

UNIVERSITÉ PARIS I – PANTHÉON SORBONNE
ÉCOLE DOCTORALE DE GÉOGRAPHIE DE PARIS
Doctorat en Géographie

Camille LAURENT

QUAND LA FORÊT CACHE LA COMMUNAUTÉ.

**Construction et effets socio-territoriaux d'une politique
environnementale basée sur la gestion communautaire des forêts
du Chaco argentin.**

Thèse dirigée par Pierre GAUTREAU et Lorenzo LANGBEHN

Soutenue le 18 décembre 2025

Jury :

Thomas BASSETT - Professeur, Université d'Illinois (rapporteur)

Natalia CASLTELNUOVO - Directrice de Recherche, Universidad de Buenos Aires

Ludivine ELOY - Directrice de Recherche, CNRS, UMR Art-Dev (rapporteuse)

Pierre GAUTREAU - Professeur, Université Paris 1, UMR PRODIG (co-directeur)

Martine GUIBERT - Professeure, Université Toulouse Jean Jaurès, UMR LISST/ Dynamiques Rurales

Marie GISCLARD - Chargée de recherche, INRAE, UMR AGIR

Lorenzo LANGBEHN - Chargé de recherche, CONICET, Universidad Nacional de Santiago del Estero (co-directeur)

Résumé de la thèse en français

Les projets de gestion communautaire des forêts cherchent à révéler, formaliser et fixer des principes de gestion des forêts qui préexisteraient dans les modes de gestion traditionnels des « communautés ». Cette thèse entreprend une déconstruction de ces présupposés, tout en rendant visibles les effets sociaux et territoriaux de ces projets sur les habitants des forêts. Elle s'appuie sur l'étude de la mise en œuvre, entre 2015 et 2022, du projet *Bosques Nativos y Comunidad* dans trois villages des forêts du Chaco sec en Argentine. *Bosques Nativos y Comunidad*, est un projet au croisement des financements de la Banque mondiale et des enjeux environnementaux argentins. Il produit des règles et outils de gestion forestière durable basés sur les principes de gestion issus de l'économie néo-institutionnelle. Toutefois, la dimension sociale et quotidienne des pratiques de production que la gestion forestière communautaire cherche à instituer reste invisible pour les acteurs extérieurs aux groupes, alors qu'elle impacte les modes de production, mais aussi les modes d'organisation. Ainsi, la thèse démontre l'importance de placer la compréhension des jeux d'acteurs et des logiques quotidiennes invisibilisées au cœur des études des politiques environnementales de gestion communautaire des forêts.

Mots clés

Communauté, Gestion forestière communautaire, Politiques environnementales, Agences internationales de développement, Chaco, Argentine.

WHEN THE FOREST HIDE THE COMMUNITY : Construction and socio-territorial effects of a community-based environmental policy on the Chaco forests, Argentina.

Summary

Community-based forest management projects seek to reveal, formalize, and establish forest management principles that already exist in traditional “community” management practices. This thesis deconstructs these assumptions, while highlighting the social and territorial effects of these projects on forest dwellers. It is based on a study of the implementation, between 2015 and 2022, of the Bosques Nativos y Comunidad project in three villages in the dry Chaco forests of Argentina. Bosques Nativos y Comunidad is a project at the crossroads of World Bank funding and Argentine environmental issues. It produces rules and tools for sustainable forest management based on management principles derived from neo-institutional economics. However, the social and everyday dimension of the production practices that community forest management seeks to establish remains invisible to actors outside the groups, even though it impacts not only production methods but also modes of organization. The thesis thus demonstrates the importance of placing an understanding of the invisible interplay between actors and everyday logics at the heart of studies of environmental policies for community forest management.

Key words

Community, community-based forest management, environmental policy, international agency for development, Chaco, Argentina.



PRODIG - Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information
géographique

Unité Mixte de Recherche - UMR 8586 (CNRS) - 215 (IRD)

Campus Condorcet
Bâtiment Recherche Sud
5, cours des Humanités
93322 Aubervilliers

TABLE DES MATIÈRES

Table des abréviations, acronymes, sigles et symboles.....	12
Remerciements.....	17
Introduction.....	18
Les grands débats sur la gestion communautaire des ressources naturelles.....	18
<i>Bosques Nativos y Comunidad</i> un cas d'étude intéressant pour contribuer au débat sur les effets sociaux et territoriaux de l'institutionnalisation de la communauté forestière.....	21
L'arrivée sur le terrain et de la démarche de recherche.....	24
Annonce du plan de thèse.....	27
Partie 1. Chercher la communauté forestière : positionnement théorique, cas d'étude et démarche d'enquête.....	30
Chapitre 1. Émergence, circulations et déconstruction de la notion de « communauté » dans les projets internationaux de gestion communautaire des ressources naturelles.....	30
1.1. Les communautés forestières telles qu'elles sont pensées dans le paradigme de la gestion communautaire des ressources naturelles.....	31
1.2. Critiques de la gestion communautaire des ressources naturelles et contre-modèle.	41
1.3. La nécessaire déconstruction analytique de la notion de communauté des projets de gestion communautaire des ressources naturelles.....	52
Chapitre 2. Le projet <i>Bosques Nativos y Comunidad</i> (2015-2022) : l'arrivée tardive d'un projet de gestion forestière communautaire en Argentine.....	60
2.1. Le renouveau de la politique forestière argentine au début du XXI ^e siècle à travers la Loi des forêts.....	61
2.2. Le projet <i>Bosques Nativos y Comunidad</i> : genèse et principales caractéristiques d'un projet « Frankenstein ».....	70
2.3. Le Plan intégral communautaire (PIC), l'élément central de la gestion des forêts promue par <i>Bosques Nativos y Comunidad</i>	83
Chapitre 3. Les cas d'étude : trois villages forestiers du Chaco de Santiago del Estero.....	98
3.1. Un bref retour historique sur les dynamiques économiques et de peuplement dans le <i>Salado Norte</i>	100
3.2.1. Une présentation des trois villages étudiés	109
3.2. Les usages et pratiques forestières.....	123
3.3. Les « acteurs extérieurs » : les institutions religieuses et philanthropiques et leurs relations avec la constitution des mouvements paysans et autochtones.....	140
Chapitre 4. Une démarche de recherche pour analyser l'écart entre le modèle institutionnel et les pratiques.....	145

4.1. Comment j'en suis venue à choisir d'étudier l'institutionnalisation de la « communauté » via <i>Bosques Nativos y Comunidad</i> ?.....	146
4.2. La sélection des études de cas et l'entrée sur le terrain.....	154
4.3. Les outils adaptés selon les acteurs et les obstacles.....	158
Partie 2. Chercher la communauté forestière et trouver la communauté souterraine.....	167
Chapitre 5. Instituer une « communauté gestionnaire » de la forêt par le projet <i>Bosques Nativos y Comunidad</i> – un défi impossible.....	167
5.1. <i>Bosques Nativos y Comunidad</i> propose des critères pour identifier une communauté gestionnaire de la forêt, finalement inexistante.....	168
5.2. La mise en pratique du PIC : les outils pour faire émerger une communauté gestionnaire étape par étape.....	172
5.3. Fixer des limites et définir des règles de prise de décision : des objectifs qui se heurtent aux conflits internes à chaque village.....	180
Chapitre 6. La configuration organisationnelle et territoriale d'une politique publique forestière, dans un espace déjà structuré par des réseaux d'acteurs institués.....	196
6.1. Des organisations paysannes qui n'arrivent pas à faire système autour de l'Agriculture familiale.....	197
6.2. Des communautés autochtones entravées par l'absence de reconnaissance publique de la propriété collective autochtone.....	205
6.3. Le PIC comme modèle territorial.....	215
6.4. Les interférences entre les processus préalables d'organisation et le PIC.....	222
Chapitre 7. Impensés, inconnus et non-dits des activités forestières et des pratiques communautaires qui constituent la « communauté souterraine ».....	233
7.1. Les apports de <i>Bosques Nativos y Comunidad</i> face aux non-dits et à l'informalité de l'activité forestière à Santiago del Estero.....	234
7.2. L'impensé des inégalités internes et structurelles au sein des villages les groupes.	247
Conclusion.....	258
Un projet ambitieux aux résultats finalement modestes.....	258
Déconstruire le modèle de la « communauté gestionnaire » et révéler le rôle de la « communauté souterraine » dans les pratiques de gestion de la forêt.....	262
Questionner les analyses de la construction et des effets des politiques forestières à travers l'exemple argentin.....	265
Bibliographie.....	270
Index des figures.....	284
Index des tableaux.....	288
Index des encadrés.....	290

Index des Annexes.....	292
Annexes.....	294

TABLE DES ABRÉVIATIONS, ACRONYMES, SIGLES ET SYMBOLES

ACAP	<i>Annapurna Conservation Area Project (Népal)</i>
ADR	Agence de développement rural (<i>Agencia de Desarrollo Rural</i>) du projet <i>Bosques Nativos y Comunidad</i>
AFIP	Agence fédérale des ressources publiques (<i>Agencia Federal de Ingresos públicos</i>)
APN	Administration des parcs nationaux (<i>Administración de Parques Nacionales</i>)
AR ou ARG	Argentine
APPA	Association des petits producteurs du département Alberdi (<i>Asociación de Pequeños Productores de Alberdi</i>)
BIRF	Banque internationale de reconstruction et de développement (<i>International Bank for Reconstruction and Development</i>)
BNyC	Forêts natives et communauté (<i>Bosques Nativos y Comunidad</i>)
BOSTID	<i>Board on Science, Technology for International Development</i>
CIPAF	Centre de recherche et de développement technologique pour la petite agriculture familiale (<i>Centro de Investigación y Desarrollo Tecnológico para la Pequeña Agricultura Familiar</i>)
CAMPFIRE	<i>Communal Areas Management Programme for Indigenous Resources (Zimbabwe)</i>
CCLP	Comité consultatif local du projet (<i>Comite Consultativo Local del Proyecto Bosques Nativos y Comunidad</i>)
COFEMA	Conseil fédéral de l'environnement (<i>Consejo Federal del Medio Ambiente</i>)
CPN	<i>Common Property Network</i>
FAA	Fédération agraire argentine (<i>Federación Agraria Argentina</i>)
FAO	Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (<i>Food and Agriculture Organization of the United Nations</i>)
FAUBA	Faculté d'agronomie de l'Université de Buenos Aires (<i>Facultad de Agronomía de la Universidad de Buenos Aires</i>)
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FMI	Fonds monétaire international
FMSC	<i>Forest Management Subcommittee (de l'ACAP au Népal)</i>
FONAF	Forum national de l'agriculture familiale (<i>Foro Nacional de Agricultura Familiar</i>)
FOS	Fédération ouvrière de Santiago del Estero (<i>Federación Obrera Santiagueña</i>)
FUNDAPAZ	<i>Fundación de Desarrollo Justicia y Paz</i>
FVC	Fond vert pour le climat
GCTB	Gestion communautaire et territoriale des forêts
GFC	Gestion forestière communautaire
IASC	Association internationale pour l'étude des communs (<i>International Association for the Study of the Commons</i>)

<i>IdA</i>	Institut des Amériques
<i>IGN</i>	<i>Instituto Geográfico Nacional de la República Argentina</i>
<i>INCUPO</i>	<i>Instituto de Cultura popular</i>
<i>IFONA</i>	Institut forestier national (<i>Instituto Forestal Nacional</i>)
<i>IGE</i>	Groupe d'évaluation indépendant (<i>Independant Evaluation Group</i>) de la Banque mondiale
<i>INAI</i>	Institut national des affaires autochtones (<i>Instituto Nacional de Asuntos Indígenas</i>)
<i>INTA</i>	Institut national de technologie agricole et d'élevage (<i>Instituto Nacional de Tecnología Agropecuaria</i>)
<i>INTI</i>	Institut national de technologie industrielle (<i>Instituto Nacional de Tecnología Industrial</i>)
<i>IPAF</i>	Institut pour la petite agriculture familiale (<i>Instituto para la Pequeña Agricultura Familiar</i>)
<i>IGN</i>	Institut géographique national (<i>Instituto Geográfico Nacional</i>)(Argentine)
<i>LART</i>	Laboratoire d'analyse régionale et de télédétection (<i>Laboratorio de Análisis Regional y Teledetección</i>)
<i>MAGyP</i>	Ministère de l'agriculture, l'élevage et la pêche (<i>Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca</i>)
<i>MBGI</i>	Gestion forestière avec élevage intégré (<i>Manejo de Bosques con Ganadería Integrada</i>)
<i>MERCOSUR</i>	Marché commun du Sud (<i>Mercado Común del Sur</i>)
<i>NAF</i>	Noyau d'agriculture familiale (<i>Núcleos de Agricultura Familiar</i>)
<i>NBI</i>	Indice de besoins fondamentaux non satisfaits (<i>Necesidades básicas insatisfechas</i>)
<i>OIT</i>	Organisation internationale du travail
<i>ONU</i>	Organisation des Nations unies
<i>OCCAP</i>	Organisation paysanne de Copo, Alberdi et Pellegrini (<i>Organización Campesina de Copo, Alberdi y Pellegrini</i>)
<i>ONG</i>	<i>Organisation non gouvernementale</i>
<i>OSPIF</i>	Sécurité sociale des producteurs de l'industrie forestière (<i>Obra Social de Productores de la Industria Forestal</i>)
<i>OTBN</i>	Plan d'aménagement territorial des forêts natives (<i>Ordenamiento Territorial de Bosques Nativos</i>)
<i>PAS</i>	Plans d'ajustement structurels
<i>PES</i>	Paiements pour services environnementaux
<i>PIC</i>	Plan intégral communautaire (<i>Plan Integral Comunitario</i>)
<i>PNUD</i>	Programme des Nations unies pour le développement
<i>POA</i>	Plan opérationnel annuel (<i>Plan Operativo Anual</i>)
<i>PROINDER</i>	Projet d'initiatives rurales (<i>Proyecto de Iniciativas Rurales</i>)
<i>PROSOBO</i>	Programme social des Forêts (<i>Programa Social de Bosque</i>)
<i>PSA</i>	Programme social agricole et d'élevage (<i>Programa social agropecuario</i>)

ReNaCI	Registre national des communautés autochtones (<i>Registro Nacional de Comunidades Indígenas</i>)
RENAF	Registre national de l'agriculture familiale (<i>Registro Nacional de la Agricultura Familiar</i>)
ReNOPI	Registre national des organisations de peuples autochtones (<i>Registro Nacional de Organizaciones de Pueblos Indígenas</i>)
Re.Te.CI	Recensement territorial des communautés autochtones (<i>Relevamiento territorial de las comunidades indígenas</i>)
RAAN	Région autonome de l'Atlantique Nord (Nicaragua)
RDC	<i>Rural District Councils</i> du projet CAMPFIRE (Zimbabwe)
REAF	Réunion spéciale pour l'agriculture familiale (<i>Reunión Especializada en Agricultura Familiar</i>) du MERCOSUR
Redaf	<i>Red Agroforestal Chaco Argentina</i>
REDD+	Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts
SACVeFor	Système d'administration, contrôle et vérification forestière (<i>Sistema de Administración, Control y Verificación Forestal</i>)
SAFCI	Secrétariat de l'agriculture familiale, paysanne et autochtone (<i>Secretaría de Agricultura Familiar, Campesina e Indígena</i>)
SAGyP	Secrétariat de l'agriculture, l'élevage et la pêche (<i>Secretaría de Agricultura, Ganadería y Pesca</i>)
SAT	Système d'alerte précoce sur la déforestation (<i>Sistema de Alerta Temprana de Deforestación</i>)
SAyDS	Secrétariat de l'environnement et du développement durable (<i>Secretaría de Ambiente y Desarrollo Sustentable</i>)
SsPyPA	sous-Secrétariat de planification et politique environnementale (<i>Subsecretaría de Planificación y Política Ambiental</i>)
SeNaSA	Service national de santé et qualité agro-alimentaire (<i>Servicio Nacional de Salud y calidad Alimentaria</i>)
TNC	<i>The Nature Conservancy</i>
UEL	Unité d'application locale (<i>Unidad ejecutora local</i>) du projet <i>Bosques Nativos y Comunidad</i>
UEN	Unité d'application nationale (<i>Unidad ejecutora nacional</i>) du projet <i>Bosques Nativos y Comunidad</i>
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UPPSAN	Union des petits producteurs du <i>Salado Norte</i> (<i>Unión de Pequeños Productores del Salado Norte</i>)
UMSEF	Unité de gestion du système d'évaluation des forêts (<i>Unidad de Manejo del Sistema de Evaluación Forestal</i>)
USAID	<i>United States Agency for International Development</i>
USD	Dollar américain
WWF	<i>World Wide Fund For Nature</i>
Yasuní-ITT	Yasuní - Ishpingo, Tambococha et Tiputini (Equateur)

Z-A-D

Zone-à-Défendre

REMERCIEMENTS

Je souhaite commencer par remercier mes directeurs de thèse, Lorenzo Langbehn et Pierre Gautreau, pour leur conseils, appuis, relecture et commentaires qui m'ont accompagné tout au long du processus de recherche et de la rédaction de cette thèse. C'est aussi grâce à eux que j'ai pu connaître San José del Boquerón et m'intégrer auprès des habitants.

Je remercie aussi Bernard Tallet qui m'a accompagné dans mes premières recherches en milieu rural au Sénégal, Sergio Villamayor Tomás de l'Université Autonome de Barcelone qui a dirigé mon premier mémoire de recherche sur les communs dans la zone de Boquerón et Mariana Schmitz qui m'a accompagné à Buenos Aires.

Ma réflexion sur la gestion communautaire des ressources naturelles s'ancre dans mon engagement et les discussions qui ont lieu au sein de l'association Remix the Commons. Je remercie les membres de Remix, et notamment son coordinateur Frédéric Sultan, pour ces échanges.

Cette thèse a été financée grâce à un contrat fléché de l'Institut des Amériques (IdA). Je remercie donc aussi les équipes de l'IdA et Christophe Giudicelli, alors directeur du Centre Franco-Argentin de l'Université de Buenos Aires.

Je remercie ensuite les habitants de Boquerón, des trois villages qui constituent les études de cas de cette thèse et des villages alentour. Lister toutes les personnes qui ont pris un moment pour me répondre ou partager un maté serait trop long pour cette page, qu'elles soient ici remerciées de m'avoir accueilli et guidé dans ma connaissance de leur villages et de leurs pratiques. Mes remerciements vont à Norma, Daniel et Carlos et à Alberto. Jee remercie aussi de tout mon coeur Gaby et F. qui m'ont si souvent accueilli chez eux pour quelques jours et ont accompagné ma recherche et mes questionnements avec curiosité. Je remercie aussi Daniela pour son amitié et pour m'avoir emmené à la découverte des soirées de Boquerón à Monte Quemado. Je suis reconnaissante à la famille Fernández de m'avoir accueilli pendant un mois et de m'avoir initié à la complexité des liens de voisinage qui font l'histoire du village. Je remercie aussi B. et Liberata et Pedro et Ana pour avoir partagés avec malice leurs histoires et celle du village.

Je remercie aussi les équipes de FUNDAPAZ, les membres de la Mesa de Tierra, et l'équipe de la UEL de Santiago del Estero. Et, Adriana et Juanita, Andrea, Gladys et Oscar et leurs familles, merci à las chicas del fútbol et à Rodrigo et Santi de la paroisse.

Cette thèse à commencé bien avant l'obtention de la bourse doctorale. Elle doit beaucoup à l'appui de collègues et d'amis à Barcelone, Buenos Aires, Santiago del Estero et Paris : Nicole Teke et mes collègues notamment les doctorant.e.s de PRODIG, Mariano Treacy à Buenos Aires, Barbara Dominguez à Santiago del Estero et les personnes qui m'ont accueillis lorsque j'avais besoin d'une pause, et enfin Max Stoisser et mes amis du Master SAES à Barcelone. Je remercie aussi les relecteurs et relectrices de cette thèse : Benjamin, Charlène, Kossi, Mathilde, Marion et Rémi.

Enfin, je remercie mes parents et mes sœurs de m'avoir supporté sur le chemin à bien des égards long et difficile de la formulation et de la rédaction de mes idées et mes ami.e.s, celles et ceux qui souvent croient en moi plus que moi même.

Mes dernières pensées sont pour celles et ceux qui ne sont plus là pour voir cette thèse aboutir : Camille qui aurait été là pour me relire, Evelín, et Reynaldo Hernández qui a baptisé l'un de ses lieux de travail « la picada de la francesa ».

INTRODUCTION

La thèse que je présente ici s'intéresse aux effets sociaux et territoriaux des politiques environnementales qui promeuvent la gestion communautaire des forêts. La gestion communautaire des forêts serait un modèle d'intervention prometteur pour répondre à deux des défis majeurs qui touchent les espaces ruraux et forestiers : la déforestation massive et la pauvreté rurale. Pour atteindre ces objectifs, les promoteurs de ce modèle d'intervention préconisent d'appuyer la création d'institutions communautaires de gestion du territoire, et de ses ressources, et de favoriser la participation de l'ensemble des habitants dans ces institutions. La « communauté » devient, plus ou moins explicitement, le nouveau sujet des projets. Il est présupposé que ces « communautés forestières », celles qui vivent dans les forêts et en dépendent au quotidien, seraient plus à même de mettre en place les régulations qui permettent d'assurer la conservation de ces forêts, que les états ou les entreprises.

Pour analyser la gestion communautaire des forêts, j'ai étudié le projet *Bosques Nativos y Comunidad* (Forêts Natives et Communauté en français) financé par la Banque mondiale et le Secrétariat de l'environnement et du développement durable argentin entre 2015 et 2022. C'est le premier projet public environnemental en Argentine à reprendre les codes de la gestion communautaire des forêts et à prendre pour sujet la « communauté ». En comparaison avec d'autres espaces comme les forêts tropicales, le paradigme de la gestion communautaire des forêts arrive tardivement en Argentine. Ce projet vise trois objectifs : d'abord, préserver la forêt sèche du Chaco qui fait face à des taux de déforestation parmi les plus élevés sur la planète ; ensuite, favoriser le développement économique et social des communautés rurales qui vivent de et dans la forêt ; enfin, reconnaître, intégrer et réguler les pratiques d'exploitation forestière de ces populations par les politiques environnementales nationales argentines. J'ai suivi la mise en œuvre de ce projet dans le nord de la province de Santiago del Estero, en Argentine.

Dans cette introduction, je vais introduire sur la gestion communautaire des forêts et préciser succinctement les débats théoriques principaux qui ont émergé de l'étude de ce paradigme, avant de présenter le terrain de Santiago del Estero et la raison pour laquelle il permet de répondre à mes questionnements théoriques, puis je reviendrai brièvement sur la méthodologie que j'ai mise en œuvre et enfin je développerai mon plan de la thèse.

Les grands débats sur la gestion communautaire des ressources naturelles

La gestion communautaire des ressources naturelles (*Community-Based Natural Resource Management* en anglais) est un paradigme de développement et de conservation de la Nature, pensé, mis en œuvre et diffusé par des ONG et agences environnementales à partir de la fin des années 70. Il s'applique à plusieurs domaines et géographies, comme la pêche et la gestion des ressources marines, l'accès à l'eau pour l'irrigation à travers les barrages et infrastructures de canaux communautaires ou la redistribution des bénéfices de projets de tourisme durable. Pour ce qui me concerne, je m'en tiendrai à la gestion communautaire des

forêts, dont les premiers projets ont été promus à la même période par la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture) en Afrique de l'Est notamment (Gilmour 2016).

Les modèles de gestion communautaire sont proposés comme une alternative aux échecs des programmes des années 60 basés sur le financement de grandes infrastructures, comme des parcs nationaux dans le domaine de la conservation ou des forêts de plantations industrielles dans le domaine de la foresterie ; le rôle central de l'État pour décider et distribuer les bénéfices du développement ; et le dogme de la propriété privée individuelle comme réponse à la détérioration des ressources.

Les promoteurs du paradigme de la gestion communautaire des forêts veulent redonner le pouvoir de décision sur les ressources à protéger aux populations qui en vivent. Ils proposent des interventions localisées, d'ampleur réduite et qui s'appuient sur les savoirs des populations bénéficiaires pour gérer les ressources forestières. La participation des bénéficiaires dans toutes les étapes des projets, de la mise en œuvre à l'évaluation en passant par la priorisation des activités, formations et investissements financés par les bailleurs devient centrale. En termes de foncier, les projets de gestion forestière communautaire promeuvent l'attribution aux populations locales de droits d'accès aux forêts basés sur les usages et arrangements collectifs existants. L'objectif central de ces projets est d'appuyer la constitution d'entités institutionnelles communautaires qui ont la main sur les principes de gestion du projet et de la forêt.

Le modèle de la gouvernance des biens communs conceptualisé par Ostrom (1990) a joué un rôle central dans ce recours à la « communauté ». Locher (2016) montre que les recherches sur les formes existantes de gestion communautaire ont été menées en lien avec les agences internationales de développement. À partir de 1984, les travaux de recherche du *Common Property Network* ont été financés par l'USAID et, plus tard, la Fondation Ford. Ce groupe de recherche commence par produire un cadre analytique et un vocabulaire structurant pour étudier et comparer des communs. Sous l'impulsion de l'USAID, les chercheurs élargissent les études de cas à l'ensemble des espaces du développement. Ces échanges permettent à Ostrom de mettre en place la base de données et une bibliographie qui seront utilisées dans son ouvrage Gouverner les Communs publié en 1990 (Ostrom 1990). Elle y établit une série de « principes de gestion » [*design principles*] déjà mis en œuvre par des groupes dans différents contextes et géographies, pour garantir à la fois la conservation et l'exploitation des ressources dont ils dépendent à long terme. Ces principes ont guidé l'opérationnalisation de la gestion communautaire des ressources naturelles, et la structuration d'institutions qui permettent la régulation par les groupes eux-mêmes de l'exploitation et de la maintenance de la forêt.

Dans le sillage de ces travaux, une diversité d'acteurs universitaires, professionnels du développement, donateurs, décideurs appuie la généralisation du paradigme de la gestion communautaire des forêts dans les interventions promues par les agences internationales de financement du développement. Le paradigme devient dominant dans les années 1990. La Banque mondiale notamment y voit un moyen d'intégrer dans ses projets les critiques et les

préoccupations croissantes de ses partenaires pour l'environnement, sans que cela entre en contradiction avec un développement économique - local – basé sur l'exploitation des matières premières (Goldman 2005; Nay 2022a). En même temps, les bailleurs internationaux demandent à leurs clients de réduire le rôle et les financements des administrations publiques dans le cadre des Plans d'ajustement structurels (PAS) et promeuvent les politiques de décentralisation des compétences et responsabilités de la gestion, de l'administration nationale vers des échelons plus locaux. La mise en place d'institutions communautaires s'insère parfaitement dans ces recommandations.

Au début des années 2000, la fin des PAS signifie un recul de l'influence de la Banque mondiale sur les politiques des états – clients, a fortiori en Argentine. La vision productiviste de la forêt qui soutenait les interventions de gestion forestière communautaire des années 1990 est, à son tour, critiquée. Les forêts sont alors considérées sous l'angle des services écosystémiques globaux (Karsenty 2021). La prise de conscience des conséquences de l'avancée de la frontière agricole¹ sur les populations, les terres et les forêts oblige les bailleurs internationaux à apporter une attention particulière à la protection des territoires des « communautés » dites locales et des peuples autochtones. Le modèle d'intervention de la gestion communautaire reste donc d'actualité, ce qui démontre sa grande flexibilité pour s'adapter aux changements d'orientation des politiques publiques environnementales.

Plusieurs débats et critiques ont été concomitants de la diffusion du paradigme de la gestion communautaire des ressources naturelles. Dans le domaine de l'économie néo-institutionnelle, l'intérêt des chercheurs s'est longtemps porté sur les degrés d'importance ou de précision des « principes de gestion » qui sont utilisés pour encadrer les institutions communautaires. Ils ont ainsi été testés empiriquement, précisés et développés. Pagdee et al. (2006) identifient jusqu'à quarante-trois variables indépendantes qui orientent significativement la capacité des groupes à s'organiser et à poursuivre des activités de gestion collective. Les débats portent aussi sur la définition de la réussite des projets et donc sur les indicateurs pour la mesurer. Les projets de gestion communautaire des forêts adaptent les « principes de gestion » au contexte spécifique de chaque groupe et de sa forêt (Ostrom 1990). Il est jugé difficile de définir des indicateurs permettant de comparer ou d'évaluer globalement les projets (Cox, Arnold et Villamayor Tomás 2010; McCarthy 2005). Par ailleurs, il n'y a pas forcément de corrélation dans la réussite d'objectifs aussi divers que la réduction de la déforestation, l'amélioration de la qualité de vie des populations rurales, l'augmentation des capacités d'organisations ou la meilleure compréhension des relations entre le groupe et la forêt.

Un autre ensemble de débats concerne la centralité, dans les principes de gestion forestière, des dilemmes internes aux groupes, et donc l'absence de prise en compte des acteurs

¹ Pour Maristella Svampa, « l'extractivisme doit être compris comme un modèle d'accumulation fondé sur la surexploitation de ressources naturelles en grande partie non renouvelables et sur le déplacement des frontières des territoires jusqu'alors considérés comme "improductifs" » (Svampa, 2011). Dans le contexte du Chaco argentin, l'introduction de semences transgéniques plus résistantes à la sécheresse a permis l'expansion de cultures agricoles (de blé, de maïs et surtout de soja) vers les provinces du Nord du pays. Cela a aussi impliqué une relocalisation de l'élevage bovin des provinces fertiles du Centre de l'Argentine vers le Nord. Cette combinaison de facteurs a rendu les espaces forestiers du Chaco plus attractif et favoriser la déforestation pour y installer des production agricoles.

extérieurs. Certains chercheurs rappellent que les populations qui font l'objet des projets font souvent face à des tentatives d'accaparement des terres et des ressources de la part d'acteurs privés, et que cela représente la principale menace tant pour la conservation de la forêt que pour la qualité de vie des populations rurales (Villamayor-Tomás et García-López 2018). D'autres remarquent que l'imbrication des groupes communautaires dans des relations de pouvoir à plusieurs échelles implique que les droits d'accès et de gestion sur les ressources ne correspondent pas toujours à la capacité réelle d'usage de la ressource (Ribot et Peluso 2003). En s'inspirant des travaux de l'écologie politique, tous proposent de réduire l'écart existant entre l'étude des « principes de gestion communautaire » (Ostrom 1990) et l'étude du contexte politique et institutionnel de l'espace dans lequel les projets sont appliqués (Armitage 2007).

La participation accompagne quasiment systématiquement les projets de gestion forestière communautaire. Elle est considérée comme une « bonne pratique » nécessaire à la réussite des structures institutionnelles communautaires. Pourtant, lorsqu'elle est imposée par les projets, elle est aussi critiquée comme un moyen de circonscrire les limites des possibles c'est-à-dire de définir les contours et les contenus de ce qui peut être décidé et débattu, en laissant certains sujets – par exemple le montant des financements ou les objectifs généraux du projet – en dehors du champ des décisions qui peuvent être prises (Rodary 2001). Blanc-Pamard et Fauroux (2004) montrent aussi à partir de leurs travaux à Madagascar que les logiques de participation sont imposées sur la base de concepts qui n'ont pas cours dans les lieux où on les met en place. Particulièrement, l'idée que la « participation signifiera une société plus démocratique, égalitaire et équitable » (Cornwall 2006) se heurte aux processus de décision dans les groupes concernés qui ne sont pas égalitaires ni horizontaux, et sont souvent impactés par des rapports de pouvoirs, par exemple basés sur l'âge ou la parenté. Lorsque la participation est un outil de la gestion communautaire, il faudrait toujours se demander qui, au sein de « la communauté », participe.

Dans cette thèse, le sujet central, n'est pas de mesurer la réussite du projet *Bosques Nativos y Comunidad*, ni de juger les critères d'évaluation et les objectifs qui sont donnés. Je cherche à faire un pas de côté, pour comprendre ce que le choix de l'institutionnalisation d'une « communauté » forestière a comme impact sur les dynamiques sociales et territoriales existantes dans les forêts du Chaco argentin visées par le projet. Cela implique de se demander qui sont les « communautés » bénéficiaires du projet, de les étudier dans le contexte de la coexistence avec une multitude d'acteurs ruraux, et de déplier les enjeux de politiques publiques et de luttes territoriales qui orientent les dynamiques sociales et territoriales dans ces forêts.

***Bosques Nativos y Comunidad* un cas d'étude intéressant pour contribuer au débat sur les effets sociaux et territoriaux de l'institutionnalisation de la communauté forestière**

Le projet *Bosques Nativos y Comunidad* est un cas d'étude qui permet de mieux comprendre les effets sociaux et territoriaux causés par l'institutionnalisation de la « communauté » forestière.



Illustration 1: Carte de localisation des forêts du Chaco sec. Source : IGN et WWF (2001).

En Argentine, la réalisation du premier inventaire forestier n'a lieu qu'en 1996. Il permet la mise à disposition de données chiffrées sur la couverture forestière. Les forêts tropicales sèches du Chaco (Illustration 1) sont, entre 2000 et 2012, un hot-spot de la déforestation (Kuemmerle et al. 2017). Elles présentent les plus hauts taux de déforestation de l'ensemble des espaces tropicaux (Hansen et al. 2013). Entre 1976 et 2000, 6 918 km² du Chaco sec ont été déforestés, soit 277 km² par an. Entre 2001 et 2007, 2 406 km² de terres sont déforestés, soit 344 km² par an et 20 % du total des terres défrichées entre 1976 et 2022. Depuis 2007, 3 062 km² ont été défrichés, ce qui représente une moyenne annuelle de 122 km². La déforestation du Chaco est donc un processus observé de près par les acteurs nationaux et internationaux de la protection de l'environnement.

Après la décennie néolibérale des années 1990, lors de laquelle le gouvernement argentin suit les recommandations du « Consensus de Washington » et applique les Plans d'ajustement promus par le FMI, l'Argentine vit en 2001 une crise économique et sociale majeure. L'arrivée au pouvoir de Nestor Kirchner (2003-2007) se caractérise par des politiques progressistes qui se basent sur l'intégration des demandes des mouvements sociaux dans un mouvement d'extension des droits des citoyens et donc par la création de structures institutionnelles pour y répondre. Dans le domaine environnemental, les pressions de nombreux acteurs extrapublics (agences internationales de développement, ONG, société civile, chercheurs) donnent à la lutte contre la déforestation une place croissante dans le débat public. C'est dans ce contexte qu'est votée la Loi 26.331 d'objectifs minimums pour la protection environnementale des forêts natives [*Ley de Presupuestos Mínimos De Protección Ambiental de los Bosques Nativos*] (par la suite « Loi des forêts »).

La Loi des forêts donne lieu à la mise en place d'un Plan d'aménagement territorial des forêts natives (par la suite OTBN pour *Ordenamiento Territorial de Bosques Nativos*) qu'il est à la charge des provinces de définir et de faire appliquer. Malgré les enjeux, la province de Santiago del Estero a été l'une des provinces les plus promptes à valider la loi et à mettre en place son plan d'aménagement. Cela dénote une volonté politique de prendre en compte la place de la question forestière dans l'économie des familles rurales, qui est accompagnée de l'engagement de fonctionnaires et chercheurs provinciaux pour comprendre et valoriser leurs pratiques de gestion forestière. Pour la province, le choix d'appuyer la mise en œuvre du plan d'aménagement a aussi certainement beaucoup à voir avec l'espérance de bénéficier de financements publics fédéraux. En effet, la loi crée aussi un Fonds national de conservation et d'enrichissement (par la suite Fonds des forêts) dont 30 % sont dédiés aux administrations provinciales. Les 70 % restants doivent être alloués aux propriétaires des terres sur lesquelles se trouvent les forêts à préserver. Le Fonds est destiné à compenser les pertes économiques et à accompagner la transition vers des activités « durables », comme l'élevage. Pourtant, les modalités d'attribution de la part dédiée aux producteurs excluent de fait les plus petits producteurs, notamment car ils doivent avoir un titre foncier. Or, dans les provinces les plus concernées par la déforestation, la plupart des populations rurales n'ont pas de titre de propriété sur les terres qu'elles habitent.

Le projet *Bosques Nativos y Comunidad* est pensé comme une réponse à l'écart entre les bénéficiaires supposés et les bénéficiaires réels du Fonds. Il crée un nouveau format pilote de plan de gestion qui reconnaît officiellement à la « communauté » le droit d'usage sur la forêt recensée et permet à cette communauté de bénéficier d'investissements financés dans un premier temps par le projet, puis par le Fonds des forêts. Ce nouveau format de plan de gestion est fortement inspiré des principes ostromiens de gestion communautaire des ressources naturelles.

De ce fait, la communauté devient la structure institutionnelle qui porte les demandes des populations et reçoit les bénéfices des politiques environnementales. Auparavant, les politiques environnementales concernant les forêts argentines avaient pour objectif la création des administrations, la mise en place de systèmes de surveillance de la déforestation, des feux de forêts ou de la biodiversité, et la formation des fonctionnaires aux thématiques environnementales. Le projet *Bosques Nativos y Comunidad* représente un tournant vers l'objectif de « faire atterrir » ces politiques environnementales sur le terrain, c'est-à-dire de leur donner un ancrage territorial et un lien avec les populations rurales concernées par les forêts. Avec *Bosques Nativos y Comunidad*, les administrations environnementales argentines s'ouvrent aux populations rurales et deviennent un champ de négociation pour répondre à certains de leurs besoins. L'étude du projet *Bosques Nativos y Comunidad* permet de comprendre concrètement comment le paradigme de la gestion communautaire des forêts se met en place en Amérique latine au XXI^e siècle et comment il s'adapte aux contextes nationaux.

Le projet *Bosques Nativos y Comunidad* arrive sur un terrain où cohabitent déjà une grande diversité d'organisations qui se donnent pour mission de représenter les populations rurales vulnérables à travers deux cadres institutionnels différents et parfois antagonistes : les communautés s'auto-reconnaissant comme autochtone et les organisations de l'Agriculture familiale. *Bosques Nativos y Comunidad* se superpose à ces processus organisationnels en cours. D'où le besoin de revenir sur le contexte institutionnel des espaces ruraux argentins pour se demander si le projet remet en cause des équilibres existants.

L'arrivée sur le terrain et de la démarche de recherche.

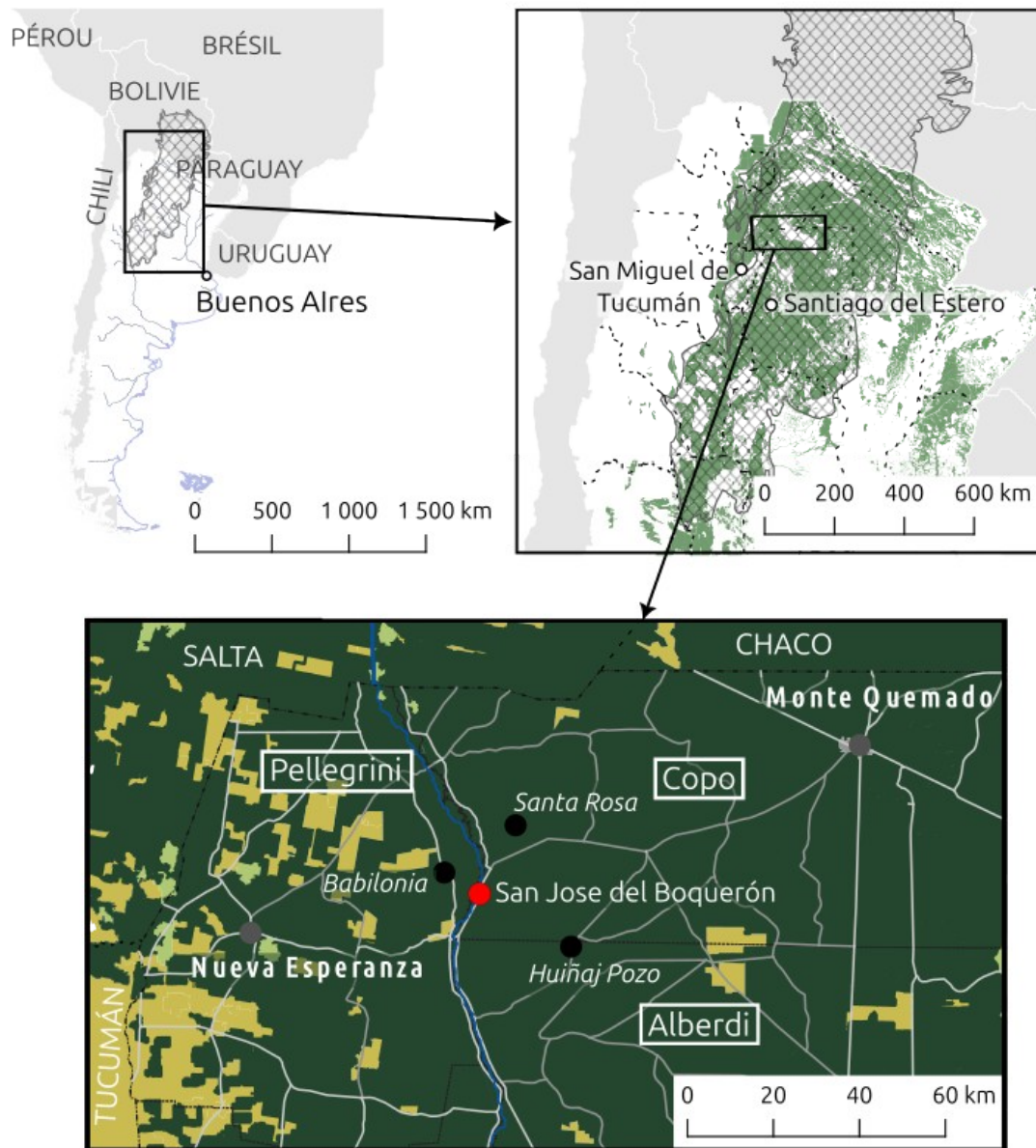
Le choix d'étudier « la communauté » de *Bosques Nativos y Comunidad* résulte d'un cheminement de recherche entre pratique du terrain et progression théorique. Mon sujet de recherche initial portait sur les pratiques de résistance des organisations paysannes et autochtones. Je souhaitais « ouvrir la boîte » noire de leurs manières de s'organiser collectivement afin d'apporter à la littérature sur les communs une description fine de ces pratiques et une prise en compte des enjeux politiques.

Ma première visite à Santiago del Estero date de 2014. Alors en stage aux Amis de la Terre Argentine, j'ai participé à deux semaines de formations organisées par le MOCASE-Via Campesina, l'une des principales organisations paysannes de la province. Par la suite, j'ai souhaité approfondir mon intérêt pour les mouvements paysans et leur processus organisationnel. Cela a donné lieu à un second séjour en 2018, dans le cadre d'un mémoire de

Master en écologie politique réalisé à l'Université Autonome de Barcelone. Le résultat principal de ce premier terrain à Boquerón a été l'inconfort de me rendre compte que la communauté imaginée n'était pas là. Il me fallait appréhender l'écart entre ce modèle et la réalité, complexe, de la composition et de l'organisation des groupes qui résistent.

De par son sujet, le projet *Bosques Nativos y Comunidad* était un cas d'étude particulièrement intéressant pour comprendre ces dynamiques. Pour donner sens à ce nouveau sujet, il m'a pourtant fallu prendre un deuxième tournant : celui de considérer la dimension normative qu'ont pu prendre les travaux des économistes néo-institutionnels dans le sillage d'Ostrom. Ainsi, je n'ai pas cherché à évaluer la communauté au regard des principes de gestion ostromiens, mais à faire un pas de côté pour analyser comment les normes données pour un projet de gestion communautaire interagissent avec les pratiques des groupes.

Bosques Nativos y Comunidad a été mis en place dans trois provinces argentines : Chaco, Salta et Santiago del Estero. Pour comprendre les usages de la forêt par les populations dites « bénéficiaires des projets », leur matérialité et leur spatialité, et ainsi questionner les constructions institutionnelles du développement, j'ai pris pour étude de cas trois villages de la province de Santiago del Estero, situés dans les trois départements ciblés par le projet, Copo, Alberdi et Pellegrini. Ces trois villages sont situés dans un rayon de 50 km autour de la ville de San José del Boquerón dans le département Copo (Illustration 2). J'appelle cette zone le *Salado Norte* car elle est traversée par le *Río Salado* et se trouve dans le nord de la province de Santiago del Estero.



Localisation des études de cas

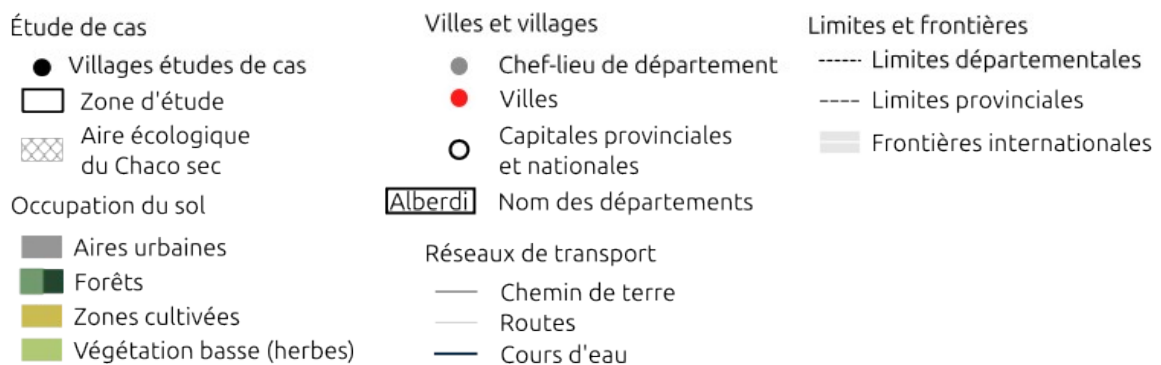


Illustration 2: Localisation des études de cas de la thèse. Sources : IGN, WWF (2001) et données personnelles.

En 2019, j'ai obtenu une bourse de thèse de l'Institut des Amériques (IdA) qui m'attribuait le poste de coordinatrice du pôle cône sud de l'IdA basé à Buenos Aires. Ces responsabilités m'ont fait m'intéresser particulièrement au projet *Bosques Nativos et Comunidad* avec l'option de réaliser un travail sur les logiques institutionnelles du projet à travers un terrain dans les institutions fédérales et internationales, elles aussi localisées à Buenos Aires. La pandémie de covid-19 m'en a empêché. À mon retour sur le terrain en mai 2021 je me suis installée à San José del Boquerón pour 18 mois. Ce terrain long m'a permis de réaliser des temps d'observation participante et des entretiens ouverts avec les personnes âgées ou les leaders des villages, et ainsi d'appréhender une partie des pratiques de solidarité communautaire quotidiennes des habitants du *Salado Norte*.

En complément, pour connaître les propositions de *Bosques Nativos y Comunidad* et comprendre comment le projet se rattache au paradigme de la gestion communautaire des ressources naturelles, j'ai étudié la littérature primaire composée de la documentation officielle ou interne du projet : les documents de la Banque mondiale, ceux du Secrétariat de l'environnement et du développement durable, et les rapports préparatoires du projet. Pour étudier les modalités spécifiques de la mise en œuvre du projet *Bosques Nativos y Comunidad* dans la zone d'étude j'ai mené des entretiens avec les acteurs du projet et des personnes liées aux organisations rurales à Santiago del Estero et Boquerón.

La méthodologie de cette thèse repose donc principalement sur la comparaison entre la « communauté » forestière pensée dans le cadre du projet *Bosques Nativos y Comunidad* et les pratiques quotidiennes des populations de la zone d'étude. D'une part, j'ai cherché à identifier les modèles de « communauté » qui influencent les projets de gestion communautaire des forêts en général et *Bosques Nativos y Comunidad* en particulier. D'autre part, je me base sur un terrain long et la connaissance des interactions entre les habitants des villages et entre les habitants pour identifier ce qui est communautaire dans les manières d'habiter la forêt dans le *Salado Norte*. Enfin, j'ai étudié les moments d'échange entre les habitants et les « acteurs extérieurs » (ONG, acteurs religieux, fonctionnaires et promoteurs du projet *Bosques Nativos y Comunidad*) pour comprendre les effets d'un projet comme *Bosques Nativos y Comunidad* sur les dynamiques sociales et territoriales des habitants du *Salado Norte*.

Annnonce du plan de thèse

La première partie de cette thèse expose les enjeux de la mise en œuvre du projet *Bosques Nativos y Comunidad* dans le contexte argentin. Je reviens sur la construction du paradigme de la gestion communautaire des ressources naturelles à l'intersection des travaux de l'économie néo-institutionnelle des communs et des objectifs des agences internationales de développement. Je démontre que les projets de gestion communautaire visent à révéler, formaliser et fixer des principes de gestion des forêts qui préexisteraient dans les modes de gestion traditionnels des « communautés » qui sont les cibles des projets. Je propose de conceptualiser ce modèle comme une « communauté gestionnaire ». Je conceptualise aussi un autre modèle de « communauté », celui de la « communauté en défense du territoire ». Les acteurs des luttes socio-environnementales qui le construisent présupposent que les groupes ont essentiellement des modes de prises de décisions horizontaux et alternatifs. Ce deuxième

modèle influence particulièrement les acteurs argentins de la formulation du projet *Bosques Nativos y Comunidad*. Je reviens donc dans le deuxième chapitre sur le processus de création de *Bosques Nativos y Comunidad* en expliquant les positions des acteurs, les négociations et les enjeux nationaux et provinciaux en lien avec les politiques publiques environnementales visant les forêts du Chaco. Le troisième chapitre entreprend d'expliquer le contexte local de la mise en œuvre de *Bosques Nativos y Comunidad* dans les trois villages choisis comme étude de cas. À travers une description historique, écologique et sociale des dynamiques propres à la zone d'étude, je commence à déconstruire les modèles communautaires « gestionnaire » et « en défense du territoire ». Je reviens notamment sur l'origine des pratiques de production forestière et sur la structuration hiérarchique des logiques sociales, dans cette zone de frontière, depuis la colonisation. Enfin, au Chapitre 4, je propose une explication de mon cheminement de recherche qui part de l'étude des pratiques d'organisation en défense du territoire des organisations paysannes et autochtones pour arriver au questionnement des logiques d'institutionnalisation des communautés dans le cadre de *Bosques Nativos y Comunidad*.

Dans la deuxième partie, je m'intéresse à la mise en œuvre locale du projet *Bosques Nativos y Comunidad* et à ses effets. Au Chapitre 5, j'explique comment les règles de gestion ont été opérationnalisées tout au long du processus d'application de *Bosques Nativos y Comunidad*. Je montre que les règles communautaires de gestion des forêts qui devaient être révélées n'existent pas sous la forme pensée par le projet et que, par conséquent, les outils proposés par *Bosques Nativos y Comunidad* pour les formaliser ne sont pas adoptés par les habitants. Je montre aussi que les habitants voient dans le projet *Bosques Nativos y Comunidad* un moyen d'obtenir des équipements et des services pour améliorer leurs conditions de vie (plus qu'un moyen d'être accompagnés dans la formulation de règles de gestion forestière). De ce fait, le projet devient un champ de négociation pour les organisations de la zone qui cherchent à faire valoir leur rôle d'intermédiaire entre les habitants et les institutions publiques. Le Chapitre 6 permet donc de mettre en évidence le fait que *Bosques Nativos y Comunidad* propose un processus organisationnel spécifique, et nouveau dans la zone, car basé sur « la communauté ». Ce processus vient se superposer et troubler les formes d'organisation paysannes et autochtones qui existaient déjà. Le village (ou « la communauté » dans les termes du projet) est l'échelle où sont rendues visibles les oppositions qui émergent ou mobilisent ces différents processus organisationnels. Au chapitre 7, je montre l'étendue et le fonctionnement des dynamiques quotidiennes, hiérarchiques et conflictuelles, des « communautés » : les oppositions concernant la production ou le foncier sont intégrées dans des relations de confiance ou de méfiance qui impactent la gestion forestière. Ces dynamiques, qui sont celles de la communauté que j'appelle « souterraine » ne sont pas prises en compte par le projet. Elles dépassent largement le cadre des principes de gestion que le projet voudrait formaliser, ce qui explique qu'un projet aux ambitions importantes, comme *Bosques Nativos y Comunidad*, n'ait finalement que peu d'effets directs.

PARTIE 1. CHERCHER LA COMMUNAUTÉ FORESTIÈRE : POSITIONNEMENT THÉORIQUE, CAS D'ÉTUDE ET DÉMARCHE D'ENQUÊTE.

Chapitre 1. Émergence, circulations et déconstruction de la notion de « communauté » dans les projets internationaux de gestion communautaire des ressources naturelles.

Introduction.

La gestion communautaire des ressources naturelles est un paradigme au croisement des recherches en économie institutionnelle et des pratiques des agences internationales de développement. Les projets de gestion communautaire ont pour objectif de combiner la protection de la Nature et le développement économique. Ils se basent pour cela sur l'accompagnement des bénéficiaires des projets à devenir des « communautés gestionnaires » des ressources. Les interventions font appel à un ensemble de principes opérationnels comme la participation, la revalorisation des connaissances locales, la mise en œuvre de petits projets locaux, ... Ce paradigme émerge dans les années 1970. Il s'impose comme modèle pour les projets des agences internationales de développement dans les années 1990. S'il est toujours dominant aujourd'hui c'est parce qu'il sert les objectifs des agences internationales, des états, des ONG et des bénéficiaires, tout en étant assez flexible pour s'adapter aux changements d'orientations des politiques environnementales internationales.

Pourtant, ces programmes sont critiqués. D'abord leur réussite est questionnée en terme de participation réelle, de contrôle effectif du territoire par les populations bénéficiaires, de lutte contre la déforestation ou de rapport entre les coûts du projet et ses retombées économiques. Ensuite, le cadre théorique qui soutient le paradigme de la gestion communautaire des ressources naturelles se concentre sur le fonctionnement interne des groupes et ne prend pas en compte l'existence de rapports de pouvoir inégaux entre les habitants et les acteurs extérieurs dont les actions impactent le territoire et la protection des ressources. Cela demande de prendre en compte les intérêts et les modes d'actions des pouvoirs publics, des ONG, ou des entreprises. L'augmentation des grandes transactions foncières, des cas d'accaparement des terres et d'évictions forcées, et de déforestation, qui caractérise les années 2000, met en évidence le fait que les habitants qui sont ciblés par la gestion communautaire des ressources naturelles sont aussi ceux qui participent aux mouvements de résistance en défense du territoire. Il faut donc considérer un deuxième modèle de « communauté » : celui de la « communauté en défense du territoire ».

La littérature présuppose souvent l'existence d'une communauté qui pourrait jouer le rôle de gestionnaire de la forêt ou de défense du territoire. Mais, si elle est souvent mentionnée, elle

est rarement définie. Les acteurs des projets présupposent que l'entité « communauté » serait préexistante aux projets. Cela laisse la place à la projection sur les groupes d'une image de la communauté définie sur la base d'imaginaires transnationaux et non des pratiques effectives des groupes. Ces « communautés » imaginées seraient des groupes localisés, isolés et socialement homogènes. Leurs membres reproduiraient des pratiques dites traditionnelles, connectées à l'environnement. Ces « communautés » seraient donc, de ce fait, les plus à même de protéger les forêts dans lesquelles elles vivent. De cette manière les présupposés sociaux, spatiaux, culturels ou moraux s'étendent aux domaines économique et institutionnel. Pour cette raison l'un des objectifs de cette thèse est de mettre en œuvre une déconstruction analytique de la notion de « communauté » (Le Meur 2008) pensée dans les projets de gestion communautaire des forêts.

Cette entreprise de déconstruction ne doit pas cacher le fait qu'il existe bien des pratiques qui font communauté dans les groupes des programmes de gestion des ressources naturelles. Elles ne sont pas en opposition aux modèles de communautés « gestionnaire » et « en défense du territoire », mais elles leurs sont transversales. Le deuxième objectif de cette thèse est de caractériser finement ces pratiques.

1.1. Les communautés forestières telles qu'elles sont pensées dans le paradigme de la gestion communautaire des ressources naturelles.

1.1.1. Pratiques opérationnelles et exemples de projets de gestion forestière communautaire.

Les projets de gestion forestière communautaire ont un double objectif : la préservation des forêts et le développement économique des populations qui y vivent. Ils s'inscrivent dans un paradigme porté par des ONG ou des organisations internationales de développement (Banque mondiale, USAID, ...): celui de la gestion communautaire des ressources naturelles. Ce paradigme repose opérationnellement sur la mise en œuvre de petits projets localisés, sur la participation des populations et la revalorisation de leurs connaissances écologiques. Les projets promeuvent et accompagnent souvent l'attribution de droits collectifs de propriété sur le territoire ou de droits d'accès et d'exploitation de la forêt. Ces droits sont attribués à des entités administratives communautaires créées dans le cadre des projets et chargées de représenter les populations.

Dès l'origine des projets de gestion communautaire la revalorisation des savoirs locaux pour la gestion des ressources naturelles a été liée à la reconnaissance de formes d'usages communautaires, sans nécessairement faire intervenir une notion très précise de ce qui était communautaire dans ces usages. Par exemple, la FAO a défini la gestion forestière communautaire (GFC) comme « toute situation qui implique intimement les populations locales dans la foresterie » (FAO 1978 cité dans Gilmour et Fisher 2011), faisant appel à une idée délibérément large et vague de la « communauté ». Cette abstraction reflète un manque de connaissance des pratiques communautaires et de leurs liens avec les processus

environnementaux, du moins au début de la mise en œuvre des projets de GFC par les organisations internationales. Par la suite, les organisations internationales ont eu tendance à modifier leurs projets pour y intégrer des degrés plus importants de participation et de reconnaissance des droits fondés sur les normes et pratiques communautaires (Campbell & Martin, 2000).

Pour la Fondation Ford, la gestion communautaire a été initiée dans le domaine de l'irrigation en Asie du sud-est. Dans ce domaine où la réalisation de grands barrages était de mise dans le cadre du paradigme modernisateur des années 60, la gestion communautaire de l'eau se construit avec l'idée que les personnes les plus proches du problème sont les plus à même de le résoudre. Selon Coward (2005), deux projets sont fondateurs de l'approche de la Fondation. En 1970, en Inde, le projet *Sukamajri* a permis de proposer une solution à l'envasement des réservoirs qui alimentaient le village et les terres du fait de l'érosion des falaises. En lien avec les habitants, la Fondation Ford a financé la mise en place de petites retenues d'eau et la végétalisation arbustive des espaces érodés, puis a lancé un projet de gestion et répartition communautaire de l'accès à l'eau, à travers l'accompagnement de comités villageois de gestion de l'eau (Ibid.; Anil Agarwal et Narain 2010). Dans le centre des Philippines, dans les années 1980, le projet *Laur* a permis le financement de la réorganisation du système d'irrigation communal afin d'impliquer les populations suite à une modification de la législation nationale transformant en prêts les subventions publiques à l'agence de gestion de l'eau potable communale. Pour s'assurer que le prêt puisse être remboursé, il fallait impliquer les populations (Coward 2005). Dans les deux cas, le terme de gestion communautaire n'est pas encore utilisé, mais les expériences des projets sont diffusées et influencent les programmes de la Fondation.

Pour le *World Wide Fund For Nature* (WWF), un projet est présenté comme modèle de l'expertise de l'organisation dans la gestion communautaire des ressources naturelles appliquée aux aires protégées et à la préservation de la biodiversité. Il s'agit du *Annapurna Conservation Area Project* (ACAP) mis en œuvre au Népal à partir de 1986, pour créer une aire de conservation d'usages multiples qui donne aux populations, vivant dans le parc, la possibilité de décider de la gestion de leurs ressources (Alcorn 2005; Dervieux et Noûs 2022).

Enfin, le projet qui est peut-être le plus emblématique de la gestion communautaire des ressources naturelles est certainement le *Communal Areas Management Programme for Indigenous Resources* (CAMPFIRE) mis en œuvre au Zimbabwe à partir de 1989. Son objectif est d'intégrer les populations dans les institutions. Elles sont chargées de la prise de décision sur la gestion de la faune et notamment, à travers l'embauche de personnel local et la distribution des bénéfices économiques. Selon les promoteurs du projet, cela doit notamment permettre de lutter contre le braconnage (Rodary 2007). Contrairement aux autres exemples, à ses débuts, le projet CAMPFIRE est peu financé par les organisations internationales. Il est un projet conçu pour accompagner les premiers efforts des administrations publiques dans une forme de décentralisation post-indépendance (1980 au Zimbabwe) (Dervieux et Noûs 2022). Puis, sa réussite attire les financeurs internationaux dont l'USAID à partir de 1994. Il devient alors l'un des programmes de gestion communautaire ayant le plus contribué à la circulation du modèle en Afrique.

Les premiers promoteurs du paradigme de la gestion communautaire des forêts veulent donc redonner le pouvoir de décision sur la gestion des ressources ou du territoire aux habitants. La participation passe par la mise en place de comités de gestion des ressources naturelles intégrés à la hiérarchie institutionnelle forestière ou environnementale des états. Pour l'ACAP, les *Forest Management Subcommitee* (FMSC) sont l'échelle la plus locale de la participation des habitants de l'aire de conservation. Leur autonomie est limitée car ils sont sous la supervision de l'un des cinq comités de gestion de l'aire de conservation de l'Annapurna et leurs actions sont encadrées par un plan de gestion conçu par la direction du parc en lien avec le Département national des Forêts. Par ailleurs, ils peuvent être dissous s'ils ne suivent pas les obligations de l'ACAP. Pour CAMPFIRE, la gestion communautaire se fait à travers l'institution des *Rural District Councils* (RDC) chargés de « gérer et d'utiliser la faune sauvage sur les terres communales et de redistribuer les revenus générés par le tourisme » (*Ibid.*, p. 11) aux « communautés ». Les RDC dépendent du gouvernement zimbabwéen (Dervieux et Noûs 2022; Rodary 2001). En Inde, cela prend la forme de conseils forestiers, créés par l'État, et dont l'autorité relève de personnes issues des « communautés » qui diffusent et font appliquer les règles définies au niveau national pour administrer les forêts communautaires (Agrawal 2005). Dans ces cas, les structures créées, *ad hoc* pour la gestion communautaire, sont différenciées des structures administratives communales.

En Amérique du Sud, dans la comparaison menée par Pacheco et al (2008) entre cinq projets de gestion forestière communautaire dans quatre pays - la Bolivie, le Brésil, le Guatemala et le Nicaragua - seul l'un des cas d'étude a pu faire reposer la gouvernance des ressources sur une structure communautaire existante. Il s'agit des territoires autochtones de la Région autonome de l'Atlantique Nord (RAAN) au Nicaragua, dont les autorités communales ont été formellement reconnues par l'état comme responsable de la gestion forestière et ont obtenu un titre de propriété collective sur leurs terres. Même dans ce cas, la commercialisation des produits forestiers passe par la validation d'un plan de gestion dans les cadres définis par des autorités extérieures. Dans tous les autres cas, des structures de gouvernance spécifiques pour la gestion forestière ont, ou doivent, en 2008, être créées.

En dehors des aires de protection environnementale, dans le secteur forestier, les structures de gestion indiquées prennent souvent la forme d'entreprises ou de coopératives que l'on demande aux habitants de créer. Les modèles d'extraction et de production qu'elles doivent suivre reprennent les cadres des projets forestiers à grande échelle comme les plans de gestion. Ils impliquent la généralisation de normes de sylviculture industrielle et poussent les populations à délaisser les pratiques de collecte de produits non-ligneux (*Ibid.*). Les habitants doivent donc s'adapter à des règles bureaucratiques complexes et coûteuses telles que l'enregistrement administratif des structures, payer les taxes correspondant à leur production, et suivre les régulations du travail, toutes dessinées pour des opérations à grandes échelles. Ces demandes ont constitué une barrière plus qu'elles n'ont facilité l'accès des populations à la gestion des ressources de leur territoire. Ceux qui ont pu s'adapter à ces nouvelles règles étaient les habitants ayant un capital mobilisable et un pouvoir de négociation sur les marchés. Certains ont bénéficié de financements et de l'appui d'ONG pour dépasser ces barrières, alors que d'autres habitants ont opté pour des stratégies de contournement en passant par des

intermédiaires qui récupèrent une grande partie des bénéfices. La mise en œuvre d'une gestion communautaire incluant les populations les plus vulnérables reste donc complexe.

Dans le domaine du foncier, certains promoteurs de la gestion forestière communautaire recommandent l'adaptation des régimes de propriété afin que les utilisateurs « locaux » se voient reconnaître des droits de propriété. Selon de nombreux observateurs, c'est une condition nécessaire pour lutter contre la dégradation de l'environnement. Murphree (Murphree 1993), coordinateur du programme CAMPFIRE au Zimbabwe, explique par exemple que « ce qui est nécessaire [pour lutter contre la dégradation de l'environnement], c'est l'établissement de régimes de propriété communale pour des groupes définis, dans des zones définies, avec des droits d'inclusion et d'exclusion. Ces groupes devraient avoir des droits de propriété sur les ressources naturelles concernées » (*Ibid.*, p. 5).

Les études d'exemples de gestion communautaire des ressources naturelles ont permis de remettre sur le devant de la scène l'existence de faisceaux de droits qui complexifient l'approche en terme de propriété. Pour Schlager et Ostrom (1992), les types de droits sont au nombre de cinq : le droit d'accès, le droit de prélèvement, le droit de gestion, le droit d'exclusion et le droit d'aliénation². On parle de propriété lorsque les droits d'exclusion et d'aliénation sont présents, et de possession dans les autres cas. L'étude et la définition de faisceaux de droits participe d'un effort de mise en lumière et de revalorisation de droits, parfois dits coutumiers, comme une forme de possession à part entière, c'est-à-dire qui n'est pas inférieure à la propriété privée contrairement à ce qui a pu être présenté au moment de l'imposition de réformes foncières coloniales. La conception en terme de faisceaux de droits implique qu'il est possible de reconnaître plusieurs droits qui se superposent sur un même espace. La propriété n'est plus pensée comme un modèle unique d'efficience dans la gestion des ressources naturelles et du foncier.

Dans les faits, lorsque des droits de propriété sont attribués, ce sont souvent des droits de propriété collectifs attribués aux populations autochtones, au nom de leur identité ethnique et non spécifiquement dans un objectif de gestion durable des ressources naturelles. Dans le cas bolivien, les réformes forestières menées dans les années 1990, sous la supervision de l'USAID, avaient pour objectif une redistribution des droits d'accès aux ressources forestières aux différents groupes sociaux considérés comme pauvres, notamment les communautés paysannes ou autochtones (Gautreau et Perrier Bruslé 2019). Or, cela n'empêche pas ces communautés de faire face aux pressions d'acteurs privés. Dans certains cas, pour ces usagers, l'adoption de plan de gestion forestière peut être une stratégie de consolidation de la protection foncière. Dans d'autres cas, les habitants obtiennent des droits d'accès (et non de propriété) aux ressources à travers un système de concession ou de plan de gestion des ressources. A Péten au Guatemala, les groupes se sont vus attribuer des concessions inaliénables et intransférables mais pas la propriété des terres (Pacheco et al. 2008). Au Brésil, la protection foncière des populations autochtones passe par la modalité des réserves extractives qui sont des unités de conservation dédiées à « la protection des milieux de vie et de la culture des populations, et [à] assurer l'utilisation durable des ressources naturelles » (Morère 2018). Les terres des réserves extractives restent publiques mais les populations

² Le droit d'aliénation est le droit de garder pour soi et par conséquent de transmettre.

obtiennent les droits d'usages et d'extraction. Ces exemples amènent Pacheco et al. (2008) à affirmer que la formalisation de droits de propriété n'est pas aussi importante en termes de préservation de l'environnement, que la prise en compte des arrangements d'usages et leur mode d'intégration aux procédures institutionnelles existantes. Enfin, même dans les cas où les populations ont pu obtenir des droits sur les terres et les forêts, l'état reste le principal acteur de la gestion à travers les politiques de régulation ce qui limite la prise de décisions des « communautés » et leur pouvoir d'agir sur la gestion des ressources.

1.1.2. Chronologie de l'émergence, la diffusion et l'adaptation du paradigme de la gestion forestière communautaire

Le paradigme de la gestion communautaire des ressources naturelles a été suffisamment flexible pour s'adapter aux orientations politiques changeantes des projets internationaux de protection de l'environnement ou de développement tout en continuant à apporter des bénéfices aux « communautés ».

Les projets de développement des années 1960 ont été caractérisés par la construction d'infrastructures à grande échelle qui ont profondément et durablement modifié les paysages et les sociétés dans lesquels ils ont été mis en œuvre (Locher 2016). Dans le domaine de la foresterie, les agences internationales, en particulier la FAO, ont d'abord encouragé, dans les années 60 et 70, l'industrialisation de l'exploitation et de la transformation en soutenant les plantations, la planification centralisée de la production et le transfert de technologies industrielles vers les petits producteurs (Schmincke 1995). Cela impliquait l'application de principes dérivés des traditions forestières universitaires à l'échelle locale - celle de l'*ejido*, du village ou de la communauté - généralement par le biais de concessions à des entreprises privées ou publiques (Merino Pérez 2018). Dans le domaine de la protection environnementale domine encore le modèle des parcs naturels « sans-habitants » (Dumoulin Kervran 2005).

Dans ce paradigme dit « modernisateur », l'État doit centraliser la mise en œuvre du progrès et de la croissance, tant dans les pays du Nord que dans les recommandations des programmes de développement destinés aux Suds. Cependant, cette modernisation à marche forcées est critiquée pour les dommages environnementaux qu'elle cause, sa déconnexion avec les logiques d'organisation sociale existantes ou les risques de corruption et de clientélisme qu'elle implique. L'un des moments clés pour la prise de conscience de ces failles du paradigme modernisateur est la famine qui a touché le Sahel entre 1973 et 1975. Selon Locher (2016), des anthropologues qui travaillaient pour le département Afrique Centrale et de l'Ouest de l'USAID au Sénégal, ont alors relevé que des règles coutumières complexes et précises organisaient le fonctionnement des pâturages du Sahel. Or, ces pratiques ont été déstabilisées par plusieurs années de sécheresse, mais aussi par les politiques de sédentarisation ou de déplacements forcés menées dans le cadre de projets nationaux de modernisation appuyés par les organisations internationales.

Dans le sillage de la crise du Sahel et des études de l'USAID, s'est consolidée la perspective selon laquelle les pratiques locales expriment des savoirs de longue durée, particulièrement

adaptés à leurs contextes environnementaux et sociaux. Selon les travaux de Locher (2016), plusieurs chercheurs reformulent les comportements et raisonnements des paysans comme ceux d'acteurs rationaux « efficaces mais pauvres » (Schultz, 1964 cité par *Ibid.*, p. 317), s'expliquant par une recherche prioritaire des conditions leur garantissant de rester au-dessus du seuil de subsistance (« *safety first* ») (Wolf, 1969, cité par Locher 2016) ou à travers l'idée que la mise en commun des terres et les relations communautaires sont des moyens de réduire les incertitudes, et de « socialiser » les risques d'une faillite ou d'une pénurie individuelle (Scott 1985). Enfin, en étudiant les pratiques des groupes ruraux au Niger puis en Suisse, Netting montre qu'elles sont, dans les deux cas, dépendantes des conditions biophysiques et climatiques des espaces dans lesquelles elles se développent. Les formes de propriété collective qui prévalent dans les Alpes Suisses sont ainsi les plus adaptées et efficaces pour des lieux où l'agriculture intensive ne peut être mise en place à cause du relief et des conditions climatiques (Netting, 1976, cité Locher 2016). Cette approche renverse la pensée modernisatrice qui identifie les modes de vie et de production traditionnels comme archaïques, irrationnels et démodés en lui opposant un discours qui valorise les comportements des populations rurales comme rationnels et écologiquement vertueux (Conklin et Graham 1995; Locher 2016).

La sortie du rapport Brundtland sur le développement durable en 1987, marque le début de l'introduction de la rhétorique environnementale dans les projets internationaux de développement. Ceux-ci sont théorisés comme des projets de conservation et développement se basant sur l'idée que la préservation de l'environnement n'est pas opposée à son exploitation car « la majorité des forêts primaires des pays en développement abritent des activités humaines » (Lele et al. 2000). Cela s'oppose au paradigme environnemental de la conservation intégrale qui promeut l'idée d'espaces de préservation de la Nature séparés des hommes (Dumoulin Kervran 2005). Les projets de développement sont adoptés par les acteurs de la conservation environnementale car ils font émerger « la perspective attractive de contribuer à trois des buts les plus recherchés dans l'agenda du développement durable : une effective conservation de la biodiversité, une augmentation de la participation des communautés locales dans la conservation et le développement, et le développement économique pour les populations pauvres rurales » (J. Gabriel Campbell et Martin 2000, p. 17). Pour opérationnaliser cette réunion des objectifs environnementaux, sociaux et économiques, les organisations de conservation comme le *World Wide Fund for Nature* (WWF), Conservation International ou l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) se tournent vers la gestion communautaire des ressources naturelles (Lisa Campbell et Vainio-Mattila 2003).

L'évolution de la perception des « communautés » rurales et autochtones ne s'est pas faite sans heurts. La progression de ces idées dans les enceintes de ces organisations internationales est le résultat de négociations, d'alliances et de jeux d'influence entre des agents du développement aux idées différentes (Nay 2022b; Nay 2022c; Nay 2022a). Dans les années 1970-1980, les fonctionnaires, les praticiens et les universitaires qui ont promu la gestion forestière communautaire sont restés en marge des principaux programmes. Ce n'est que depuis le début des années 1990 que la gestion communautaire s'est imposée comme un

paradigme central du développement, notamment parce qu'il est repris par la Banque mondiale. Dès les années 80, la Banque a été sensible à la nécessité de la prise en compte du contexte local et de la connaissance des pratiques du terrain du fait de la remise en cause de projets d'infrastructures de grande ampleur dans lesquels elle est impliquée (Nay 2022c). Dans les années 1990, des ONG et des fondations spécialisées demandent l'introduction d'un « agenda social » prenant en compte les questions environnementales, les populations et les savoirs locaux, dans les propositions des agences financières internationales (Goldman 2005). En réponse, la Banque s'engage dans un tournant vert grâce auquel elle « a été capable de se réformer en faisant entrer l'environnement dans ses activités quotidiennes et en intégrant, à la fois, ses activités dans le travail des acteurs environnementaux internationaux » (*Ibid.*, p. 9). La Banque met en place un agenda qui prend en compte les demandes de justice sociale et environnementale.

L'intégration d'ONG de développement rural ou d'organisations environnementales dans les schémas institutionnels de la Banque mondiale est perçue comme un moyen de renforcer l'efficacité des projets grâce à la flexibilité institutionnelle de ces structures et à leurs connaissances des contextes locaux. Mais, cette reprise implique des processus de « captation épistémique » (Nay 2022c) définis comme les multiples opérations de traduction et de mise en forme permettant à une organisation (en l'occurrence ici la Banque mondiale) de s'approprier une idée en la vidant de son contenu critique et de la reformuler dans un sens qui favorise les missions de l'organisation. En d'autres termes, cela permet à la Banque mondiale de canaliser les demandes de ces organisations dans des dispositifs techniques et bureaucratiques et de les organiser en fonction des priorités de son agenda néolibéral (Nay 2022a).

Le modèle de gouvernance des biens communs conceptualisé par Ostrom (1990) a joué un rôle central dans l'adoption du paradigme de la gestion communautaire des ressources naturelles par les institutions internationales. Les travaux d'Ostrom et ses collègues, basés sur des exemples de gestion communautaires existants, ont en effet été financés par plusieurs institutions internationales. Ainsi, Locher (2016) explique que le vocabulaire de la gouvernance des biens communs a été développé au sein du Common Property Network³, porté par le Comité des Sciences et Technologies pour le Développement International (BOSTID [*Board on Science, Technology for International Development*]), et créé en 1984 à partir des débats autour de la « crise du Sahel ». Il est financé par l'USAID avec comme condition d'élargir les études de cas à l'ensemble des espaces du développement. Le groupe produit un cadre analytique et un ensemble de vocabulaire structurant pour étudier et comparer des communs. En 1986, le groupe reçoit des financements de la *Duke University* et de la Fondation Ford pour continuer ses travaux ainsi que les rencontres qui permettent de structurer le réseau. Puis, Ostrom obtient un nouveau financement de l'USAID qui lui permet de mettre en place la base de données et une bibliographie qui sera utilisée dans son ouvrage Gouverner les Communs, publié en 1990. Elle y établit une série de « principes de gestion » (*design principles*) (Tableau 1) déjà mis en œuvre par des groupes dans différents contextes et géographies, pour garantir à la fois la conservation et l'exploitation des ressources dont ils

³ En 1989, le *Common Property Network* se donne la forme d'une association, l'IASCP (pour *International Association for the Study of Common Property*) qui deviendra en 2006 l'*International Association for the Study of the Commons* et fonde aussi le *Journal International d'Études sur les Communs*.

dépendent à long terme. Il s'agit de caractéristiques physiques et institutionnelles telles que l'existence de limites claires concernant le nombre de personnes autorisées à profiter de la ressource, la superficie de la ressource ou la capacité du groupe à définir des règles d'exclusion et de sanction et qu'elles soient reconnues. En même temps, dans les années 1990, les bailleurs internationaux demandent à leurs clients de réduire le rôle et les financements des administrations publiques dans le cadre des Plans d'ajustement structurels (PAS) et promeuvent les politiques de décentralisation des compétences et responsabilités de la gestion, des administrations nationales vers des échelons plus locaux. La mise en œuvre de structures communautaires de gestion des ressources va en ce sens.

Pendant leur âge d'or, dans les années 1990, consécutif à la décentralisation et aux PAS, les ONG qui s'intéressent aux questions environnementales et de conservation reçoivent de nombreux financements (Dumoulin Kervran 2017). Mais leur positionnement « en remplacement » de l'État sont questionnés, tout comme leur incapacité évidente à pouvoir couvrir les besoins des populations sur des territoires très grands.

Tableau 1: Les principes de gestion pour la gouvernance des communs (Adapté de Ostrom 2010, p. 90).

Principes de gestion d'institutions durables pour les communs
<p>Limites clairement définies Les individus ou ménages possédant des droits de prélèvement des unités d'une ressource commune doivent être clairement définis, tout comme les limites de la ressource commune.</p>
<p>Concordance entre les règles d'appropriation, de maintenance et les conditions locales Les règles qui limitent l'appropriation des unités de ressources en terme de temps, de lieu, de technologie et/ou de quantité sont liées aux conditions locales et aux règles qui requièrent de la main d'œuvre, du matériel et/ou de l'argent.</p>
<p>Les arrangements de choix collectif La plus part des individus concernés par les règles opérationnelles peuvent participer à la modification des règles opérationnelles.</p>
<p>La surveillance Les surveillants qui examinent les conditions de la ressource commune et les comportements des appropriateurs, rendent compte aux appropriateurs ou sont des appropriateurs eux mêmes.</p>
<p>Les sanctions graduées Les appropriateurs qui transgressent les règles s'exposent à des sanctions graduées (en fonction de la gravité et du contexte de l'infraction) par les autres appropriateurs et/ou par des agents travaillant pour le compte des appropriateurs.</p>
<p>Les mécanismes de résolution des conflits Les appropriateurs et leurs représentants disposent d'un accès rapide à des arènes locales bon marché pour résoudre les conflits entre appropriateurs ou entre les appropriateurs et leurs représentants.</p>
<p>Une reconnaissance minimale des droits d'organisation Les droits des appropriateurs d'élaborer leurs propres institutions ne sont pas remis en cause</p>

par des autorités gouvernementales externes.

Échelles d'organisation imbriquées

Les activités d'appropriation, de maintenance, de contrôle, d'application des règles, de résolutions des conflits et de gouvernance sont organisées à plusieurs niveaux qui sont imbriqués les uns dans les autres.

Les projets de gestion forestière communautaire qui se mettent en place dans les années 1990, adoptent une approche économique plutôt que technique (Karsenty 2021). La forêt devient un bien public national qu'il s'agit de valoriser pour participer au développement national. Le rôle des structures de gestion communautaire est aussi de garantir la productivité, la commercialisation et la redistribution des bénéfices. Au début des années 2000, la fin des PAS signifie un recul de l'influence de la Banque mondiale sur les politiques des états – clients. La vision productiviste de la forêt qui soutenait les interventions de gestion forestière communautaire des années 1990 est, à son tour, critiquée.

Le début des années 2000 marque une prise de conscience globale de l'avancée de la frontière extractive sur les populations, les terres et les forêts. Les conséquences de cette avancée implique la déforestation, les évictions forcées des populations par ailleurs cibles des projets de gestion communautaire et les conflits fonciers qui obligent les bailleurs internationaux à apporter une attention particulière à la protection des territoires des « communautés » dites locales et les peuples autochtones. Les ONG vont parfois prendre ou reprendre un rôle de réclamation des politiques publiques pour porter la voix des populations qu'elles accompagnent. Dans les années 2000, elles prennent le tournant de la reconnaissance des peuples autochtones et promeuvent ce que Dumoulin appelle la « double conservation » (Dumoulin Kervran 2005). C'est-à-dire la protection de la biodiversité et la protection des traditions et cultures autochtones. Dans ce cadre les projets basés sur les usages traditionnels des ressources naturelles restent valorisés (Dumoulin Kervran 2017).

Les forêts sont alors considérées sous l'angle des services écosystémiques globaux (Karsenty 2021). La mise en place des Paiements pour services environnementaux (PES) va de pair avec une perception des forêts comme biens communs mondiaux qu'il s'agit de préserver collectivement. L'initiative Yasuní-ITT, proposée par le gouvernement équatorien entre 2007 et 2013, consiste par exemple à proposer à une communauté internationale, composée de gouvernements ou d'organisation de la société civile, de compenser financièrement les pertes économiques que représenterait pour le gouvernement équatorien le fait de ne pas exploiter un gisement de pétrole dans le parc national de Yasuní. Si l'initiative n'a pas finalement permis la compensation espérée, elle reste un exemple parlant d'une conception de la forêt comme un bien commun qu'il est à la charge de l'humanité de préserver en s'appuyant sur les populations autochtones et en finançant une gestion communautaire des ressources naturelles qui leur donne toute leur place.

L'adaptation de la gestion communautaire à ces nouveaux objectifs démontre la flexibilité du paradigme et certainement, les bénéfices multiples qu'en retirent les différents acteurs tant locaux, nationaux, qu'internationaux.

1.1.3. Un modèle de « communauté gestionnaire » qui repose sur la simplification de la diversité de « la communauté ».

Les études comme celles compilées par Ostrom s'intéressent à des exemples existants de gestion communautaire. Si ces exemples ne sont pas spécifiquement appuyés sur des projets de développement ou de conservation, ils servent de modèles pour les organisations et institutions qui souhaitent appliquer la gestion communautaire. Ce processus est basé sur deux types de simplification. La première est issue des travaux académiques en économie néo-institutionnelle eux mêmes, où la « communauté » est présentée mais n'est pas étudiée comme telle.

Pour Ostrom (1990), les populations des ses études de cas partagent la caractéristique d'être « restées stables sur de longues périodes. Les individus ont partagé un passé et s'attendent à partager un avenir. Il est important que les individus conservent leur réputation de membres fiables de la communauté. Ces personnes vivent ensemble et cultivent les mêmes parcelles de terre année après année. Ils s'attendent à ce que leurs enfants et petits-enfants héritent de leurs terres ». L'existence de ces traits communautaires explique pourquoi « les taux d'actualisation » des dites communautés sont faibles (Ostrom 1990, p. 88). Dans cette optique, l'existence de liens communautaires stables est une variable qui modère l'incertitude des conditions écologiques et réduit les coûts de transaction, c'est-à-dire le temps et l'argent que le groupe doit dédier à la mise en œuvre et à l'application des règles. Pour Ostrom, le fait que les groupes étudiés partagent une « culture commune » implique qu'ils ont intégré des normes qui soutiennent leurs actions collectives. Ces normes jouent un rôle de contrôle et de sanction des individus membres du groupe.

A part cette référence, la théorie ostromienne des communs ne s'intéresse pas à la communauté. Le cadre théorique et méthodologique d'Ostrom est celui de l'individualisme rationnel des acteurs. L'un des objectifs d'Ostrom dans Gouverner les Communs (1990) est de proposer des moyens pour résoudre certains des dilemmes courant lorsque des individus doivent coopérer. Les comportements de passagers clandestins sont particulièrement visés. Ostrom (1990) les explique ainsi « lorsqu'une personne ne peut être exclue des avantages dont bénéficient les autres, chacun est incité à ne pas contribuer à l'effort commun, mais à profiter gratuitement des efforts des autres. Si tous les participants choisissent de profiter gratuitement, l'avantage collectif ne sera pas produit. » (*Ibid.*, p. 6). Il faut donc que le groupe se donne les moyens de mettre en place un cadre institutionnel qui permette de contrôler ces comportements.

Ainsi, une première simplification a lieu car la théorie néo-institutionnelle des communs réduit la complexité des dynamiques des relations communautaires à un cadre utilitariste et rationnel. Par ailleurs, cette conception donne lieu à un paradoxe puisque Ostrom présuppose que les caractéristiques communautaires des populations rurales leur permettent de gérer plus

efficacement les ressources. Pourtant elle montre aussi qu'il faut agir pour mettre en place un cadre institutionnel afin de contrôler les comportements de ces personnes et garantir la gestion durable des ressources. Rose (1999) montre que ce paradoxe se transmet aux projets de gestion communautaire des ressources naturelles (cité aussi par Le Meur 2020).

Une deuxième simplification a lieu au moment de la traduction des principes de gestion ostromiens, pour la mise en œuvre de projets de gestion communautaire. Particulièrement, lorsque ces projets sont à grande échelle. Si Ostrom met en évidence les incertitudes du processus d'organisation collective, cette prudence n'est pas toujours de mise dans l'opérationnalisation de ses théories. Les huit « principes de gestion » d'Ostrom ont guidé l'opérationnalisation de la gestion communautaire des ressources naturelles. Ils sont censés être des guides, une grammaire comme dirait Coriat (2015), qui facilitent l'action collective, et non des règles en soi. Mais, ils sont souvent proposés par les projets dans une perspective normative, comme une « recette » à faire appliquer.

Ainsi, le paradoxe de Rose s'illustre dans le contexte de projets de développement et de conservation car les « communautés » qui en sont le sujet sont considérées comme essentiellement respectueuses de l'environnement et traditionnellement dotées de modes de prise de décisions horizontaux qui leur permettent de gérer collectivement et harmonieusement leur territoire et ses ressources. Et à la fois, les projets visent à les accompagner dans la mise en œuvre de « bonnes » manières de discuter, de décider, de gérer le territoire et les droits d'accès aux ressources ou de produire.

Dans ce double processus de simplification, se forme un modèle normatif de la « communauté gestionnaire » qui se base sur les principes ostromiens, que chercheraient à révéler et instituer les projets de gestion communautaire des ressources naturelles. La « communauté gestionnaire » est ainsi un groupe de petite taille, contrôlant un territoire réduit, ayant mis en place un système de discussion de surveillance et de sanction pour assurer la maintenance et l'exploitation de la forêt et étant reconnu et respecté par les acteurs extérieurs au groupe.

1.2. Critiques de la gestion communautaire des ressources naturelles et contre-modèle

Le paradigme de la gestion communautaire des ressources naturelles a été critiqué dans plusieurs domaines. Comme nous le verrons, un premier ensemble de critiques porte sur l'efficacité des projets et sur la cohérence des principes qui les structurent. Les études pointent du doigt les faibles résultats des projets de gestion communautaires en termes de développement économique local et la difficulté à évaluer le rôle des projets dans la protection des surfaces forestières. Un second ensemble de critiques s'intéresse au contexte politique des projets. Un point de départ est la prise en compte des relations de pouvoir dans lesquelles les groupes ciblés, par les projets de gestion communautaire, sont impliqués. Les groupes n'agissent pas de manière isolée des dynamiques existantes dans les territoires dans lesquels ils vivent. Ils interagissent avec de nombreux acteurs extérieurs comme les États, les ONG et les autres praticiens du développement. Enfin, en suivant les critiques développées dans le domaine de l'écologie politique, il semble nécessaire de prendre en compte les effets

de l'avancée de la frontière extractive sur les groupes ruraux. Particulièrement, la gestion communautaire fait appel à des formes d'organisation collective du groupe qui sont aussi présentes dans les luttes dites « en défense du territoire ». Pourtant, les caractéristiques de la « communauté » qui sont conceptualisées dans ce champ d'étude diffèrent de celles qui constituent le modèle de la « communauté gestionnaire ».

1.2.1. L'efficacité et la cohérence des projets de gestion communautaire en question

Ce premier ensemble de critiques cible le cadre théorique proposé par Ostrom en questionnant le nombre et la cohérence des « principes de gestion » pour capter la diversité des situations de gestion communautaire. L'autre critique, importante, porte sur la réussite des projets de gestion communautaire en termes de participation réelle, de contrôle effectif du territoire, de frein à la déforestation ou de rapport entre les coûts du projet et les retombées économiques.

Les critiques des principes de gestion ostromiens

Dans le domaine de l'économie néo-institutionnelle l'intérêt des chercheurs s'est longtemps porté sur les degrés d'importance ou de précision des « principes de gestion » qui sont utilisés pour encadrer les projets et les institutions communautaires. La corrélation entre chaque principe et la réussite d'une gestion durable sur le long-terme a ainsi été testée à de nombreuses reprises empiriquement et statistiquement. Plusieurs principes ont été précisés ou augmentés afin de correspondre le plus adéquatement aux raisons observées de la réussite des exemples de gestion communautaire. Je résume ici certaines des principales critiques des huit principes ostromiens en me basant sur les travaux d'Agrawal (2003) et Cox et al. (2010).

Le premier critère des « principes de gestion » d'Ostrom, est l'existence de limites clairement définies tant entre les usagers et les non-usagers que pour la ressource. Les critiques remarquent que la nécessité de mettre des frontières au groupe ou à la ressource répond plus aux besoins de clarté des acteurs extérieurs qu'à une prise en compte du contexte social ou biologique de la ressource (*Ibid.*). Cela représente une simplification souvent voulue par les praticiens, mais qui tend à être théorique car les limites sociales ou territoriales sont généralement fluides, liées à un sous-groupe ou un autre, et peuvent se superposer. Cette critique est soutenue par Poteete et Ostrom (2004), qui dans une revue empirique de la cohérence des « principes de gestion », notent que l'existence d'une institution qui permette au groupe de distribuer effectivement, légitimement et justement les bénéfices et les responsabilités de la gestion des forêts est, souvent, plus importante pour la réussite de la gestion communautaire, que les caractéristiques du groupe ou de la ressource. De même, dans sa thèse sur la gestion forestière sur la Z-A-D de Notre-Dame-des-Landes, Loizeau (2023) explique que les limites du territoire sur lequel est extrait le bois et celles du groupe qui en bénéficie, sont fluides, sans que cela ne pose de problèmes au groupe lui-même.

Le deuxième « principe de gestion » porte sur la cohérence entre les règles de gestion et les conditions locales (sous-entendu les conditions écologiques qui définissent l'état de la forêt). Les remarques portent sur le fait que les conditions locales de la ressource peuvent être liées

à des dimensions culturelles, idéologiques, à des traditions ou à des stratégies communautaires (Cox et al. 2010), c'est-à-dire à des dimensions qui dépassent la question de l'état écologique de la ressource. Les règles de gestion qui ignoreraient ces paramètres risqueraient de ne pas être appliquées. Gautam and Shivakoti (2005, cité par Cox et al. 2010) montrent, par exemple, que l'interdiction totale de l'extraction forestière peut provoquer l'effet inverse de celui désiré. Cette règle efface les normes existantes mais ne s'adapte pas aux besoins et aux pratiques du groupe auquel elles sont imposées. Par conséquent, la pression extractive augmente. Par ailleurs, la congruence entre les règles et la ressource est souvent pensée en termes de coût pour les usagers, en comparaison avec les bénéfices qu'ils reçoivent. Cela ne prend pas en compte les effets de la préservation environnementale à d'autres échelles.

Le troisième « principe de gestion » s'intéresse aux dispositions relatives aux choix collectifs. Il implique que la plupart des personnes concernées par les règles opérationnelles puissent participer à leurs modifications. Ce point fait écho à la littérature concernant la prise en compte des connaissances locales dans la gestion des ressources naturelles. Or, il semble que les projets et les praticiens continuent à donner une prédominance aux modèles scientifiques occidentaux dans la gestion des forêts alors que la littérature a depuis longtemps étudié l'importance de la prise en compte des connaissances autochtones (Lisa Campbell et Vainio-Mattila 2003). Une autre critique porte sur la cooptation des espaces de définition des règles par un acteur localement puissant ou une administration bureaucratique externe, et ce, au dépend de l'ensemble du groupe (Cox et al 2010).

Le quatrième « principe de gestion » vise la surveillance de l'application des règles. Ostrom (1990) remarque elle-même que dans de nombreux cas, la surveillance n'est pas spécifiquement formalisée et dérive des normes sociales. L'un des avantages est que son coût, tant en termes de temps pour définir les mécanismes de surveillance, qu'en termes économiques (il n'y a pas, par exemple, à employer de gardien) est relativement réduit. Dans d'autres cas, les critiques montrent que ce ne sont pas les mécanismes de surveillance eux-mêmes qui orientent la réussite collective mais leur ancrage dans le temps. Par exemple, plus les gardes sont employés pour une longue période, plus leur action est efficace (Agrawal and Yadama, 1997, cité par Cox et al, 2010). Dans d'autres études, les villages qui renforcent leur surveillance sur les ressources sont ceux dans lesquels la ressource est déjà relativement dégradée. La relation entre la règle et l'objectif de préservation de la forêt est alors négative (Agrawal, Chhatre et Hardin 2008). Un autre contre-effet existe lorsque les résultats de la surveillance ne sont pas directs. Si les coûts du gardiennage pour le groupe sont importants et qu'il n'a pas d'effets immédiats, la surveillance peut être abandonnée. Enfin, la dernière critique identifiée par Cox et al. (2010), est que la surveillance des conditions environnementales ou météorologiques globales qui influencent la préservation de la ressource, ne peut pas, dans la majorité des cas, être mise en œuvre par les groupes eux-mêmes.

Le cinquième principe à trait à l'existence de sanctions graduées. Certains auteurs considèrent qu'il n'est pas nécessaire de mettre en œuvre des sanctions lorsque le contexte implique un

fort respect des normes sociale. Dans ce cas, la mise en place de règles institutionnelles pour remplacer le contrôle social peut-être contre productif (Cox et al 2010).

L'existence de mécanismes de résolution des conflits est le sixième « principe de gestion ». Pour Ostrom (1990), les groupes dans lesquels la résolution des conflits se fait à moindre coût sont les groupes les plus à même de réussir à maintenir leurs systèmes collectifs de gestion. Pourtant, dans plusieurs études citées par Cox et al. (2010), les groupes ont l'habitude de faire appel à des instances extérieures, notamment à la justice, pour résoudre leurs conflits avec succès, et ce malgré les coûts liés à ce recours, en termes de temps ou de transport par exemple.

Le principe sept illustre la position que devraient adopter les acteurs extérieurs. Il s'agit de demander à ce que les autorités extérieures au groupe ne remettent pas en question les règles qu'il s'est données. L'une des contradictions de ce principe apparaît lorsque les agences gouvernementales accordent des droits de propriété sur les terres (Cox et al 2010). On l'a vu, l'attribution de ce droit est jugée centrale pour la réussite de modèles durables de gestion forestière communautaire (Murphree 1993; Pacheco et al. 2008). Pourtant, la notion de propriété, même collective, peut-être une conception éloignée des arrangements existants pour la gestion du territoire, basés sur différents niveaux de possession.

Enfin, le dernier principe est celui qui relève de l'imbrication du groupe dans des systèmes de gouvernance plus larges. Dans ce domaine, les critiques concernent les résultats. Ils ne sont pas les mêmes selon qu'il s'agisse d'une imbrication administrative dans un système de gouvernance national, par exemple, qui tend à être vertical, ou d'une coalition entre plusieurs groupes concernés par un écosystème global qui tend à être plus horizontal (Cox et al 2010).

Ce tableau des critiques adressées aux « principes de gestion » peut être résumé en deux points. D'abord, les principes seraient trop réduits pour illustrer la diversité des enjeux de la gestion locale d'une ressource naturelle. De fait, de nombreux chercheurs ont élargi les critères. Agrawal (2003) en reformule trente-trois, Cox et al. (2010) en étudient douze, et dans une revue globale, Pagdee et al. (2006) identifient jusqu'à quarante-trois variables indépendantes qui influencent significativement la capacité des groupes à s'organiser et à poursuivre des activités de gestion collective. Ensuite, l'idée même de se baser sur des principes est questionnée. Soit parce qu'ils seraient trop théoriques ou abstraits, et donc trop éloignés des situations locales qu'ils sont censés illustrer ou orienter, soit au contraire parce qu'ils sont issus de cas d'études divers mais toujours localisés, ce qui questionne la possibilité de généralisation.

Quelle est la réussite des projets de gestion communautaire des ressources naturelles ?

Au delà des « principes de gestion » la réussite de la promotion de la gestion communautaire pour atteindre les objectifs de conservation et de développement local est questionnée. Dans la revue de cinq projets présentés par Pacheco et al. (2008), les auteurs annoncent en conclusion que « malgré le fait que de nombreux gouvernements aient mis en place des politiques progressistes destinées à bénéficier aux populations rurales et à leur utilisation des

forêts, il est permis de se demander dans quelle mesure ces politiques ont réellement apporté des changements concrets au bénéfice des communautés » (*Ibid.*, p. 9). De même, dans la conclusion d'un numéro spécial sur la gouvernance environnementale, Arce et Jaskoski (2024) considèrent que les avantages environnementaux des structures formelles visant à intégrer les communautés situées à proximité d'espaces naturels vulnérables et/ou de projets de développement à grande échelle, sont « flous ». Campbell et Vainio-Mattila (2003) remarquent que la majorité des projets de conservation communautaire sont mis en place dans des espaces qui étaient déjà des aires protégées, ce qui impliquerait que l'objectif de la gestion communautaire des ressources naturelles est davantage de faire accepter les mesures de conservation aux populations que de mettre en œuvre collectivement des règles de gestion durable. Enfin, pour Lund et al. (2018), « la décentralisation forestière est associée à des taux de déforestation et de dégradation des forêts plus faibles que les autres stratégies de gestion, tout en ayant des effets mitigés sur les moyens de subsistance, avec une nette tendance à avoir des effets négatifs sur les ménages et les individus les plus pauvres et dépendants de la forêt » (*Ibid.*, p. 18).

L'un des points mis en évidence par cette revue de l'évaluation de la gestion communautaire des ressources naturelles, est que l'adéquation entre les objectifs sociaux, économiques et environnementaux, n'est pas automatique. Il n'y a pas forcément de corrélation dans la réussite d'objectifs aussi divers que la réduction de la déforestation, l'amélioration de la qualité de vie des populations rurales, l'augmentation des capacités d'organisation ou la meilleure compréhension des relations entre le groupe et la forêt. Cela est d'autant plus vrai que les indicateurs de réussite sont souvent simples ou partiels (Lund, Rutt et Ribot 2018), par exemple lorsque la gestion durable est mesurée par l'étendue du couvert forestier, ou le développement économique local par l'augmentation des revenus des ménages (McCarthy 2005). Au regard de ces critiques, l'évaluation de la réussite des projets de gestion communautaire demande donc de définir ce que veut dire la réussite et les indicateurs pour la mesurer et, en cas d'objectifs multiples, d'en clarifier les priorités.

Sur la question de la participation, l'idée selon laquelle la « participation signifiera une société plus démocratique, égalitaire et équitable » (Cornwall 2006) est remise en cause. Blanc-Pamard et Fauroux (2004) montrent, à partir de leurs travaux à Madagascar, que la participation est imposée sur la base de concepts qui n'ont pas cours dans les lieux où on les met en place. Les logiques de décisions locales ne sont ni égalitaires, ni horizontales, et sont souvent le lieu de hiérarchies basées sur l'âge ou la parenté. Un projet peut permettre aux leaders de reproduire et maintenir le fonctionnement hiérarchique ou bien, permettre l'émergence de nouveaux leaders. Il reste que la participation ne garantit pas que l'ensemble de la « communauté » soit en accord avec les décisions prises et les règles fixées dans le projet. Cette idée portée, par les agences de développement, est appelée « illusion participative » par Blanc-Pamard et Fauroux (2004).

Enfin, la question de l'attribution de droits de propriété aux populations bénéficiaires des projets est reprise au prisme des capacités de contrôle de la ressource qu'elle permet. Ribot et Peluso (2003) expliquent que les droits d'accès et de gestion sur les ressources ne correspondent pas toujours aux capacités réelles d'usage de la ressource. En plus des

faisceaux de droits (Schlager et Ostrom 1992), des faisceaux de pouvoirs influencent la capacité des habitants à bénéficier ou non d'une ressource. Il s'agit de prendre en compte les opportunités différenciées d'accès aux marchés, aux technologies, au travail ou à la connaissance ; les capacités spécifiques de certains groupes ou individus pour négocier face aux autorités ; le rôle de l'identité sociale ou ethnique dans les possibilités d'accès à une ressource ; et les à-côtés que sont les relations d'amitié, de parrainage, de confiance ou de réciprocité. Au nord du Sri Lanka, par exemple, Scholtens (2016) démontre que si les petits pêcheurs ont retrouvés leurs droits de pêche dans les eaux Sri Lankaises depuis la fin du conflit armé (1983-2009), ils doivent faire face à la raréfaction des poissons due aux intrusions illégales de chalutiers indiens qui, puisqu'ils ont accès à des technologies coûteuses et ont une force d'influence politique, peuvent pêcher dans les eaux sri Lankaises sans être inquiétés (*Ibid.*). La protection des ressources est donc liée à des facteurs qui dépassent la seule attribution de droits.

Les projets de gestion communautaire des ressources naturelles sont parfois évalués en termes de ratio entre les coûts engagés et les bénéfices économiques pour les populations. Pourtant dans la mise en œuvre des projets, la dimension productive porte souvent sur un remplacement des activités de production des habitants qui sont généralement jugées néfastes pour la protection de la forêt, par des activités plus durables (Lisa Campbell et Vainio-Mattila 2003). Les coûts matériels ou d'apprentissage de ces nouvelles activités productives peuvent être importants, sans qu'ils n'apportent de bénéfices économiques supplémentaires aux populations. Or, dans un contexte de pauvreté des populations, il est nécessaire d'augmenter les revenus, et non seulement de substituer une activité par une autre (*Ibid.*).

1.2.2. Le besoin de prendre en compte les relations de pouvoir qui se créent dans les projets de gestion communautaire

Un deuxième ensemble de critiques met en évidence l'absence de prise en compte des enjeux de pouvoir auxquels les projets donnent lieu ou dans lesquels ils sont imbriqués. Une pluralité d'acteurs sont impliqués autour des groupes dans les projets. Comme on l'a vu depuis les années 1990, les intermédiaires comme les ONG ont pris un rôle croissant dans les projets de gestion communautaire des ressources naturelles parfois dans une logique de compensation des états. La compréhension de ces projets doit donc faire place à l'étude des interactions, non seulement entre les populations et les états et leurs agences, mais aussi avec les autres acteurs du développement. D'autre part, les années 2000 marquent un tournant dans les dynamiques d'expansion des frontières extractives. Leurs conséquences sur les « communautés » sont la déforestation et les évictions forcées et violentes de leurs terres. Il est donc nécessaire de repenser la centralité des « communautés » dans les projets de gestion communautaire des forêts en prenant en compte les logiques spatiales et politiques qui les touchent.

Les acteurs extérieurs et leurs influences

De nombreux travaux de recherche s'intéressent aux acteurs – agents publics, ONG, organisations internationales ou mouvements socio-environnementaux – qui sont impliqués

dans les projets de gestion forestière communautaire et façonnent les orientations et les effets du projet. La prise en compte de ces acteurs passe par l'étude des agendas sous-jacents à leur investissement dans la mise en œuvre de projets de gestion communautaire.

Chaque type d'acteur passe par l'appui et la mise en œuvre de projets de gestion communautaire pour faire avancer son agenda. En effet, à l'échelle des projets, la diffusion, et l'application des principes de la gestion forestière et le choix apparent de mettre « la communauté » au cœur de la prise de décisions, ne signifie pas que les autres acteurs renoncent à leur capacité d'influence. De ce fait, dans de nombreux cas, les porteurs de projets - États, agences de développements ou ONG - ont vu dans les « communautés » un nouvel allié pour appuyer leurs intérêts particuliers.

En Indonésie, Tsing (2020) montre l'alliance des villageois *meratus* et d'ONG environnementales pour défendre les forêts de Manggur convoitées pour laisser place à une zone économique spéciale et *in fine* à des plantations de palmiers à huile. Elle explique que trente-trois ONG se sont alliées contre le plan d'exploitation de la forêt proposé par l'État et une entreprise. Elles ont d'une part pris contact avec les habitants pour réaliser une étude de la biodiversité et d'autre part mobilisé leurs réseaux nationaux et transnationaux pour contrer les politiques extractivistes de l'État (*Ibid.*). L'alliance des activistes a ainsi effectué une opération de traduction des conceptions habitantes vers un langage permettant de toucher un public transnational, « pour donner à la cause locale un écho plus large » (*Ibid.*, p. 336). Au Brésil, l'alliance inter-échelles entre les « communautés » dites locales et les activistes et leurs réseaux internationaux a permis de faire pression sur l'État brésilien, pour faire avancer l'agenda de protection des forêts tropicales humides d'Amazonie (Conklin et Graham 1995). Un nouveau discours qui faisait des populations autochtones des « gardiennes des forêts » a émergé. Ce soutien nouveau aux populations autochtones a, entre autres, permis aux organisations internationales de faire valoir leur légitimité face aux États pour porter des thématiques qui, jusque là, relevaient de la politique nationale. Pour les populations autochtones, il a permis de faire entendre la demande d'allocation de droits de propriété. Conklin & Grahams (*Ibid.*) précisent cependant que cette alliance ne va pas sans l'apparition de dissonances entre les discours et la réalité de la diversité des groupes autochtones au Brésil, ainsi que de leurs fonctionnements.

A l'échelle des États, le transfert de responsabilités à l'échelon communautaire a été analysé comme une forme de contrôle « à distance » des collectifs et des ressources par les autorités fédérales, pour contrer ou contourner les processus de décentralisation (Agrawal 2005). Les projets se basent ainsi sur la création de « communautés régulatrices » (*Ibid.*), qui vont dans le sens de l'impératif de développement local et durable et du lissage de la conflictualité voulu à d'autres échelles et notamment nécessaire aux administrations nationales pour contrôler des espaces éloignés et marginalisés, ainsi que les ressources en bois. Il s'agit d'une forme de « gouvernement de l'intime » au sens où ces institutions permettent à l'État d'encourager, à distance, l'intégration des valeurs de protection de l'environnement qu'il défend dans les comportements et les convictions des habitants des forêts (*Ibid.*).

Enfin, les agences internationales qui ont fortement appuyé les projets de gestion communautaire des ressources naturelles pèsent sur les politiques publiques et encadrent les États dans la mise en œuvre de politiques forestières en garantissant que la plus grande protection des forêts soient en accord avec les principes du néolibéralisme qui les guide (Goldman 2005; Rodary 2001).

Ces exemples illustrent l'importance de la compréhension des agendas politiques qui amènent les agences internationales de développement, les États ou les ONG à accepter, diffuser ou mettre en œuvre ces programmes. Ils appellent à réduire l'écart existant entre l'étude des règles de gestion communautaire et l'étude du contexte politique et institutionnel de l'espace dans lequel les projets sont appliqués (Armitage 2007).

L'agentivité des habitants et « l'économie politique pratique » des « communautés »

S'il est important de prendre en compte le rôle et les agendas politiques des acteurs extérieurs, il faut voir que leurs objectifs se heurtent bien souvent, au moment de la mise en œuvre de projets, à ce que Li (1996) appelle « l'économie politique pratique » [*practical political economy*], c'est-à-dire les dynamiques micro-politiques qui existent tant dans la mise en œuvre des programmes de développement sur le terrain que dans la vie quotidienne des groupes visés.

Les projets sont toujours utilisés par les bénéficiaires dans leurs logiques, car ils savent tirer profit des projets qu'on leur propose et les utiliser pour atteindre des objectifs personnels, familiaux ou ceux d'un groupe spécifique, soit pour les renforcer, soit pour reformer des hiérarchies, en général au dépend du reste de la dite « communauté » (Blanc-Pamard et Fauroux 2004). Dans un exemple contraire, Agrawal (2005) explique aussi que les chefs des conseils forestiers du Kumaon, dans l'État d'Uttar Pradesh en Inde, ont tendance à mettre de côté leurs intérêts et ceux de leurs familles, et à faire appliquer des règles de protection forestière qui leur sont imposées depuis le Ministère de l'environnement, même si ces règles peuvent être impopulaires dans leurs villages. Dans tous les cas, la capacité à identifier les profits qui peuvent être tirés d'un projet et à les négocier est une compétence que les membres des groupes marginalisés maîtrisent particulièrement bien car elle est centrale dans les stratégies de survie quotidiennes (Scott 1985). Cela implique de prendre en compte les différences d'intérêts et de stratégies entre les membres des groupes.

Dans ce cadre, les rôles étudiés concernent les élites communautaires pour comprendre la manière dont elles mobilisent leurs réseaux spécifiques. Par exemple, les médiateurs ou courtiers du développement, acteurs souvent essentiels à la mise en œuvre des projets, peuvent être des personnes originaires des groupes « locaux » qui, par leurs études ou expériences de migrations ou de travail, sont particulièrement à même de comprendre le langage et les besoins des projets et de faire le lien entre les habitants et les ONG (Blanc-Pamard et Fauroux 2004).

D'autres études s'intéressent aux personnes pensées comme spécifiquement vulnérables au sein des groupes, comme les jeunes, les femmes ou les populations autochtones (Bina

Agarwal 2000; Rocheleau 2005). L'adaptation à ces dynamiques donne lieu à des processus de « bricolage » (Koning 2011) ou « d'assemblage » (Murray Li 2007) qui sont un passage obligé pour contrer les écarts (*implementation gap*) (Arce et Jaskoski 2024) entre la théorie sur laquelle se base les projets et la pratique de leur mise en œuvre.

Un modèle de la « communauté en défense du territoire » qui émerge dans le contexte d'enclosure des ressources naturelles

La mise en œuvre opérationnelle de la gestion forestière communautaire se concentre sur la résolution des dilemmes internes aux groupes cibles. Or, les populations et les espaces qui font l'objet des projets sont les mêmes que ceux concernés par l'avancée de la frontière extractive dans de nombreuses régions du monde et particulièrement en Amérique Latine (Hyde et al. 2022). L'accaparement des terres et des ressources de la part d'acteurs privés représente une menace centrale tant pour la conservation de la forêt que pour la qualité de vie des populations rurales (Villamayor-Tomás et García-López 2018). Les populations se sont souvent organisées pour résister et se défendre face à cette menace. Le champ de recherche de l'écologie politique s'attache à étudier les processus collectifs qui se mettent en place dans les luttes en défense du territoire. La dimension communautaire qui est développée dans cette perspective diffère de celle proposée dans le champ de l'économie néo-institutionnelle.

Les tenants de l'écologie et de l'économie politique analysent la gestion des pratiques de gestion des forêts à partir de la disparition ou leur résistance face aux processus historiques d'enclosure décrit par Marx (1842) ou plus tard Thompson (2014). Selon eux, les enclosures dites primitives sont les mécanismes qui ont conduit à la disparition des formes complexes de possessions collectives - les communs - qui caractérisaient les sociétés précapitalistes. En suivant leur raisonnement les avancées des fronts pionniers agricoles dans les années 1990 et au début des années 2000, sont conceptualisées comme de nouvelles enclosures (De Angelis 2004). Elles amènent les mouvements sociaux à se structurer dans des luttes en défenses du territoire (Martínez-Alier 2004).

Les chercheurs dans le champ de l'économie politique accompagnent la visibilisation de ces conflits fonciers. Ils formulent un vocabulaire de la Justice Environnementale (Martinez-Alier 2009) et conceptualisent ces situations comme des conflits de répartition écologique, basés sur l'inégale distribution des droits d'accès aux ressources naturelles. Les acteurs de ces conflits s'opposent car ils ont des langages de valorisation de la Nature contradictoires. Le modèle capitalisme et extractiviste considère la nature comme une ressource dont la valeur doit être rationalisée et mesurée pour permettre son exploitation et sa commercialisation. Cela implique une différenciation entre des marges vides comme des espaces « improductifs » et vides, qui doivent être exploités pour être mis en valeur, et les lieux « centraux » de concentration des capitaux. Au contraire les promoteurs de la Justice Environnementale proposent une ontologie des biens communs qui repose sur un espace de vie dit inaliénable et dont la valeur n'est pas mesurable mais liée à l'histoire familiale, communautaire, ancestrale. Les mouvements socio-environnementaux qui s'organisent dans une logique communautaire pour défendre ces espaces réactualisent les pratiques collectives, dites traditionnelles, qui étaient vouées à disparaître, en les transformant par leurs luttes. Les luttes en défense du

territoire ne visent donc pas à gérer la forêt comme une ressource mais à soutenir un réseau de relations de collaboration et de partage qui permettent d'affronter la menace des enclosures et de garantir que le groupe tienne ensemble (Aguilar 2017). L'attention porte donc sur les relations et le processus de construction des formes de coopération dans les luttes : le *commoning* (Bollier et Helfrich (eds.) 2015) parfois traduit par faire commun en français.

Les espaces de solidarités altermondialistes, comme les Forums Sociaux Mondiaux, et les conférences internationales sur la gouvernance des ressources, comme la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement qui a eu lieu à Rio de Janeiro en 1992, sont des lieux clés de la formulation du discours de la justice environnementale et de la création de liens entre des mouvements, conceptions et organisations diverses. L'un des modèles de ces nouvelles convergences est le mouvement des femmes Chipko dans les années 1970, pendant lequel les femmes de la région du Garhwal en Inde entourèrent les arbres de leurs bras pour protester contre un projet d'exploitation commerciale de la forêt (Vandana 2023; Tsing 2020). Anna Tsing (2020) cite aussi l'influence, jusqu'en Indonésie, de Chico Mendes, leader militant syndicaliste brésilien qui a défendu les droits des *seringueiros*, les ouvriers chargés de recueillir le latex dans les plantations d'hévéa d'Amazonie avant d'être assassiné en décembre 1988 au Brésil (Martinez-Alier 2009). Enfin, les manifestations de la « guerre de l'eau » qui ont eut lieu au début des années 2000 dans la région de Cochabamba en Bolivie pour protester contre la privatisation du service public de l'eau, imposée au pays par la Banque mondiale, sont souvent citées comme un exemple mondial de défense de l'eau comme bien commun (Dardot et Laval 2014; Sauvêtre 2019).

En 2009, suite au Forum Social Mondial de Belém, les organisations du monde entier rédigent et signent le manifeste « Reclaim the Commons » (traduit en français par « Manifeste pour la récupération des biens communs »)⁴. Ce document formalise la résistance aux enclosures comme un point commun entre de nombreuses luttes qui, a priori, ne sont pas liées comme « la défense de l'eau et des fleuves, de la terre, des semences, de la connaissance, de la science, des forêts, des mers, du vent, des monnaies, de la communication et des intercommunications, de la culture, de la musique et des autres arts, des technologies ouvertes et du logiciel libre, des services publics d'éducation, de santé, assainissement, de la biodiversité et des connaissances ancestrales » (Collectif Reclaim the Commons 2009).

En Amérique latine, cette conceptualisation accompagne le tournant éco-territorial des mouvements sociaux. Ce paradigme alternatif est porté par la convergence de plusieurs matrices de contestations, c'est-à-dire des discours et stratégies qui se mettent en place à travers les mouvements sociaux latino-américains à partir de la décennie néolibérale, et que Svampa (2014) voit démarrer à la suite du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro (1992). La matrice indigène-communautaire (Svampa 2018) prend pour sujet « la communauté ». Son émergence est liée aux revendications autochtones de droits collectifs sur la terre et de leurs capacités à décider d'eux mêmes (tel qu'inscrit dans la convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail sur les peuples autochtones et tribaux, votée en 1989 et ratifiée en 2000 par l'Argentine). Elle prend acte de l'échec de l'intégration des populations autochtones,

⁴ Disponible sur https://wiki.remixthecommons.org/index.php?title=Manifeste_pour_la_r%C3%A9cup%C3%A9ration_des_biens_communs#FR, consulté le 4 juillet 2025.

paysannes et métisses dans le projet de société moderne et des changements de l'identité autochtone qui, avec les migrations, concerne des populations de plus en plus urbaines. Il s'agit alors de prendre le multiculturalisme comme une perspective de coexistence sociale et de construction nationale. A partir de 2010, les exemples latino-américains trouvent écho et s'alimentent avec d'autres luttes : les mouvements des places en Grèce ou en Espagne (Roth, Monterde et Calleja-López 2019; Varvarousis et Kallis 2017) ceux qui se développent dans les zones à défendre en France ou en Italie (Collectif Mauvaise Troupe 2016) les initiatives de l'Economie sociale et solidaire (Caggiano et De Rosa 2015) ou les mouvements des *beni communi* en Italie en 2011 (Charbonnier et Festa 2016).

Les relations sociales caractéristiques de ces « communautés » doivent permettre une forme d'autonomie dans la prise de décision (Gudynas 2014). Ce que Gutiérrez-Aguilar (2013) appelle l'horizon politique communautaire est une réappropriation de la richesse collective matérielle disponible et de la capacité à prendre des décisions à son sujet. Cela génère des mécanismes internes d'auto-régulation qui amènent les mouvements à définir l'alternative politique qu'ils proposent en dehors des schémas classiques de l'action politique autrement dit, des partis, des syndicats et des organisations militantes (Sauvêtre 2019). La prise de décisions est, par exemple, basée sur la participation réelle aux actions collectives par opposition à la délégation de la décision à des représentants choisis ou élus. Gutiérrez-Aguilar et al. (2017) prennent soin de préciser que cela ne veut pas dire que ces mouvements sont en autarcie des logiques capitalistes. Cela signifie plutôt que l'objectif d'autonomie dans le processus de décision est central. Ces mécanismes d'autorégulation doivent être constamment réajustés, sinon, le collectif court le risque d'épuiser son potentiel transformateur.

Ce processus collectif produit un sentiment d'inclusion, qui est à l'origine de « la communauté ». Il vient de la participation à l'organisation du groupe, de l'espace qu'il occupe, des connaissances, méthodes, biens ou services qu'il produit. Les personnes du collectif acceptent et s'ajustent aux mécanismes de régulation parce qu'elles ont participé à leur définition. L'inclusion - l'idée de faire partie - n'est ainsi pas produite par une identité prédéfinie et figée. Elle vient de la co-production des règles et du partage des obligations et responsabilités dans leurs applications. L'identité se territorialise non seulement sur la base des liens ancestraux et mémoriels à l'espace mais également par la participation à la défense du territoire et à l'expérience de la vie collective sur ces territoires. Le commun que cela produit est « ce qui se protège, mais aussi ce qui se recrée à travers l'inscription des pratiques dans l'espace » (Merlinsky 2017, p. 251) et « les ressources naturelles qui garantissent et perpétuent les formes de vie dans un territoire déterminé » (Svampa 2014, p. 11990).

Il y a donc un intérêt à appréhender les mouvements de résistances territoriales comme des formes d'organisations collectives faisant face aux mêmes dilemmes que pour la gestion des ressources, mais mettant en œuvre un registre d'action différent. Les résistances collectives ont une double dimension : résister pour protéger et défendre un espace ou une ressource menacée par un projet extractif, d'une part, et produire un modèle social et politique collectif, basé sur un mode de relation aux autres (et à l'environnement dont ils font partie), alternatif au mode d'existence capitaliste. Dans ce contexte, la communauté devient un support - discursif entre autres dimensions – des luttes territoriales. Elle est caractérisée comme la

« multiplicité des relations sociales qui se produisent en dessous, à la marge, ou contre les relations sociales capitalistes » (Gutiérrez Aguilar, Navarro Trujillo et Linsalata 2017, p. 7).

1.3. La nécessaire déconstruction analytique de la notion de communauté des projets de gestion communautaire des ressources naturelles.

Que ce soit dans les rencontres et les réunions où sont pensés les projets des agences internationales de développement, ou bien dans les forums où s'échangent les expériences de luttes en défense du territoire, les « communautés » sont souvent dotées depuis l'extérieur de caractéristiques culturelles et morales intrinsèques, qui en viennent à les définir. Pour cette raison, il semble nécessaire de mener à bien une « déconstruction analytique » de la notion de « communauté » telle qu'elle est utilisée dans les projets de gestion communautaire ou dans les luttes en défense du territoire.

1.3.1. De quelle communauté parle-t-on ? Les circulations des imaginaires écologiques transnationaux de la « communauté ».

La circulation du paradigme de la gestion forestière communautaire s'effectue donc en trois étapes. Lorsque la gestion communautaire des forêts commence à être conceptualisée dans les années 1970, elle est pensée depuis des organisations de protection de la nature comme le WWF, Conservation International ou The Nature Conservancy (TNC). Ces organisations commencent à intégrer les principes de la gestion communautaire dans leurs programmes à travers des projets pilotes. Pour le WWF, par exemple, Alcorn (2005) explique que la première génération de projets de conservation communautaire entre 1985 et 1992, l'a été dans le cadre d'un petit programme intitulé *Wildlands and Human Needs Program*⁵. Le programme est d'abord pensé dans le cadre du département Amérique Latine du WWF mais, l'USAID qui le finance, pousse à sa mise en place à l'échelle internationale. C'est sur la base de ce type de projet, et sur les travaux d'Ostrom présentés plus haut, qu'à partir du début des années 1990, la Banque Mondiale inclura la gestion communautaire des ressources naturelles dans les lignes directrices de ses projets, afin de répondre aux critiques sur l'absence de prise en compte des populations et des enjeux écologiques, dans ses actions.

Ce processus va de pair avec les premières alliances entre des collectifs ou des représentants de peuples autochtones et de grandes ONG environnementales internationales. Ces alliances produisent des discours dans lesquels les peuples autochtones sont présentés comme des exemples paradigmatiques de « conservation naturelle », dotés de modes de vie respectueux des écosystèmes et des savoirs environnementaux qui permettent leur gestion durable (Conklin et Graham 1995). L'attention portée à la reconnaissance du rôle des populations

⁵ L'objectif des projets du *Wildlands and Human Needs Program* est d'inciter les responsables de chaque agence continentale du WWF à travailler avec les « communautés » pour la protection de la nature et de la biodiversité. Dans la première phase, le programme n'appuie que des projets déjà existants et vise à y ajouter une composante pour intégrer les habitants dans les espaces de conservation concernés. La deuxième phase du programme s'étend jusqu'en 1996 et généralise la proposition de participation à l'ensemble des actions de chaque projet.

autochtones dans la gestion communautaire, qui suit la déclaration de l'OIT sur les peuples autochtones de 1994, a amené plusieurs pays à valider dans les années 2000, l'attribution de droits de propriété collective à des groupes autochtones ou ruraux. Dans ce cadre, l'imaginaire de populations autochtones « naturellement » conservatrices de l'environnement vient se superposer à la gestion communautaire. Le modèle de « communautés en défense du territoire » véhiculé dans les discours et les événements altermondialistes et les mouvements socio-environnementaux de la fin des années 1990 vient renforcer ces perceptions. Les femmes du mouvement Chipko, les communautés autochtones brésiliennes représentées par Chico Mendez ou plus tard, les populations rurales boliviennes qui organisent « la guerre de l'eau » (2000) sont présentées comme des groupes protecteurs de la nature et des ressources du fait de leur identité autochtone.

Ainsi, l'imaginaire transnational de la « communauté » porté par les promoteurs des projets, la présente comme une entité traditionnelle, homogène, dont les membres ont des pratiques naturellement respectueuses de l'environnement et connectées à leurs territoires. On retrouve ces images, dans l'imaginaire de la « communauté en défense du territoire », qui, de plus, suppose que les groupes mettent en œuvre une gouvernance du territoire qui repose sur l'horizontalité de processus de discussion assembléistes et égalitaires, et que les objectifs, qui guident leurs actions, sont systématiquement anti-capitalistes et autonomistes. Cette combinaison leur permettrait de s'organiser spontanément et uniformément.

Le sommet de la Terre de l'ONU à Rio en 1992 est le premier Sommet international sur les questions environnementales auquel des ONG sont invitées à participer (Depraz 2008). Ce moment est donc un moment de circulation et de jonction des imaginaires écologiques. Il participe à leur récupération et traduction par les organismes internationaux. Si cette traduction est possible, c'est aussi car les modèles de « communauté » - de la « communauté gestionnaire » ou celui de la « communauté en défense du territoire » - reposent sur une essentialisation des comportements écologiques des populations. Ces « communautés » imaginées seraient des groupes localisés, isolés et socialement homogènes. Leurs membres reproduiraient des pratiques dites traditionnelles et connectées à l'environnement. Ces « communautés » seraient donc, de ce fait, les plus à même de protéger les forêts dans lesquelles elles vivent. De cette manière, les présupposés sociaux, spatiaux, culturels ou moraux sur les groupes ruraux et autochtones des Suds, s'étendent au domaine économique de la gestion forestière et à sa formalisation institutionnelle.

Dans un cas comme dans l'autre, les imaginaires suggèrent une adéquation entre un ensemble social inscrit dans un espace délimité (le territoire) et une unité dite « morale » qui découle d'une histoire commune passée, future et d'une dynamique culturelle impliquant un contrôle social (Le Meur 2008). Dans les projets de gestion communautaire des ressources naturelles, s'opère un glissement vers une dimension économique et institutionnelle, où l'ensemble des règles émergeant de la « communauté » exprimerait un intérêt homogène pour le contrôle et l'usage des ressources naturelles partagées par ses membres (Barrow et Murphree 1998).

Or, les membres d'un groupe communautaire sont imbriqués dans des entités territoriales et sociales superposées comme la famille, les groupes affinitaires, les organisations paysannes ou autochtones, les espaces de travail (Le Meur 2008) ce qui influence leurs visions du monde et des règles. L'existence de frontières floues ou flexibles au sein de la « communauté » et entre la « communauté » et son extérieur, est alors un enjeu invisibilisé par l'image de collectifs culturellement, spatialement ou socialement figés. Les multiples imbrications sociales des habitants d'un même lieu constituent le support d'inégalités au sein des communautés. Les différences d'accès aux ressources communes (en termes de droits ou de pouvoir) influencent les positions sociales dans la communauté et en retour, les positions sociales influencent les droits et capacités d'accès aux ressources du territoire. L'appartenance à une communauté territoriale et culturelle n'implique pas une uniformisation des intérêts dans la gestion de la ressource.

Pour cette raison, il me faudra, avant d'étudier les « communautés » de *Bosques Nativos y Comunidad*, engager une « déconstruction analytique » de la communauté imaginée par le projet.

1.3.2. Repartir des pratiques quotidiennes pour rendre visibles les solidarités communautaires.

Malgré les critiques développées au cours de ce chapitre mettant en évidence la dimension construite des modèles de « communauté », il me semble important d'explicitier qu'il existe, tout de même, des manières de « faire communauté » dans les groupes ruraux du Chaco argentin ou ailleurs. Mon hypothèse est que ces groupes mettent en œuvre des manières de faire qui ne sont pas en opposition avec les modèles précédemment décrits, mais qui les soutiennent. Ces manières de faire sont souvent invisibilisées car elles sont quotidiennes et pas, ou peu, formalisées. Elles sont aussi conflictuelles et inégalitaires, ce qui est souvent contradictoire avec les discours sur la « communauté gestionnaire » ou « en défense du territoire ».

Dans l'ouvrage *Patterns of commoning* coordonné par Bollier et Helfrich (Bollier et Helfrich (eds.) 2015), ces derniers cherchent à « rendre plus visibles les schémas invisibles » en définissant les motifs (*Patterns*) qui sont sous-jacents dans une grande diversité de situations de faire commun. Les coordinateurs, expliquent ainsi que les auteurs sollicités pour l'ouvrage ont souvent « estimé que les choses qui [les] intéressaient ne méritaient pas d'être mentionnées. Pour eux, certaines réalités de leurs biens communs étaient évidentes ; ils les considéraient tout simplement comme acquises. Par exemple, la manière dont les décisions sont prises, dont les conflits sont gérés ou dont le projet est lié à l'État » (*ibid*, p. 55). Ils en déduisent qu'il faut mieux définir ces réalités de l'action collective.

Selon moi, cette invisibilisation des pratiques étudiées est liée à leur dimension quotidienne et non formulée, à la centralité du soin dans ces pratiques et enfin à leur dimension conflictuelle. Cette approche se base sur les conclusions de l'ouvrage de Harney et Moten (2013) sur les

undercommons ou communs souterrains⁶. Les auteurs postulent que, pour comprendre le commun, il faudrait se pencher sur les pratiques de tous les jours, sur « l'expérimentation qui commence depuis n'importe quelle cuisine, arrière-cours, n'importe quelle cave, hall, banc d'un parc, fête improvisée, chaque nuit. » (*Ibid.*, p. 81). Ici, c'est la dimension spontanée et nonformelle des pratiques qui est mise en évidence. La contribution de l'anthropologue du droit Etienne Le Roy à l'ouvrage de Bollier et Helfrich (2015), porte le titre de « Comment j'ai conduit des recherches sur les communs pendant trente ans sans le savoir ». Il y définit le *commoming* comme « toutes les petites traditions qui expriment l'appartenance sociale et la solidarité [...] Par exemple, le *commoning* signifie partager l'art de la chasse, les protocoles sociaux des mariages et des funérailles, le parrainage de ses propres clients et travailleurs, et toutes les traditions qui expriment l'appartenance sociale et la solidarité face à la vie et à la mort » (Le Roy 2015, p. 289). Dans la plus part des cas, ces pratiques sont résumées comme « traditionnelles » et leur étude n'est pas approfondie en dehors de l'anthropologie.

⁶ Le terme de commun souterrain est ma traduction. Je le préfère à celui de « sous-communs » utilisée dans la traduction collective en français parue en 2022 (Harney & Moten, 2022 trad. Astruc et Athanasopoulos).



Illustration 3: Iceberg de l'économie où la partie émergée, qui correspond au travail salarié dans les entreprises produisant des biens ou services pour le marché, repose sur de nombreuses tâches non-rémunérées et de fait invisibilisées. Source : Gibson-Graham (2006).

Pour Bollier et Heilfrich (2015), trois actions caractérisent le *commoning* : « La création, c'est-à-dire l'innovation, la création des règles ; l'attention pour, autrement dit l'engagement émotionnel et personnel pour les communs et la maintenance ou l'action physique de résoudre les problèmes relatifs à l'approvisionnement⁷ » (p 53, trad.). Ces actions se basent sur des éléments relatifs à l'imagination, aux émotions, au soin et à la part physique, au sens de corporelle, pour penser les activités collectives qui ont vocation à faire commun. Ce sont des paramètres qui sont rarement pris en compte et valorisés dans les études des processus collectifs. Il y a donc, dans leur prise en compte, un écho aux théories du *care* (Laugier 2011) et aux études féministes mettant en évidence le rôle clé du travail domestique – non reconnu comme du travail - des femmes dans chaque sphère de la société (Silvia Federici 2012). L'image de l'iceberg, proposée par les autrices J.K Gibson-Graham (2006), illustre le caractère invisible et souterrain des pratiques qui soutiennent l'économie (Illustration 3).

De nombreux auteurs considèrent, que l'un des points central du *commoning* est l'intention de transformation sociale vers une société des communs. Caffentzis et Federici (2014) par exemple, expliquent que « les communs doivent être produits » et que « l'égalité d'accès aux moyens de (re)production et la prise de décision égalitaire doivent être le fondement » du *commoning*. Or, les pratiques communautaires que je cherche à étudier ne sont pas toutes basées sur une intention collective formulée comme politique. Pour Harney et Moten, ce sont des résistances qui n'impliquent pas d'organisation politique, c'est-à-dire « sans sujet et sans mode de décision » (Harney et Moten 2013, p. 25). Elles seraient donc politiques sans être politisées. On peut aussi faire appel à la notion de résistance fugitive et hors de contrôle, présente dans la terminologie décoloniale (Ferdinand 2019).

Pour ma part, je suis les propositions de Gutiérrez Aguilar (2013) ou Scott (1985) qui relèvent que ces pratiques sont nécessaires et complémentaires pour qu'existe ce que j'ai appelé le modèle de « la communauté en défense du territoire ». Gutiérrez Aguilar (2013) parle, pour étudier les mouvements sociaux boliviens, des pratiques « intimes » sur lesquelles se reposent les « questions générales ». Selon elle, c'est seulement dans ce processus de formulation des questions générales que la reproduction intime est élargie et politisée. Scott (1985) conceptualise les pratiques de résistance dites de tous les jours comme « la dissimulation, la désertion, la fausse compliance, le chapardage, l'ignorance feinte, la calomnie, les incendies volontaires, les sabotages » (*Ibid.*, p. 25). Selon lui, ces façons de résister, à travers des actions qui requièrent peu ou pas de coordination, peuvent être complémentaires des formes de résistance ouvertes et coordonnées, qui, elles, ne sont pas systématiques et émergent lors des périodes de crise.

Ainsi, le rôle du *commoning* pour soutenir les formes de résistance politiques, alternatives et organisées, théorisées dans le modèle de la « communauté en défense du territoire » a été montré, voire discuté. Cependant, le lien entre la « communauté gestionnaire » et ces pratiques de solidarité de tous les jours est très peu étudié. L'entreprise méthodologique et théorique qui est la mienne pour caractériser ce lien, se base donc sur l'étude de l'écart entre

⁷ Référence au dilemme d'approvisionnement défini par Ostrom (1990) comme la question de la pérennisation dans le temps du stock commun.

le modèle de communauté gestionnaire construit dans les circulations internationales et les manières quotidiennes de faire communauté dans la zone d'étude.

Conclusion

A l'issue de ce premier chapitre, je conceptualise deux modèles de « communauté » forestière : une « communauté gestionnaire » et une « communauté en défense du territoire ».

La « communauté gestionnaire » est un modèle qui prend forme à partir de 1970, dans le cadre de l'intégration de la question environnementale dans les projets et objectifs de développement. Le modèle émerge à l'intersection des expériences d'ONG internationales de protection de la Nature et des travaux de chercheurs en économie institutionnelle. A partir des années 1990, les organisations internationales de développement et notamment la Banque mondiale, s'emparent de ce modèle et en font un pilier de leurs projets de gestion communautaire des ressources naturelles. Ce modèle se caractérise par la croyance que les « communautés » rurales des Suds disposent de savoirs écologiques localisés grâce auxquels elles ont naturellement la capacité de gérer de manière durable les forêts dans lesquelles elles vivent. Elles sont pensées comme un groupe de petite taille, contrôlant un territoire réduit, ayant mis en place un système de discussion de surveillance et de sanction pour assurer la maintenance et l'exploitation de la forêt, et étant reconnu et respecté par les acteurs extérieurs au groupe. Les promoteurs de la gestion communautaire des ressources naturelles souhaitent la participation des « communautés » dans toutes les étapes du projet. Les « communautés » se voient aussi attribuer des droits de propriété ou d'accès sur les terres et les ressources, ce qui doit leur permettre d'appliquer ces capacités de gestion. Enfin, les projets s'attachent, souvent à accompagner la structuration d'institutions communautaires formelles.

La « communauté en défense du territoire » est un modèle qui apparaît dans les discours produits par les mouvements socio-environnementaux et leurs alliés lors des rencontres et échanges internationaux altermondialistes ou militants qui suivent le Sommet de la Terre de Rio en 1992. Les « communautés en défense du territoire » ont pour caractéristiques de savoir résister aux tentatives de dépossession de leurs terres, notamment parce qu'elles auraient une connexion culturelle avec leur environnement. Leur résistance serait issue de modes d'organisation et de prise de décisions horizontaux et égalitaires. De ce fait, les « communautés en défense du territoire » seraient forcément alternatives, c'est-à-dire opposées aux comportements capitalistes et libéraux comme l'individualisme ou la recherche et l'accumulation d'un profit économique.

L'un comme l'autre de ces modèles de « communautés » opèrent des simplifications qui réduisent la complexité des dynamiques des relations communautaires. Dans le cadre de la « communauté gestionnaire », la simplification s'oriente vers une rationalisation des interactions et des objectifs des individus qui composent le groupe. Les projets qui reprennent ce modèle adoptent une perspective normative, et prennent la gestion communautaire des ressources naturelles comme une « recette » à faire appliquer d'en haut. Dans le cadre de la

« communauté en défense du territoire », la simplification s'illustre par l'idée que toutes les actions du groupe se basent sur des modes de décision assembléistes et sont orientés par l'intention politique de création d'alternatives au capitalisme.

Il s'agit maintenant de voir comment ces deux modèles de pensée atteignent et influencent les porteurs d'un projet comme *Bosques Nativos y Comunidad* et les activités qui sont mises en œuvre. L'un des enjeux de cette thèse est de prendre au sérieux ces modèles et leurs promoteurs afin de considérer leurs effets sur les pratiques organisationnelles des habitants des espaces ruraux. Les critiques que j'ai développées montrent que le premier pas pour comprendre les effets des projets de gestion communautaire des ressources naturelles est l'engagement dans une entreprise de déconstruction analytique de la « communauté ». Ceci dit, il me semble aussi nécessaire d'émettre l'hypothèse suivante : il existe tout de même des manières de faire commun au-delà, et non en opposition, à ces grands modèles. Il s'agit pour les appréhender d'étudier l'écart entre les deux modèles de « communautés » et les pratiques dites de *commoning* des habitants des villages du Chaco, qui sont quotidiennes et invisibilisées, ce que nous envisagerons notamment au Chapitre 7.

Chapitre 2. Le projet *Bosques Nativos y Comunidad* (2015-2022) : l'arrivée tardive d'un projet de gestion forestière communautaire en Argentine.

Introduction.

Dans les années 1990, les politiques environnementales argentines ayant pour objet les forêts se concentrent sur l'émergence et la régulation de la production industrielle forestière. De son côté, la Banque mondiale accompagne la mise en place des institutions et outils de la politique environnementale du pays. La Loi des forêts de 2007 marque la prise en compte par l'État de thématiques environnementales comme la déforestation. Cela est dû à la pression d'acteurs extra-publics : agences internationales de développement, ONG, société civile, chercheurs. La Loi des forêts oblige les provinces à mettre en place un Plan de gestion territorial des forêts natives (OTBN pour *Ordenamiento Teritorial de Bosques Nativos*). Elle institue aussi un Fonds des forêts dont l'objectif est d'accompagner les producteurs dans la conservation des forêts en finançant des infrastructures de production pour les activités considérées comme durable telle que l'élevage. La province de Santiago del Estero est l'une des plus prompte à appliquer la loi en Argentine, notamment pour pouvoir bénéficier des ressources financières du Fonds des forêts.

Rapidement les promoteurs de la Loi des forêts prennent conscience que le Fonds des forêts ne parvient pas à toucher les petits producteurs des populations autochtones et paysannes ; soit parce que les prérequis administratifs sont trop lourds ou soit parce qu'ils n'ont pas les titres fonciers nécessaires à la présentation de plans de gestion forestière. Le projet *Bosques Nativos y Comunidad* vient répondre à cette faille. Il est le premier projet financé par la Banque mondiale et le Secrétariat de l'environnement et du développement durable argentin à descendre sur le terrain et à s'adresser aux populations rurales. Ainsi *Bosques Nativos y Comunidad* n'est pas uniquement un projet de la Banque mondiale : les fonctionnaires argentins du projet amènent dans sa formulation une vision du terrain qui leur est propre et qui s'ancre dans leurs expériences.

Le choix de mettre en œuvre un projet qui promeut la gestion forestière communautaire répond à ces besoins. La proposition de gestion forestière que contient *Bosques Nativos y Comunidad* se base sur les « principes de gestion » ostromiens en les ré-interprétant. Contrairement à de nombreux projets de gestion forestière, il n'est pas prévu que la « communauté » de *Bosques Nativos y Comunidad* soit structurée par une entité administrative *ad hoc*. Les habitants qui adhèrent au projet sont les tenants d'un plan de gestion forestière appelé Plan intégral communautaire (PIC) déposé à la Direction provinciale des forêts. Ce plan leur garantit l'accès et l'usage des ressources mais ne s'accompagne pas d'un titre de propriété sur les terres recensées. Le plan de gestion forestière mobilise les codes de la sylviculture traditionnellement utilisés dans les modèles de gestion forestière durable. Enfin, il doit à moyen terme être intégré dans un système de certification commerciale du bois produit par les habitants des « communautés » et commercialisé en dehors de la province.

Dans ce chapitre, je reviendrai d'abord sur la Loi des forêts argentine de 2007. Dans un deuxième temps, je m'intéresserai à la genèse de *Bosques Nativos y Comunidad* entre objectif social et environnemental et entre les apports de la Banque mondiale et ceux des fonctionnaires argentins. Je détaillerai aussi les principales caractéristiques du projet et la chronologie de sa mise en œuvre dans la province de Santiago del Estero. Dans un troisième temps, je me concentrerai sur les PIC afin de montrer comment ils prévoient de mettre en œuvre une gestion forestière communautaire durable.

2.1. Le renouveau de la politique forestière argentine au début du XXI^e siècle à travers la Loi des forêts.

2.1.1. Une courte histoire des politiques et projets forestiers en Argentine.

Les processus de régulation forestière en Argentine mettent en lumière deux dynamiques nationales de fond depuis le début du XX^e siècle. D'une part la préoccupation des pouvoirs publics pour la réduction des espaces forestiers, et d'autre part l'organisation du fédéralisme environnemental.

Les premières préoccupations des pouvoirs publics argentins contre la réduction des surfaces de forêts remontent au début du XX^e siècle. Entre 1919⁸ et 1948, les tentatives de légiférer contre la déforestation, sont marquées par la volonté de l'État fédéral et de la province de Santiago del Estero de conserver la main face aux entreprises forestières internationales ou nationales exploitant les forêts du Chaco. La Loi 13.273 de défense de la richesse forestière, votée en 1948 sous la première présidence de Juan Domingo Perón (1946-1955), visait à encadrer l'attribution des terres publiques forestières, et à contrôler les propriétaires et entrepreneurs privés (Girbal-Blacha 2019). Elle instaure une catégorisation pour permettre de « repeupler » les forêts déboisées ; oblige les exploitants à faire valider des plans de travail et à remplir un carnet de traçabilité forestière ; et met en place un fonds pour la protection des forêts. La mise en œuvre de cette loi est à la charge de la Direction des forêts à l'échelle nationale. Un Conseil d'administration national des forêts est aussi formé avec des industriels, commerçants, producteurs et fonctionnaires en lien avec les forêts. En terme institutionnel, il s'agit d'une logique de fédéralisme d'adhésion, au sens où « il s'agit de lois promulguées par le Congrès, mais soumises à l'adhésion des législatures provinciales pour être valables dans chaque province. Chaque province dispose ici d'une compétence pleine et entière en la matière ; le Congrès invite simplement les provinces à adhérer à la loi, et la validité de la norme dans chaque province résulte d'un acte de la législature provinciale » (Langbehn 2017, p. 85)⁹. Suite au déclin économique de l'exploitation forestière à partir de 1945 (voir Chapitre 3) le développement économique des espaces forestiers devient un objectif public. Entre 1973 et 1991, l'Institut Forestier National (IFONA) est placé sous l'orbite du Ministère de

⁸ 1919 est l'année de présentation d'un premier projet à la Chambre des Députés de la Nation pour préparer une étude sur les forêts nationale. Il sera refusé. Tout comme les propositions de lois de 1933 et 1938. (Girbal-Blacha 2019)

⁹ Il faut noter qu'en 1948 la plupart des forêts du pays n'appartenaient pas aux territoires des provinces mais à l'état national (le Chaco, la Patagonie ou le territoire de la province de Misiones, étaient alors des « territoires nationaux »). La loi avait donc pas d'application immédiate sur ces forêts.

l'économie. Puis en 1999 la Loi 25.080 d'investissement pour les forêts cultivées, cherche à favoriser l'investissement dans la production forestière de plantations d'essences exotiques à croissance rapide (comme l'eucalyptus, ou le pin) (Cavagnaro 2023). L'attention en matière de sylviculture, de législation et d'économie forestière se tourne alors vers d'autres provinces du pays dont l'économie se spécialise dans ces plantations (Corrientes et Misiones, et dans une moindre mesure entre Ríos et les provinces de la Patagonie). Les provinces couvertes par les forêts du Chaco (dont fait partie Santiago del Estero), à l'écart de cette économie sylvicole, sont donc à la marge de l'intérêt public national.

À partir du début des années 1990, les agences internationales promeuvent la mise en place de « Forêts Modèles » à travers des projets pilotes de « gestion intégrale des propriétés forestières », dont six en Argentine. La gestion intégrale combine une diversification des activités agricoles et d'élevage, l'intégration d'une diversité de produits forestiers dans ces activités, notamment pour l'alimentation, et la formation des producteurs pour assurer un « changement culturel », c'est-à-dire passer de l'exploitation à petite échelle à des pratiques industrielles (Gabay 2012). Ces « Forêts modèles » appliquent les principaux éléments caractéristiques des politiques environnementales des années 1990 : le développement durable, la gouvernance participative, la décentralisation et la responsabilisation des provinces et des communes, et ce, en Argentine, dans le contexte de néo-libéralisation qui définit la présidence de Carlos Menem (1989-1999). Mais les projets en resteront au stade de pilotes et le modèle ne sera pas diffusé largement.

La Banque mondiale finance des projets en Argentine depuis le milieu des années 1990 dans deux domaines qui touchent les populations rurales. Le premier concerne le développement rural à travers des politiques de compensation des mesures d'austérité et de libéralisation qui passent notamment par l'appui à l'organisation des paysans en coopératives puis, à partir des années 2000, en organisations de l'Agriculture familiale. Le deuxième domaine touche à la préservation de l'environnement et de la biodiversité. En 1996, le Projet Forêts Natives et Aires Protégées (BIRF 4085 et PNUD ARG/99/011) vise à la modernisation de l'Administration des parcs nationaux (APN) et permet la réalisation du premier inventaire des forêts natives publié en 2005. L'inventaire forestier a permis de générer des données comparables dans le temps et entre les régions, facilitant la compréhension de l'évolution des écosystèmes forestiers argentins. Ce projet permet aussi la création de l'Unité de gestion du système d'évaluation des forêts (UMSEF) qui a pour rôle le suivi et le contrôle de l'évolution de la superficie des forêts natives (Merenson, Menéndez et La Rocca 2005). Concernant les forêts, il faut aussi mentionner le Projet de développement forestier, mis en œuvre à partir de 1995, qui porte sur l'accompagnement aux plantations forestières et aux industries basées sur ces plantations.

Le projet Forêts Natives et Aires Protégées est aussi à l'initiation de la coopération institutionnelle de la Banque mondiale avec les administrations et agences argentines impliquées dans les thématiques environnementales et de conservation. Ce projet s'adresse aux agences de l'État avec pour objectif de renforcer leurs capacités institutionnelles. Il permet au pays de se positionner comme un partenaire fiable et impliqué dans le suivi et la résolution de la déforestation. Elle est, en effet considérée comme l'une des thématique clé

de « l'Agenda politique mondial », comme l'expliquent les fonctionnaires alors en charge de la Direction nationale des ressources naturelles et de la conservation de la biodiversité dans le volume d'introduction du premier inventaire argentin des forêts natives (*Ibid.*, p. 5)

Pour la Banque mondiale, la proposition faite à l'Argentine de financer des projets visant le renforcement des capacités de gestion des agences publiques environnementales est liée à la crise financière, économique, sociale et institutionnelle de 2001. Pendant cette crise, l'Argentine s'est déclarée en défaut de paiement des dettes contractées tout au long de la décennie 1990 auprès du FMI et de bailleurs privés. Sur le plan politique, entre décembre 2001 et l'élection de Nestor Kirchner en mai 2003, cinq présidents se sont succédés à la tête du pays. Suite à cela la Banque mondiale souhaite donc une stabilisation du modèle politique argentin. Ses financements vont à l'accompagnement des institutions publiques. Cette stabilité des institutions est un pré-requis à la mise en œuvre des projets de préservation de l'environnement orientés vers les populations. Cela explique pourquoi le paradigme de la gestion communautaire des forêts n'est pas au centre des projets financés par la Banque mondiale dans le pays comme cela a pu être le cas ailleurs (voir Chapitre 1).

2.1.2. La Loi des forêts un outil central de la nouvelle politique forestière argentine

À la fin des années 1990, dans un contexte de prise de conscience de la déforestation lié à la publication des premières données satellitaires permettant de la mesurer, l'attention internationale se porte sur les forêts du Chaco. Dans ce cadre, les agences internationales commencent à s'intéresser à la région, comme abritant une forêt à préserver. Dans le même temps, la question environnementale émerge dans le débat public où elle est portée par des acteurs extra-publics comme les ONG, des collectifs militants et des chercheurs.

À partir des années 2000, une coalition d'acteurs -petits producteurs ruraux, associations environnementales urbaines, autres espaces de la société civile, et universitaires dédiés au développement rural ou à l'identité autochtone - cherchent à négocier un mode de gouvernance faisant appel à des processus de régulations environnementales, à l'échelle nationale. Cette coalition se tourne vers l'État pour demander et négocier des capacités de contrôle et d'action sur les terres et les forêts argentines. Cette pression de la société civile est relayée et appuyée par les mouvements sociaux internationaux qu'ils soient paysans (la Via Campesina) ou environnementaux (Greenpeace, Les Amis de la Terre, ...).

C'est dans ce contexte que la Loi 26.331 d'objectifs minimums pour la protection environnementale des forêts natives (par la suite Loi des forêts) est proposée au vote des deux chambres fédérales. La loi, et son décret d'application, forment un objet institutionnel nouveau pour l'Argentine. Le pays est composé de vingt-quatre provinces et a choisi un système de gouvernement fédéral renouvelé lors du processus constitutionnel de 1994. Les provinces sont autonomes et premières par principe : elles ont la responsabilité de l'ensemble des compétences qu'elles n'ont pas expressément déléguées à l'État fédéral, comme la gestion des ressources naturelles (« Constitución de la Nación Argentina » 1994 art. 121 et 124). Mais

l'article 41 de la Constitution définit le cadre de la délégation au pouvoir fédéral de la compétence à fixer des objectifs minimums en matière environnementale.

La Loi des forêts touche particulièrement aux intérêts de certaines provinces. Les provinces du nord-ouest du pays, dont fait partie Santiago del Estero, sont celles dont la couverture forestière est la plus importante. Malgré cela, l'économie forestière y est marginale. Pour cette raison, leur intérêt est de favoriser l'expansion agricole et, donc, la déforestation. Elles sont donc plus concernées par les mesures de protection des forêts que les provinces centrales du pays, où les espaces forestiers sont déjà réduits et l'agriculture – intensive – domine ; ou encore que les provinces du nord-est où les plantations (de pins ou d'eucalyptus) représentent une source de bénéfice économique importante. Les provinces du nord-ouest ont donc bloqué le processus législatif de vote de la loi pendant près d'un an. La pression de la coalition d'organisations à travers, notamment, la diffusion d'une pétition qui recueille plus de 1,2 millions de signatures a cependant permis de faire aboutir le processus. La loi est finalement votée en novembre 2007.

Le rôle du Conseil Fédéral de l'Environnement (COFEMA), une entité inter-juridictionnelle, créé en 1990, et réunissant horizontalement le gouvernement national et les provinces, a été central dans la recherche d'un équilibre fédéral. Le COFEMA a ainsi été mobilisé dès la formulation et les discussions autour de la loi. Puis, il devient, dans le décret d'application, l'entité en charge des décisions sur un certain nombre de points de la loi, et de l'articulation entre les provinces. La Loi des forêts représente donc une innovation basée sur une forme de fédéralisme que Langbehn (2017) nomme « fédéralisme de coopération dynamique » ou « fédéralisme environnemental négocié ».

Le Plan provincial d'aménagement territorial des forêts natives

La Loi des forêts exige la mise en place d'un Plan d'aménagement territorial des forêts natives (OTBN) qu'il est à la charge des provinces de définir et de faire appliquer (Illustration 4). Ces Plans d'aménagement territorial provinciaux classent les forêts en trois catégories. La catégorie III (vert) concerne les forêts à faible valeur de conservation, qui peuvent être transformées pour d'autres usages et, pour cela, être déboisées selon les normes provinciales en vigueur. La catégorie II (jaune) s'applique aux secteurs de moyenne valeur de conservation qui peuvent être soumis à un « usage durable » comme le tourisme, la cueillette, la recherche scientifique ou l'élevage¹⁰ ; enfin, la catégorie I (rouge) est celle des forêts à haute valeur de conservation qui ne doivent pas être modifiées (« Ley Nacional 26.331 de Presupuestos Mínimos de Protección Ambiental de los Bosques Nativos » 2007 art. 9).

¹⁰ Dans les textes de la Loi des forêts, l'élevage est présenté comme une activité durable, c'est-à-dire qui a moins d'impact sur les forêts que l'agriculture. Dans les faits, les modes d'aménagement de la Gestion forestière avec élevage intégré (MBGI pour *Manejo de Bosques con Ganadería Integrada*) impliquent un défrichement relativement important des forêts : seuls quelques arbres sont conservés pour apporter de l'ombre aux bêtes.

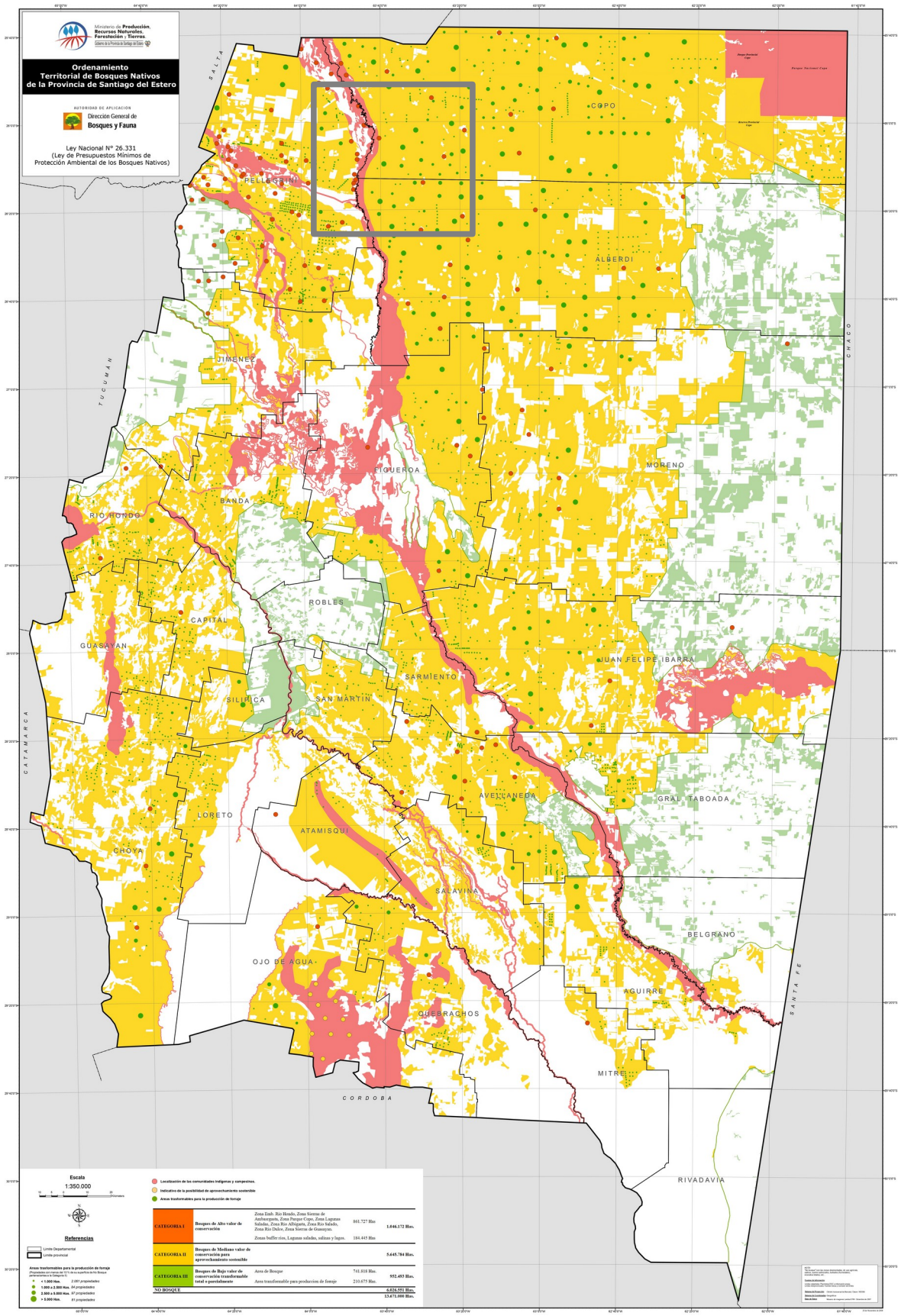


Illustration 4: Carte de l'OTBN de Santiago del Estero. En vert, les forêts de catégorie III à faible valeur de conservation ; en jaune, les forêts de catégorie II des secteurs de moyenne valeur de conservation ; en rouge les forêts de catégorie I qui ne doivent pas être modifiées. Le rectangle gris indique la zone d'étude. Source : Direction des forêts et de la faune du Ministère de la production, des ressources naturelles et des terres de la province de Santiago del Estero (2008).

Suite au vote de la loi, les provinces devaient définir leur Plan d'aménagement territorial des forêts natives (OTBN) dans un délai d'un an et de manière participative. La province de Santiago del Estero a été l'une des plus promptes à valider la loi. Elle s'est appuyée sur un plan d'aménagement réalisé un an auparavant, en 2006, dans le cadre de la Loi provinciale 6.841 de conservation et d'usages multiples des aires forestières. Celui-ci a été complété par dix ateliers participatifs zonaux et une audience publique. Le processus de participation est passé par l'élaboration d'une carte par le Conseil Provincial des Forêts, et sa discussion lors d'ateliers regroupant des représentants des principales organisations paysannes et autochtones de chaque zone (Jara 2014). La carte proposait une distinction en trois catégories I, II et III comme prévu dans la Loi nationale des forêts. Elle inclut cependant des « points verts » dans les zones de catégories II, c'est-à-dire des parcelles qui peuvent faire l'objet de déboisement pour l'élevage (Illustration 4). Les ateliers participatifs ont entraîné des modifications mineures du plan d'aménagement initialement prévue par la carte. Les observateurs considèrent, cependant, que les ateliers relèvent plus d'un objectif de recueil de la diversité des opinions que d'une volonté de travailler de manière participative sur la zonification elle-même (*Ibid.*). L'OTBN de Santiago del Estero a été validé et la loi votée en octobre 2008, moins d'un an après le vote de la loi nationale.

Comme prévu dans la loi, une révision du Plan d'aménagement territorial provincial a été proposée en 2014. Elle a pris en compte les nouvelles définitions suggérées par le COFEMA pour une harmonisation des modes de définition des forêts et des catégories de conservation, entre les différentes provinces. Quinze nouveaux ateliers ont été organisés dans différentes villes de la province sur le modèle de ceux tenus en 2008. Ils présentaient donc les mêmes limites dans la logique participative qu'en 2008 (Langbehn 2021a). Dans l'OTBN révisé, la surface de forêts classée en catégorie II a augmenté de 10 % tandis que celle des espaces boisés de catégorie III a été réduite de moitié. Il faut, cependant, noter que plus de 6000 km² de forêts ont été déboisés illégalement entre 2008 et 2014 mais, par manque de prise en compte, sont toujours compris dans les catégories protégées (*Ibid.*).

Les plans d'aménagement sont critiqués pour leur manque de cohérence et pour les intérêts qu'ils favorisent. La mise en œuvre des plans d'aménagement a été faite sur la base des données d'occupation des sols et non de données liées à la couverture forestière. Il en ressort un plan d'aménagement qui répond bien plus aux intérêts des agriculteurs et des éleveurs qu'à ceux de la protection forestière (Gautreau, Langbehn et Ruoso 2014). À Santiago del Estero, les départements les plus humides à l'est et l'ouest (où l'agriculture est plus rentable) ont été classés en catégorie III. Les départements du centre de la province, plus secs, ont été classés en catégorie II. C'est donc surtout l'aptitude à la production (cultures, élevage) qui a été le critère principal, plutôt que la protection de certains paysages ou certaines forêts pour leur valeur écologique (Langbehn 2021a).

La première version de la loi ne propose pas non plus d'harmonisation entre les OTBN des provinces. En 2012, les définitions sont révisées par le COFEMA pour proposer des critères de catégorisation permettant une plus grande cohérence dans les zones de contacts entre deux provinces entre lesquelles les catégories OTBN pouvaient être différentes pour deux paysages similaires et seulement séparés par une limite administrative.

Les plans de gestion

Tant la Loi provinciale 6.841 de conservation et usages multiples des aires forestières, que la Loi nationale des forêts précisent que « tout défrichement ou gestion durable de forêts natives est soumis à l'autorisation de l'autorité d'exécution de la juridiction concernée » (« *Ley Nacional 26.331 de Presupuestos Mínimos de Protección Ambiental de los Bosques Nativos* » 2007 art.13). L'autorité d'exécution pour la province de Santiago del Estero est la Direction des forêts et de la faune du Ministère de la production, des ressources naturelles et des terres de la province de Santiago del Estero (que j'appellerai dans la suite de ce texte Direction provinciale des forêts). Son rôle est de réglementer les normes de gestion et d'exploitation de la forêt, d'évaluer et de valider les demandes d'exploitation et d'en contrôler les limites et les impacts environnementaux. La Loi des forêts de 2007, instaure le plan de gestion comme le document de base de ce suivi. Au moment du vote de la loi, les plans sont individuels. Ils concernent une personne ou une entreprise. En 2014, le COFEMA valide la modalité des bénéficiaires associés qui regroupe des individus dont la possession aurait été reconnue (Encadré 1).

Encadré 1. La modalité des producteurs associés. Un premier pas pour intégrer les petits producteurs forestiers dans les bénéficiaires du Fonds des forêts.

Cette modalité crée la possibilité de valider les plans de gestion et d'accéder aux fonds de la Loi des forêts pour des groupes de producteurs. Les plans de gestion étaient jusque là portés par des producteurs individuels. L'une des particularité de la modalité des producteurs associés est que les producteurs peuvent déposer un plan même s'ils ne sont pas propriétaires de la terre sur laquelle ils vivent. Il s'agit selon la loi, « des personnes qui ont des droits réels d'utilisation, de jouissance ou de disposition ; les communautés paysannes, des peuples indigènes, les petits producteurs et toute autre personne possesseur de la terre ; des détenteurs de la terre avec le consentement exprès du propriétaire ; et des communautés autochtones qui peuvent prouver qu'elles ont la possession actuelle, traditionnelle et publique de la terre » (COFEMA 2014 art. 8). Étant donné que la majorité des petits producteurs forestiers des provinces du nord de l'Argentine n'ont pas de titres fonciers, cette option libère l'accès au fonds pour un grand nombre de producteurs. Pour autant, la présentation d'un plan reste un processus administratif et financier lourd, que la plupart des habitants ne peuvent réaliser sans le soutien d'une ONG.

En terme d'activités autorisées et contrôlées, les plans de gestion peuvent avoir pour objectif la conservation des forêts, la gestion durable à travers les activités autorisées dans les forêts classées en catégorie II ou le changement d'occupation des sols lorsque le propriétaire de la parcelle souhaite déforester et y mettre en œuvre un type d'activité qui ne repose pas sur l'exploitation forestière (Secretaría de Turismo, Ambiente y Deportes de Argentina 2024). Les autorisations de mise en œuvre de ces plans dépendent du type de catégorie de forêt selon l'OTBN. Depuis 2015, il existe aussi des plans de conservation et de gestion durable qui

permettent de combiner les activités sur les parcelles (Annexe 1. Les types de plans de gestion).

Le Fonds des forêts

La loi crée aussi un Fonds national de conservation et d'enrichissement (par la suite Fonds des forêts). Le Fonds des forêts est alimenté par une dotation fédérale qui doit représenter au minimum 0,3 % du budget national et qui est distribué aux provinces. Le calcul de la répartition du Fonds entre les provinces dépend « a) du pourcentage de superficie de forêts natives déclaré par chaque juridiction ; b) du rapport existant dans chaque territoire provincial entre sa superficie totale et celle de ses forêts natives ; c) des catégories de conservation déclarées, un montant plus élevé par hectare correspondant à la catégorie I qu'à la catégorie II. » (« Ley Nacional 26.331 De Presupuestos Mínimos de Protección Ambiental de los Bosques Nativos » 2007 art. 34). 30 % du fonds est dédié aux frais de gestion et de mise en application de la loi par les administrations provinciales. Les 70 % restants doivent aller aux propriétaires de terres sur lesquelles se trouvent les forêts à protéger. Dans ce cas, les objectifs du fonds sont de compenser les pertes économiques dues aux interdictions qui s'imposent aux espaces classés dans les catégories I (rouge) et II (jaune) des Plans d'aménagement territorial des forêts natives décidés à l'échelle provinciale. Le Fonds des forêts vise aussi à accompagner la transition de ces producteurs vers des activités « durables » comme l'élevage (*Ibid.* art. 35).

Le fonctionnement du Fonds des forêts est aussi critiqué. D'abord, le budget public n'a été attribué pour la première fois qu'en 2010, à cause d'un retard dans le vote du budget national. Ensuite, le montant du fonds n'a jamais atteint le minimum de 0,3 % du budget national fixé par la loi (Langbehn 2021a). Dans les faits, il correspond à 36,5 % de ce montant en 2010 et baissera constamment jusqu'à ne représenter que 4,81 % en 2021 (*Ibid.*). Enfin, les modalités d'attribution de la part dédiée aux producteurs font que les plus petits producteurs ne peuvent y accéder parce que la surface qu'ils possèdent est trop faible, parce qu'ils n'ont pas les compétences administratives ou financières nécessaires ou, parce qu'ils n'ont pas de titre de propriété foncier tel que demandé dans la loi (Guerra 2016).

A Santiago del Estero, en 2016, 65% des financements attribués à la province dans le cadre du Fonds national pour l'enrichissement et la conservation des forêts natives, sont dirigés vers les petits producteurs et les communautés autochtones (Données personnelles, communication de la Direction provinciale des Forêts*) grâce à la modalité des producteurs associés. Santiago del Estero est l'une des premières provinces à faire bénéficier les petits producteurs de cette modalité (Encadré 1). La province a appuyé l'inscription de la résolution validant cette nouvelle modalité à l'agenda du COFEMA. L'approbation de la résolution y coïncide avec la désignation, en 2013, d'un nouveau directeur pour la Direction des forêts de Santiago del Estero. Il est « issu du monde paysans » (Entretien avec Ana González, 26.04.2018*) et convaincu de l'enjeu d'appuyer les petits producteurs car « là où il y a des paysans, il y a des forêts » (Entretien avec Victor Rosales, directeur provincial des Forêts, 20.04.2017*). Les enjeux politiques à l'échelle de la province lui donnent aussi une certaine liberté pour aller dans cette direction. D'une part, l'année 2014 est une année pré-électorale à l'échelle

nationale et il s'agit, pour le Front pour la Victoire, parti progressiste auquel est allié le gouverneur de Santiago del Estero, de s'assurer de l'appui des mouvements paysans de Santiago del Estero. D'autre part, un paysan du Nord de la province – Cristian Ferreyra – a été assassiné en 2011, dans le cadre d'un conflit foncier, sur un territoire pour lequel la Direction des forêts avait approuvé un plan de gestion au nom de l'entrepreneur, et donc, contre les habitants. La gravité des conséquences oblige les autorités en charge de la gestion forestière provinciale à reconsidérer les modalités d'acceptation et de suivi des plans de gestion forestière.

Pourtant, la part des plans de gestion présentée sous la modalité des producteurs associés reste faible en comparaison avec l'importance des petits producteurs dans la province. Entre 2014 et 2016, cela représente quarante projets déposés (Données personnelles, communication de la Direction provinciale des Forêts*). Par ailleurs, les démarches administratives de ces plans sont lourdes (*Ibid.*).

L'efficacité de la Loi des forêts pour réduire la déforestation.

Dès les premières années, l'efficacité de la loi pour réduire la déforestation a été discutée. La déforestation dans le Chaco a bien ralenti entre 2007 et 2016 : la moyenne annuelle de surface déboisée depuis 2007 est de 122 km² par an, en baisse par rapport aux 318 km² par an entre 1976 et 2006. Il faut cependant noter que les années 2008 et 2011, postérieures au vote de la loi, sont parmi les années présentant les plus haut niveau de déforestation (410 km² pour 2008 et 320 km² pour 2011) (Laboratorio de Análisis Regional y Teledetección de la Universidad de Buenos Aires, Instituto Nacional de Tecnología Agropecuaria et Red Agroforestal Chaco Argentina 2022). L'interprétation de cette baisse et son attribution à la mise en œuvre de la Loi des forêts donne lieu à une controverse entre les chercheurs validant l'impact positif de la Loi des forêts sur la réduction des taux de déforestations après 2008 (Nolte et al. 2017), et ceux qui contestent l'existence d'une telle corrélation. Pour ces derniers la déforestation dans les 3 provinces du Chaco analysées (Chaco, Salta et Santiago del Estero) baisse à partir de 2004 et suit une tendance continue dans ce sens les années suivantes. Par ailleurs, les surfaces ou la superficie déforestée diminuent sont celles qui seront classées en catégorie verte dans les OTBN de la Loi des Forêts. Dans les zone de catégories rouge, et surtout jaune, la déforestation augmente et ce, même après le vote de la loi (Volante et Seghezzeo 2018; Camba Sans et al. 2018).

Le projet *Bosques Nativos y Comunidad* est donc pensé comme une expérience pilote pour contrer l'écart entre les bénéficiaires supposés et réels du Fonds des forêts, dans un contexte où les politiques environnementales argentines portaient historiquement sur le renforcement des capacités de contrôle des administrations publiques.

2.2. Le projet *Bosques Nativos y Comunidad*: genèse et principales caractéristiques d'un projet « Frankenstein »

2.2.1. La genèse de *Bosques Nativos y Comunidad* entre la Loi des forêts et les projets internationaux environnementaux

Suite au vote de la Loi des forêts, l'appui de la Banque mondiale s'intègre dans un projet large intitulé Projet de Gestion Durable des Ressources Naturelles qui commence en 2008 (voir illustration 5). Ce macro-projet doit permettre de renforcer des liens entre les différentes administrations ayant un lien avec la gestion forestière et, donc, d'améliorer la cohérence entre la protection des forêts et la dimension productive de la loi. Son objectif général est « d'améliorer la gestion durable et efficace des ressources forestières, de conserver la biodiversité dans les zones protégées et les paysages forestiers et d'intégrer les petits producteurs dans le développement et la conservation des forêts » (Fonds pour l'environnement mondial s/d, p. 4).

Ce projet a trois composantes : la première porte le nom de Plantations forestières durables. Elle est mise en œuvre par le Secrétariat de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (SAGyP) dépendant du Ministère de la production (MAGyP) et bénéficie de l'appui du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Il est mis en œuvre dans les régions de la Mésopotamie (Entre Río, Corrientes et Misiones) et de la Patagonie (Neuquen, Río Negro et Chubut), pour financer des pratiques de sylviculture durable (*Proyecto Conservación de la Biodiversidad en Paisajes Productivos Forestales FEM – 01990118*).

La deuxième composante est mise en œuvre par l'Administration des parcs nationaux (APN). Les activités se concentrent sur l'amélioration des plans de gestion des parcs nationaux, des infrastructures touristiques et la mise en œuvre de sous-projets de développement rural pour les populations des parcs et des zones alentours. Dans le même temps, l'APN bénéficie aussi de l'appui du FEM pour la planification participative de la mise en place des corridors de conservation dans l'écosystème du Chaco (*Proyecto Corredores Rurales y Biodiversidad, FEM OA0233*).

La troisième composante est celle qui est financée par la Banque mondiale. Elle est mise en œuvre par le Secrétariat de l'environnement et du développement durable (SAyDS), rattaché directement au cabinet des ministres. Le projet de la Banque mondiale s'intitule Forêts Natives et Biodiversité (BIRF 7520-AR et PNUD 08/008). Son objectif est « la formulation d'un projet de développement, sous la forme d'un projet d'investissement pour promouvoir la gestion durable des Forêts Natives [...] et qui sera présenté pour financement postérieur au BIRF » (Programme des Nations Unies pour le développement en Argentine 2012, p. 2). Les financements sont notamment orientés vers la mise en œuvre d'expériences pilotes dans l'écosystème forestier du Chaco ; afin d'identifier les thématiques critiques pour la gestion forestière durable (PNUD, 2012) et de préparer le futur projet. Le processus de diagnostic et d'expérimentation qui aboutit à la formulation de *Bosques Nativos y Comunidad* commence donc dès 2008 dans le cadre du projet Forêts Natives et Biodiversité.

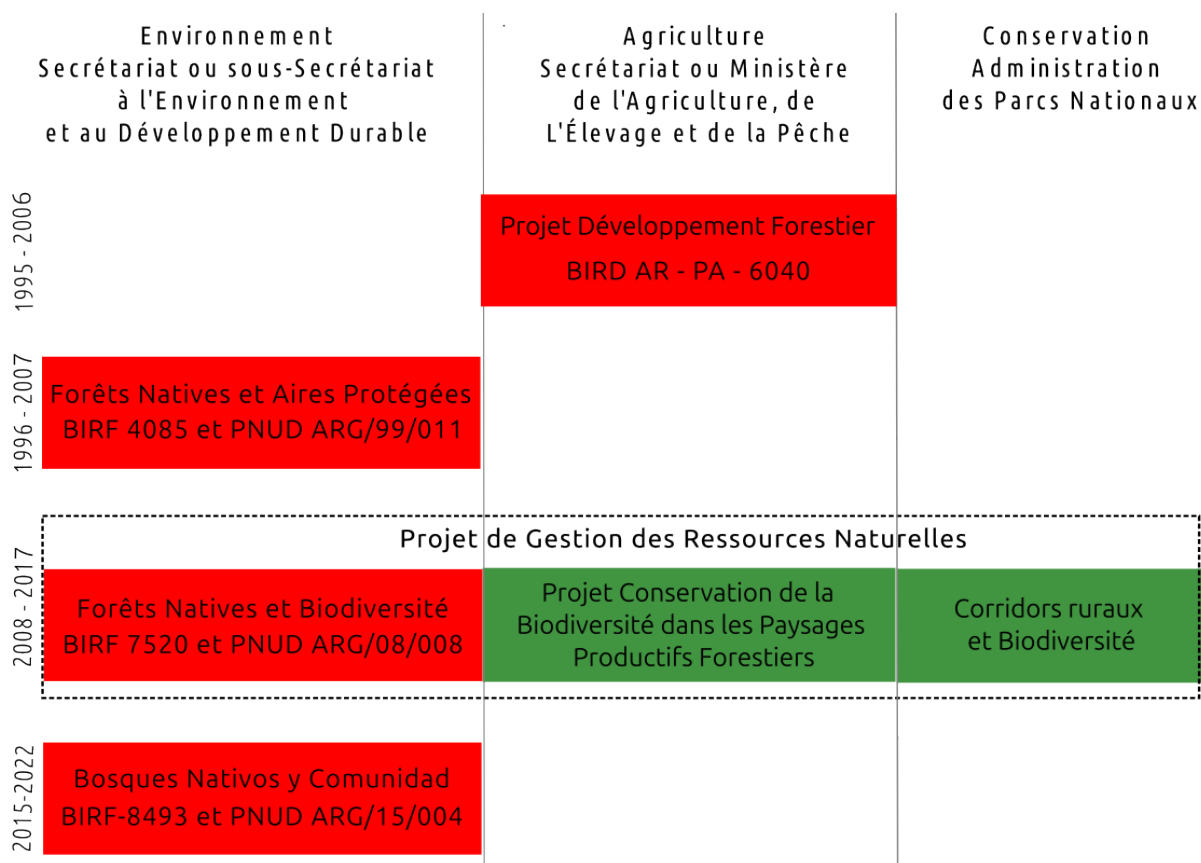


Illustration 5: Schéma des projets internationaux précédents *Bosques Nativos y Comunidad*. En rouge les projets financés par la Banque mondiale. En vert les projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial. Source : SAyDS, 2014.

En ce qui concerne la Banque mondiale, *Bosques Nativos y Comunidad* prend aussi pour référence d'autres projets mis en œuvre par ce bailleur dans d'autres pays d'Amérique Latine. Ainsi, les projets mis en œuvre au Mexique et au Brésil influencent la compréhension des stratégies d'organisation et promeuvent le renforcement des organisations locales. Ils mettent l'accent sur le rôle et la formation d'Agences de développement rural (comme les ONG) comme acteurs intermédiaires, sur le type de coordination nécessaire de la part des promoteurs du projet et sur le besoin de prévoir des instances de participation pour chaque moment du cycle du projet (Banque mondiale, 2015). Une autre référence est un programme nommé Programme Socio Forêt mis en œuvre en Équateur avec des populations autochtones. Il met en évidence l'importance de la formation des personnels extérieurs pour informer sur les situations et solutions foncières et productives (*Ibid.*). La conclusion de ces projets pour les équipes de la Banque mondiale est qu'il est possible et important de travailler avec des populations autochtones. Et, qu'en outre, « ces interventions doivent être soutenues par des institutions fonctionnelles, en particulier locales, capables d'effectuer un zonage dans le but d'assurer une gestion durable des forêts et de dissuader les pratiques d'exploitation forestière illégale » (*Ibid p. 10*). Ces conclusions influenceront la formulation de *Bosques Nativos y Comunidad*.

2.2.2. *Bosques Nativos y Comunidad* : un projet d'investissement participatif

Si *Bosques Nativos y Comunidad* est un projet qui s'inscrit dans la continuité des projets de la Banque mondiale en Argentine, et ailleurs, ce n'est pas seulement un projet international. Sa formulation est portée par les équipes de la SAYDS au sein du gouvernement de Cristina Fernández de Kirchner (2007-2014).

Bosques Nativos y Comunidad est proposé par la Banque mondiale comme un projet d'investissement. Dans le vocabulaire de la Banque cela désigne un projet financé par un prêt ou une donation avec pour objectif de mettre en œuvre des activités destinées à créer une infrastructure physique ou sociale (Banque mondiale 2019), et ce dans les domaines « de l'éducation universelle, des chemins impraticables, de la qualité de l'attention à la santé, de la bonne gouvernance et de la croissance économique inclusive » (<https://projects.bancomundial.org>, consulté le 6.01.25). Ce type de projet implique des procédures strictes et centralisées qui s'adaptent mal à un projet communautaire pour lequel les dépenses se font généralement à petite échelle. Habituellement, la Banque mondiale finance donc les projets de gestion communautaire grâce à d'autres mécanismes.

L'équipe qui formule le projet au sein du SAYDS le pense comme une politique publique qui doit permettre de rapprocher la Loi des forêts des petits producteurs (Réunion publique, El Decidido, 06.2021). Pour la coordinatrice de L'Unité d'application locale (UEL) de *Bosques Nativos y Comunidad* à Santiago del Estero, le projet permet de donner « une dimension politique à l'action du Secrétariat [de l'environnement et du développement durable, le SAYDS] et une visibilité au secrétariat en tant qu'organisme qui peut dire "nous sommes l'État national, nous sommes responsables des questions environnementales" et nous avons une certaine orientation pour favoriser l'arrivée de ces politiques publiques dans les communautés paysannes autochtones » (Entretien avec Magdalena Abt, le 19 avril 2017*). Pour la responsable de la formulation de *Bosques Nativos y Comunidad* au sein du SAYDS jusqu'en 2015, il y avait une « volonté politique du gouvernement, disons, d'une partie du gouvernement, car je ne peux même pas dire que c'était tout le gouvernement... ce n'était même pas tout le ministère. C'était le sous-secrétariat qui avait une certaine vision des choses... mais c'est pour cela qu'ils m'ont appelé, pour faire ce travail de connexion avec les populations paysannes et autochtones » (Entretien avec Ana Gonzalez, le 26 avril 2018*). Enfin, pour Ariel Medina, le directeur de *Bosques Nativos y Comunidad* à l'échelle nationale jusqu'en 2015, l'objectif était « l'inscription institutionnelle » d'une politique forestière à destination des petits producteurs (Entretien avec Ariel Medina, le 2 avril 2018*). Au cours de la formulation, entre 2008 et 2015, *Bosques Nativos y Comunidad* devient un « Frankenstein » (Entretien avec Magdalena Abt, le 28 janvier 2020), c'est-à-dire qu'il s'éloigne des lignes directrices pour la mise en œuvre d'un projet d'investissement et prend la forme d'un projet ancré territorialement à travers la participation des populations rurales. Ainsi, le directeur des Forêts de Santiago del Estero explique :

« [...] *Bosques Nativos y Comunidad* était un projet très encadré, un de ces projets classiques qui vient sur le territoire avec des recommandations préétablies, avec

des investissements préétablis, et dans lequel on sait que les communautés laissent souvent de côté leurs propres critères. Le type de projet dans lequel l'on propose une recette toute faite aux bénéficiaires. S'ils l'appliquent, très bien ; sinon le projet se fera ailleurs. L'aspect beaucoup plus participatif qu'a fini par prendre *Bosques Nativos y Comunidad* en a fait un projet qui a même été mis en question par la Banque mondiale à l'époque. Finalement la Banque mondiale lui a accordé une attention particulière parce que ce n'était pas un projet typique par rapport à ce qu'elle faisait alors » (Entretien avec Victor Rosales, le 20 avril 2017*)

Ce changement se fait, selon le discours de plusieurs fonctionnaires, au niveau national sous l'impulsion de la directrice de la SAyDS de 2011 à 2015, Silvia Revora.

« Le projet a eu une longue phase d'écriture. D'abord, il s'agissait d'un projet d'investissement, et ensuite il a été changé en un projet de développement de l'accompagnement aux communautés. Le moment, le point d'inflexion, entre le projet initial et le projet final correspond à l'arrivée au Secrétariat de l'environnement et du développement durable de Silvia Revora [...]. Silvia amène à travailler avec elle une de ses amies qui est anthropologue, qui s'appelle Ana González et qui venait de l'administration des Droits de l'Homme. Elle lui demande de ré-écrire le projet. Comme il s'agissait d'un projet d'investissement, la formulation ne rentrait pas dans les besoins qu'elle avait identifiés. Elle souhaitait qu'il ait plus d'impact social » (Entretien Magdalena Abt, le 28 janvier 2020).

Pour formuler les activités d'un projet d'une manière incluant la participation des populations rurales et intégrant des activités visant à renforcer l'impact social de la préservation des forêts, la nouvelle équipe de la SayDS menée par Silvia Revora et Anna González s'appuie sur les activités d'un petit projet national, le Programme Social des Forêts (PROSOBO) qui est relancé par les fonds apportés dans le cadre du projet Forêts Natives et Biodiversité (Encadré 2).

Encadré 2. Le Programme Social des Forêts (PROSOBO).

Le PROSOBO est projet national conçu à partir de 2002, comme une activité permanente du Secrétariat de l'environnement et du développement durable (SAyDS). Son objectif est d'apporter une assistance technique et financière aux « communautés rurales » pour la mise en œuvre d'actions de restauration et d'usages durables des forêts natives. Chaque projet local du PROSOBO doit être porté par des autorités locales provinciales ou municipales, des ONGs ou une autre entité non-gouvernementale, syndicale ou religieuse. L'auto-gestion et la participation communautaire sont les moyens qui doivent être promus pour atteindre les objectifs du projet (Presidencia de la Nación Argentina 2002 art. 1). À partir du vote de la Loi des forêts, le PROSOBO peut venir en complément des Fonds des forêts si les activités financées par le projet respectent les critères d'activités pensés par la loi.

En tant que politique nationale, le projet vient à manquer de financement. Mais partir de 2012, il

est ré-activé par Silvia Revora, la nouvelle directrice de la SAyDS en conservant ses lignes directrices et grâce à l'appui financier de la Banque mondiale à travers le Projet Forêts Natives et Biodiversité (BIRF 7520 AR et PNUD ARG/08/008). Ana González, qui travaillait déjà avec les communautés autochtones de Salta, en prend la direction. Elle explique comment le projet a influencé *Bosques Nativos y Comunidad* :

« Silvia Revora a repris beaucoup de ce que nous faisons avec le PROSOBO, pour développer *Bosques Nativos y Comunidad*. [...] Elle a été sur le terrain et vu l'impact qu'avait le PROSOBO, notamment dans le nord de la province de Misiones, là où il y avait des organisations et donc un impact important sur les paysans. Elle s'est dit : "nous allons complètement changer le projet *Bosques Nativos y Comunidad* et en faire un PROSOBO à grande échelle". En trois mois, elle a donc reformulé le projet avec les équipes de la SAyDS en proposant que la majorité de l'argent aille vers le terrain, aille aux gens des communautés, et pas à des consultants ». (Entretien avec Ana González, directrice du PROSOBO, le 1^{er} mars 2017*).

Dans le Rapport d'antécédents de participation et consultations des communautés (SAyDS 2015) l'expérience du PROSOBO est présentée comme un antécédent précieux en termes de participation pour que les équipes puissent s'adapter aux cadres normatifs de la participation telle qu'elle est imposée par la Banque mondiale. Le rapport souligne que « le processus participatif mis en œuvre par PROSOBO est adéquat en termes de consultation libre, préalable et informée » (*Ibid.* p. 41). C'est à dire qu'il permet de s'assurer de la prise en compte des processus de décisions spécifiques aux populations autochtones concernées par le projet (Politique opérationnelle de la Banque mondiale N°4.10) et qu'il permet aussi de prévenir ou de gérer les dynamiques de déplacement involontaire des populations à cause du projet (Politique opérationnelle de la Banque mondiale N°4.12). Le rapport recommande de suivre l'exemple du PROSOBO dans sa manière de formuler clairement les objectifs du projet, les problèmes qu'il souhaite résoudre et la manière dont les communautés pourront s'impliquer dans la prise de décision. Il suggère cependant de renforcer la documentation des procédures et de réaliser des actes écrits pour toutes les réunions (*Ibid.*).

Les différents acteurs de la formulation du projet – les équipes argentines de la SAyDS, les fonctionnaires du projet *Bosques Nativos y Comunidad* et des administrations provinciales avec lesquelles elles travaillent - présentent le projet comme étant un projet original car participatif et organisé autour des « communautés » rurales. Or la participation des « communautés » dans les projets est prônée par les organisations internationales dès les années 1990 (voir Chapitre 1). La dimension participative n'est donc pas nouvelle pour la Banque mondiale. Ce qui fait du PIC « un Frankenstein » (Entretien avec Magdalena Abt, le 28 janvier 2020), c'est le fait que le type de projet que la Banque mondiale souhaitait financer – un projet d'investissement – ne correspond pas aux cadres habituellement utilisés par la Banque pour les projets participatifs. C'est bien l'action des fonctionnaires argentins, engagés

dans la formulation du projet, qui a conduit à ce que *Bosques Nativos y Comunidad* prenne la forme d'un projet de gestion forestière communautaire.

2.2.3. Les objectifs, les bénéficiaires et la structure institutionnelle de *Bosques Nativos y Comunidad*

Objectifs et composantes du projet

Le projet *Bosques Nativos y Comunidad* a un double objectif : la préservation de la forêt sèche du Chaco et le développement économique des activités des communautés rurales. Ces deux objectifs sont formulés de manière imbriquée dans la présentation du projet qui doit « améliorer la qualité de vie des communautés qui habitent les Forêts Natives en respectant leur culture ancestrale à travers la promotion de la conservation, restauration et usage responsable des services et produits [forestiers], leur production et commercialisation via des instances locales de transformation et l'investissement en infrastructure et capital social » (Révision A, PNUD, 2015, p. 2). Ainsi, les deux objectifs se combinent avec une troisième dimension, culturelle, qui correspond à la valorisation et au respect de la culture « ancestrale » des « communautés » visées par le projet.

Le projet est divisé en cinq composantes. La première est formulée comme « la promotion de l'*arraigo*¹¹ des communautés dans les forêts natives ». Elle porte la vocation du projet de faire se rejoindre la problématique environnementale de la conservation et de la gestion durable des espaces forestiers ; et la problématique sociale visant l'amélioration des moyens de subsistance des petits producteurs par la revalorisation de la production forestière à petite échelle. De ce fait, elle est la composante centrale du projet et de mon étude. La composante 2 vise à diffuser les problématiques environnementales à l'échelle de la société à travers l'impression de supports pédagogiques et la création de programmes de radio notamment. La composante 3 porte sur le financement des programmes de formations techniques universitaires pour la gestion forestière. La composante 4 doit servir à renforcer le contrôle forestier via la réalisation d'un deuxième inventaire forestier national, faisant suite à celui réalisé en 2005. Cette quatrième composante prolonge aussi le financement de trois initiatives déjà engagées dans le cadre de programmes précédemment financés par la Banque mondiale : L'Unité de gestion du système d'évaluation forestière (UMSEF), le système d'alerte précoce de déforestation (SAT) et le Système d'administration, contrôle et vérification forestière (SACVeFor). La dernière Composante (5) est une composante technique qui vise à financer la coordination et l'évaluation du projet.

Les provinces et départements choisis, dès 2011, pour *Bosques Nativos y Comunidad* se trouvent dans la région forestière du parc du Chaco « car 76 % des forêts natives du pays y sont localisées » (*Ibid.*). Le projet *Bosques Nativos y Comunidad* est mis en œuvre dans trois provinces du nord de l'Argentine : Chaco, Salta et Santiago del Estero (Illustration 6). Il vise

¹¹ Le terme de « *arraigo* » correspond à l'attachement pour un lieu. Il peut être traduit comme le fait de s'enraciner ; de se fixer de manière permanente dans un lieu. En Argentine, il est mobilisé dans une dimension juridique. Par exemple, dans le cas d'une demande de résidence permanente dans le pays, on demande à ce que le demandeur ait atteint l'*arraigo* suffisant pour changer de catégorie de résidence.

les populations qui dépendent de l'exploitation forestière dans l'écorégion du Chaco. Pour la Banque mondiale (2015, p 6), « les principaux groupes cibles comprennent les petits et moyens propriétaires de terres forestières et les communautés, en particulier celles d'origine autochtone ou paysanne, dont 70 % vivent en dessous du seuil de pauvreté ». La sélection des bénéficiaires de *Bosques Nativos y Comunidad* se fait ainsi sur un double critère social et environnemental. La dimension environnementale est définie par l'étude sur la détermination des aires forestières critiques dans le Parc du Chaco (SAyDS 2011). Étant donné que le projet promeut une gestion forestière durable, elle définit les zones où existe une exploitation forestière sans qu'il ne s'agisse de zones dites « critiques » en terme de déforestation (Banque mondiale 2015). Les espaces critiques sont identifiés en prenant en compte la couverture forestière, la productivité des sols, la biodiversité, la cohérence de la catégorie OTBN, les pressions existantes sur les systèmes hydriques et la présence d'aires protégées (SAyDS, 2015a).

Le parc forestier du Chaco couvre, totalement ou en partie, 12 provinces argentines. Seules Salta, Santiago del Estero et Chaco, les trois provinces qu'il couvre totalement, ont été sélectionnées. Cette sélection est aussi orientée par un critère de vulnérabilité qui prend en compte l'Indice de besoins fondamentaux non satisfaits (NBI) ; le pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté, la croissance et la densité démographique, les flux migratoires et la vulnérabilité et l'exclusion sociale à travers l'analphabétisme, la mortalité infantile et l'accès aux soins (*Ibid.*). Ils sont complétés par des critères socio-organisationnels pour prendre en compte les départements dans lesquels il existe des d'organisations paysannes et/ou autochtones, qui permettent de faire face à la nécessité de consolider les droits de possession (*Ibid.*).

Au sein des provinces sélectionnées, le département Général Güemes, dans la province de Chaco ; Copo, Alberdi et Pellegrini, dans la province de Santiago del Estero (Illustration 7) ; et le département Rivadavia, dans la province de Salta, sont donc identifiés comme les plus vulnérables tant sur le plan écologique que social. Le département San Martin dans la province de Salta a été ajouté à cette sélection du fait du pourcentage important de populations autochtones qui y vivent et de leur diversité. Ces départements constituent les départements de mise en œuvre du projet .

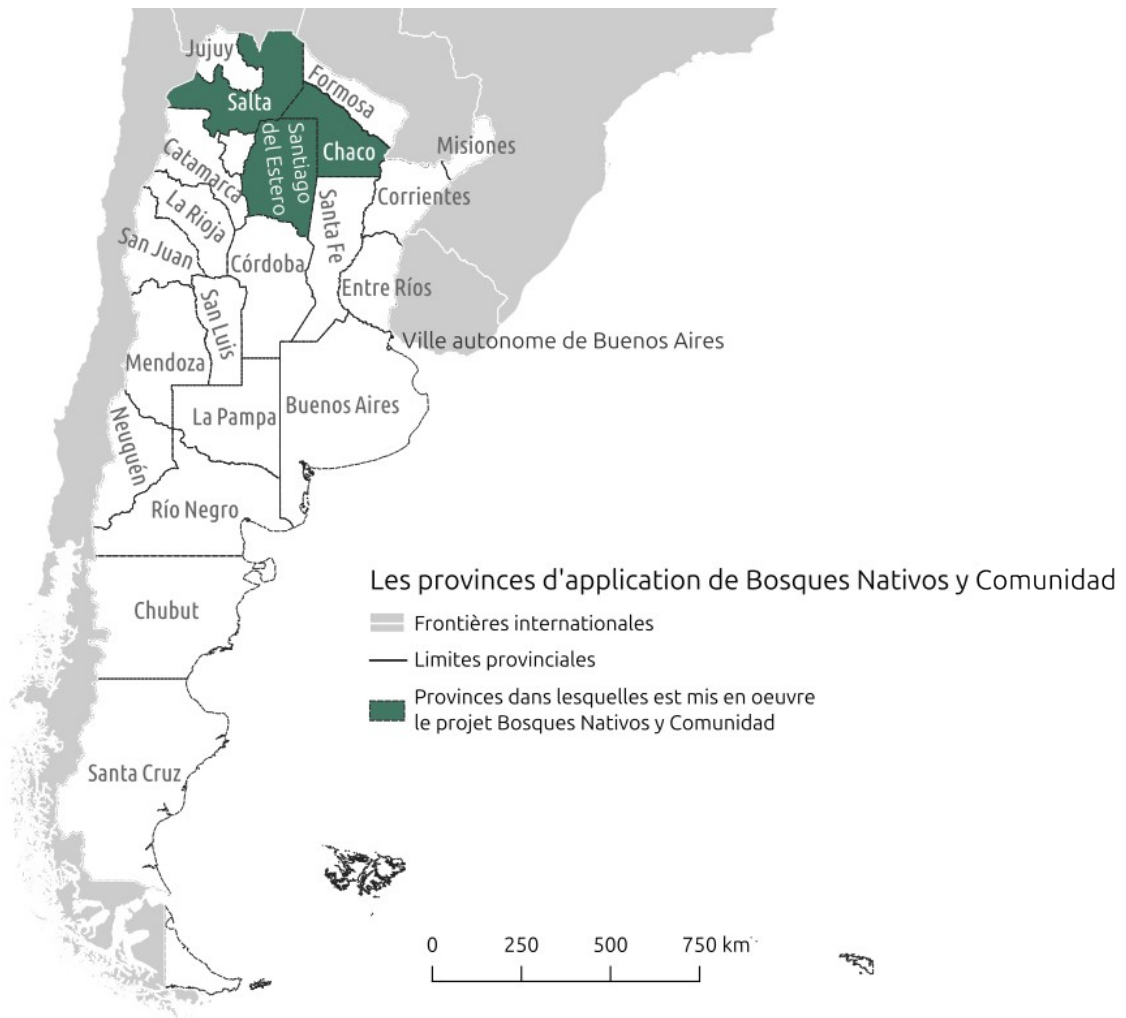
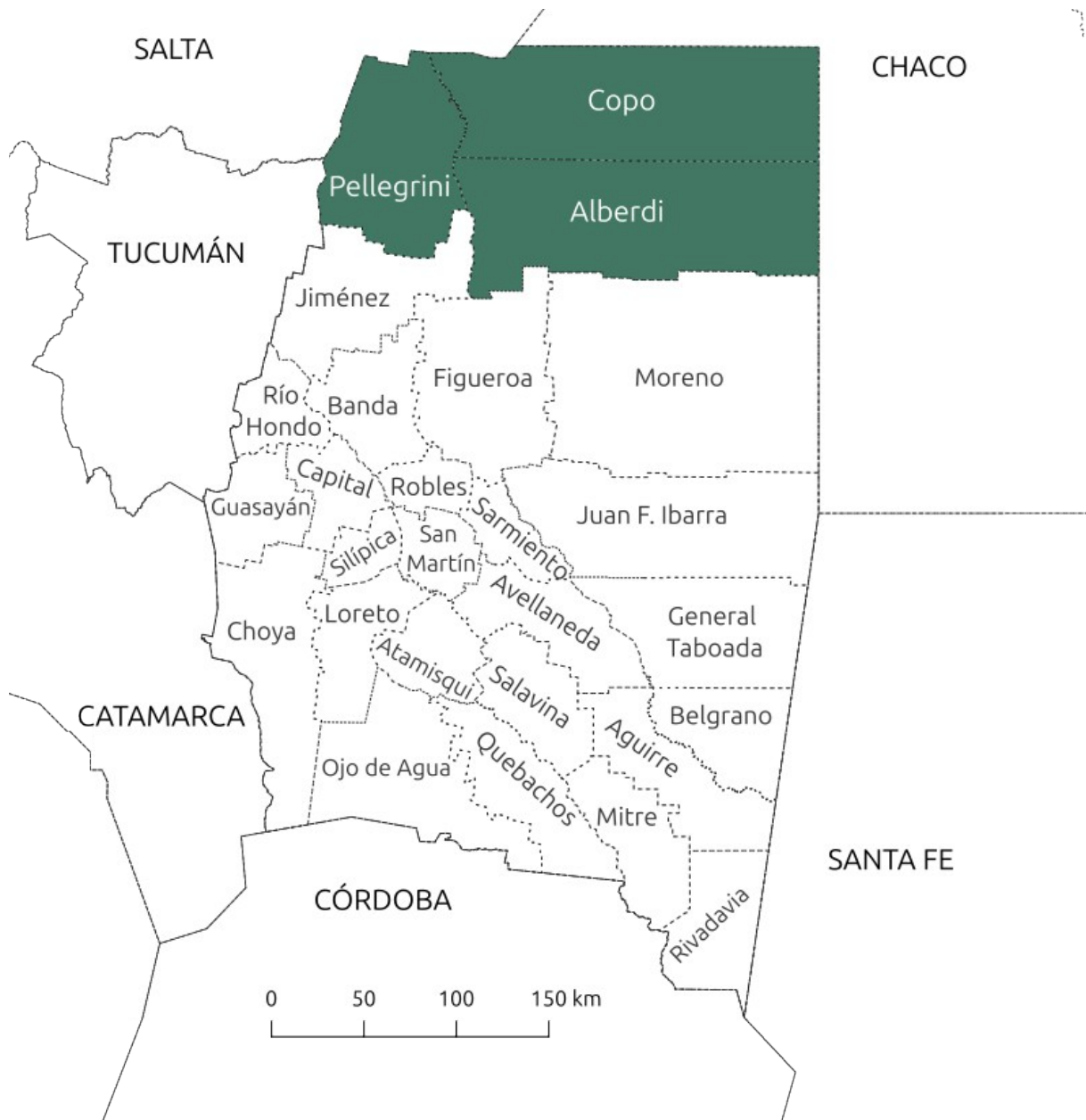


Illustration 6: Carte des provinces d'application de Bosques Nativos y Comunidad en Argentine.



Les départements d'application de Bosques Nativos y Comunidad a Santiago del Estero

- Départements dans lesquels est appliqué le projet Bosques Nativos y Comunidad
- Limites départementales
- Limites provinciales

Illustration 7: Carte des départements d'application de Bosques Nativos y Comunidad dans la province de Santiago del Estero.

La structure en charge de la mise en œuvre du projet et le rôle des provinces.

Pour mettre en œuvre ces objectifs, la structure en charge de la mise en œuvre de *Bosques Nativos y Comunidad* est coordonné par une Unité d'application nationale (UEN) qui dépend du Ministère de l'environnement. Elle fait le lien avec et entre des Unités d'application locales (UEL) qui sont en charge de coordonner l'action opérationnelle dans chaque province. Les UEL sont rattachées à la UEN au sein de la SAyDS et non aux Directions provinciales des forêts. L'illustration 8 schématise ce fonctionnement. Les fonds sont ainsi censés aller « directement aux communautés » sans passer par les provinces (Entretien avec Ana González, 26.04.2018*). *Bosques Nativos y Comunidad* implique donc un engagement sur le terrain de fonctionnaires nationaux qui ne dépendent pas des provinces.

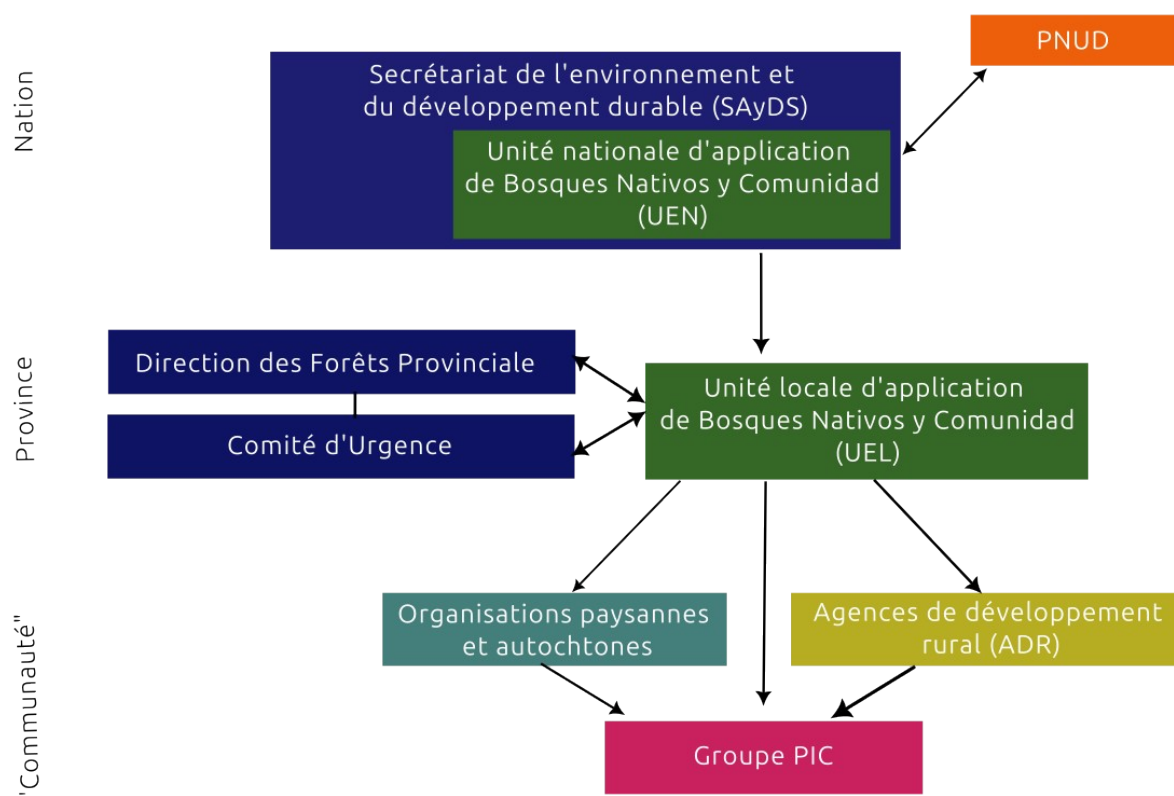


Illustration 8: Schéma des acteurs de Bosques Nativos y Comunidad. En bleu foncé, les acteurs publics, en vert les Unités d'application locale du projet, en orange les organisations internationales, en jaune les Agences de développement rural, en rose les habitants et en bleu clair les organisations paysannes et autochtones.

Dans la structure finale du projet, les provinces, et plus particulièrement les Directions provinciales des forêts, sont impliquées via la validation des PIC (les plans de gestion mis en œuvre dans le cadre de la première composante du projet). Pourtant, le projet fait face aux mêmes difficultés que celles qui sont au cœur de la Loi des forêts : l'articulation entre les échelles de décisions provinciale et fédérale. La SAyDS et la Banque mondiale sont contraintes de négocier avec les provinces afin de s'assurer que le projet, une fois lancé à

l'échelle fédérale, est effectivement mis en application dans les provinces. Pour obtenir l'appui des provinces, le coordinateur du projet pour la Banque mondiale, a ainsi fait, en 2014, le tour des gouverneurs des provinces afin de présenter le projet à chaque gouverneur et aux équipes techniques provinciales des agences impliquées dans le développement rural comme les Secrétariats de l'agriculture familiale, paysanne et autochtone (SAFCI), l'Institut national de technologies agricoles (INTA), l'Institut national de technologies industrielles (INTI), etc (Discussion avec Anna González, le 26 avril 2018*).

Ce fonctionnement exécutif, avec des Unités provinciales (UEL) détachées des Directions administratives provinciales est constitutif de l'ensemble des projets de la Banque mondiale en Argentine. Pour la Banque mondiale, il s'agit vraisemblablement d'une mesure de lutte contre la corruption considérée comme possible à l'échelle des ministères et directions provinciales.

Ainsi, alors même que *Bosques Nativos y Comunidad* concerne des forêts qui sont juridiquement du domaine de la gestion provinciale, sa mise en œuvre opérationnelle s'attache à contourner cet échelon du maillage administratif. De ce fait, il s'inscrit dans une longue série de projets de gestion communautaire des forêts qui aboutissent à la reprise en main sur les ressources naturelles par les administrations fédérales (Agrawal 2005; Dervieux et Noûs 2022). C'est, en tout cas, un moyen pour les fonctionnaires fédéraux argentins de se connecter directement « aux communautés » et de mener à bien un travail territorial empiétant sur les limitations des administrations et fonctionnaires provinciaux. La communauté joue donc ici un rôle d'entité territoriale en dehors des enjeux politiques provinciaux.

Pour les gouverneurs des provinces, et notamment dans la province de Santiago del Estero, les enjeux sont d'abord de bénéficier du projet pour la mise à disposition de services et d'infrastructures permettant d'améliorer la qualité de vie des habitants. Pour le responsable de la Direction provinciale des forêts de Santiago del Estero, le projet *Bosques Nativos y Comunidad* doit être « un complément à la Loi des forêts, parce le projet pouvait apporter un niveau d'investissement beaucoup plus élevé que celui de la loi elle-même, et qu'il pouvait également permettre d'atteindre ces " communautés " qui ne bénéficiaient pas des fonds de la Loi des forêts » (entretien avec Victor Rosales, le 20 avril 2017*).

2.2.4. L'impact de la situation politique, financière et économique et sanitaire de l'Argentine sur *Bosques Nativos y Comunidad*

Depuis la crise économique et sociale de 2001, qui a abouti au défaut de paiement du pays de ses dettes auprès du FMI et de fonds privés, le gouvernement argentin cherche à éviter de s'endetter de nouveau auprès de créiteurs internationaux. Le projet *Bosques Nativos y Comunidad* est ainsi pensé dans la phase de formulation comme une dette acceptable uniquement si elle a un impact direct sur les populations.

« A ce moment-là Cristina [Fernández de Kirchner, la présidente argentine (2007-2015)] avait dit " Nous ne contracterons aucune dette si [celle-ci] ne permet pas d'avoir un impact direct pour la population ". C'est à dire, amener l'électricité à telle communauté, l'eau, etc. S'il doit y avoir une augmentation de la dette

extérieure, cela doit être pour des projets qui concerneront directement les gens ». (Entretien avec Ana González, le 1^{er} mars 2017*).

Au moment de sa formulation, le projet *Bosques Nativos y Comunidad* est pensé pour être financé à 96 % par un prêt BIRF de 58 610 000 dollars US. Le BIRF évalue les risques financiers dus à la situation économique de l'Argentine comme importants (Banque mondiale, 2015). Il est donc prévu que la contrepartie du gouvernement argentin soit réduite. Elle sera de 2.300.000 US\$. Par ailleurs, afin de contrôler le risque d'inflation, le financement du BIRF passe l'intermédiation du PNUD, excepté pour les dépenses d'un montant inférieur à 10 000 US\$ qui peuvent être initiées par le Ministère de l'environnement (*Ibid.*).

À partir de 2015, le projet s'inscrit aussi dans un moment politique d'alternance en Argentine au sortir de la période kirchneriste (2002-2015). En décembre 2015, au moment où est lancé le projet, c'est la coalition libérale de Mauricio Macri qui prend la présidence de l'Argentine. Ces changements politiques nationaux et la situation économique argentine ont eu un impact sur le projet. Dans la nouvelle structure gouvernementale, le Secrétariat à l'environnement et au développement durable (SAyDS) passe au rang de Ministère de l'environnement. Le sous Secrétariat de planification et politique environnementale (SsPyPA) en charge du projet *Bosques Nativos y Comunidad* est remplacé par un Secrétariat à la planification et à la gestion territoriale. La mise en œuvre du projet est donc réalisée par un gouvernement, une structure et des équipes qui, au niveau national, diffèrent de celles et ceux qui ont formulé le projet.

Le changement de gouvernement provoque aussi des changements structurels dans les équipes du projet. La directrice du PROSOBO est remerciée. Le Secrétariat de l'environnement et du développement durable prend le statut de Ministère de l'environnement. La direction du projet *Bosques Nativos y Comunidad* qui en dépend change elle aussi. Au même moment, la personne en charge de la coordination du projet pour la Banque mondiale, celle-là même qui avait suivi le processus de formulation et s'était rendue sur le terrain pour présenter le projet aux gouverneurs provinciaux, est remplacée.

Ensuite, le gouvernement élu en 2015 laisse entendre qu'il ne souhaite pas donner suite à un projet conçu par l'équipe politique précédente. En 2018, un nouveau prêt est contracté par l'Argentine auprès du FMI. Cela entraîne des politiques libérales d'ajustement et une crise macro-économique. L'Argentine voit son déficit fiscal augmenter. À partir de 2018, le choix est fait de ne pas débloquer le montant de 38 000 US\$ correspondant aux phases suivantes du projet *Bosques Nativos y Comunidad*, et de restructurer le projet (PNUD, 2018). À cela s'ajoute des ajustements pour faire face au « faible taux de mise en œuvre du projet » (IGE, 2023) dû, outre la question financière, à la surestimation de la disponibilité et de la capacité des administrations provinciales et des acteurs des ONG locales à accompagner l'assistance technique du projet ainsi qu'aux défis de coordination entre l'Unité d'application nationale et les Unités d'application locales (*Ibid.*). Le nouveau budget final du projet représente un peu plus d'un tiers du budget initial (Tableau 2). Sur le terrain, la mise en œuvre du projet suit son cours avec des limitations jusqu'en 2019, date à laquelle la révision du projet est officiellement signée sur demande du gouvernement argentin.

Comme le montre le Tableau 3, cela a impliqué l'abandon de 2 des 5 composantes du projet et la redistribution des coûts. Les résultats attendus sont eux aussi reformulés. Pour la Composante 1, l'objectif de 250 Plans intégraux communautaires (PIC) a été réduit à 100 PIC. Les Unités d'application locales (UEL) prennent directement le rôle d'appui à la mise en œuvre de 80 d'entre eux (au lieu de passer par des Agences de développement rural) - les 20 autres étant définis comme du ressort des provinces. La composante 4 a été ajustée pour être concentrée uniquement sur la finalisation de l'inventaire forestier national, l'actualisation du Service d'administration, contrôle et vérification forestière (SACVeFor) et du Système d'alerte précoce sur la déforestation (SAT).

	2015		2022	
	\$	%	\$	%
BIRF	58.610.000,00 USD	96,22	20.076.000,00 USD	89,72
GOA	2.300.000,00 USD	3,78	2.300.000,00 USD	10,28
TOTAL	60.910.000,00 USD		22.376.000,00 USD	

Tableau 2: Origines et Montants des financements du projet Bosques Nativos y Comunidad. Source : SAyDS, 2014 et PNUD, 2022.

	COMPOSANTES	2015		2023	
		\$	%	\$	%
1	Promotion de l'"arraigo" des communautés dans les Forêts Natives.	41.690.000,00 USD	68,45	14.028.000,00 USD	63,50
2	Diffusion de la thématique liée aux Forêts Natives dans la société	640.000,00 USD	1,05	0,00 USD	0,00
3	Formations à de nouveaux métiers pour les communautés dépendantes des Forêts Natives	7.400.000,00 USD	12,15	0,00 USD	0,00
4	Génération d'informations et de contrôle du patrimoine forestier	6.660.000,00 USD	10,93	3.053.000,00 USD	13,82
5	Gestion, contrôle et évaluation	4.520.000,00 USD	7,42	5.010.000,00 USD	22,68
	TOTAL	60.910.000,00 USD		22.091.000,00 USD	

Tableau 3: Évolution du financement du projet Bosques Nativos y Comunidad, par composante du projet. Source : SayDS, 2014 et Independent Evaluation Group (IEG), 2023.

En 2019, au moment où la révision du projet est validée par la Banque mondiale, une coalition kirchneriste revient au pouvoir avec l'élection de Alberto Fernández. En 2020, le projet est relancé pour être terminé, mais la pandémie de Covid-19 implique une seconde restructuration pour repousser la date de clôture du projet de huit mois (PNUD, 2022). En 2021, pour prendre en compte les dernières évolutions du projet, la date de finalisation est fixée à Mai 2022 (*Ibid.*).

Malgré les précautions financières prises par la Banque mondiale pour garantir la continuité du projet, *Bosques Nativos y Comunidad* est resté sensible aux changements politiques de la période d'alternance que connaît l'Argentine entre 2015 et 2022. Pour le gouvernement libéral de Mauricio Macri (2015-2019) la mise en place d'une politique environnementale participative et destinée aux populations rurales des provinces du nord du pays, n'est pas une priorité. Le choix de ne pas débloquer le montant du prêt de la Banque mondiale pour

Bosques Nativos y Comunidad explique que l'expérience prévue pour toucher un grand nombre de villages des provinces sélectionnées est finalement largement restreinte.

On peut ici relever le décalage important entre les objectifs numériques du projet et le résultat effectif. Sur les deux cent cinquante PIC prévus, le projet *Bosques Nativos y Comunidad* a finalement permis la mise en œuvre de quatre vingt PIC dont vingt-sept dans la province de Santiago del Estero (données personnelles, Coordinatrice de la UEL de Santiago del Estero). La restructuration financière du projet y est pour beaucoup. Mais il faut aussi noter que le projet a visiblement surestimé la capacité des ONG locales à mettre en œuvre l'assistance technique du projet et les possibilités des provinces de participer à leurs financement.

2.3. Le Plan intégral communautaire (PIC), l'élément central de la gestion des forêts promue par *Bosques Nativos y Comunidad*

Le Plan Intégral Communautaire (PIC) est l'objet central du projet *Bosques Nativos y Comunidad* en direction des producteurs. Le PIC désigne à la fois un type de plan de gestion dédié aux « communautés » et son processus de formulation qui est financé dans le cadre de *Bosques Nativos y Comunidad*. Sa mise en œuvre se déroule en quatre étapes. L'identification des « communautés » a lieu, dans le *Salado Norte*, tout au long de l'année 2015. Puis la formulation participative des PIC par les « communautés » et leur Agence de développement rural (ADR) s'est faite entre fin 2015 et 2018. La troisième étape, qui a lieu à la fin de la formulation, est la validation administrative des PIC. Enfin la réalisation à proprement parler des PIC, à travers la construction des équipements, a commencé en 2018 et s'est poursuivie jusqu'en 2022. Je reviens sur ce processus dans cette partie. J'explique aussi les implications des PIC en termes de gouvernance, de modèle de sylviculture, de foncier, et de certification commercialisation des produits forestiers.

2.3.1. Les étapes et les acteurs de la mise en œuvre d'un PIC

Le Plan intégral communautaire (PIC) est défini dans la composante 1 du projet *Bosques Nativos y Comunidad*. Son objectif est la « promotion de l'«*arraigo*» des communautés dans les forêts natives » (PNUD, 2015). Au moment de la restructuration du projet, il est reformulé comme devant « améliorer la qualité de vie des communautés pour une gestion forestière durable » (PNUD, 2020). Plus précisément, cette composante doit permettre :

« d'encourager la gestion durable des paysages forestiers, en mettant l'accent sur l'écorégion du Chaco, par le biais de la préparation et la mise en œuvre de Plans intégraux communautaires (PIC), y compris la réalisation d'une planification de la gestion des paysages forestiers, de cartographie et de consultations pour produire des PIC dans environ deux cent cinquante communautés ; et l'identification et la conception des activités à inclure dans les PIC ; (b) la mise en œuvre des PIC, et d'une assistance technique pour 250 communautés ; (c) la conception et la mise en œuvre de sous-projets. Les plans de gestion forestière préparés dans le cadre de cette composante seront pris en compte pour la certification et le financement

dans le cadre du projet et du Fonds forestier national créé par la Loi des forêts 26.331. » (PNUD, 2015).

Les quatre étapes d'un PIC sont donc l'identification des propositions, la formulation participative du PIC, sa validation administrative et sa mise en œuvre à travers la construction des équipements prévus dans le plan (Illustration 9). L'Unité d'application locale (UEL) de la province est l'entité administrative chargée du suivi des PIC (Encadré 3).

ÉTAPES DE LA RÉALISATION D'UN PIC

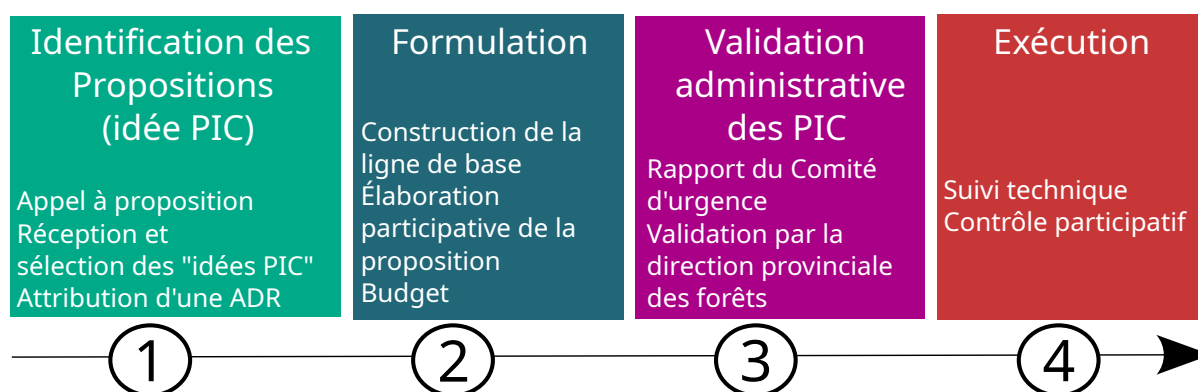


Illustration 9: Les étapes de la réalisation d'un PIC, de l'identification des groupes à la construction des équipements. Source : Medina et al. s/d.

Encadré 3 : L'Unité d'application locale de Santiago del Estero.

L'Unité d'application locale (UEL) de *Bosques Nativos y Comunidad* à Santiago del Estero était composée de quatre personnes. Sa directrice était Maria Magdalena Abt Giubergia. Professeure de Sciences Forestières à l'Université Fédérale de Santiago del Estero, elle a réalisée une thèse intitulée « Les forêts comme espace multifonctionnel pour les familles paysannes de Santiago del Estero, Argentine » qui se base notamment sur les travaux de psychologie communautaire de Marisa Monteros pour comprendre les déterminants psychosociaux permettant de renforcer et de développer le pouvoir d'agir des individus sur leurs environnements individuels et sociaux (Giubergia Abt 2014). Cette perspective a influencé son appréhension des objectifs du projet *Bosques Nativos y Comunidad* et sa manière de travailler avec les groupes PIC. Pour elle, la valorisation des usages forestiers de la « communauté » est un moyen de favoriser l'autonomie du groupe, sa cohésion et sa capacité de défense collective du territoire (Entretien avec Magdalena Abt, le 26 janvier 2022). En plus de la directrice, deux salariées avaient en charge les questions sociales ou environnementales. Lorsque cela était possible, cette équipe se rendait une ou deux fois par mois sur le terrain pour effectuer un suivi des PIC. Cette équipe basée à Santiago del Estero

était complétée par un technicien local originaire du Nord de la province de Santiago del Estero, c'est à dire connaissant bien la zone d'application des PIC. Il était chargé des situations quotidiennes (la signature de certains actes, la réception des travaux, ...) particulièrement dans les villages du nord de la zone d'application du projet.

Pour lancer la première étape les habitants des villages devaient déposer leur déclaration d'intérêt. Il s'agit d'une lettre d'intention déposée auprès de l'Unité d'application locale (UEL) de la province dans laquelle le groupe se présente en fonction des critères du projet. Ce document est aussi appelé « idée PIC ».

Les critères de sélection des groupes sont précisés dans le Manuel des PIC (Medina *et al.* s/d). Il faut que le territoire du groupe PIC soit dans l'un des départements sélectionnés pour la mise en œuvre du projet ; que la surface de la « communauté » soit de minimum 2000ha et maximum 100 000ha, et que le couvert forestier représente 60 % de la superficie. Il faut aussi que les habitants aient une habitude d'usage de la forêt. Enfin, la définition précise un ensemble de critères sociaux, fonciers et identitaires. Les « communautés » doivent être paysannes, autochtones ou composées de petits producteurs ; le groupe doit être composé de 10 à 60 familles (avec des exceptions possibles) et faire la preuve d'une occupation pacifique du territoire depuis plus de 10 ans. Au dossier contenant ces informations, la « communauté » doit ajouter un plan du territoire et mentionner, si elle l'a choisi, l'Agence de développement rural (ADR) qui l'accompagnera dans la formulation du PIC (*Ibid.*). Si « la communauté » n'a pas désigné d'ADR, la UEL peut en proposer une. Dans les termes du projet, les personnes – la « communauté » – qui déposent la demande et acceptent, ainsi, de participer au projet sont appelées « groupe PIC ».

Les Agences de développement rural (ADR) peuvent être des ONG, des organisations publiques (comme l'INTA, l'INTI ou la SAF) ou religieuses (comme la Compagnie de Jésus qui est l'association des jésuites argentins et dont dépend la paroisse de Boquerón). Elles doivent remplir un certain nombre de critères comme avoir l'ensemble de leurs documents administratifs à jour et faire états d'expériences préalables avec des projets impliquant de gérer un montant similaire (environs 500 mille USD). Ces critères écartent un certain nombre d'organisations paysannes locales et obligent certaines ONG provinciales à des alliances avec des ONG nationales pour être en mesure de recevoir les fonds.

À cette étape, la UEL réalise une sélection des groupes bénéficiaires de l'appui du projet. Dans le cas de Santiago del Estero, la sélection a été faite à travers des discussions avec le Comité Consultatif Local du Projet (CCLP). Le Comité Consultatif Local est une entité formée à l'échelle provinciale qui réunit tous les acteurs impliqués ou touchés par le projet à l'échelle de la province (PNUD, 2015). Le CCLP est un organe qui permet de s'assurer que les informations sur les PIC sélectionnés et appliqués sont diffusées à tous les acteurs des départements concernés par le projet, notamment dans les cas où les habitants d'un même village sont membres de plusieurs organisations paysannes ou autochtones. Le CCLP fait aussi le lien entre les différentes échelles intra-provinciales du projet : celle des villages, celle des organisations sectorielles, celles des entités régionales etc.

Une fois la sélection des bénéficiaires effectuées, ces groupes PIC doivent participer à une série d'au minimum dix ateliers facilités par l'ADR. Les résultats de ces ateliers doivent permettre à l'ADR de rédiger le document du plan de gestion (Medina *et al* s/d) (voir Chapitre 5). Cette série d'ateliers vise donc à réaliser un diagnostic participatif des besoins de la « communauté », et à définir les équipements qui seront demandés. Lors du diagnostic l'ADR réalise aussi un inventaire forestier qui permet ensuite de définir avec les habitants les espaces de production et ceux à préserver. Une stratégie de développement territorial de la « communauté » est aussi définie à travers la planification des équipements qui seront demandés. Cela signifie concrètement que la localisation des équipements est discutée et, en théorie, validée par tous les membres du groupe PIC. Cette étape permet aussi au groupe PIC de prioriser les équipements entre ceux qu'ils jugent urgents de voir financés et ceux qui le sont moins.

Ce processus est expliqué aux ADR dans le document appelé « Manuel des PIC » (Medina *et al.* s/d) qui est rédigé par l'Unité d'application nationale (UEN) de *Bosques Nativos y Comunidad*. Pour s'assurer que les ADR respectent les cadres de la participation, la UEN élabore aussi un « Guide de participation pour l'élaboration de PIC », qui regroupe les bases théoriques et le cadre juridique de la participation en accord avec les politiques opérationnelles de la Banque mondiale¹² et des conseils méthodologiques pour la réalisation des cartes et des actes de réunions.

Les informations et les données produites dans le cadre de ces ateliers auraient dû permettre à l'ADR de rédiger le document PIC¹³ défini comme :

« Le document qui synthétise l'organisation, les moyens et les ressources, dans le temps et dans l'espace, de l'exploitation durable des ressources forestières, issus ou non du bois et des services, d'une forêt native ou un groupe de forêts natives. Il doit inclure une description détaillée des aspects écologiques, légaux, sociaux et économiques, tout comme un inventaire forestier ou des ressources non issues du bois qui font l'objet d'une exploitation, ou bien un autre type de recensement impliquant un niveau de détail permettant la prise de décisions sur le type de sylviculture à appliquer ou les mesures à mettre en place selon la modalité en

¹² Les politiques opérationnelles de la Banque mondiale sont composées de prescriptions à suivre pour prendre en compte des situations particulières qui pourraient impacter les résultats sociaux ou environnementaux du projet. Dans le cadre de *Bosques Nativos y Comunidad*, deux domaines ont été retenus comme nécessitant la mise en place de politique opérationnelles : le fait d'intervenir sur le territoire de populations autochtones (Politique opérationnelle 4.10), la possibilité que le projet entraîne le déplacement involontaire de populations (Politique opérationnelle 4.12).

¹³ J'utilise le conditionnel car certaines des informations que les ateliers permettent aux Agences de Développement Rural (ADR) d'acquérir n'apparaissent pas dans les informations qui leur sont demandées par la Direction provinciale des forêts dans le document du PIC. D'autres, au contraire, sont demandées mais les ateliers n'ont pas permis aux ADR de discuter ces questions avec les habitants et doivent donc être imaginé par les ADR. L'une des membres d'une l'équipe d'ADR de la zone de Boquerón m'explique par exemple que :

« Nous nous sommes rendus compte que tout ce remue-ménage que nous avons du traverser [...] ne pouvait pas être représenté dans le cadre des formulaires. Par exemple, pour le plan de gestion durable, tout ce processus participatif n'était pas vraiment utilisé » (Entretien avec P. García, le 22 avril 2018.).

vigueur » (Annexe 1, article 13 de la résolution 277/14 du COFEMA sur les procédures générales de la Loi 26.331, cité par Medina *et al.* s/d)

Le document PIC est revu et amendé par la UEL et une fois qu'il est finalisé, il est envoyé à la Direction des forêts de la province qui est en charge de le valider comme un plan de gestion de la Loi des forêts. Dans le cadre de Santiago del Estero, la validation reprend le processus mis en place avec les plans des bénéficiaires associés (Encadré 1) et passe par le Comité d'urgence provincial (Encadré 4) pour garantir l'absence de conflit foncier sur la superficie du PIC. Ce processus, spécifique à Santiago del Estero, a permis que les PIC soient validés alors que les populations n'ont pas de titres de propriété.

Encadré 4. Le Comité d'urgence et son rôle dans la mise en œuvre de Bosques Nativos y Comunidad.

En 2004, une intervention, motivée par plusieurs accusations de corruption et d'atteintes aux droits humains, cible le gouvernement provincial de Santiago del Estero dirigé, directement ou indirectement par un seul homme, Carlos Juarez, depuis 1949. A partir de 2005, une forme d'ouverture vers les mouvements sociaux provinciaux, auparavant très contrôlés, se dessine. Plusieurs entités mixtes regroupant des représentants de la société civile provinciale et des fonctionnaires provinciaux sont créées et financées. La *Mesa provincial de Tierra* est créé par décret provincial comme un espace tripartite de dialogue et de travail entre les organisations paysannes de base, le gouvernement provincial et les ONGs et appuis des organisations. Cela donne naissance à deux "outils" institutionnels d'appuis aux organisations paysannes et autochtones provinciales. Le Comité d'urgence qui permet de répondre aux situations de conflits fonciers et de violences contre les populations rurales, et le Registre de possesseurs qui accompagne les habitants dans les processus de régularisation foncière. L'un comme l'autre sont financés par le gouvernement provincial à travers la mise à disposition d'un local de travail, la rémunération de deux équipes techniques et le financement des déplacements. Les personnes employées sont issues d'organisations paysannes ou autochtones ou d'ONGs provinciales.

Au cours de la mise en œuvre du projet *Bosques Nativos y Comunidad*, le Comité d'urgence de Santiago del Estero a travaillé en lien avec la UEL pour remettre à la la Direction des forêts provinciale, pour chaque PIC, un rapport démontrant l'absence de conflits fonciers sur les parcelles du PIC, comme l'explique la directrice de la UEL :

« Une étape importante qui a été faites avec le projet, très importante même et invisible, ont été les deux ans d'accords institutionnels pour aboutir à ce que la province autorise un plan d'une telle quantité d'hectares pour les possesseurs [qui ne sont donc pas propriétaires] » (Entretien avec Magdalena Abt, le 26 janvier 2022).

Cette procédure a été confirmée par un arrêté du procureur national apportant une garantie publique nationale à l'attribution d'une telle superficie foncière à des petits producteurs.

Une fois le plan validé, la UEL peut mettre en œuvre les investissements prévus dans le document PIC. Il faut noter, qu'au moment de la formulation de *Bosques Nativos y Comunidad*, il était prévu que les Agences de développement rural (ADR) suivent la réception et la construction des équipements pour continuer le travail d'accompagnement collectif entrepris au moment de la formulation du PIC. Du fait des restrictions budgétaires et de la restructuration du projet, les ADR ne peuvent pas être financées et sont finalement exclues de la phase d'exécution des PIC. C'est la UEL qui se charge de cette étape d'accompagnement des groupes et des relations avec les fournisseurs et constructeurs. Le plan d'investissement est conditionné à la réalisation d'ouvrages qui doivent obligatoirement être communautaires. Les investissements que le projet finance sont possibles dans quatre domaines qui sont l'amélioration de la productivité de l'agriculture et de l'élevage ; la transformation et le conditionnement des produits forestiers et agricoles ; les activités de formation et d'appui sur les questions foncières ; et l'installation de systèmes de collecte des eaux de pluie (Tableau 4).

Amélioration de la productivité de l'agriculture et de l'élevage

Soutien aux activités de collecte de semences et de production de plants dans les petites pépinières forestières

Activités liées à la production, à la santé et à la gestion animales, telles que l'achat de médicaments pour les kits sanitaires ou la formation en matière de santé animale

Activités liées à la valorisation de la production d'élevage, telles que les balances pour peser le bétail et des installations pour engraisser les bovins

Transformation et conditionnement des produits forestiers et agricoles

Construction d'un centre de transformation du bois (scierie, séchoir, menuiserie, atelier de tournage), d'un hangar de stockage du bois transformé, d'un espace dédié aux produits forestiers non ligneux (salles de stockage et de transformation, moulins, hangar de stockage du miel, ...), modules de stockage d'eau et atelier d'entretien et de réparation de machines ;

Mise à disposition d'unités mobiles d'extraction de miel avec remorque de lavage, unités de travail pour des petits animaux, tracteur, groupe électrogène et moyens de mobilité ;

Développement et mise en œuvre d'un modèle de certification forestière ;

Amélioration de l'infrastructure permettant d'ajouter de la valeur aux produits traditionnels (par exemple, production et conditionnement de confitures, sirop, teinture, etc.)

Fourniture de machines et d'outils pour valoriser les activités productives non ligneuses

Formation, assistance technique et prise en charge des frais de mobilité pour les ateliers et réunions liés à la valorisation des produits traditionnels

Soutien aux activités de commercialisation et facilitation de l'accès aux marchés formels

Activités de formation et d'appui sur les questions foncières

Assistance technico-juridique pour promouvoir la régularisation foncière

Formation des communautés autochtones et des petits agriculteurs à la défense de leurs droits reconnus par la Constitution

Intervention dans toutes les procédures extrajudiciaires liées aux activités menées dans le cadre de l'objectif visé (étude des titres, mesures cadastrales, etc.)

Diagnostics de la situation juridique et définition des stratégies possibles pour la régularisation

Installation de systèmes de collecte d'eau

Travaux de captage d'eau et formation technologique pour la réalisation des travaux afin que les communautés acquièrent les savoir-faire nécessaires

Tableau 4: Listes des Investissements prévus dans le cadre du projet *Bosques Nativos y Comunidad*.

Source : SAyDS, 2015a ; SAyDS, 2015b.

2.3.3. Les implications des PIC en termes de gouvernance, de foncier, de planification productive et de commercialisation.

La gouvernance des PIC dans les traces du modèle gestionnaire ostromien

En termes de gestion forestière, les PIC promeuvent une gestion communautaire et territoriale des Forêts (GCTB). Elle est définie comme « le processus par lequel les communautés appliquent un contrôle collectif, reconnu aux échelles administratives existantes, sur leur territoire » (Medina *et al* s/d). Elle combine des principes de gestion communautaire de la forêt basés sur les travaux d'économie institutionnelle et la promotion d'un modèle de sylviculture forestière durable.

En termes de gouvernance, le Manuel des PIC reprend sept des huit principes de la gestion communautaire des ressources naturelles proposés par Ostrom, en les adaptant au contexte (Tableau 5). Les principes adaptés sont : la valorisation de la ressource et du lien entre le producteur et la forêt ; la clarté des limites de l'espace géré par la communauté ; une forte participation à la prise de décision sur le territoire ; la conception de règlements sur les usages collectifs ; l'existence d'un système de suivi participatif ; des mécanismes de résolution des conflits ; la reconnaissance légale et administrative du type de planification proposée.

Tableau 5: Comparaison des principes de gestion communautaire des ressources naturelles (Ostrom 2010) et des principes de la gestion communautaire et territoriale des forêts (Medina *et al.* s/d).

Principes de gestion d'institutions durables pour les communs (Adapté de Ostrom, 2010)	Gestion Communautaire et Territoriale des Forêts (Manuel des PIC, Projet <i>Bosques Nativos y Comunidad</i>).
<p>Limites clairement définies Les individus ou ménages possédant des droits de prélever des unités d'une ressource commune doivent être clairement définis, ainsi que les limites de la ressource commune en tant que telle.</p> <p>Concordance entre les règles d'appropriation et de maintenance et les conditions locales Les règles qui restreignent en terme de temps, d'espace, de technologie et/ou de quantité, l'appropriation des unités de ressources sont liées aux conditions locales et aux obligations en terme de main d'œuvre, de matériels et/ou d'argent.</p> <p>Les dispositifs de choix collectif La plus part des individus concernés par les règles opérationnelles peuvent participer à la modification ces règles.</p>	<p>Clarté dans les limites des espaces de gestion communautaire L'identification des aires d'usage d'une communauté est traduite dans un registre graphique (cartes, photographies, dessins, autres) qui permet de planifier les usages et d'éviter les conflits, tant à l'intérieur de la communauté, qu'avec les communautés attenantes.</p> <p>L'évaluation de la communauté sur la ressource. L'évaluation de la ressource et le lien que le producteur fait avec ses stratégies productives et reproductives sont des conditions nécessaires pour la génération d'une proposition durable.</p> <p>Forte participation à la prise de décision à propos du territoire Plus la participation est importante, plus les accords obtenus seront solides et les risques de conflictualité entre voisins d'une même communauté seront mineurs.</p> <p>Formulation des réglementations sur les usages collectifs</p>

<p>La surveillance Les surveillants qui examinent les conditions de la ressource commune et les comportement des appropriateurs, rendent compte aux appropriateurs ou sont des appropriateurs eux mêmes.</p> <p>Les sanctions graduées Les appropriateurs qui transgressent les règles s'exposent à des sanctions graduées (en fonction de la gravité et du contexte de l'infraction) par les autres appropriateurs et/ou par des agents travaillant pour le compte des appropriateurs.</p> <p>Les mécanismes de résolution des conflits Les appropriateurs et leurs représentants disposent d'un accès rapide à des arènes locales bon marché pour résoudre les conflits entre appropriateurs ou entre les appropriateurs et leurs représentants ou agents.</p> <p>Une reconnaissance minimale des droits d'organisation Les droits des appropriateurs d'élaborer leurs propres institutions ne sont pas remis en cause par des autorités gouvernementales externes</p> <p>Échelles d'organisation imbriquées Les activités d'appropriation, de maintenance, de contrôle, d'application des règles, de résolutions des conflits et de gouvernance sont organisés à plusieurs niveaux qui sont imbriqués.</p>	<p>Il est nécessaire d'entendre les procédures et de confectionner des accords documentés avec des normes et une distribution des responsabilités. Le caractère contraignant de ces accords se documente, et se renforce à travers des processus de communication et d'éducation effectifs</p> <p>Système de contrôle participatif La communauté est en charge du contrôle de son PIC et de l'application des règlements et étapes.</p> <p>Résolution des conflits La communauté doit développer des mécanismes de dialogue qui lui permettent de résoudre les conflits de manière pacifique, créative et transparente.</p> <p>Reconnaissance légale et administrative du type de planification proposée Les PIC doivent être accompagnés par des solutions institutionnelles et administratives qui habilitent le type de planification, de production et garantissent la reconnaissance légale des usages des forêts. Les PIC sont un instrument qui vise à sécuriser la possession foncière.</p> <p>Ne s'applique pas</p>
--	---

Ces principes doivent permettre d'accompagner les groupes PIC dans la mise en place de règles de gouvernance effectives pour préserver la forêt, tout en continuant à produire. On peut lire dans les principes reformulés que les conflits entre les membres des groupes PIC sont pensés comme un risque central. Par exemple, la participation est formulée comme nécessaire pour que « les accords obtenus [soient] solides et les risques de conflictualité entre voisins d'une même communauté [soient] mineurs. » (Principe 3, Tableau 5).

Une protection foncière des usages

Parmi les éléments qui ont conduits à la formulation du projet *Bosques Nativos y Comunidad* la question foncière est centrale. La mise en œuvre d'un plan de gestion est liée à la capacité des producteurs à démontrer qu'ils ont le droit d'exploiter les arbres utilisés. Avoir un titre de propriété foncière sur les parcelles exploitées est dans la majorité des cas, un prérequis à la

validation d'un plan de gestion. Or, on le sait, dans la majorité des cas, la situation foncière des habitants des zones rurales de Santiago del Estero repose sur la possession.

Dans l'étude « sur le renforcement de la concession foncière pour le projet sur les forêts natives et communauté » réalisé pour la SayDS en 2014, dans l'objectif de la préparation et formulation du projet *Bosques Nativos y Comunidad*, María Eugenia Di Paola et Silvina del Valle Ramírez rappellent que « l'accès à la terre est une condition pour une bonne gestion forestière. [Mais] s'il existe bien un corpus normatif profus, cela ne signifie pas qu'il est suffisamment clair pour réguler les différentes situations » (Di Paola et Ramirez 2014, p 7). Le modèle territorial et de protection foncière que propose *Bosques Nativos y Comunidad* doit donc faire avec la diversité et les incertitudes des institutionnalisations pré-existantes.

Les plans de gestion que proposent les PIC sont validés par la Direction provinciale des forêts. Ils garantissent une forme de protection par les usages : seul celles et ceux qui y sont inscrit sont habilités à extraire et vendre du bois provenant du territoire relevé. Ainsi, si une entreprise souhaitait se dire propriétaire d'une parcelle déjà concernée par un PIC, et en exploiter le bois, elle ne pourrait pas obtenir l'autorisation de commercialiser la production. Lors d'une journée avec la directrice de la UEL de Santiago et ses équipes dans la zone de Boquerón, le 17 juin 2021, je les ai accompagnées dans le village de El Descanso dans lequel certains habitants avaient fait une demande de suspension du PIC. Son message principal aux membres du groupe PIC portait sur le fait de ne pas suspendre le plan de gestion déposé dans le cadre du PIC auprès de la Direction provinciale des forêts. Je lui ai ensuite demandé en entretien de m'expliquer cette consigne et ce qu'elle nomme la peur du litige.

« Parfois, l'idée même qu'il puisse y avoir un litige parce qu'il y a un plan présenté sur telle ou telle parcelle, décourage peut-être ceux qui veulent venir et demander un plan de gestion pour défricher des terres. Car sur ces terres, il y a déjà un plan, et on ne peut pas demander à ajouter un autre plan sur un plan déjà existant. Les superficies couvertes par les plans [...] sont intégrées dans le SACVeFOR, qui est une plateforme de la Direction nationale des forêts, dans laquelle toutes les provinces doivent indiquer et localiser les espaces couverts par l'un ou l'autre des plans de gestion forestière. Les surfaces sont donc enregistrées et déclarées dans le système national. Donc, si la province veut donner à quelqu'un d'autre un nouveau plan pour une zone où il y a déjà un plan, l'information apparaît sur la plateforme et elle ne peut pas le faire. Les bénéfices des PIC, en termes de protection foncière, s'arrêtent là. » (Entretien avec Magdalena Abt, le 26 janvier 2022).

De ce fait, la validation d'un PIC est une « couche de protection » foncière supplémentaire pour les populations rurales, qui vient s'ajouter à celles pré-existantes (que je développe en détail au Chapitre 6).

Une planification productive qui reprend par défaut le modèle de la sylviculture classique.

En termes de production, les objectifs opérationnels des PIC sont que les petits producteurs puissent « accéder aux marchés ». Le manuel des PIC à l'usage des ADR mentionne l'existence de productions non-commerciales qui relèvent de « stratégies de survie » :

« Les économies familiales, paysannes et autochtones, basent leurs stratégies de survie sur une diversification des activités d'usages, de récoltes, et de production à travers lesquelles elles se fournissent en aliments, et assurent leur logement, leur énergie, leurs matières premières, leurs biens d'échanges et autres. La plupart sont étroitement liées à la présence des forêts natives.

La possibilité d'investissement dans des ouvrages communautaires doit être planifiée sous un objectif de préservation et d'exploitation durable des forêts natives, pour [...] avoir un meilleur résultat productif et améliorer d'autres choses tels que les outils de travail, les processus sylvicoles et les arrangements d'usages. » (Medina y al s/d, p. 14)

Les PIC apportent donc des investissements qui visent à modifier les pratiques de production des petits producteurs, soit pour qu'ils puissent diversifier les essences forestières dont ils font usage, soit pour augmenter la valeur ajoutée de leurs produits, à travers, par exemple, le financement de matériel de scierie et de menuiserie. Le PIC ne propose pas de recommandations pour la préservation de la forêt. La planification forestière est censée définir la répartition territoriale et temporelle de la production, des aires de protection et des équipements. La planification forestière demandée appelée Planification intégrale communautaire est illustrée par un schéma (Illustration 10) qui indique qu'elle se trouve entre la planification à l'échelle des parcelles, qui correspond à une production intensive impliquant un risque de détérioration importante des forêts, et les usages traditionnels communautaires, qui impliquent une détérioration modérée des forêts gérées collectivement mais une faible production. Au delà de ce positionnement intermédiaire, la planification intégrale communautaire censée être promue par le projet *Bosques Nativos y Comunidad*, n'est pas définie.

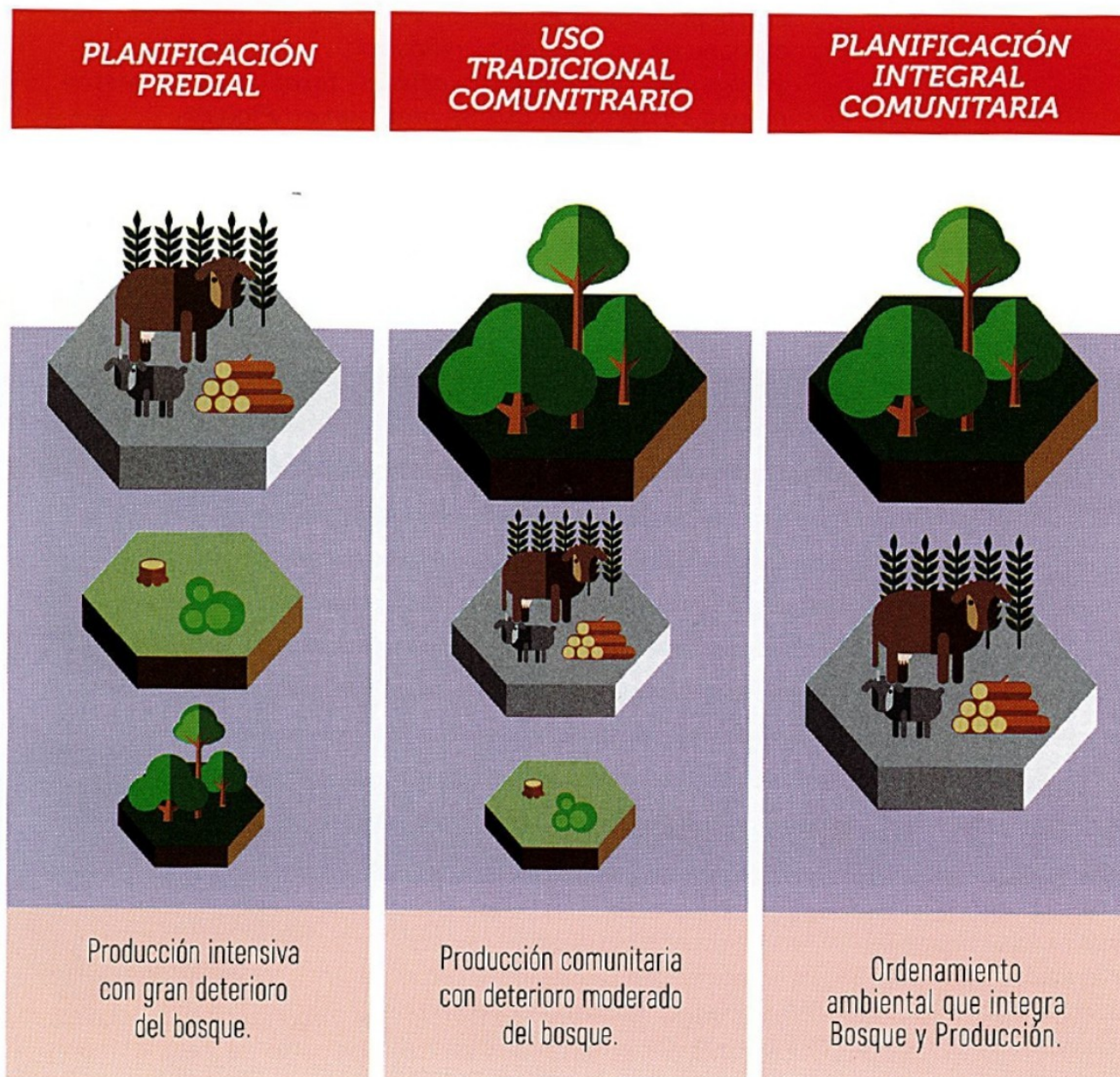


Illustration 10: Les différents schémas de planification forestière (de gauche à droite) : planification à l'échelle des parcelles ; usage traditionnel communautaire ; et planification intégrale communautaire. Source : Medina et al., s/d, p. 9.

De fait, les documents du projet ne proposent ni définitions, ni recommandations de techniques forestières ou de règles de protection de la forêt. Les principes et définitions proposées dans les documents mettent en évidence l'importance de la gouvernance et le besoin de limites claires tant pour le groupe que pour son territoire. Mais ils n'explicitent pas le type de production et de protection promue. Par défaut, les PIC suivent donc le modèle de la sylviculture classique qui est obligatoire pour la validation de n'importe quel plan de gestion par la Direction provinciale des forêts (Encadré 5).

Encadré 5 : Le modèle de la sylviculture classique.

Un plan de gestion promeut la mise en application de techniques sylvicoles pour améliorer la durabilité des pratiques d'exploitation forestière et leur organisation dans le temps et dans l'espace (Brassiolo et al. 2007). La planification se fait ainsi à deux échelles. La première est celle du plan opérationnel global qui définit la stratégie d'exploitation sur toute la durée du plan. La durée totale du plan correspond au nombre d'années nécessaires pour que se termine un cycle de régénération de l'essence principale exploitée. La seconde échelle temporelle est celle des Plans opérationnels annuels (POA) qui définissent en détail l'exploitation et les investissements prévus sur une année.

Dans la sylviculture classique, le terrain doit être divisé en autant de parcelles qu'il y aura de POA. Sur chaque parcelle les extractions peuvent être réalisées pendant un an. Les parcelles doivent ensuite être laissées au repos.

« C'est une méthode classique de sylviculture qui s'appelle "entrées et sorties régularisées". C'est une méthode qui consiste à prendre une surface et à la diviser. Les parcelles peuvent être égales en surface ou égales en potentiel productif. On peut donc avoir, en fonction de la quantité de bois que l'on a sur un terrain, les divisions que l'on veut. Mais l'important est de toujours s'assurer que l'on peut récolter plus ou moins le même volume chaque année et de laisser les parcelles déjà utilisées pour qu'elles se régénèrent. On parle de régularisation parce qu'il y a un contrôle spatial parcelle par parcelle. » (Entretien avec Magdalena Abt, le 26 janvier 2022).

Dans ce plan, le taux d'exploitation annuel (ou le potentiel de récolte) est fixé par le ratio entre les exemplaires de l'essence qui sera exploitée (par exemple, le *quebracho colorado*) et le nombre d'année de régénération de cette essence (25 ans pour le *quebracho colorado*). La réalisation d'un inventaire forestier permet de calculer le nombre d'exemplaires présents sur le territoire et de définir les parcelles.

L'appui du projet *Bosques Nativos y Comunidad* correspond au financement des investissements des deux premières années des plans de gestion (Discussion avec Magdalena Abt, le 17 juin 2021, carnet de terrain). Une fois le projet terminé les groupes PIC peuvent déposer de nouveau, tous les ans, une nouvelle demande de subventions auprès de la Direction provinciale des forêts de Santiago del Estero. Ils seront alors financés par le Fonds des forêts comme n'importe quel plan de gestion. La mise en œuvre des PIC permet donc d'intégrer les petits producteurs ruraux dans le cadre institutionnel de la Loi des forêts.

L'intégration des PIC dans un système de suivi et de contrôle des produits forestiers commercialisés.

Les PIC doivent être intégrés dans un système de suivi et de contrôle public des flux d'exploitation et de transport des produits forestiers qui repose sur l'attribution de certificats de commercialisation. C'est à travers ce certificat, et donc, au moment du transport et de la

commercialisation, que sont appliquées les taxes sur la production forestière. Aujourd'hui, le producteur qui fait une demande de certificat de commercialisation doit être inscrit comme auto-entrepreneur ; et il doit prouver qu'il est propriétaire ou possesseur des terres sur lesquelles le bois a été extrait. Le producteur doit faire une demande de certificat pour chaque chargement ce qui l'oblige à savoir planifier le nombre de vente et donc de certificats demandés¹⁴. Ce processus administratif est donc lourd et coûteux, quand il n'est pas rendu impossible par la situation foncière. Pour ces raisons, les producteurs des villages du *Salado Norte* sont peu nombreux à demander et obtenir les certificats de commercialisation de leur produits forestiers. Il est cependant prévu que les « groupes PIC » puissent obtenir des certificats de commercialisation pour les produits du territoire recensés dans le plan de gestion.

Ces certificats de commercialisation s'inséreraient dans le Système d'administration, contrôle et vérification forestière (SACVeFor) qui promeut la mise en place d'un certificat national unique pour le transport et la commercialisation des produits forestiers. En 2022, le système était en train d'être généralisé :

« Le système de certification se rapproche chaque année d'être mis en place. Il existe un système national appelé SACVeFor, grâce auquel un certificat unique doit être mis en œuvre pour toutes les provinces. C'est un sujet sur lequel

¹⁴ F. Molino vient du village de la Unión, sa famille est l'une des rares dans la zone de Boquerón à demander des certificats de commercialisation. Il m'explique, dans les extraits suivants, le fonctionnement des certificats de commercialisation de bois (Entretien avec F. Molino, le 1^{er} juillet 2022).

Moi : « Est ce que tu peux m'expliquer comment ça se passe pour obtenir le certificat de commercialisation ? Et comment vous l'avez obtenu ? »

F. Molino: « Bien sûr. Tu dois d'abord être titulaire domaniale, c'est-à-dire avoir un titre, un acte public. Avec cet acte - que le code civil appelle un titre de propriété - tu t'enregistres auprès de la Direction provinciale des forêts, qui te donne une carte [...] »

Moi : « Et ensuite ? A chaque fois que vous faites passer un camion chargé [de bois ou de charbon], vous devez payer un nouveau certificat ? »

F. Molino: « Oui. Le certificat a une durée de cinq jours ouvrables. C'est-à-dire qu'entre le moment où on te le donne et le moment où est remis le chargement à l'acheteur, tu as cinq jours. [...] La personne qui obtient le certificat doit être enregistrée à la Direction provinciale des forêts et doit également être enregistrée auprès du Bureau provincial des impôts et de l'Administration fédérale des ressources publiques (AFIP) en tant qu'auto-entrepreneur [*monotributista*]. [...] Tu dois faire les démarches de paiement de tes impôts et les payer et ensuite on autorise à ce que te sois délivré le certificat par la Direction provinciale des forêts. »

Moi : « Pour ces taxes, c'est comme pour le certificat, vous payez pour chaque camion, chaque chargement ? »

F. Molino: « Bien sûr. Chaque équipement comme on les appelle. Les taxes à payer à la Direction des forêts sont, l'une la FOS - pour Fédération ouvrière de Santiago del Estero - l'autre qui s'appelle OSPIF, cela signifie Sécurité sociale des producteurs de l'industrie forestière, et encore une autre qui est le Fonds forestier, celle-ci vaut 41 pesos. »

Moi : « C'est-à-dire presque rien. »

F. Molino: « Oui [...] »

Moi : « Et cela prend du temps ? »

F. Molino: « Pour nous, par exemple, nous y allons tôt le matin, parce qu'il n'y a pas de bureau de la direction des forêts ici [à Boquerón]. Ce serait bien s'il y en avait un mais nous devons aller à Nueva Esperanza [à environ 100 kilomètres de Boquerón]. Le matin, à 8 heures, le gars ouvre le bureau. Ensuite tout dépend de si tu as bien tout payé en ligne et si tu as les reçus. Si c'est le cas, tu lui les remets, il les tamponne, et tu les donnes au transporteur. Si tu as tout ce qu'il faut, cela prend cinq minutes. » (Entretien avec F. Molino, le 1^{er} juillet 2022)

l'administration fédérale travaille. Les provinces adhèrent, et elles travaillent toutes avec la même plate-forme. Cela permet de disposer à l'échelle nationale d'un système de contrôle du bois circulant dans les provinces et que les provinces puissent l'automatiser, de sorte que le transport ne soit pas illégal. Mais il est difficile de pousser les provinces à faire ce qui est nécessaire. » (Entretien avec Magdalena Abt, le 26 janvier 2022).

Le PIC comme plan de gestion est donc la première étape de ce suivi et la base de la traçabilité du produit qui sera vendu.

En revenant à l'échelle nationale, à partir de 2020, le COFEMA fait passer la Résolution 427/2020 qui fait des PIC un type de plan de gestion à part entière dans le cadre de la Loi des forêts. Les PIC deviennent les plans de gestion des communautés autochtones, paysannes et des petits producteurs dont le territoire est communautaire, (contrairement aux bénéficiaires associés qui sont des personnes individuelles). L'existence de cette modalité communautaire permet de prendre en compte des superficies de territoire étendues, d'éviter la fragmentation des territoires et d'atteindre plus de bénéficiaires (IGE, 2023). À partir de 2022, de nouveaux PIC ont été formulés et mis en place avec les financements du Fonds Vert pour le Climat (FVC) dans le cadre du projet de paiement pour services écosystémiques REDD+.

Conclusion.

De ce second chapitre, il apparaît tout d'abord que *Bosques Nativos y Comunidad* vient répondre à l'absence d'ancrage territorial des politiques environnementales forestières argentines identifiée suite à la Loi des forêts. *Bosques Nativos y Comunidad* est ainsi pensé comme une expérience pilote pour contrer l'écart entre les bénéficiaires supposés et réels du Fonds des forêts. Dans ce contexte l'application des recommandations de la gestion communautaire des forêts fait sens.

Pourtant *Bosques Nativos y Comunidad* n'est pas le premier projet financé par la Banque mondiale en Argentine. Or, comme on l'a vu au Chapitre 1, la Banque mondiale a fait de la gestion communautaire des forêts un pilier de ses projets depuis les années 1990. Le choix de mettre en pratique ce paradigme en Argentine en 2015 seulement semble donc tardif. Cette application tardive s'explique par les difficultés institutionnelles identifiées par la Banque mondiale en Argentine suite à la crise de 2001. Elle s'explique aussi surtout par la volonté des fonctionnaires argentins qui lors du processus de formulation et de discussion avec la Banque mondiale, entre 2008 et 2015, réorientent les objectifs du projet. Le projet d'investissement prévu devient alors un projet participatif de gestion communautaire des forêts du Chaco. Pour les équipes de la SayDS, *Bosques Nativos y Comunidad* doit être une politique publique qui permette de rapprocher la Loi des forêts des petits producteurs, et pas seulement un projet de la Banque mondiale.

Ce second chapitre démontre ensuite que la mise en œuvre de *Bosques Nativos y Comunidad* doit donc s'adapter au contexte politique argentin. D'abord les changements d'orientations politiques qui font suite à l'élection du président libéral Mauricio Macri impactent son financements et sa mise en œuvre. Ensuite, les promoteurs du projet doivent faire face au

dilemme de l'articulation entre les échelles de prises de décisions provinciale et fédérale. Ils négocient avec les provinces notamment pour s'assurer que les Plans intégraux communautaires (PIC) seront validés par les autorités provinciales compétentes. Mais dans les faits, *Bosques Nativos y Comunidad* est structuré de telle manière à contourner les provinces. De ce fait, il s'inscrit dans une longue série de projets de gestion communautaire des forêts qui aboutissent à la reprise en main sur les ressources naturelles par les administrations fédérales.

Enfin je montre dans ce chapitre le rôle central des PIC. Les PIC sont d'abord un processus d'accompagnement à la mise en place par les « communautés » d'un modèle de gouvernance basé sur les principes de gestion ostromiens. Cette « communauté gestionnaire » est la base d'un ensemble de mesures visant à organiser les dimension foncière, productive et commerciale de la gestion des forêts. En effet, les PIC sont aussi un document administratif qui a valeur de reconnaissance de la présence des membres du groupe PIC sur le territoire, ce qui est important dans le contexte d'insécurité foncière qui caractérise les villages ruraux du *Salado Norte*. Les PIC sont donc des documents de planification de la gestion forestière basés par défaut sur le modèle de la sylviculture classique. Enfin, les PIC visent à s'intégrer dans un système de contrôle de la production et de la commercialisation des produits forestiers par des certificats de commercialisation.

Chapitre 3. Les cas d'étude : trois villages forestiers du Chaco de Santiago del Estero.

Introduction

J'ai choisi d'étudier la mise en œuvre de *Bosques Nativos y Comunidad* dans trois villages : San Carlos, Quebrachal et la Unión. Ils sont situés dans un rayon de 50 kilomètres autour de la ville de San José del Boquerón, dans les départements Copo, Alberdi et Pellegrini de la province de Santiago del Estero, départements qui sont les cibles du projet *Bosques Nativos y Comunidad* à Santiago del Estero.

Ces villages ont pu formuler des PIC car ils réunissent les conditions d'attribution présentées au Chapitre 3 : ils font partie du biome forestier du Chaco. La couverture forestière y est restée importante malgré l'ampleur de la déforestation dans la province. Cette caractéristique est nécessaire pour bénéficier d'un PIC, car l'objectif de *Bosques Nativos y Comunidad* est d'accompagner la mise en œuvre de pratiques de gestion forestière durable. Il faut que les villages soient dans des zones forestières et aient des activités d'exploitation. Ces trois villages sont aussi désignés comme vulnérables, car ils ont un accès réduit aux services basiques (qui devraient être publics) comme l'eau potable, l'électricité, les infrastructures de transport ou de santé. De plus, les familles qui les composent sont souvent dans une situation foncière précaire, comme 70 % des familles rurales de la province de Santiago del Estero (Del Valle Gúzman 2017) Cela signifie qu'elles n'ont pas de titre de propriété, car les terres relèvent du domaine public de la province (terres dites *tierras fiscales*¹⁵), ou sont des terres privées dont les propriétaires, absents, sont inconnus des habitants et ne font pas valoir leurs droits. Enfin, dans chacun de ces trois villages, le lien entre les habitants et les acteurs du projet *Bosques Nativos y Comunidad* a été facilité par une organisation paysanne ou autochtone. Ces organisations sont nombreuses dans la zone. Elles ont des histoires qui se croisent et parfois les opposent. Mais leur capacité d'organisation et de mobilisation fait du nord de la province de Santiago del Estero un espace où les actions de défense du territoire ont fonctionné et où les acteurs extérieurs peuvent avoir des relais pour contacter les habitants.

Les revenus de la majorité des familles dépendent de la forêt à travers la production de poteaux ou de charbon de bois, ou l'élevage. Les habitants ont de fait acquis des savoirs productifs spécifiques liés à l'exploitation forestière. Leur territoire est comptabilisé statistiquement dans la catégorie des exploitations « sans limites définies » qui caractérise les exploitations agricoles et d'élevage (EAP) qui ont des limites imprécises ou n'en ont pas. Cette catégorie est particulièrement importante dans les provinces argentines où s'étendent les forêts du Chaco. Les terres y sont exploitées par l'ensemble des membres du village selon des arrangements fonciers spécifiques à chaque village et différents pour chaque activité productive. Il y a donc autant d'arrangements qu'il y a de villages. Cette diversité et extrême

¹⁵ Les terres fiscales sont les terres publiques. Elles appartiennent à la province qui peut les louer ou les vendre. Il n'y a pas de surveillance des activités réalisées sur ces parcelles. Depuis la fin des *obrajes*, de nombreux habitants du *Salado Norte* y vivent ou en font usage pour la production de bois, sans que leurs activités n'aient jamais été dénoncées, ni leur possession régularisée.

localité fait des usages fonciers un « hiéroglyphe » (Scott 1998) pour les acteurs extérieurs. À défaut de pouvoir prendre en compte ces spécificités, les recensements considèrent que « les terres font parties d'une unité plus grande qui peut être un champ commun [*comunero*], le territoire d'une communauté autochtone, un parc ou une réserve nationale, ou d'autres types de terres publiques ou privées » (Instituto Nacional de Estadística y Censos de Argentina 2021, p. 29). Cette catégorie représente, en 2001, 48,3 % de la structure agraire de Santiago del Estero. Elle est réduite à 29 % en 2017 (Instituto Nacional de Estadística y Censos de Argentina 2002 ; Instituto Nacional de Estadística y Censos de Argentina 2018)¹⁶.

La dimension collective de la majorité des exploitations rurales (et donc forestières) à Santiago del Estero explique que j'ai choisi des villages comme étude de cas. Les pratiques de gestion forestière qui sont au cœur du projet *Bosques Nativos y Comunidad* s'organisent à cette échelle, même si, comme nous le verrons au Chapitre 5, certains PIC regroupent plusieurs villages. Pour différencier les regroupements d'habitation, je considère que les villages disposent d'une école, d'un centre de santé et/ou d'une chapelle. Les regroupements d'habitations qui n'ont aucune de ces infrastructures sont appelés « hameaux ». Les villes sont les localités qui ont une commission municipale, comme c'est le cas de San José del Boquerón¹⁷. Enfin, les chefs-lieux de département sont les villes de Nueva Esperanza, pour le département Pellegrini, Monte Quemado, pour le département Copo et Campo Gallo pour le département Alberdi.

Je présente, dans ce chapitre, les évolutions historiques du contexte économique, écologique et social des villages que j'ai pris pour étude de cas. Avant d'introduire chaque village et de présenter leurs caractéristiques spécifiques, je propose une courte histoire du peuplement et des dynamiques productives dans la zone afin de mettre en évidence que les relations sociales des groupes du *Salado Norte*, qui sont aujourd'hui perçues comme communautaires, n'étaient pas historiquement horizontales ou égalitaires. Je présente aussi la modalité d'exploitation de la forêt et d'organisation sociale qu'ont été les *obrajes* entre 1870 et 1960. Dans la troisième partie, je reviens sur les pratiques de production des habitants en les détaillant par activités : la production de poteaux, la production de charbon de bois, l'élevage et les autres activités liées à la forêt. Cela me permet de rendre visible les manières de faire des habitants du Chaco qui sont visées par les promoteurs du projet *Bosques Nativos y Comunidad*. Enfin, je reviens pour terminer ce chapitre sur la constitution des organisations paysannes et autochtones dans le *Salado Norte*, et sur les pratiques de communalisation auxquelles cela donne lieu.

¹⁶ Cette diminution est liée à l'avancée de la frontière agricole qui implique l'éviction des habitants les plus précaires. Elle peut aussi s'expliquer en partie par le passage des exploitations dans la catégorie des exploitations ayant des limites définies. En effet, la réalisation de clôtures périmétrales autour des habitations et de certaines parties du territoire est une stratégie promue par les organisations paysannes pour marquer la possession foncière face aux risques d'éviction (voir Chapitre 6). Enfin, cette diminution peut aussi être liée aux failles des recensements. Par exemple, les habitants qui déclarent ne pas commercialiser leur production et en faire usage uniquement dans des logiques d'auto-consommation ne sont pas répertoriés dans les exploitations agricoles. Ils n'apparaissent donc pas dans les statistiques. De ce fait, les données présentées ici sous-estiment certainement le nombre de familles vivant dans les zones rurales et faisant usage de la forêt et de ses ressources (Dios et al. 2020).

¹⁷ Sa population était de 38 habitants selon le recensement de 2010 (Instituto Nacional de Estadística y Censos de Argentina 2010) alors que la commission municipale, qui intègre les villages des 60km alentours, comptait 1346 votants pour les élections de Novembre 2021 (Données personnelles).

3.1. Un bref retour historique sur les dynamiques économiques et de peuplement dans le *Salado Norte*.

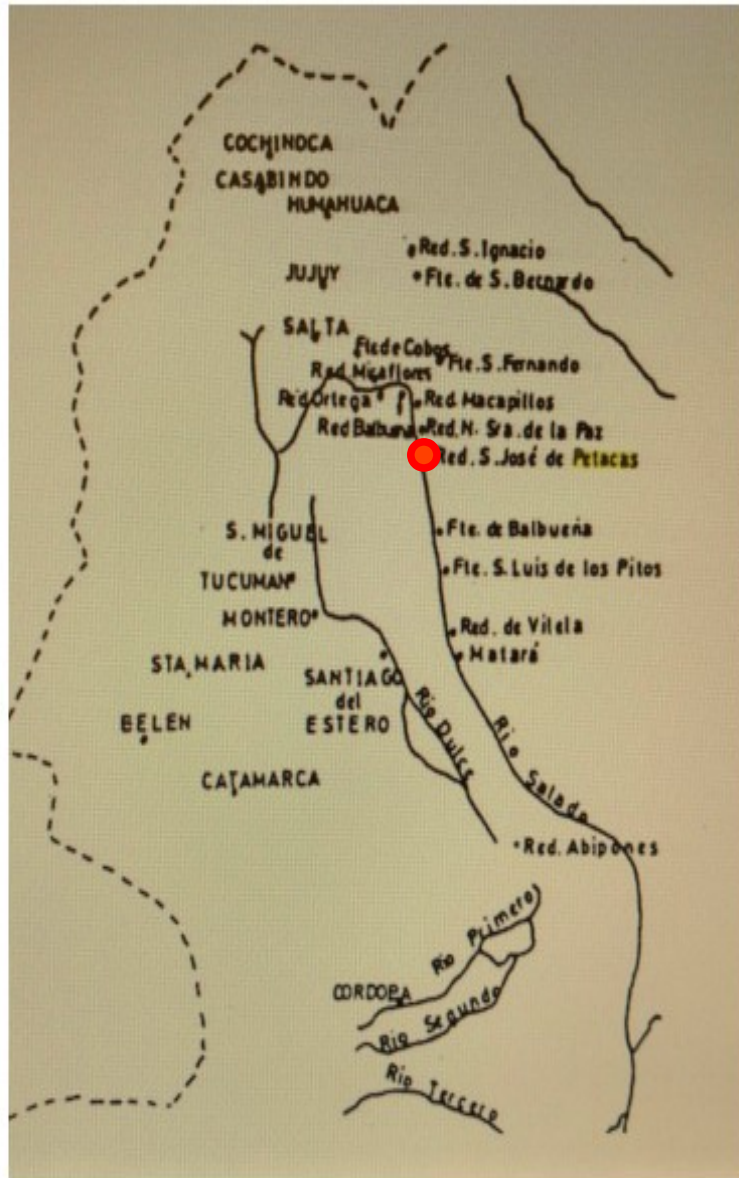
3.1.1 La période coloniale et la construction de l'état moderne argentin (1553 – 1870) : l'introduction de l'élevage et le monde social du *Salado Norte*.

La région qui compose le territoire actuel de Santiago del Estero était peuplée par les populations *lule* et *vilela*. En 1553, les colons espagnols fondent la ville de Santiago del Estero à son emplacement actuel¹⁸ et entreprennent à partir de 1576, l'expansion coloniale à travers des établissements coloniaux qui sont soit des postes militaires [*fortines*], soit des réductions, soit des *encomiendas* (Encadré 6) le long de la route qui relie Buenos Aires aux Andes (Tasso 2007). Le *Río Salado* qui traverse l'actuelle province de Santiago del Estero du nord au sud, est constitué comme une frontière militarisée entre la société coloniale à l'ouest et les peuples autochtones du Chaco à l'est. Selon les données présentées par Navarro et Faberman (2014) il y avait en 1607 une vingtaine d'établissements coloniaux de tailles variables le long du Salado. Tout au long de la colonisation, les populations autochtones se défendent des intrusions des colons et attaquent les forts et les troupeaux. Le peuplement colonial dans cette zone varie donc entre extension et repli au cours du temps en fonction des dynamiques des attaques autochtones et du déploiement des forces militaires.

À partir de 1750, les missions jésuites s'installent dans le Chaco avec pour mission l'évangélisation des peuples autochtones¹⁹. Sept réductions sont créées sur les berges du *Salado Norte* (Illustration 11) dont celle de San José de Petacas à l'emplacement de l'actuel San José del Boquerón, en 1761. Les jésuites introduisent l'élevage dans la région. Leur installation est cependant de courte durée, car ils sont expulsés d'Amérique Latine en 1767 par Carlos III.

¹⁸ Il s'agit de la première ville espagnole fondée sur le territoire actuel de l'Argentine. Elle en tire son surnom de « *Madre de las ciudades* » [Mère des villes].

¹⁹ La stratégie jésuite pour s'imposer dans le Chaco occidental passe par l'exploitation des contradictions et hiérarchies existantes entre les groupes autochtones. Les chroniques différencient ainsi par exemple « les bons » autochtones des groupes ethniques *lule* ou *vilela*, « des mauvais » des ethnies *guaycurues* (*mocovis*, *abipones* ou *toba*). Il s'agissait de convaincre les premiers de rejoindre les réductions et d'accepter l'évangélisation, et de se battre contre les second (Richard 2006; Furlong S.J 1939).



Reducciones y fuertes ubicados en la jurisdicción de Santiago del Estero. Fuente: GULLÓN ABAO, ob. cit.

Illustration 11: Les réductions de la juridiction de Santiago del Estero. En rouge, la réduction de San José de las Petacas à l'emplacement de l'actuel Boquerón. Source : Rossi et Banzato 2017, p. 17.

Encadré 6 : Encomienda, Réduction et estancia.

Les *encomiendas* désignent des colonies à vocation agricole qui reposent sur le travail forcé de populations autochtones qui y sont cantonnées. Les terres des *encomiendas* étaient attribuées en *merced* (donation royale) à un citoyen espagnol commissionné pour en assurer

la gestion et la productivité au nom du roi. Les populations autochtones y étaient soumises à une obligation de travail ou bien au paiement d'un tribut au roi d'Espagne. Le commissionnaire prélève ce qui lui est dû sur la production textile féminine, le travail dans les jardins, ou l'obligation de réaliser des tâches quotidiennes.

Les réductions, aussi appelées missions, sont des villages autochtones mis en place par les congrégations religieuses jésuites dans l'objectif d'évangéliser des peuples du Chaco. Elles ont aussi parfois un rôle militaire, car les jésuites ont l'autorisation de la couronne espagnole de former des « milices autochtones autonomes » (Richard 2006). Les terres des réductions sont propriétés des populations autochtones qui y habitent, mais les élites religieuses coordonnent et contrôlent les activités des populations autochtones réduites et obligées au travail forcé. Ces activités sont l'agriculture, l'élevage et pour les femmes le tissage. À San José de las Petacas, la réduction se composait ainsi « d'une palissade entourant la réduction, une église avec une sacristie, une cuisine et des appartements, une forge, un hangar et des réserves, un moulin, une menuiserie, une bibliothèque, des instruments de musique, un magasin, et sept charrettes, entre autres » (Rossi et Banzato 2017, p. 43). L'inventaire des biens de Petacas réalisé pour le calcul des taxes décrit aussi différents lieux d'activités, comme la bergerie [*ovejería*] ou le village d'élevage des chevaux et des mules. Les populations autochtones y avaient aussi un lopin de terre individuel pour les cultures qui était transmissible par héritage (Emiliani, 1994, p 197-198, cité par Rossi, 2016). Ce sont ces conditions de vie qui permettent de convaincre les populations autochtones de délaisser les espaces du Chaco pour accepter la tutelle missionnaire.

Les *estancias* sont des fermes d'élevage privées qui appartiennent aux colons. Après la fin du régime des *encomiendas* (plusieurs fois aboli mais qui perdure jusqu'en 1750 au moins) et l'expulsion des jésuites d'Amérique Latine (1767), les colons récupèrent ou achètent progressivement les terres et le bétail formant alors les *estancias*. Une partie de la population autochtone qui était réduite y est employée comme ouvrier agricole.

À partir de 1810 et le début de l'indépendance de l'Argentine, les élites créoles ont perpétué les logiques coloniales vis-à-vis des populations autochtones, en fonction de leurs intérêts particuliers et familiaux (Capdevila et al. 2012). L'Argentine adopte le modèle de l'État Nation dans une logique de construction étatique intégratrice (Velut 2004). La Constitution argentine de 1853 entérine un régime fédéral. Il s'agit, pour les nouvelles élites provinciales, de fixer les limites du territoire, d'en assurer le peuplement, et de le mettre en valeur. À Santiago del Estero, la majorité des ressources financières de la province va à la protection de la frontière et de la ligne d'*estancias* qui la borde. Des réformes foncières permettent une expropriation progressive des terres des peuples autochtones qui deviennent publiques (*tierras fiscales*), puis leur cession en concession ou leur vente à des particuliers. Ces réformes s'accompagnent de la mesure des terres pour leur donner une valeur. La vente des terres reproduit et amplifie une situation foncière inégalitaire. Selon Gancedo, en 1885, les grandes exploitations d'élevage de Santiago del Estero – définies comme celles qui possèdent entre 14

et 38 mille hectares²⁰ - représentent 7 % du total des exploitations et 46 % de la surface foncière, alors que les exploitations de moins de 2600 hectares représentent 83 % des unités et 39 % de la terre (Gancedo 1885:374 cité par Palomeque 1992). Les *estancias* situées sur les berges du *Río Salado* sont de tailles importantes du fait de la faible densité de population. La contrainte principale est celle de l'accès à l'eau.

Selon Concha-Merlo (2019), les *estancias* du *Salado Norte* s'agencent comme des villages où le centre est une maison principale [*hacienda*] et qui s'étend ensuite via un réseau de postes d'élevage, séparés entre eux par les parcelles dont ils disposent. La hiérarchie sociale va de pair avec cette logique spatiale. Les patrons et leurs héritiers, propriétaires de l'*estancia* étaient appelés « principaux ». Ils ont autour d'eux un « monde de subalternes » (*Ibid.*, p. 69) travaillant pour eux. Une partie de ces « subalternes », les *agregados*, sont des familles pauvres qui bénéficient de l'autorisation de créer leurs postes d'élevage à la marge des terres des principaux et de faire usage du puits commun. Elles fournissent en échange d'une partie de leur récolte ou de leur force de travail (Farberman 1997). L'autre partie sont les *peones* que l'on pourrait traduire par « journaliers ». Cette catégorie regroupe les hommes qui ne vivent pas sur les terres, mais qui travaillaient ponctuellement par contrat pour les principaux des *estancias*, en échange de quoi on leur fournissait alimentation et logement pour la durée du travail (Concha Merlo 2019). Cela forme un espace social hiérarchisé, emprunt d'un paternalisme qui passe notamment par le parrainage. Les *agregados* ou les *peones* choisissaient les parrains ou marraines de leurs enfants parmi les personnes qui leur étaient supérieurs dans la hiérarchie, les gestionnaires des postes d'élevage ou plus souvent les principaux. Cette décision impliquait loyauté et respect réciproque entre les parrains et marraines.

Il faut cependant noter que ce système hiérarchique n'est pas contradictoire avec l'existence de formes de solidarité à travers les usages communs des ressources, comme les forêts, les pâturages, l'eau et les installations agricoles (Farberman 2016; Farberman 2019). Le partage de l'accès à l'eau et aux installations agricoles, où les relations de parenté élargies sont des exemples d'une relative intention de protéger le groupe, et notamment les plus vulnérables, des inégalités dues aux conditions naturelles. Il s'agit donc de relations de dépendance communautaire, qui n'avaient rien d'horizontal ou d'égalitaire.

La campagne militaire nationale menée entre 1884 et 1917 dans le Chaco argentin par le général Victorina conduit à la prise de contrôle de l'État républicain sur les terres autochtones autonomes du Chaco. Elle rend possible leur appropriation privée et l'exploitation des ressources forestières. L'action militaire est accompagnée de trois dynamiques spatiales d'appropriation (Bilbao 1967). Administrativement d'abord, cela aboutit en 1994 à l'intégration de ce qui était auparavant les territoires autonomes du Chaco, dans les territoires des provinces. Le département Copo est ainsi étendu vers l'est et les « nouveaux » territoires représentent soixante pour cent de sa superficie actuelle (Concha Merlo 2019).

²⁰ Ce qui correspond approximativement à 5 *leguas*, l'unité de mesure de l'époque. Une *legua* équivaut à 2699ha.

Une deuxième dynamique d'appropriation est celle menée par les habitants des *estancias* des rives du *Salado Norte*. Les campagnes militaires du Chaco permettent à ces habitants, notamment aux *agregados*, de se déplacer pour récupérer les terres plus à l'est qui ne sont plus sous la menace d'attaques de la part des groupes autochtones. Ils créent ainsi des villages forestiers dont l'activité principale est l'élevage. Puisqu'ils s'éloignent des bords du fleuve, l'enjeu de ces installations est l'accès à l'eau, comme l'explique Bilbao :

« Les éleveurs s'éloignaient des rives du Salado, cherchant de meilleures terres pour l'élevage de leurs animaux. Depuis leurs bases, ils marchaient vers l'Orient et, quand ils choisissaient un lieu pour la future installation, ils commençaient les travaux pour l'obtention de l'eau soit en creusant des puits ou des retenues d'eau de pluie, soit en combinant les deux options. Comme ce n'était pas une tâche facile, ils devaient revenir au bord du Salado lorsque l'eau de pluie se terminait. Une fois la provision d'eau assurée, ils déménageaient définitivement. » (Bilbao 1967, p. 165)

Avec le troisième mouvement, l'arrivée des *obrajes* dans les années 1930, l'élevage perd cependant sa centralité en tant qu'activité économique principale du *Salado Norte*.

3.1.2. Les obrajes : une « tradition » d'exploitation forestière intensive et hiérarchique.

L'exploitation forestière se met en place à Santiago del Estero à partir de 1870 à travers l'institution des *obrajes*. Ce terme caractérise aussi bien le lieu de travail et d'extraction du bois, que la structure qui organise l'exploitation de la forêt et des hommes. En termes d'exploitation forestière, l'essence majoritairement exploitée est le *quebracho colorado santiagueño* (*schinopsis lorentzii*) (Encadré 7).

Encadré 7 : Les principales essences d'arbres du Chaco utilisées dans la production forestière.

Le *quebracho colorado santiagueño* (*Schinopsis lorentzii*) (Illustration 12) est l'arbre emblématique des forêts du Chaco. Son bois est connu pour sa dureté et sa résistance aux intempéries. Il a été exploité par les obrajes pour la production de traverses (*durmientes*) pour les rails des chemins de fer et de charbon pour les locomotives à vapeur. Le *quebracho colorado* du Chaco et, dans une moindre mesure, le *quebracho colorado santiagueño* ont aussi été exploités pour produire du tanin, une résine extraite par pressage et utilisée pour tanner les cuirs. La production forestière prend dans ce cas la forme de grumes ou billes de bois (*rollizos*). Il a servi et sert encore à la production de poteaux de bois pour les clôtures des champs, par exemple, ceux qui s'étendent dans la Pampa argentine et notamment de part et d'autre des lignes de chemins de fer. Enfin, il est utilisé par les habitants comme pilier pour la construction des maisons et des enclos.

Le bois de *quebracho blanco* (*Aspidosperma quebracho blanco*) (Illustration 13) est plus flexible que celui de *quebracho colorado*. Il est la base de la production de charbon de bois

(même s'il est dans ce cas toujours mixé avec d'autres essences). Il est aussi exploité pour produire les *varillas*, les petits bâtons qui joignent les fils des clôtures entre un poteau et le suivant. Plus récemment, il remplace le *quebracho colorado* pour les traverses de chemin de fer. Dans ce cas, il est soumis à un traitement chimique, afin de le rendre imputrescible, comme le *colorado*. Enfin, dans la construction des maisons, il sert à réaliser les poutres qui soutiennent les toits.

L'*algarrobo blanco* (*Proposis alba*) est appelé caroubier en français. Son fruit, l'*algarroba* (Illustration 14) ou caroube, est un aliment valorisé pour son apport alimentaire pour les animaux. Pour l'alimentation humaine, il était aussi récolté et transformé en farine, ou en une boisson alcoolisée appelée *aloja*. La récolte à l'été austral était auparavant, un moment important de l'année qui mobilisait l'ensemble des forces des villages et donnait lieu à des célébrations (Farberman 1997; Palomeque 1992). Certains habitants ont pu me raconter leurs souvenirs de ces récoltes mais elles ne sont plus pratiquées aujourd'hui.



Illustration 12: quebracho colorado dans le village de San Miguel. Le 28 juin 2018.



Illustration 13: Quebrachos colorado et blanco dans le village de San Carlos. Le 25 janvier 2022.



Illustration 14: Algarroba, le fruit de l'algarrobo blanco. Le 24 octobre 2021.

Les *obrajes* prennent d'abord, entre 1870 et 1930, la forme de *latifundio* de capitaux étrangers connectés aux usines de tanins et aux trajets des lignes de chemins de fer et pouvant employer jusqu'à 5000 ouvriers (Dargoltz 2018). De 1914 à la fin des années 1930, la réorganisation de l'économie européenne due à la Première Guerre mondiale impacte fortement la production argentine. Après la crise économique de 1929, les capitaux étrangers se font plus rares. L'exploitation forestière décline et se fait à partir de cette date majoritairement par des entreprises argentines²¹ (Concha-Merlo 2019). Ce changement est favorisé par la concession de terres publiques d'étendue réduite (de 10 000 hectares en moyenne en 119900 à 5000 ou 1000 hectares à partir de 1930), car ces tailles réduites permettent à des entrepreneurs au capital plus limité d'accéder à des terres et de lancer leurs *obrajes*. Bilbao (1967) porte ainsi la date de la période du début des *obrajes* dans la zone de

²¹ Dans le nord de la province, il s'agit souvent de commerçants locaux que l'on appelle « *turcos* » [turcs] peut-être parce qu'ils sont originaires de l'empire ottoman.

San José del Boquerón à 1930²². Elle est facilitée par l'arrivée du chemin de fer à Campo Gallo en 1912 et Monte Quemado en 1930.

Dans le *Salado Norte*, la location des terres courait généralement sur 2 ou 4 ans. Lorsque commencent les exploitations, les entrepreneurs font appel à la main-d'œuvre locale, non employée dans les travaux d'élevage et à des ouvriers expérimentés des départements du sud de la province. Les ouvriers vivaient sur le lieu d'extraction, dans des zones forestières souvent éloignées des commerces, des infrastructures de base et des services. Pour cette raison, les parcelles exploitées étaient organisées autour d'un point central, où se trouvent les services de l'*obraje*. Une boutique d'alimentation, propriété des patrons eux-mêmes et sans concurrence, proposait des biens de première nécessité, à des prix élevés. Dans la plupart des cas, les ouvriers étaient payés toutes les semaines en tickets permettant d'acheter uniquement dans cette boutique. À la fin du mois, ce qui restait des tickets pouvait être transformé en argent (*Ibid.*). On pouvait trouver aussi dans ces villages des *obrajes* les premières écoles rurales, des centres de santé et même des pistes d'aviation pour les urgences. Les clubs de football les plus anciens semblent aussi correspondre aux lieux d'implantation des *obrajes*. Les *obrajes* contribuent donc à la création de villages, distincts des postes d'élevage déjà existants, dans les départements du nord de Santiago del Estero.

Les conditions de travail dans les *obrajes* étaient très mauvaises. Certaines des premières remises en cause de ce système d'exploitation se font donc autour de la question des droits des travailleurs. Puis l'exploitation forestière est jugée par certains législateurs dégradante pour les forêts publiques et illégales. Ils critiquent le manque de contrôle des concessions publiques et l'absence de volonté politique qui conduit à l'absence de sanctions lorsque des fraudes sont avérées (Tasso 2007).

Les propriétaires des *obrajes* étaient généralement absents. Les *obrajes* étaient gérés par un contremaître. Cette hiérarchie et les conditions de vie dans les *obrajes* forment des relations de dépendances désignées par le terme de *patronazgo*. En effet, à l'échelle provinciale, la vente ou location des terres se traduit par la cession des ressources forestières à une élite économique provinciale en échange notamment d'appuis politiques et de la promesse d'orienter le vote des ouvriers²³.

« Après 1930 se développe un modèle de type populiste dans la politique locale. [...] l'*obraje* qui la reflète comme institution, se constitue comme un médiateur clé du pouvoir politique. Les alliances avec les nouveaux groupes économiques surgissant alors que se retirent les grandes entreprises, et la dynamique du système patronal dans la culture de Santiago del Estero, conduisent à un type particulier de transactions, où les hectares de forêt sont donnés en concession en échange

²² Selon les chiffres de Tasso (2007), issus des registres des chemins de fer, le nord-est de la province de Santiago del Estero qui est pensé aujourd'hui comme la principale région forestière de la province, est importateur de la rubrique « bois » à partir de 1910 seulement (Tasso 2007). Les départements Alberdi et Copo ont été parmi les derniers de la province de Santiago del Estero, à être ciblé par les « *obrajes* ». Les *obrajes* y sont aussi restés plus longtemps. En 1963 il y avait 127 *obrajes* dans le département Copo, et 53 à Alberdi et ce sur les 283 répertoriés dans la province (Bilbao 1964). De 1990 à 1995, Santiago del Estero a exporté 14.508.206 poteaux de bois.

²³ Il faut noter qu'à partir de 1912 les élections argentines ont lieu au suffrage universel masculin.

d'autres biens ou services, généralement l'appui politique ou l'argent pour financer et maintenir la permanence au gouvernement ». (*Ibid.*, p. 195).

À partir de 1940, l'économie de Santiago del Estero entre en crise. Cela provoque une forte migration vers les centres urbains et la province de Buenos Aires. Entre 1947 et 1960, la population de la province diminue. À partir des années 1970, les *obrajes* se retirent de la province de Santiago del Estero, car les marchés se sont réduits et l'exploitation n'est plus rentable. De nombreux habitants migrent vers les villes pour trouver du travail. Ceux qui restent s'installent dans leur village d'origine ou sur les lieux des *obrajes*. Ils continuent à produire du bois à petite échelle, mais ils pratiquent aussi l'élevage et se tournent vers l'agriculture saisonnière. La pluriactivité devient la base de l'économie des familles (Giubergia Abt 2014). Les terres perdent leur valeur marchande. Les propriétaires qui ont acheté les terres sur lesquelles ils ont installé leurs *obrajes*, ne s'y intéressent plus. Ils en délaissent la gestion et disparaissent pour les habitants qui, eux, restent y vivre. Cela donne lieu à la situation foncière confuse qui a encore cours aujourd'hui dans le nord de Santiago del Estero.

3.2.1. Une présentation des trois villages étudiés

Dans, les trois villages que j'ai pris pour étude de cas, les *obrajes*, mais aussi la tradition d'élevage, ont marqué les pratiques productives des habitants. La zone où se trouvent ces villages est appelée le *Salado Norte*, car elle est située au nord de la province de Santiago del Estero et est traversée du nord au sud, par la rivière nommée *Río Salado* (Illustration 15). Parmi les 15 complexes de végétation identifiés dans le Chaco par Morello et al. (2012) sur la base de caractéristiques physiques et socio-économiques, notre zone d'étude se trouve dans le « complexe des anciens lits fluviaux du Juramento-Salado », aussi appelé l'arc des « rivières mortes » (Maldonado et Hohne 2006). Le paysage est ainsi marqué par les vieilles rivières (*rios viejos*), les tronçons de cours d'eau abandonnés par les déviations de la rivière qui se remplissent toujours lors de la saison des pluies²⁴. Le terme géographique de zone du *Salado Norte* a été repris par les organisations, notamment paysannes. Il désigne les villages situés sur les berges de la rivière dans les départements Copo, Pellegrini, Alberdi et Jimenez. À partir du département Figueroa, au sud du département Alberdi, on parle de *Salado Centro*.

²⁴ Comme les autres systèmes fluviaux du Chaco (les rivières Bermejo, Pilcomayo, et Dulce), la rivière Salado est allochtone : elle ne reçoit pas d'affluents dans son parcours à travers l'écorégion mais elle porte avec elle, depuis les sommets des Andes, une importante charge sédimentaire. Cela explique la propension à ce que le lit de la rivière se comble et prennent de nouveaux chemins (Vazquez, 2006).



Illustration 15: Le Río Salado à Boquerón. Le 25 septembre 2021.

La zone se caractérise par un climat continental, chaud et subtropical, avec des zones présentant les températures maximales absolues du continent²⁵ et une grande amplitude thermique journalière, associée à une importante variabilité saisonnière. Les précipitations annuelles varient de 500 à 700 mm (*Ibid.*). Les périodes de sécheresse sont fréquentes et les précipitations ont un caractère erratique, même entre octobre et avril, saison qui concentre 80 % des pluies. Ce régime thermique et hydrique détermine une saison humide, l'été et l'automne austral (de novembre à avril), où l'offre de fourrage et d'espèces ligneuses est abondante, ce qui contraste avec la saison sèche (de mai à octobre) où les herbes fourragères natives viennent à manquer (Catan et Degano 2007).

3.1.1. San Carlos, un village créé par les obrajes mais qui dépend aujourd'hui peu de la forêt

Le village de San Carlos (Illustration 16 et 17) est aujourd'hui composé de 50 familles. Sa création semble liée à un *obraje*, situé au lieu-dit El Pozo, au nord du village. San Carlos est situé dans le département Pellegrini. Des trois départements du nord de la province de

²⁵ En 2012, la stations de mesure de Campo Gallo, le chef lieu du département Alberdi, a enregistré une température maximale de 47,3°C. A cette même date, les moyennes saisonnières pour le nord de la province de Santiago del Estero, étaient de 28°C en janvier lors de l'été austral et de 16°C en juillet pendant l'hiver (Morello Jorge, Silva et Rodriguez 2012).

Santiago del Estero, le département Pellegrini est celui qui est le plus touché par l'avancée de la frontière agricole. De ce fait, le village de San Carlos est entouré de domaines agricoles produisant du soja, des haricots, ou pratiquant l'élevage. San Carlos fait partie des villages ruraux où il reste de la forêt et qui sont en majorité concentrés à l'est du département le long du *Río Salado*. Le village de San Carlos est traversé du sud au nord par une route gravillonnée. Les maisons de San Carlos sont maintenant toutes situées le long de la route, car s'y trouvent aussi l'école et le puits artésien²⁶ du village. Au centre de San Carlos on trouve aujourd'hui aussi une salle de santé et la chapelle catholique. Les familles qui auparavant vivaient dans le hameau de El Pozo s'en sont rapproché pour plus de commodité quotidienne. Elles ont cependant gardé une maison dans le hameau. La route permet aussi aux habitants d'avoir accès à l'électricité grâce aux lignes électriques qui en suivent le tracé.



Illustration 16: Image satellite de la forêt de San Carlos. Localisations des chemins et du Río Salado, des localités voisines et du puits artésien du village. Source : IGN, données personnelles et image Google satellite 2025.

La parcelle sur laquelle se trouve le village de San Carlos a une superficie de 5400ha. Elle est encerclée depuis les années 2000 par trois domaines agricoles clôturés (Illustration 18). La limite est du territoire est constituée par le tracé de l'ancien cours du *Río Salado* aujourd'hui asséché. À San Carlos, le territoire est partagé en deux. La partie la plus à l'ouest est la « zone

²⁶ Les puits artésiens canalisent des nappes d'eau captive (entre 80 et 120 mètres dans la zone). L'eau jaillit alors sous pression, c'est-à-dire sans besoin d'un moteur et d'une pompe pour l'amener à la surface.

d'exploitation » où les habitants peuvent couper des arbres pour fabriquer des poteaux et les vendre. On trouve ensuite une partie que les habitants appellent la « Réserve » où ils peuvent exploiter le bois pour leur usage familial, mais pas pour la vente (Discussion avec C. Nuñez, le 26 avril 2022).

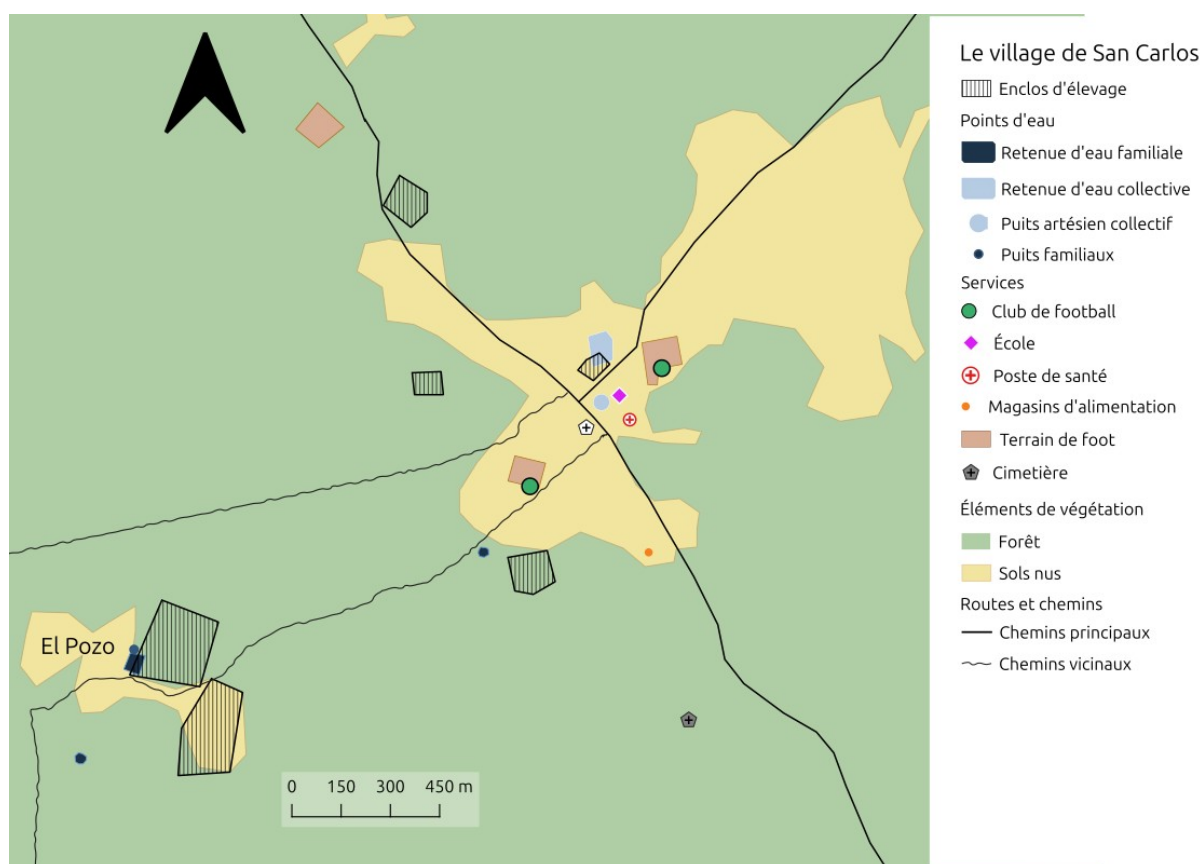


Illustration 17: Carte du centre du village de San Carlos avec les principaux équipements et services. Sources : IGN et données personnelles.



Illustration 18: La limite clôturée entre le village de San Carlos et l'un des domaines agricoles voisins. De l'autre côté de la clôture, il s'agit d'un champ de soja. Le 29 mars 2022.

La proximité des domaines agricoles explique que beaucoup d'hommes du village sont employés à long terme ou ponctuellement pour du gardiennage, pour les récoltes ou pour l'entretien des champs (Discussion avec A. González, le 10 février 2022 et avec C. Nuñez, le 26 avril 2022, carnet de terrain). Les revenus des familles dépendent donc majoritairement d'activités extérieures au village. Cette situation explique que les activités forestières des familles de San Carlos sont réduites par rapport aux deux autres villages que j'ai étudiés. La production de poteaux de bois est minime et personne ne produit de charbon de bois. Toutes les familles ont des têtes de bétail. Elles dépendent du puits artésien qui alimente une mare autour de laquelle se situent les enclos d'élevage collectifs du village. Les familles qui ont gardé une maison dans le hameau de El Pozo y ont construit un puits et habitué leurs animaux à s'y abreuver (Illustration 19).



Illustration 19: L'une des retenues d'eau familiale dans le hameau de El Pozo. Elle est clôturée et un enclos pour les bêtes a été construit à côté (à gauche sur la photo). Le 25 janvier 2022.

L'Église catholique était très active à San Carlos en 2021, car elle y menait un projet de construction de citernes de récupération d'eau de pluie dans chaque maison. San Carlos est le seul des trois villages étudiés où une partie de la population est évangéliste. Ils se rendent à l'église d'un village voisin. Il y a aussi trois clubs de football, dont l'Union San Carlos qui a été créée en 1902 (Entretien avec N. González, 4 décembre 2021).

De nombreux membres des familles de San Carlos vivent dans la banlieue de Buenos Aires. Les habitants de San Carlos se rendent souvent à Buenos Aires pour quelques semaines ou mois par an, pour visiter leur famille, travailler ou réaliser des soins et visites médicales qui ne sont pas disponibles à Santiago del Estero. La solidarité entre les deux lieux est donc très forte. Les habitants de Buenos Aires envoient régulièrement de l'argent à leur famille à San Carlos. Les personnes originaires de San Carlos et vivant à Buenos Aires y ont aussi créé un club de football qui porte aussi le nom de club Union San Carlos. Lorsque les habitants de San Carlos font face à des problèmes de santé, des collectes de fonds se font à Buenos Aires (via l'organisation de bingo (loto), ou de matchs de football).

3.1.2. Quebrachal, un village d'éleveurs

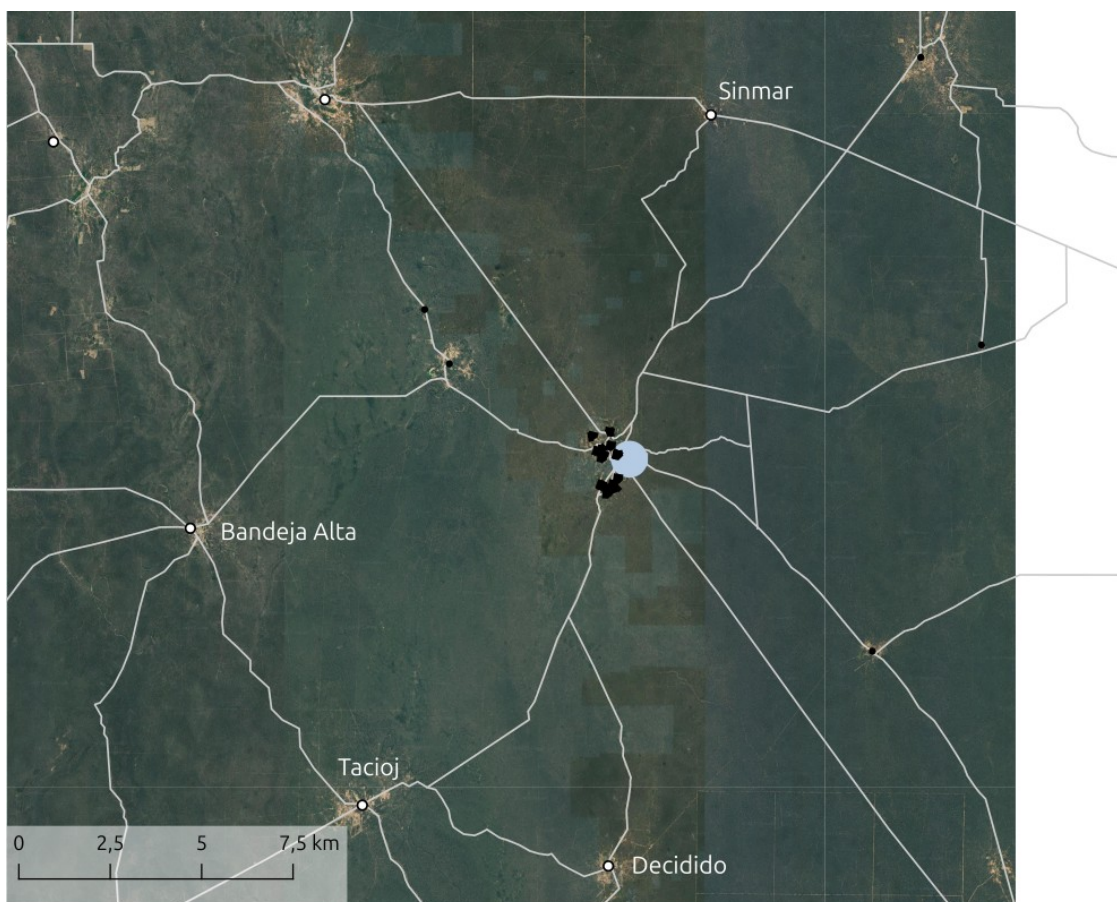


Illustration 20: Image satellite de la forêt de Quebrachal. Localisations des chemins et du bâti, des localités voisines et du puits artésien du village. Source : IGN, données personnelles et image Google satellite 2025.

Quebrachal est un village situé à 30 kilomètres environs de San José del Boquerón. On s'y rend par des chemins de terre. De fait, l'itinéraire emprunté et le temps de transport dépendent des conditions météorologiques. Des trois villages étude de cas, Quebrachal est celui dont la forêt est la mieux préservée (Entretien avec Magdalena Abt, le 26 janvier 2022).

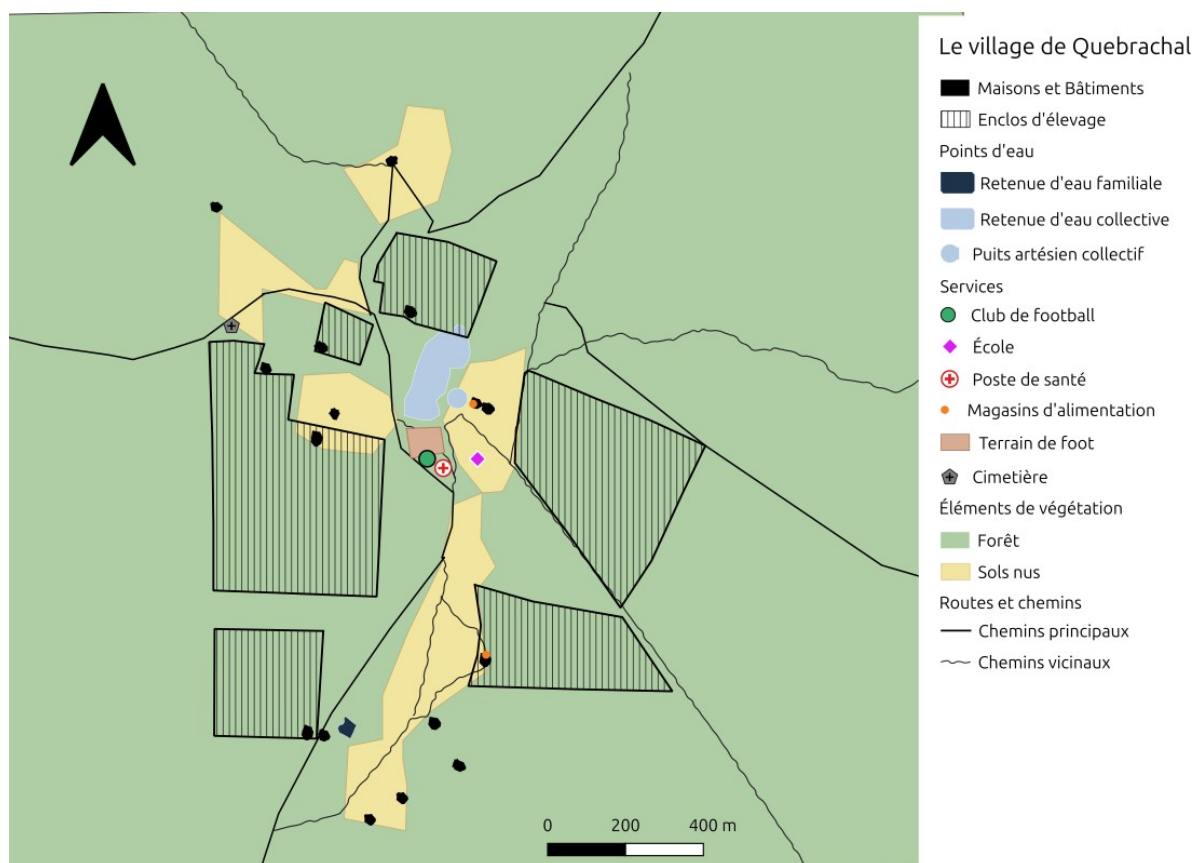


Illustration 21: Carte du centre de Quebrachal avec les principaux équipements et services.
Sources : IGN et données personnelles.

Le fondateur du village, connu comme F. Lopéz, serait venu du village de Saladillo dans les années 1920 (Entretien avec S. Lopéz, le 22 septembre 2021). Ses frères sont les fondateurs de deux villages voisins. La famille Lopéz était une famille d'éleveurs. Ses descendants ont conservé cette activité. En parallèle, plusieurs *obrajes* se sont installés dans des villages proches (Discussion avec R. Hernández, le 4 juillet 2022, carnet de terrain ; Entretien avec F. Lopéz, le 28 octobre 2021). La majorité des hommes de plus de 60 ans habitant à Quebrachal y ont travaillé dans les années 70.

Aujourd'hui, le village de Quebrachal est composé de 17 familles qui sont généalogiquement liées au fondateur. Leur nom de famille est soit Lopéz, soit Hernández. Au centre de Quebrachal, on trouve la retenue d'eau, alimentée par le puits artésien (Illustration 21). Trois des familles du village y ont connecté des tuyaux pour amener l'eau jusqu'aux citernes de stockage de leurs maisons. Les autres familles du village vont, une fois par jour, remplir des bidons d'eau au puits pour leur consommation quotidienne. Elles utilisent pour cela des charrettes appelées « sulky », tirées par un âne. Comme pour tous les puits artésiens de la zone, l'eau n'est pas potable, car sa teneur en arsenic est bien supérieure aux normes recommandées. Cependant, elle a été consommée pendant de nombreuses années. En 2018, chaque maison a pu bénéficier de la construction d'une citerne pour récupérer l'eau de pluie grâce à un programme de la paroisse de Boquerón. Depuis 2020, on trouve aussi au centre du

village un préau dont le toit, en taule lui aussi, est connecté à quatre réservoirs d'eau. Il a été réalisé dans le cadre du projet *Bosques Nativos y Comunidad* et est donc communautaire.

Juste à côté, du puits artésien se trouvent les enclos. Ils sont au nombre de trois. Ils ont été construits par les hommes du village en bois de *quebracho colorado*. Ces trois enclos sont partagés entre tous les habitants du village. Ils sont un lieu de socialisation important pour les hommes du village. Il est fréquent d'y trouver quelqu'un, quelle que soit l'heure de la journée. À côté des enclos se trouvent le terrain de football auquel est accolée une construction qui sert de buvette les jours de championnat (Illustration 22). À côté de la buvette se trouve la salle de santé communautaire. Et, de l'autre côté d'un chemin de terre, l'école élémentaire. Lors de mon terrain, il n'y avait pas de chapelle à Quebrachal, mais sa construction était en projet. Administrativement, le village est situé à cheval sur deux départements, Alberdi et Copo. Le village est composé de deux quartiers : le quartier sud située dans le département Alberdi et la partie nord dans le département Copo.



Illustration 22: Le terrain de football situé au centre du village de Quebrachal avec au fond le toit collecteur financé par le PIC et la salle de santé du village. Le 28 novembre 2021.

La surface forestière utilisée par les habitants de Quebrachal est de 10 000ha. Les habitants disposent de 400 hectares qu'ils appellent « propriété » réparties entre les héritiers des sept descendants du fondateur. Dans les années 1990, les habitants ont pris possession d'une

parcelle publique située au nord des « propriétés ». Après qu'un professeur originaire du village ait consulté les registres cadastraux provinciaux pour vérifier qu'il n'y avait pas de propriétaires, ils ont commencé à exploiter cette parcelle (Discussion avec R. Hernández, carnet de terrain, le 6 mai 2022). Enfin, au sud-ouest du village, une parcelle publique est partagée avec les habitants de deux autres villages, Tacioj et Decidido.

À Quebrachal, l'élevage est une activité importante pour une partie des familles. Par accord tacite, les habitants de Quebrachal ne produisent pas de charbon de bois, ils ne collectent pas non plus de bois de chauffe pour le vendre. Tous les habitants travaillent à la production de poteaux de bois de manière plus ou moins régulière. Lors des ateliers de formulation du PIC en 2016, les habitants ont estimé qu'ils produisaient en moyenne 300 poteaux par ans au total (Entretien avec Magdalena Abt, le 26 janvier 2022). Ce chiffre est certainement plus important en 2022, car plusieurs jeunes sont revenus ou se sont installés dans le village depuis 2020, et pratiquent cette activité. On observe une forme de spécialisation familiale entre les activités d'élevage et la production forestière. Les familles Hernández dépendent majoritairement de la production forestière. Les familles López se consacrent principalement à l'élevage (Illustration 23).

L'exode rural a marqué très fortement le village depuis les années 1970. Chacun des membres du village a de la famille qui est partie et s'est installée ailleurs, soit dans les villes alentour, notamment Monte Quemado, soit à Buenos Aires. Les soutiens financiers viennent des membres de la famille ayant migrés vers les grandes villes. Plusieurs habitants ont des emplois publics dans la zone, ou sont retraités de la fonction publique. Les sources de revenu non liées aux activités agricoles ou forestières (remises, emploi public, aides publiques) sont donc importantes dans les revenus du village.



Illustration 23: L'un des enclos d'élevage de S. Lopéz à Quebrachal. Le 5 juin 2022

3.1.3. la Unión, un village de producteurs de charbon de bois.

Mon dernier cas d'étude, la Unión est situé à une vingtaine de kilomètres au nord de Boquerón. Selon la saison, le chemin pour s'y rendre diffère (Illustration 24). Le tracé de ce chemin a été réalisé en 1998 grâce à un *Plan Trabajar*, un type de projet du Ministère du travail, qui finançait le matériel pour la construction d'infrastructures à condition que les bénéficiaires participent en travaillant sur les chantiers (Entretien avec B. Río, le 9 novembre 2021). Le projet avait été présenté par l'Organisation paysanne de Copo, Alberdi et Pellegrini (OCCAP) dont faisaient alors partie les habitants de El Descanso et la Unión. Sur ce chemin, un peu avant d'arriver à la Unión, on passe par un *vinalar*. Il s'agit d'une portion de forêt où la végétation est essentiellement composée de vinal (*Prosopis ruscifolia*) et bien moins dense que sur le reste du chemin. Cela est dû à la qualité de la terre qui est à cet endroit salpêtreuse. L'arrivée à la Unión nous fait longer le terrain du club de football puis passer juste à côté du toit collecteur d'eau de pluie – le même que celui de Quebrachal - installé grâce au PIC. Ensuite viennent l'école et enfin la chapelle. Si l'on prend le chemin qui sort du village vers le

nord, on peut remarquer sur la droite un petit autel en l'honneur du Gauchito Gil²⁷, avec souvent quelques bougies placées dans des bouteilles de bière vides et des fleurs en plastique.

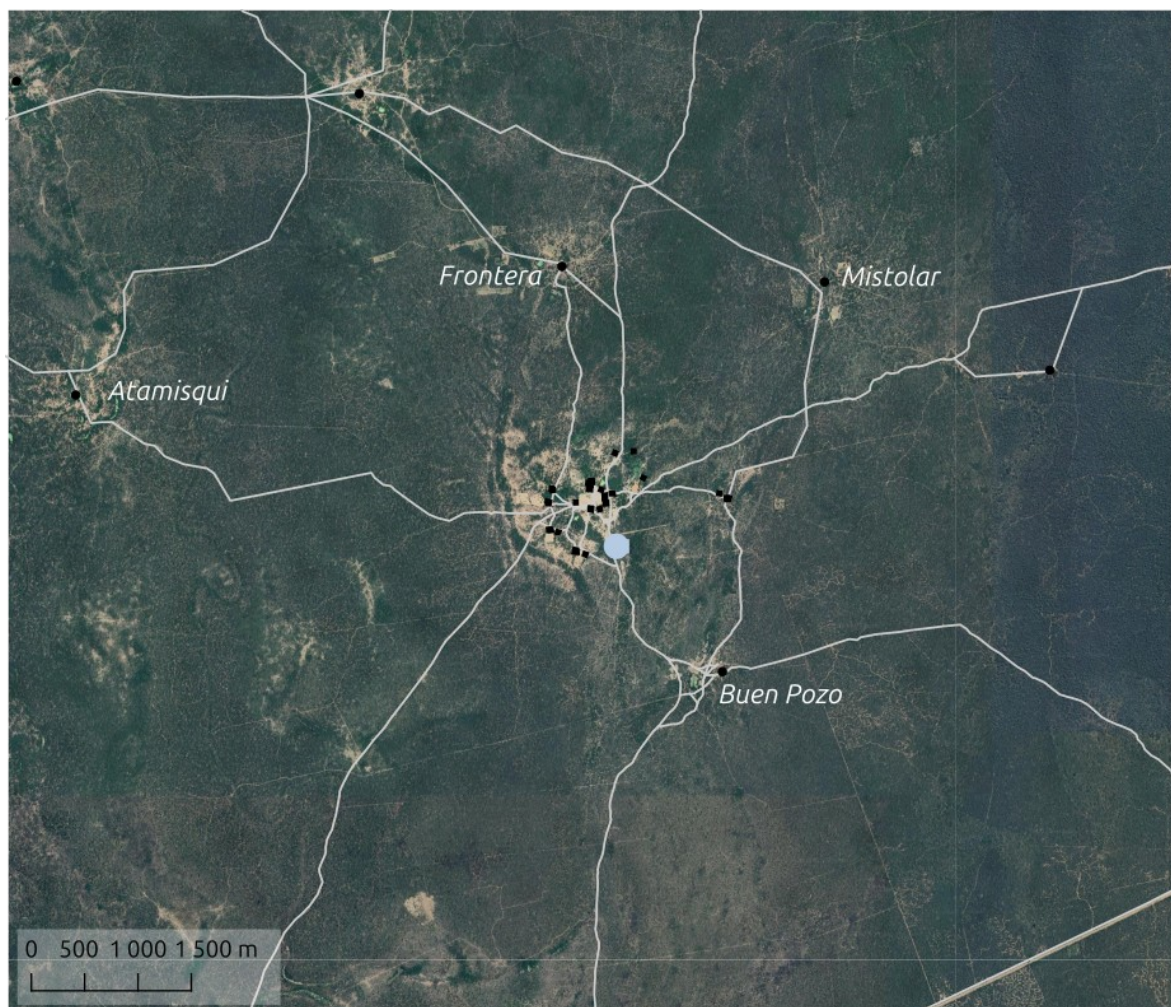


Illustration 24: Image satellite de la forêt de la Unión. Localisations des chemins et du bâti, des hameaux voisins et du puits artésien du village. Source : IGN, données personnelles et image Google satellite 2025.

Aujourd'hui, 11 familles vivent à la Unión. Au « centre » du village, on trouve une école qui accueille une quinzaine d'enfants de 5 à 12 ans venant de la Unión et de 5 hameaux voisins, dont Frontera et Buen Pozo (Illustration 25). On trouve aussi un poste de santé où travaille une infirmière et une agent sanitaire²⁸, la chapelle de la Unión et le club de football la *Unión* et ses installations. Les habitations se situent autour des infrastructures centrales du village, la maison la plus éloignée étant située à 1200m de l'école. Tout autour se trouve la forêt. Il y a à

²⁷ Le Gauchito Gil est un personnage légendaire de la tradition rurale et populaire argentine. C'était un gaucho, un travailleur rural, d'où son nom « Gauchito » (petit gaucho). Un culte lui est rendu dans le village de Mercedes dans la province de Corrientes, le 8 janvier. Il est aussi célébré dans tout le pays par de petits autels de couleur rouge entouré de drapeaux et de rubans placé au bord des routes.

²⁸ Personnel de santé n'ayant pas la formation d'une infirmière mais réalisant les tâches administratives, celles de suivi des naissances et d'attention infantile et la distribution des dons qui passent par le centre de santé.

la Unión 4 retenues d'eau réalisées par les habitants, près de leurs maisons, auxquelles il faut ajouter celle du puits artésien. Elles se remplissent d'eau de pluie entre décembre et février et sont souvent asséchées en septembre à la fin de l'hiver austral, à l'exception de celle située près du puits artésien (*surgente*) qui l'alimente toute l'année. Par ailleurs, à travers plusieurs projets dépendant des organisations paysannes locales, certains habitants ont pu réaliser des enclos. Ils se situent près du village et de la retenue d'eau, car ils n'ont pas de point d'eau interne.

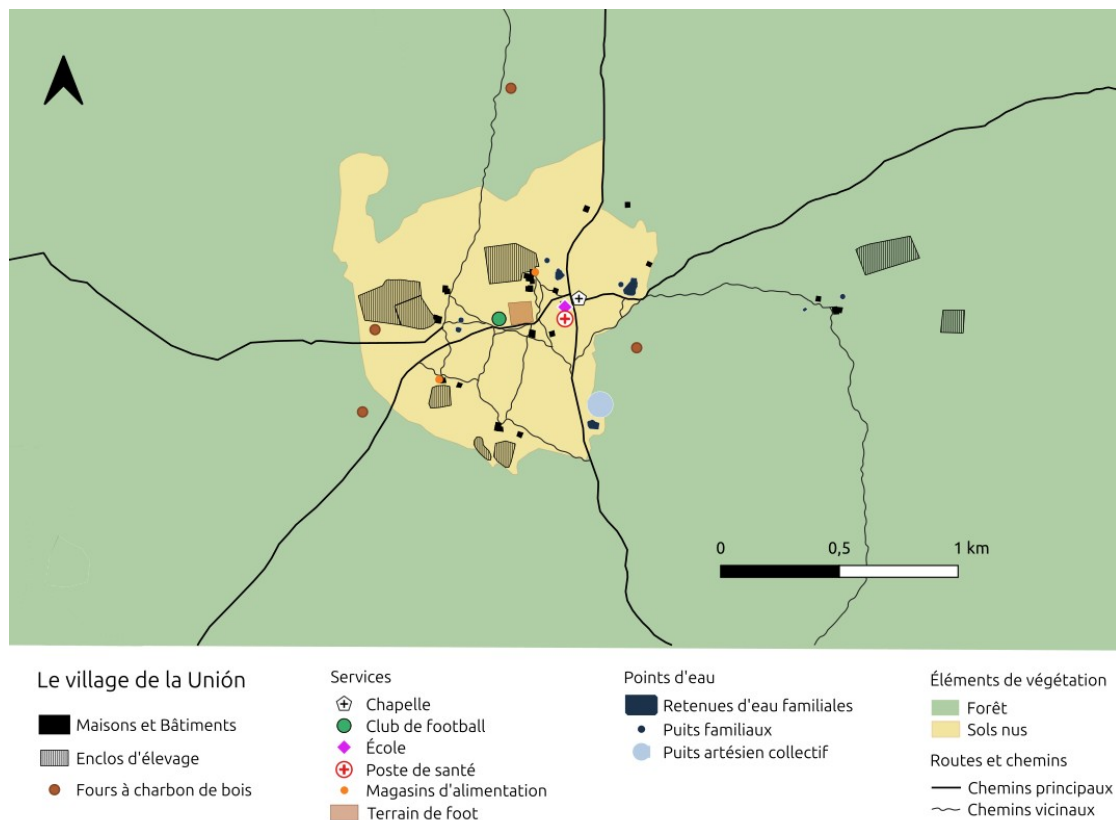


Illustration 25: Carte du centre de la Unión avec les principaux équipements et services. Sources : IGN et données personnelles.

Les habitants de la Unión expliquent tous que quatre familles ont fondé conjointement le village. Chaque famille était propriétaire d'une bande de terre, d'environ 8 km de long et de largeur variable selon les parcelles. Les parcelles allaient « de la rivière [le *Río Salado*] vers l'intérieur. Les propriétaires ne sont plus là » (Entretien avec R. Molino, le 15 octobre 2021). Les descendants les plus nombreux sont de la famille Juárez, dont les noms sont aujourd'hui Juárez, Molino ou Hernández. Il y a ensuite les familles du nom de Río, qui sont descendantes des Machado. Plusieurs habitants de la Unión actuellement ne sont pas des descendants de ces quatre familles. Ils se sont installés en négociant des arrangements spécifiques et généralement individuels. La famille Ochoa s'est déplacée dans un village voisin, dans les années 80, et n'est donc plus présente à la Unión. Mais elle a conclu un accord pour laisser sa place à la famille Fernández arrivée à la Unión au même moment (Illustration 26). Une autre famille – les Vazquez - a conclu des accords d'usages avec les habitants qui étaient « déjà là », afin de pouvoir exploiter une petite parcelle forestière. B.

Río explique « nous leur avons donné la possibilité de faire usage d'une parcelle de terre pour qu'ils puissent rester parce qu'il n'en avait pas » (discussion avec B. Río et S. Fernández, carnet de terrain, 10.03.2022).

En 1982, un programme de la Direction de colonisation de la province de Santiago del Estero, visait à répartir des parcelles publiques de 50 ha entre les familles des villages de la province (Dargoltz 2018) afin qu'elles les exploitent. Ces parcelles devaient être accompagnées de titres de possession fonciers (individuels) qui n'ont jamais été attribués. À la Unión, 7 parcelles ont ainsi été attribuées sur le « lot fiscal 19 », jouxtant les parcelles des premiers habitants.

Le territoire du village recensé lors du projet *Bosque Nativos y Comunidad* est de 6000ha desquels 5300ha ont été recensés, en 2012, au sein de la communauté autochtone del Descanso. La forêt de la Unión a été fortement exploitée. La majorité des habitants s'entendent pour dire qu'il ne reste presque plus de *quebrachos colorado* à exploiter, ce que confirme l'inventaire forestier réalisé pendant le PIC. Peut-être pour cette raison, la Unión, est le village dans lequel les habitants ont déployé la plus grande variété de stratégies combinant productions forestières, élevage et activités extérieures. La production forestière principale est la production de charbon de bois. Tous les hommes en âge de travailler, et certaines femmes, possèdent un four à charbon sur le territoire du village. Toutes les familles ont des bovins, mais seules deux d'entre elles en ont fait leur activité principale. Dans certaines familles, les hommes produisent des briques ou se dédient à la construction de maisons. la Unión est aussi un village de « *teleras* », une pratique de tissage. Dans un tiers des familles du village, les femmes tissent et participent au groupe de la paroisse. Plusieurs femmes occupent aussi un poste de fonctionnaire.



Illustration 26: Une maison à l'architecture typique des « ranchos », les maisons en terre et en briques du Salado Norte. Le 18 mars 2022.

3.2. Les usages et pratiques forestières.

Dans les villages, les productions principales sont la production de poteaux de bois et l'élevage. La production de charbon fournit aussi une importante part des revenus là où elle est pratiquée, mais ce n'est pas le cas partout (dans les études de cas, seuls les habitants de la Unión produisent du charbon). Je présente ici une description des temporalités et modes d'organisation de la production forestière inspirée des travaux de Biagini (2016).

3.2.1. La production de poteaux de bois, une activité qui répond aux besoins quotidiens.

L'activité de coupe du bois devient une activité centrale dans l'économie de la province de Santiago del Estero au moment des *obrajes* (1870 - 1970). Une fois les investisseurs forestiers partis, elle a continué de manière informelle à petite échelle. Dans les villages où elle est pratiquée, la production de poteaux sert aux dépenses courantes des familles, notamment lorsqu'il n'y a pas d'autre source de revenus non issus de la forêt. C'est l'une des raisons pour laquelle l'exploitation forestière est liée au contexte économique et politique et à d'autres activités, qui à première vue, ne sont pas liées à la production forestière.



Illustration 27: Taille du poteau en « carré ». Le 3 novembre 2021 à Quebrachal.

La production de poteaux est une activité qui peut être réalisée toute l'année, « lorsqu'il y a une nécessité ou bien quand on s'ennuie », selon les mots de l'un des habitants de la Unión (Discussion avec F. Navarro, le 16 mars 2022, carnet de terrain). Elle concerne les essences d'arbre de *quebracho colorado* et de *quebracho blanco*.

La production de poteaux de bois se fait en plusieurs étapes (Illustrations 27, 28 et 29, voir aussi Annexe 2. Les étapes détaillées de la réalisation d'un poteau et de la production de charbon de bois). Elle peut avoir lieu entièrement dans la forêt, sur le lieu de coupe, ou en partie dans les cours des maisons lorsque les hommes ramènent l'ensemble des poteaux qu'ils ont coupés chez eux pour les façonner ensuite sur place. L'enjeu est d'éliminer l'aubier, pour ne conserver que le cœur des troncs, la partie qui possède les propriétés recherchées de dureté et d'étanchéité. Il est facile de savoir quand on atteint cette partie, car le cœur du tronc de *quebracho colorado* est rouge foncé alors que l'aubier est blanc. Si une partie d'aubier reste sur le poteau, celui-ci est plus susceptible de se détériorer, et les acheteurs négocieront son prix à la baisse. Depuis 2021 environ, les hommes réalisent cette étape de façonnage à la tronçonneuse, et non plus à la hache. Dans leurs mots, « le travail est tout aussi dur à cause de la douleur de porter la tronçonneuse, mais cela va plus vite » (Discussion avec B. Río, le 16 mars 2022). Le travail reste difficile, particulièrement en été lorsqu'il fait très chaud. Les hommes le réalisent alors sur quelques heures, tôt le matin et jusqu'à 11h.

La production de bois est réalisée par les hommes, même si des femmes savaient manier la hache et réaliser l'étape de façonnage. Pour cette activité, comme pour l'ensemble des activités en forêt, les hommes travaillent généralement par deux. Ces groupes se font sur la base de liens familiaux (entre frères, ou cousins), moins souvent de liens affinitaires. Si certains hommes travaillent seuls ponctuellement ou parce qu'ils n'ont pas de binôme dans le village, ils préviennent une autre personne de leur localisation pour des questions de sécurité. Les poteaux produits donnent lieu à une appropriation individuelle, c'est-à-dire qu'ils sont vendus par celui qui les a produits et que l'argent de la vente lui revient.

Illustration 28: Première étape du façonnage. Réalisation de marques à la tronçonneuse dans l'écorce d'un quebracho colorado. Le 3 novembre 2021



Au delà de la production individuelle, de nombreuses modalités et arrangements de production existent. L'un des plus courants est de demander à une autre personne de façonner le poteau. Certains hommes n'ayant pas appris la technique, ou n'ayant pas le temps de se consacrer à cette activité, demandent à leurs voisins de se charger de cette tâche à leur place. Un autre arrangement consiste à demander à couper des arbres sur pied sur la parcelle d'une autre personne, généralement un membre de la famille qui ne le fait pas²⁹. Dans ce cas-là, l'accord est passé entre deux personnes. Mais ce n'est pas toujours le cas. L'une des scieries de Boquerón qui produit des planches, des billes de bois et des traverses de *quebracho blanco*, obtient ainsi ses poteaux en achetant les « arbres debout » dans les villages alentour. Les

²⁹ « Comme il n'y a plus d'arbres matures pour réaliser des poteaux sur les parcelles de la Unión, F. Navarro travaille parfois sur la parcelle de l'une de ses tantes, habitante d'un hameau voisin et dont le mari est décédé. Dans ce cas, il lui demande par message téléphonique, et ils s'accordent sur un nombre et un prix – en novembre 2021, il a ainsi demandé à pouvoir couper 20 poteaux, payé 300 pesos chacun à sa tante. Une fois l'accord conclu, il s'est rendu sur la parcelle. Il a choisi un coin où il pouvait trouver les 20 arbres de pied réunis pour ne pas avoir à se déplacer. Une fois les poteaux produits, il les a vendus à un autre voisin, entre 1000 et 1700 pesos pièce ». (Discussion avec F. Navarro, le 16 mars 2022, carnet de terrain).

ouvriers de la scierie coupent, taillent et façonnent les arbres sur place. Ils les envoient ensuite à la scierie de Boquerón pour qu'ils soient enrobés d'un produit qui permet de renforcer la résistance du bois. Puis ils sont vendus à dans la province de Tucumán pour les planches et les billes de bois et à Monte Quemado pour les traverses (Discussion avec D. Hernández, le 28 avril 2022, carnet de terrain). Dans tous les cas, les arrangements se font avec les possesseurs de parcelles familiales, et jamais sur les parcelles collectives.

Une fois les poteaux coupés et façonnés, ils sont vendus ou troqués soit à un intermédiaire local, soit à un acheteur extérieur selon les possibilités des bûcherons. Les intermédiaires locaux, les « *acopiadores* » que l'on pourrait traduire par « amasseurs », sont des hommes du village ou d'un village voisin qui ont la possibilité financière d'acheter les poteaux en grand nombre et de les conserver pour les revendre à un acheteur extérieur. Les acheteurs extérieurs viennent chercher les poteaux dans les villages, les transportent jusqu'au lieu de vente qui peuvent être des scieries des villes voisines (notamment Villa Matoque et Monte Quemado) ou dans les provinces agricoles, là où les clôtures sont nécessaires, Tucumán, Salta, Chaco, Córdoba, ou les provinces de la Pampa et Buenos Aires.

Type de produit	Longueur	Diamètre	Prix par unité (en 2022)
<i>Poteaux de quebracho blanco ou colorado</i>			
<i>liviano</i> (léger)	2,20 m	36cm	800 pesos
<i>corto entero</i> (court entier)	2,20 m	40 ou 42 cm	1000 pesos
Deux mètres quarante	2,40 m	40 ou 42 cm	1100 pesos
Deux mètres soixante	2,60 m	40 ou 42 cm	
Trois mètres	3 m	50cm	1700 ou 1800 pesos
<i>Quebracho colorado</i>			
Traverses	2,65m x 24 x 12 cm		
<i>Quebracho blanco</i>			
<i>Varilla</i> (baguette)	1,10m		

Tableau 6: Mesures et prix des produits forestiers. Source : Discussions avec D. Juárez, F. López, D. Villareal, B. Río, F. Navarro.

Le prix des poteaux de *quebracho colorado* varie de 800 à 1800 pesos (données valables d'octobre 2021 à mars 2022), selon la taille du bois, comme le montre le tableau 6. Par ailleurs, le prix dépend toujours de la qualité du bois, c'est-à-dire du fait qu'il soit bien rouge, comme expliqué plus haut.

Les habitants n'ayant pas les autorisations pour vendre les poteaux qu'ils produisent, c'est au transporteur de s'assurer qu'il a les certificats de suivi nécessaires pour faire sortir des poteaux de la province. Cela passe par l'achat d'un certificat de commercialisation (Annexe 3. Prix des certificats de commercialisation). La vente directe n'est pas la seule option. Les poteaux peuvent aussi être échangés dans les villages pour payer les achats courants auprès du magasin d'alimentation. Enfin, les poteaux ont aussi un usage non commercial, puisqu'ils servent à construire les piliers des maisons de types *ranchos*, des enclos des animaux ou des clôtures des parcelles.



Illustration 29: Un poteau de quebracho colorado terminé et façonné. Le 5 juin 2022.

3.2.2. La production de charbon de bois. Une activité dangereuse pour la santé des producteurs.

La production de charbon n'est pas réalisée dans tous les villages. C'est une activité qui est perçue comme plus nuisible pour la forêt par les habitants, car elle mobilise un nombre important d'essences forestières, contrairement à la production de poteaux de bois qui ne concerne que les deux *quebrachos*. La production de charbon est aussi nocive pour la santé des habitants qui la pratiquent, notamment en termes de maladies respiratoires (Langbehn 2022). De ce fait, dans certains villages, le fait de ne pas réaliser de charbon de bois est une règle implicite et que tous les habitants respectent.

La production de charbon peut avoir lieu toute l'année, mais elle est particulièrement menée entre mars et septembre, parce que la demande de charbon de bois est plus importante lors de l'hiver austral, et parce que les fortes chaleurs de l'été rendent cette activité plus éreintante encore pour les producteurs. Dans les villages où cette activité fait partie des formes d'exploitations forestières quotidiennes, les producteurs réalisent en moyenne une fournée de charbon par mois.



Illustration 30: L'extérieur d'un four à charbon en train d'être chargé. Le 18 mars 2022.

L'essence la plus utilisée est le *quebracho blanco*, mais elle est toujours mélangée avec d'autres essences : *quebracho colorado* (les branches courtes ou tordues, car les troncs servent à faire des poteaux de bois), *brea*, *guayacán* ou *mistol* (arbres vieux ou creux uniquement pour ces deux derniers, du fait de leur valeur fourragère), etc. Chaque espèce apporte des propriétés différentes au charbon³⁰.

³⁰ « Le *brea* est une essence dont la résine rend le charbon luisant. Selon B. Río, les acheteurs préfèrent le charbon de *quebracho blanco*, mais il est plus léger que les autres, alors les producteurs le mélange avec d'autres bois qui donnent du charbon de bois plus lourd comme le *quebracho colorado*, en prenant garde à ne pas le mettre près du *quebracho blanco*. Le *quebracho colorado* est le contraire du *quebracho blanco*. Le *quebracho colorado* fait des étincelles. Le *quebracho blanco* brûle. Il ne faut pas les mettre côte à côte dans le four à charbon sinon le *quebracho blanco* prend feu et il ne reste que des cendres. Le *guayacán*, l'*algarrobo blanco* ou le *mistol* donnent aussi du charbon intéressant pour les producteurs, mais ce sont des essences fourragères. « On y touche pas, ils sont pour les animaux » me dit B. » (Discussion avec B. Río, le 16 mars 2022, carnet de terrain).

« Au cours d'une discussion J. Hernández m'explique que les acheteurs et les producteurs savent, en un regard, définir le type d'essence d'origine du charbon de bois. Par exemple : le charbon de bois de *quebracho blanco* est gris et se coupe en morceaux de manière rectiligne ; le charbon de bois de l'*algarrobo negro* est lourd et difficile à couper, quand il sort du four, les morceaux sont encore entiers avec

La production de charbon de bois se fait dans des fours à charbon en brique en forme de « demi-orange ». Les fours à charbon construits récemment ont une contenance de 3,5 ou 4, voire 4,5 tonnes. Les anciens fours à charbon pouvaient contenir 8 tonnes. Ils sont largement délaissés aujourd’hui : selon les producteurs, il est trop fastidieux de les remplir, et cela ne correspond plus aux besoins financiers des producteurs qui sont aujourd’hui plus réguliers.

Tout comme pour la production de poteaux de bois, la production de charbon de bois donne lieu à un processus bien rodé (Illustrations 30, 31 et 32). Le chargement brûle normalement 12 jours. Le producteur peut faire brûler la charge du four plus rapidement – en 5 jours pour les plus rapides - en cas de besoin urgent d’argent, par exemple, en réduisant l’espace laissé entre les branches et le mur. Mais dans ce cas-là, le charbon est plus léger. Il rapportera donc moins à la vente. Le charbon peut être vendu en gros ou bien mis en sac.

Chaque étape demande au moins deux personnes pour être réalisée. Dans les exemples que je connais, les jeunes hommes s’organisent pour travailler à plusieurs, via un groupe *WhatsApp* dédié. Ces groupes fonctionnent sur l’affinité. Plusieurs des hommes les plus âgés ont arrêté de produire du charbon de bois et le font faire par des hommes plus jeunes.



Illustration 31: L’intérieur d’un four à charbon en train d’être chargé. Le 18 mars 2022.

Les prix du charbon de bois varient selon la demande. Ainsi, en mars 2022, à la fin de l’été austral, le prix d’une tonne de charbon était de 14 000 pesos, en juillet de la même année au cœur de l’hiver, la même quantité valait 21 000 pesos (Discussion avec D. Solis, le 20 mars 2022, et discussion avec P. Hernández, le 10 mars 2022, carnet de terrain). Un camion comprend entre 20 et 30 tonnes de charbon. Comme pour les poteaux de bois, le charbon peut être commercialisé à des intermédiaires ou à des acheteurs extérieurs. Il est aussi

l’écorce et difficile à séparer en morceaux ; le charbon de *mistol* est noir comme celui de l’*algarrobo* et sort aussi en gros morceaux mais pas aussi gros et il se casse en pointe, etc. » (Discussion avec J. Hernández, le 24 juin 2022, carnet de terrain).

commercialisé localement dans les villes comme Boquerón, pour les besoins de feu et de chauffage quotidien.

Dans certains villages les habitants vendent aussi du bois sec collecté sur les parcelles forestières des personnes qui ne produisent pas de charbon. L'acheteur paye au mètre cube de bois ramassé et se charge lui-même de la collecte. Le bois sec de *quebracho colorado* qui porte le nom de « *leña campana* », est l'essence la plus valorisée. Le bois de chauffe est ensuite vendu dans les centres urbains voisins, notamment dans la province de Tucumán, où certaines villes sont en altitude. Comme pour le charbon de bois, l'hiver austral est une période où la demande est plus importante.

Le bois sec est aussi utilisé par les ménages pour cuisiner, réchauffer de l'eau ou pour se chauffer. Pour cet usage, le bois est collecté autour des maisons. La tâche est faite par les femmes, souvent accompagnées des enfants. Lors de mes sorties avec les habitantes, le bois collecté était toujours du *mistol*. D'autres espèces sont peu appréciées, comme le *vinal* car son bois brûle entièrement et rapidement, sans faire de braises, et ne peut donc pas être utilisé pour le *brasero*.



Illustration 32: La charrette qui permet d'amener les troncs déjà coupé jusqu'à un four à charbon pour le charger. Le 1er avril 2022.

3.2.3. L'élevage bovin, l'épargne familiale.

Presque chaque famille des villages de la zone pratique l'élevage bovin et ovin, caprin ou porcin, à *monte abierto* (en « forêt ouverte »), c'est-à-dire que les animaux pâturent librement sur le territoire du village, mais aussi des villages voisins (Illustration 33). Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y a pas de gestion des troupeaux et des pâturages ou que tous les espaces sont en accès ouvert à tous. Le rythme des activités d'élevage est lié à la disponibilité des ressources fournies par la forêt : l'eau et le fourrage.



Illustration 33: Des vaches de Quebrachal qui pâturent à forêt ouverte. Elles sont rétives à être approchées. Le 7 avril 2022. Image : F. Lopéz.

Autour des puits artésiens se situent le ou les enclos d'élevage des villages (Illustration 34). Ils servent à garder les bêtes ponctuellement pour s'en occuper ou avant de les vendre. Dans chaque village, il y a d'autres points d'eau à différents endroits du territoire qui correspondent à des installations, comme des puits à motopompes ou à des dépressions liées aux courbes du terrain. Ces dernières se remplissent d'eau de pluie entre décembre et février (l'été austral) et sont souvent vides en septembre à la fin de l'hiver austral. En été, les bovins y boivent et viennent peu vers le village. Lorsqu'elles sont sèches ils se rendent à la retenue du puits artésien tous les deux ou trois jours. La présence de puits artésien ou à moteur a changé le rapport des éleveurs à leurs animaux. Auparavant, les animaux étaient abreuvés avec l'eau qu'il fallait puiser tous les jours. Les animaux étaient plus dociles, car ils avaient l'habitude de côtoyer les habitants quotidiennement (Entretien avec O. Lopéz, T. Lopéz et R. González, le 20 novembre 2021).

Pour l'alimentation, les activités d'élevage font usage d'une grande diversité d'espèces fourragères ou arbustives consommées par les animaux. Au fur et à mesure de la saison sèche, ce fourrage se raréfie. Les animaux peuvent ainsi parcourir, en hiver, des distances jusqu'à 7 kilomètres autour de la retenue d'eau principale, pour aller chercher de la nourriture dans les espaces les plus éloignés. La réalisation de clôtures, soit par les habitants sur leurs fonds propres ou grâce à l'appui de projets obtenus via les organisations paysannes, peut permettre

de semer des prairies pour la pâture. Les éleveurs n'en font alors usage, pour les bêtes, qu'à la fin de l'hiver lorsque le fourrage naturel est rare. Les techniciens proposent généralement aux éleveurs de semer des graminées exotiques de type *gatton panic*³¹ (Illustration 35). Cela représente cependant un coût pour l'achat de semences qui sont aussi plus dépendantes des conditions climatiques que les semences natives (Discussion avec Daniel Solis, le 20 mars 2022, carnet de terrain). Plusieurs producteurs, confrontés à cette situation, se sont découragés. Ils utilisent ponctuellement les parcelles clôturées comme enclos pour les bêtes de somme (chevaux, ânes ou mules), ou gardent les parcelles pour la régénération arbustive³².



Illustration 34: Des vaches qui viennent s'abreuver aux abreuvoirs du puits artésien de Mayami. Le 24 septembre 2021.

³¹ Le *gatton panic*, est une semence fourragère qui a été largement promue par les institutions de développement ou les agences à vocation agronomique comme l'INTA, du fait de sa grande adaptabilité aux sols et aux climats.

³² Les animaux sont friands des pousses d'arbustes comme l'algarrobo qui a long terme fournit du fourrage pour les bêtes, il est donc recommandé de les laisser pousser dans des enclos protégés du pâturage jusqu'à ce que les arbres aient atteint la taille suffisante pour qu'ils ne soient pas abîmés par les animaux.



Illustration 35: Un champ de gaton panic et des cosses d'algarrobos dans le hameau de Frontera à côté de la Unión. Le 2 décembre 2021.

Lorsque les naissances ne sont pas contrôlées, les veaux naissent toute l'année. Dans certains cas, les éleveurs mettent en place des échanges de taureaux pour améliorer la race, notamment le poids et la résistance des animaux aux conditions climatiques. Pendant la saison des pluies de l'été austral, les éleveurs suivent les animaux. Ils parcourent quotidiennement le territoire à moto pour la surveillance, s'échangent des informations sur les lieux où ils ont pu voir les animaux de leurs voisins.

Les mois de mars à juin sont les mois où les activités sont les plus importantes. Il s'agit de vacciner les animaux, de les marquer au fer rouge avec la marque de l'éleveur ou de sa famille et, dans certains cas, plus rarement, de les castrer (Illustration 36). Il est important de réaliser cette activité à ce moment de l'année où les animaux sont en bonne santé. Plus tard dans l'année, le manque d'eau et de fourrage rend les animaux plus fragiles aux parasites qui peuvent s'installer dans les plaies suite à la castration. Par le passé, le marquage des animaux donnait lieu à un week-end de festivités appelé *yerra* (dérivé de *hierra* qui signifie marquage).



Illustration 36: Un éleveur a isolé l'une de ses bêtes dans l'enclos du village de Quebrachal et cherche à l'attraper au lasso pour la vacciner. Le 19 avril 2022

Hommes et femmes possèdent des bovins, même si les tâches pour en prendre soin sont réalisées par les seuls hommes. Sauf arrangements contraires, le propriétaire de la vache est propriétaire du veau. C'est ainsi que se constituent les troupeaux. Lorsqu'un habitant hérite des animaux de parents localisés dans un autre village, les vaches sont gardées par un parent via la modalité *a medias* (à moitié). L'accord est généralement que, pour chaque cycle de trois naissances, le propriétaire garde deux veaux, et l'éleveur qui en prend soin en garde un.

Les veaux de deux ans sont les principaux animaux à être vendus pour être castrés et engrossés pendant environ un an avant de commercialiser la viande. Localement, il arrive aussi que les éleveurs vendent un veau ou une génisse aux boucheries de Boquerón ou à un particulier pour une occasion spéciale. Les prix sont négociés au kilo. Ils étaient fixés entre 140 et 150 pesos par kilo en mars 2022. Il faut alors amener les animaux à la balance la plus proche, où ils sont pesés et emmenés par l'acheteur.

L'élevage caprin est aussi important en termes de temps et de nombre d'animaux, mais il ne génère pas les mêmes revenus. Il est généralement réalisé par les femmes, qui sont aussi les propriétaires du troupeau et donc les bénéficiaires des revenus que génèrent les ventes. Les enclos des chèvres sont situés près des maisons. Durant la journée, les chèvres sont laissées libres de pâturer à forêt ouverte, gardée par un chien dressé pour les protéger des prédateurs. En été, elles restent près des maisons où le fourrage est abondant. Elles s'éloignent peu à peu au cours de l'année en recherche de fourrage et d'eau, mais en restant dans un rayon de deux ou trois kilomètres autour de la maison (Illustration 37). Elles reviennent à leur enclos tous les soirs. Les naissances peuvent avoir lieu deux fois par an en avril-mai et en septembre-octobre. Les naissances de septembre donnent lieu à un pourcentage de mortalité important, car les chèvres sont affaiblies par la saison sèche et les distances parcourues pour trouver du fourrage. Après la naissance, les chevreaux restent dans un enclos à part pendant la journée.

Matin et soir, il faut les amener à leur mère pour qu'ils têtent en veillant à ce que tous puissent s'alimenter. De ce fait, le travail d'élevage des chèvres implique une charge quotidienne pendant plusieurs mois de l'année. Les caprins sont d'abord utilisés pour l'autoconsommation lors des week-ends ou des fêtes de famille. Ils sont parfois commercialisés à une personne de passage dans le village. Enfin, il arrive que les femmes vendent plusieurs chevreaux à un même acheteur pour qu'il les commercialise dans les grandes villes les plus proches.

Chaque famille élève aussi des poules et poulets pour sa consommation personnelle de viande et d'œufs. Certaines familles élèvent aussi des cochons qu'elles peuvent ponctuellement vendre à des particuliers. Cela ne concerne cependant que quelques animaux par an.



Illustration 37: Les chèvres à la retenue d'eau du hameau de Verdecido à côté de San Carlos, alimentée par l'arrivée d'eau du puits artésien. Le 11 février 2022.

3.2.4. Une grande diversité d'autres activités dépendantes de la forêt

À côté des activités économiques principales, déjà décrites, il y a une diversité d'activités de collecte ou d'artisanat qui dépendent de produits forestiers non ligneux (Annexe 4. Calendrier de la faune et la flore collectée ou chassée, dans le village de la Unión). Certaines d'entre elles, comme le *telar* ou l'élevage caprins, peuvent être la source de revenus principale de certains ménages. Dans tous les cas, mises bout à bout, elles sont une base importante des modes de vie et des revenus des habitants.

Le *telar* est un artisanat de tissage traditionnel de la laine, réalisé sur des métiers à tisser en bois, eux aussi appelés *telar* (Illustration 38). C'est une activité réalisée par les femmes. Elle est pratiquée dans les villages où les femmes ont connaissance des techniques soit parce qu'elles l'ont appris des femmes de leur famille, comme à la Unión, soit parce qu'elles ont

bénéficié du transfert des connaissances dispensé ou favorisé par les organisations paysannes ou religieuses. Traditionnellement utilisée pour la production de couvertures pour un usage familial, cette activité était devenue uniquement commerciale en 2021-2022. Différentes essences d'arbres ou de plantes servent pour les teintures.

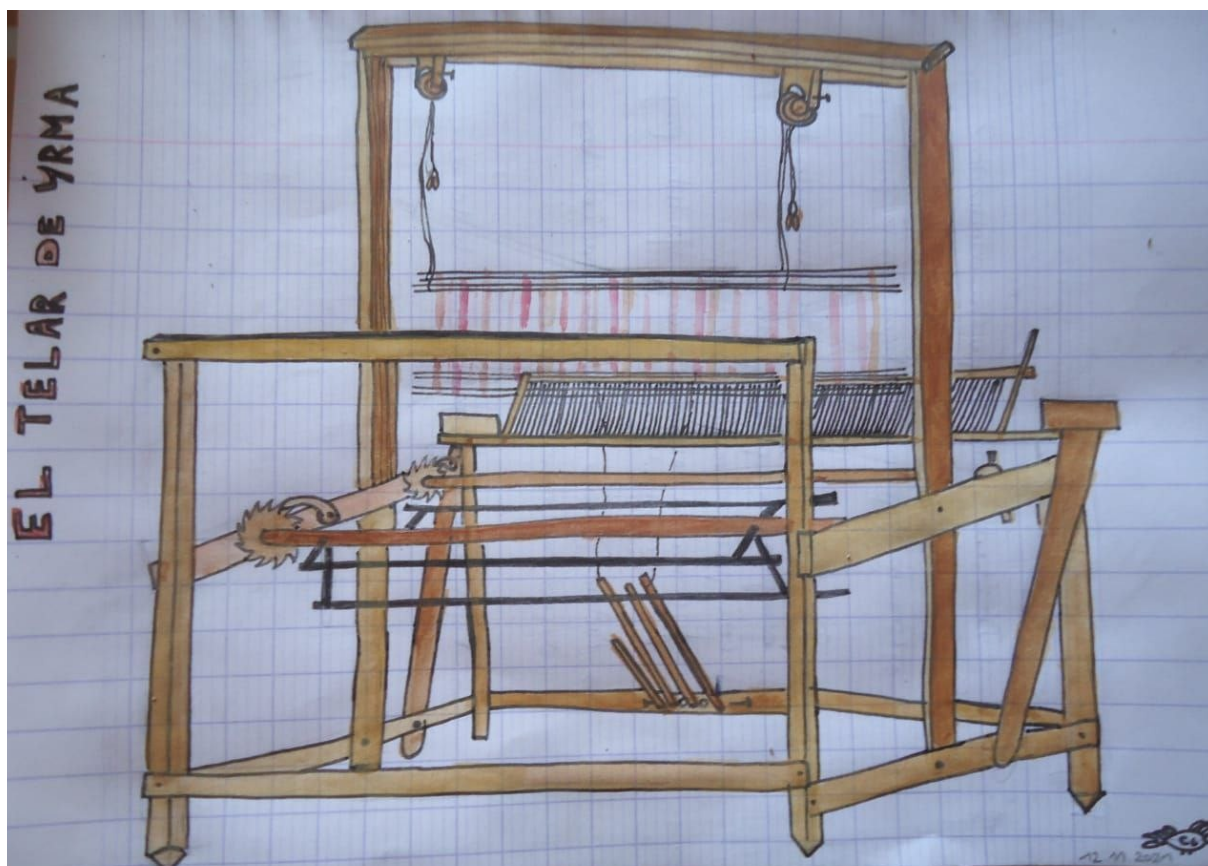


Illustration 38: Dessin d'un telar. Décembre 2021.

Depuis la création de la paroisse de Boquerón par les jésuites, les religieuses récupèrent et vendent les tissus réalisés en *telar* par les femmes pour les commercialiser dans leurs réseaux. Dans les années 2000, l'organisation paysanne OCCAP a mis en place un groupe de tisseuses (*les teleras*) qui commercialisait la production dans un village touristique de la province de Tucumán et de manière ponctuelle dans des marchés à Santiago del Estero ou à Buenos Aires. Le groupe s'est rompu dans les années 2010. La paroisse a pris le relai en lien avec les parents d'élèves du collège jésuite de *San Miguel* à Buenos Aires. Sous leur impulsion un circuit de commercialisation s'est formalisé et professionnalisé. En 2022, le groupe des *teleras* de la paroisse regroupait une centaine de femmes et de jeunes filles. Les *teleras* sont rémunérées mensuellement selon leur production du mois. Pour les plus assidues d'entre elles, cela représente environ 20 000 pesos par mois. Les ouvrages à motifs peuvent, eux, être payés jusqu'à 80 000 pesos.

La production de briques est réalisée à partir de terre argileuse et de sable. Les briques sont ensuite cuites pendant plusieurs jours avant d'être commercialisées localement pour la construction des maisons. La réalisation des briques demande beaucoup d'eau, elle a donc lieu

près des maisons ou des points d'eau. Le bois sec nécessaire à faire fonctionner le four à brique est acheminé en chariot, jusqu'au lieu de production.

La collecte du miel et de la cire en forêt est une activité qui a été centrale dans l'économie de la province de Santiago del Estero au moment de la colonisation (Bilbao 1967). Elle existe toujours, mais son importance a considérablement décliné. C'est une activité qui se fait entre novembre et mai. Il existe de nombreuses espèces d'abeilles dans les forêts du Chaco. Celles dont le miel est collecté sont principalement l'abeille dite « étrangère » (*Apis mellifera*, celle que nous connaissons en Europe) et la « yana » (*Scaptotrigona jujuyensis*, une espèce d'abeille sans dard, *yana* signifiant noire en quichua) et plus occasionnellement le miel de « rubito » (*Tetragonisca angustula*). Ces abeilles logent dans les troncs creux des arbres. La collecte passe donc par l'abattage de l'arbre, qui est ensuite ouvert à la hache ou à la tronçonneuse pour récupérer le miel (Illustration 39). Dans le cas de l'*Apis mellifera*, un feu est fait à côté de l'arbre pour que la fumée éloigne les abeilles (Illustration 40). Les autres espèces n'ayant pas de dard, cette étape n'est pas nécessaire. Le miel récolté est conservé en bouteille pour la consommation courante de la famille. Il peut être vendu à une connaissance ou un visiteur de passage, mais les quantités sont minimales.

En parallèle, la production de miel de ruches est régulièrement promue par les organisations paysannes comme une activité qui pourrait permettre une diversification de la production avec une valeur ajoutée relativement importante. Les ONG valorisent aussi le fait que les ruches sont moins nuisibles pour la préservation de la forêt et des espèces d'abeilles contrairement à la collecte en forêt qui implique de couper l'arbre et de détruire la colonie d'abeilles. De ce fait, dans chacun des villages où j'ai travaillé, certains habitants possèdent des ruches, entre 1 et 5 par famille (Illustration 41). Elles ne sont pas toujours entretenues ou collectées. Le village de la Unión possède aussi une salle d'extraction du miel entièrement équipée, obtenue dans le cadre d'un projet mené par la paroisse de San Jose del Boquerón. Elle n'était cependant pas utilisée depuis plusieurs années en 2021-2022 (Discussion avec F. Molino, le 18 mars 2022, carnet de terrain).



Illustration 39: Les étapes de l'extraction du miel. De bas en haut et de gauche à droite. L'identification de la ruche, la ruche une fois l'arbre ouvert, la ruche une fois le miel extrait, et l'extraction du miel. Le 3 novembre 2021.



*Illustration 40: Extraction du miel d'abeilles *Apis mellifera*. Le 3 décembre 2021.*



Illustration 41: Des ruches dans le village de la Unión. Le 17 mars 2022.

La chasse est pratiquée au fusil, avec des pièges ou avec des chiens par les hommes et à la main avec les chiens par les femmes (pour les lapins et les *quirquinchos*). La consommation est aujourd'hui uniquement familiale et son importance est réduite dans l'alimentation quotidienne, du fait de la réduction des ressources et de la disponibilité d'autres viandes. Les espèces qui sont chassées sont nombreuses : le lapin ; les *corzuelas* (dites aussi *guazuncha*) ou biches ; la *vizcacha* qui est un type de lièvre ; le sanglier et le *quirquicho*, un type de tatou,

mais les animaux sont aujourd'hui plus rares. Du fait de la réduction de la faune, dans certains villages comme Mayami, les habitants doivent surveiller le territoire pour éviter que des chasseurs venant de Boquerón ou de villages voisins ne viennent chasser dans les forêts du village. Dans chaque village, les hommes ont des histoires à raconter sur les rencontres avec un « esprit de la forêt » qui se manifeste pour rappeler aux chasseurs qu'ils ne doivent pas chasser plus que ce dont ils ont besoin.

Dans certains villages les jeunes hommes capturent les ânes « sauvages » lorsqu'ils vont boire au point d'eau du village pour les vendre à des abattoirs. En été, il est aussi fréquent que les habitants récupèrent des oisillons de perroquets sauvages (« *loros* » ou « *catas* ») pour les vendre ou les élever chez eux.

Les habitants font l'usage des feuilles de *tusca* et de *vinal* qui sont utilisées en infusion pour réguler le diabète pour le *vinal*, et pour les problèmes de digestion pour le *tusca*. Ce dernier peut aussi être utilisé en baume pour les problèmes de peau.

3.3. Les « acteurs extérieurs » : les institutions religieuses et philanthropiques et leurs relations avec la constitution des mouvements paysans et autochtones.

J'ai montré que la fin des *obrajes*, dans les années 1970, implique une crise économique rurale qui pousse les habitants à des migrations définitives vers les villes, mais aussi à des migrations saisonnières pour travailler dans les domaines agricoles à la récolte de coton (de janvier à mai dans la province de Chaco), de haricots ou de fruits (de juin à septembre dans la province de Tucumán). Les conditions de vie et travail dans ces domaines agricoles sont mauvaises et les droits des travailleurs sont rarement respectés. Les habitants qui participent à ces travaux passent donc une partie de l'année à l'extérieur et ne sont présents dans leurs villages que de septembre à janvier. Dans leurs villages les habitants n'ont pas de droits de propriété sur les terres qu'ils habitent, car on l'a vu, elles sont soit des terres publiques, soit des terres privées, dont les propriétaires officiels, ont délaissé la gestion avec la fin des *obrajes*. Certaines terres cependant attirent tout de même l'intérêt d'investisseurs qui les achètent ou prétendent les avoir achetées auprès des populations rurales qui y habitent. Ces situations ouvrent la porte à des évictions forcées. Avant les années 1990, les conflits sont peu nombreux et les évictions prennent souvent la forme « d'exclusions silencieuses » (Barbetta 2009), car les habitants n'ont pas connaissance de leurs droits en tant que possesseurs et ne contestent donc pas les tentatives d'éviction.

Les organisations paysannes qui se forment à partir du début des années 80 dans plusieurs lieux de la province jouent un rôle central dans la prise de conscience par les habitants des forêts de leurs droits de travailleurs et de leurs droits fonciers. À leurs débuts, ces organisations sont formées et appuyées localement par les institutions religieuses ou par certains prêtres qui, à titre individuel, s'intéressent à l'amélioration des conditions de vie et par des ONG de développement rural.

À San José del Boquerón, l'évêché d'Añatuya envoie deux prêtres, de l'ordre des jésuites, pour fonder une paroisse en 1975. L'un d'entre eux, Juan Carlos Constable, y restera jusqu'en 2019. En 1982, la paroisse est intégrée au projet de développement rural du « *Salado Norte* », financé par la fondation allemande MISEREOR et mis en place par l'évêché dans quatre paroisses de la zone : Santos Lugares, Nueva Esperanza Copo, Villa Matoque et donc San José del Boquerón. Ces groupes de bénéficiaires constitueront rapidement une organisation paysanne l'Union des Petits Producteurs du *Salado Norte* (UPPSAN) dont le rôle est de faire connaître les droits fonciers des paysans, de mettre en place des améliorations des conditions de vie et de sensibiliser les paysans sur les droits du travail, notamment dans les domaines agricoles et les plantations où ils se rendent lors des migrations saisonnières. La majorité des projets agricoles qui ont été proposés dans ce contexte dans le *Salado Norte* relève d'appui à l'élevage à travers l'amélioration du fourrage ou de la santé animale. En 1990, l'évêché fait appel à l'ONG INCUPO, elle aussi fondée dans un cadre religieux, pour accompagner ces actions. Elle restera présente dans la zone, en lien avec l'évêché jusqu'en 1994, puis sans passer par l'évêché de 1994 à 2010.

En parallèle de l'accompagnement du projet de développement rural, la paroisse s'investit dans de nombreuses dimensions de la vie des villages. L'exemple de la création des écoles dans chaque village illustre bien le fonctionnement des acteurs religieux dans le *Salado Norte*.

« Dans de nombreux endroits, on trouvait une famille ou une autre qui nous soutenaient, cela les encourageait à dire « nous allons essayer », « réunissons-nous pour essayer ». Et bon, ensuite, ils cherchaient un endroit où créer l'école. Un petit bout de terrain. Comment la créer. Et puis, à partir de là, ils ont commencé par de petites communautés pour demander. Parce que, sinon, on ne pouvait pas demander une école dans des endroits où il n'y avait rien. Il fallait faire un recensement, compter le nombre de familles, et l'apporter à Santiago, au ministère, pour qu'il vous accorde la création de l'école.» (Entretien avec Mary Quadri³³, le 27 juillet 2021.)

Sur le modèle des écoles ont été mis en place l'hôpital de Boquerón, et la radio locale en FM qui dépend de l'église et porte le nom de Monseigneur Gottau, évêque du diocèse d'Añatuya de 1961 à 1992. En 1996, la paroisse a obtenu un *Plan Trabajar* pour réaliser le tracé des rues de Boquerón (tout comme la OCCAP pour réaliser le chemin qui mène à la Unión quelques années plus tard). À la même date, et grâce au même programme a été réalisé un canal d'irrigation. Pour chaque infrastructure ou action communautaire, l'église impulsait l'organisation d'une commission : la commission de la chapelle, la commission de l'école, la commission du canal, la commission des ateliers Caritas.

³³ Mary Quadri, a accompagné le curé Juan Carlos Constable à Boquerón et a été directrice de l'école du village de Manga Bajada à partir de 1979. Elle a aussi coordonné l'action de Caritas dans la zone pendant de nombreuses années.

C'est aussi ce modèle qu'adoptent les « groupes de base de la UPPSAN ». L'objectif de création d'une cohésion de groupe était central, tout autant que l'idée que les habitants en étaient incapables sans l'appui de l'église.

« Entre eux, ils étaient solidaires quand il se passait quelque chose, pour un défunt, une maladie, ou, par exemple l'incendie d'un *rancho*. Là, oui, ils s'aidaient. Mais se réunir pour chercher quelque chose ensemble pour eux-mêmes, ça non. Cela a été l'une des choses les plus difficiles » (Entretien avec Mary Quadri, le 27 juillet 2021).

En 1998, un groupe quitte la UPPSAN, suite à un désaccord avec le curé de Boquerón sur l'utilisation et le contrôle du tracteur de l'organisation. Il crée une nouvelle organisation paysanne, la OCCAP. C'est la première organisation de la zone à être indépendante de l'église. Elle réunira jusqu'à 700 familles dans les années 2000. Cette nouvelle organisation est appuyée par un groupe composé de jeunes de la zone ayant travaillé pour la paroisse et étudié à Santiago del Estero et d'autres originaires de Buenos Aires ayant connu Boquerón grâce à l'église. Eux aussi ont choisi de s'éloigner de la paroisse et de créer l'ONG *El Ceibal*. Le rôle de structuration institutionnelle de la société locale par la paroisse est à partir de cette date concurrencé par les ONG qui reprennent certaines pratiques, tout en se positionnant dans une logique de rupture sur d'autres.

Les années 2000 sont celles de l'expansion de la frontière agricole dans l'ensemble du pays. Elle est liée aux nouvelles techniques de production autour de la culture du soja OGM qui permettent notamment de cultiver du soja dans des zones plus arides qu'avec des semences non modifiées. Parmi les trois départements du *Salado Norte*, celui de Pellegrini est le plus touché. De nombreux domaines agricoles négocient avec les populations pour obtenir des terres et s'y installent pour produire du soja, des céréales ou des haricots. C'est le cas des domaines qui entourent aujourd'hui le village de San Carlos. Dans les départements Copo et Alberdi, les difficultés d'accès à l'eau rendent difficile l'agriculture. Les tentatives d'accaparement des terres des populations paysannes ou autochtones se font dans l'objectif de produire du charbon de bois, d'installer des fermes d'élevage ou de spéculer sur les terres. Les organisations paysannes du *Salado Norte*, la UPPSAN et la OCCAP, s'allient à d'autres organisations provinciales pour résister à ces formes d'évictions. Elles créent le Mouvement paysan de Santiago del Estero (MOCASE).

En 2001, au niveau provincial, le MOCASE se sépare en deux branches, le MOCASE Historique et le MOCASE Via Campesina (car il est en lien avec l'organisation syndicale paysanne internationale du même nom). Au même moment, dans le *Salado Norte*, un groupe se sépare de la OCCAP, car il ne souhaite pas négocier dans le cadre d'un conflit foncier et crée une nouvelle organisation. La OCCAP reste membre du MOCASE Historique. Le nouveau groupe s'allie au MOCASE Via Campesina et devient l'une des centrales locales du mouvement. Ainsi, en 2002, il y avait trois organisations dans le *Salado Norte* : la OCCAP, la UPPSAN en baisse d'intensité, et le MOCASE Via Campesina.

Par la suite les organisations continuent de se fragmenter. L'une des raisons transversales de cette fragmentation est le besoin de représentants qui soient « plus locaux ». Pour ce qui nous

concerne, à San Carlos, une partie des habitants sont membres de l'organisation OCCAP depuis de nombreuses années. D'autres y sont entrés ou sortis à différents moments en fonction de leurs capacités d'engagement ou de leurs désaccords, mais il n'y a pas eu d'autres organisations dans le village. C'est donc avec la OCCAP que le PIC a été réalisé. Le représentant des deux villages pour les réunions de l'organisation est A. González, qui habite le hameau voisin de Verdecido qui est inclus dans le PIC. Son engagement à participer aux réunions de l'organisation est reconnu, tout comme sa participation aux actions de défense du territoire dans les deux villages.

Les habitants de Quebrachal sont membres d'une organisation appelée association des petits producteurs du département Alberdi (APPA). Elle a été créée, en 2007, suite à une division de la OCCAP. À Quebrachal des mésententes entre les habitants ont conduit à ce que les habitants forment deux groupes au sein de APPA, mais cela ne remet pas en question leur engagement dans l'organisation.

Enfin, à la Unión, l'organisation *Grupo Unido* est créée en 2014 avec d'anciens membres de la UPPSAN et de la OCCAP. Son objectif premier est de répondre au besoin de logements sains face à la maladie de Chagas. En 2015, une partie des habitants du village est membres de cette organisation. Une autre partie est membre du MOCASE-Via Campesina. Entre 2015 et 2022, les personnes du village, membres de l'une ou l'autre de ces deux organisations ont changées : Il y avait trois familles membres du MOCASE-Via Campesina en 2015. En 2022, elles ne le sont plus et participent aux activités de *Grupo Unido*, mais six autres familles du village sont devenues membres du MOCASE-Via Campesina. Dans ce village, l'existence de nombreuses divergences entre les habitants est répercutée dans les appartenances organisationnelles.

Conclusion

La situation actuelle des villages des forêts du Chaco, comme ceux que j'ai pris pour étude de cas, s'ancre dans l'histoire. Le *Salado Norte* a été jusqu'en 1917 une frontière coloniale qui a été structurée autour de lieux de contrôle des populations autochtones comme les *encomiendas*, les réductions jésuites, puis les *estancias*. Ces institutions ont des modes d'organisation extrêmement hiérarchisés dans lesquels se développent des modes de solidarité liés aux conditions écologiques (partage de l'eau) et basés sur la parentalité élargie (à travers les *agregados* et le parrainage). Les jésuites qui créent les réductions et notamment celle de San Jose de las Petacas à l'emplacement actuel de San Jose del Boquerón, introduisent aussi l'élevage, qui se développe, après leur départ, dans de grandes *estancias* tout au long du *Salado Norte*.

A partir de 1930 dans le *Salado Norte*, les *obrajes* viennent bousculer ces dynamiques de fonctionnement, tout en reproduisant certaines logiques. Les *obrajes* sont une institution d'exploitation des forêts et des hommes. Ils sont à la fois un lieu dans la forêt sur le lieu de coupe, une organisation hiérarchique autour d'un contremaître qui coordonne le travail et la vie de nombreux ouvrier, et un processus de production et de commercialisation des produits forestiers (grumes, traverses, poteaux et charbon de bois de *quebracho colorado* et dans une moindre mesure de *quebracho blanco*). Les *obrajes* ont façonné l'organisation territoriale de

la province en favorisant la création de nouveaux villages dans les espaces forestiers, puis à leur départ en laissant une situation foncière confuse qui perdure toujours aujourd'hui. Les *obrajes* ont aussi marqué les paysages et influencé les noms de lieux et de chemins. Ils ont impacté l'organisation sociale à travers la modalité du *patronazgo* qui reprend les pratiques hiérarchiques existantes dans les institutions précédentes en les liant au contexte politique provincial.

Le modèle des *obrajes* a aussi marqué les dynamiques et savoirs forestiers de la zone du *Salado Norte* car tous les hommes de plus de 60 ans y ont appris les pratiques d'exploitation forestière (comme le maniement de la hache et de la tronçonneuse ou les étapes de la production de charbon de bois) qu'ils appliquent et transmettent toujours aujourd'hui. Les productions forestière actuelles, comme la production de poteaux de bois et le charbon, reprennent ces pratiques. Elles mobilisent surtout les hommes qui travaillent généralement en groupe. Tous les habitants pratiquent aussi l'élevage même si le nombre de bêtes varie de manière importante d'une famille à l'autre. Dans l'élevage comme dans la production forestière plusieurs arrangements existent et lient les habitants entre eux. Ce sont ces pratiques que le projet *Bosques Nativos y Comunidad* vise et cherche à rendre durables.

Les années 70, celles de la fin des *obrajes*, voient l'émergence d'organisations paysannes appuyées par des acteurs religieux puis à partir des années 1990 par des ONG. Les organisations sensibilisent les habitants à leurs droits foncier et de travail et cherche à obtenir des améliorations des conditions de vie. A Boquerón, elles auront permis la construction de routes et de chemins, l'ouverture du collège, et la réalisation de nombreux équipements dans les villages comme les puits artésiens ou des enclos d'élevage familiaux. Leurs activités en défense du territoire explique aussi que les villages du *Salado Norte* restent encore des espaces forestiers qui malgré les tentatives d'accaparement n'ont pas été déboisés. Depuis 2010, ces organisations se sont fragmentées.

Le projet *Bosques Nativos y Comunidad* arrive donc dans un espace où ont existé plusieurs modèles de contrôle du territoire et des populations. Les imaginaires communautaires des promoteurs du projet sont loins des pratiques façonnées par des formes historiques de contrôle hiérarchique et inégalitaire. Les pratiques de production qui dans les imaginaires des projets de gestion communautaire forestière sont vus comme des « savoirs écologiques durables » sont majoritairement issues des activités des *obrajes*, qui n'était pas exactement durables. Enfin, les dynamiques collectives d'organisation « en défense du territoire » au sein des organisations paysannes ou autochtones sont, en 2015, fragmentées et parfois conflictuelles.

Chapitre 4. Une démarche de recherche pour analyser l'écart entre le modèle institutionnel et les pratiques

Introduction

Mon choix d'étudier « la communauté » de *Bosques Nativos y Comunidad* résulte d'un cheminement de recherche entre pratique du terrain et progression théorique. Mon sujet de recherche initial portait sur les pratiques de résistance des organisations paysannes et autochtones du *Salado Norte*. Je souhaitais « ouvrir la boîte » noire de leurs manières de s'organiser collectivement afin d'apporter à la littérature sur les communs une description fine de ces pratiques et une prise en compte des enjeux politiques. Le modèle de « la communauté en défense du territoire » (que j'ai décrit au Chapitre 1) illustre l'image que je me faisais des groupes engagés dans des conflits fonciers. Mon premier terrain à Boquerón, en 2018, m'a permis d'appréhender l'écart entre ce modèle et la réalité, complexe, de la composition et de l'organisation des groupes qui résistent.

C'est suite à ce séjour que j'ai choisi de mettre « la communauté » au cœur de mes questionnements de recherche. Le projet *Bosques Nativos y Comunidad* a été mis en œuvre dans la zone entre 2015 et 2022. Lors de mon séjour de 2018, j'avais pu participer à certains ateliers du projet, sans que ces activités ne soient alors centrales dans ma recherche. Avec les nouveaux questionnements, *Bosques Nativos y Comunidad* représentait, de par son objectif communautaire, un objet de recherche intéressant pour tenter de comprendre les « communautés » du *Salado Norte*.

Pour donner sens à ce nouveau sujet, il m'a pourtant fallu prendre un deuxième tournant : considérer la dimension normative qu'ont pu prendre les travaux des économistes néo-institutionnels dans le sillage de Ostrom. Ainsi, je n'ai pas cherché à évaluer la communauté au regard des principes de gestion ostromiens, mais à faire un pas de côté pour analyser comment les normes données d'un projet de gestion communautaire interagissent avec les pratiques des groupes.

Pour étudier ces interactions, j'ai fait le choix de trois études de cas, dans trois villages situés autour de la ville de San José del Boquerón. Après deux courts séjours en 2018 et 2020, j'ai réalisé un long séjour d'un an et demi entre mai 2021 et août 2022 lors duquel je me suis installé à Boquerón pour pouvoir me rendre facilement et régulièrement dans les villages et comprendre la vie dans le *Salado Norte*.

Dans ce chapitre, je présente d'abord la sélection du sujet pour expliquer comment j'en suis arrivé à choisir d'étudier le projet *Bosques Nativos y Comunidad*, quelle a été l'approche méthodologique et pratique qui m'a amenée à choisir d'analyser l'institutionnalisation des « communautés ». Je montre la dimension géographique de ce sujet, puis je précise ensuite le cheminement qui m'a permis de sélectionner les études de cas et comment je suis entrée en contact avec les habitants. Enfin, je nomme les outils que j'ai mobilisés pour travailler sur mon sujet et je reviens sur les obstacles qui ont marqué la collecte des données.

4.1. Comment j'en suis venue à choisir d'étudier l'institutionnalisation de la « communauté » via *Bosques Nativos y Comunidad* ?

4.1.1. Chercher des communs : le point de départ de ma recherche

La première fois que je me suis rendu à Santiago del Estero était en juillet 2014 lors des *pasantias* de l'organisation paysanne et autochtone du MOCASE Via Campesina. Je réalisais alors un stage au sein de l'antenne argentine des Amis de la Terre. L'objectif de ce stage était de réaliser une publication sur l'accaparement des biens communs en Argentine. Afin de mieux comprendre les réalités des formes d'accaparement et des luttes des populations, j'ai souhaité me rendre sur le terrain. C'est dans cet objectif que je me suis rendue à Santiago del Estero, tout comme dans la province de Corrientes auprès de la Fédération Paysanne Guaraní de Corrientes (voir Alexandre 2020 à ce sujet).

Les *pasantias* du MOCASE Via Campesina sont des séjours de deux semaines lors desquels des jeunes venus de toute l'Argentine - voire de l'étranger - sont formés à la compréhension des réalités idéologiques et matérielles des populations rurales de Santiago del Estero. Je m'y suis rendue avec le groupe de la faculté d'Agronomie de l'Université de Buenos Aires. La formation se fait en trois temps. Un premier temps de formation idéologique a lieu à la centrale du MOCASE Via Campesina de Quimili au centre de la province de Santiago del Estero, et est composé d'ateliers de discussions et de conférences avec les cadres du mouvement. Un deuxième temps donne lieu à un séjour dans une famille membre de l'organisation. J'ai été envoyée dans un village de la centrale de Pinto, tout au sud de la province de Santiago del Estero, dans une zone qui fait face à l'avancée de la frontière agricole depuis les années 1990. Le troisième temps consiste en un retour à Quimili pour des échanges réflexifs sur l'expérience de la vie dans un village rural. Ce séjour a participé à mon intérêt pour l'étude des mouvements paysans, même s'il n'y avait pas dans cette visite de visée de recherche.

Suite à ce séjour en Argentine, je me suis intéressé plus en détail à la question des communs. Je cherchais un cadre théorique qui illustre une observation : il y avait dans les mouvements sociaux territoriaux que j'ai pu connaître quelque chose en plus de la simple visée défensive. A Santiago del Estero, les luttes en défense du territoire, celle du MOCASE Via Campesina entre autres, sont aussi une manière de mettre en pratique et de penser des formes alternatives de vivre ensemble, de produire ou d'éduquer. La littérature sur les communs et, à partir de 2018, ma participation à l'association Remix the Commons³⁴ m'ont permis de donner sens à cette double dimension que j'ai observée dans les luttes socio-environnementales. C'est sur cette base que j'ai souhaité reprendre un Master de recherche et m'intéresser aux manières de faire commun.

³⁴ Remix the Commons est un collectif de partage et de co-création de réflexion et de projets au service des communs. Son action est fondée sur la reconnaissance d'une culture du partage et de la participation inclusive et émancipatrice. Voir <https://www.remixthecommons.org/fr/>, consulté le 18 septembre 2025.

4.1.2. Bosques Nativos y Comunidad et la recherche de la communauté

Cet objectif s'est traduit par la réalisation d'un travail de recherche sur les pratiques de *commoning*, pour mon Mémoire de Master en écologie politique à l'Université Autonome de Barcelone. C'est dans ce cadre que j'ai pris connaissance de l'existence du projet *Bosques Nativos y Comunidad* en mai 2018 en arrivant pour la première fois à Boquerón, pour réaliser le terrain de ce mémoire.

Le terrain réalisé dans trois villages du *Salado Norte* m'a permis une première prise de conscience : je cherchais des « communautés ». Pourtant, le terme était très peu utilisé dans le vocabulaire quotidien des groupes du *Salado Norte*, et lorsqu'il l'était c'était soit dans le cadre des communautés autochtones, soit dans le cadre des discours religieux. De ces trois villages, deux ont participé au projet *Bosques Nativos y Comunidad*. Lors de ce premier terrain, j'ai donc entendu parler du projet et participé à certains ateliers, mais le projet *Bosques Nativos y Comunidad* n'étaient pas au centre de mon attention car éloigné alors de ma problématique de recherche.

Mon projet de thèse de 2019 n'était pas non plus centré sur le projet *Bosques Nativos y Comunidad*. Il visait à développer une recherche sur la façon dont les populations paysannes argentines ont vécu la très forte avancée des fronts agricoles durant les années 2000-2010 en poursuivant l'analyse des pratiques de production des "communs", c'est-à-dire des façons de faire d'une communauté pour créer, organiser et développer les biens, services et connaissances qu'elle a en commun sur son territoire. Influencée par les travaux de Scott (1985) sur les résistances silencieuses, je prévoyais d'étudier les pratiques quotidiennes des « communautés » et la façon dont elles s'articulent et se configurent en fonction de l'évolution des relations entre les membres du groupe et des influences extérieures.

L'objectif théorique était d'apporter aux études des communs le point de vue de l'écologie politique, en se demandant en quoi le cas d'étude, que je souhaitais développer, montrait l'intérêt de renforcer le dialogue entre la théorie « traditionnelle » des communs développée dans le champ de l'économie institutionnelle et les approches étudiant le contexte politique et historique dans lequel sont gérés les communs, notamment l'écologie politique latino-américaine. A la marge seulement intervenait le sujet de *Bosques Nativos y Comunidad*, dont l'étude devait me permettre de comprendre les facteurs et acteurs influençant les pratiques de production des communs.

Une fois la bourse de thèse obtenue, deux situations m'ont amenée à choisir de travailler sur *Bosques Nativos y Comunidad*. L'une est matérielle. Elle est dépendante des conditions de réalisation de ma thèse. L'autre résulte du processus de compréhension du terrain. La bourse de recherche que j'ai obtenue m'a été attribuée par l'Institut des Amériques (IdA) et me donnait le rôle de coordination du pôle cône sud basé au Centre Franco-Argentin (CFA) de l'Université de Buenos Aires. Ce rôle implique de travailler avec les acteurs de la coopération française dans le cône sud et notamment de participer aux réunions de coordination de l'Institut Français de Buenos Aires toutes les deux semaines. Le trajet en bus de Buenos Aires à Santiago del Estero dure douze heures, auxquelles il faut ajouter cinq heures pour rallier San

José del Boquerón depuis Santiago del Estero. Cette contrainte de transport m'a obligée à reconfigurer mes objectifs de recherche pour qu'ils s'adaptent à un temps réduit sur le terrain et à un temps plus long que pensé initialement à Buenos Aires. J'ai donc commencé à m'intéresser particulièrement au projet *Bosques Nativos y Comunidad*, avec l'option de réaliser un travail sur les logiques organisationnelles du projet à travers un terrain dans les institutions à Buenos Aires.

La pandémie de Covid 19 a mis à un coup d'arrêt à ce programme. Pour des raisons administratives, je n'ai pu revenir en Argentine qu'en avril 2021. À cette date, les réunions en présentiel n'étaient pas autorisées en Argentine : la virtualité des réunions avec l'institut français m'a permis de m'installer à San José del Boquerón où je suis resté jusqu'en août 2022.

Dans un premier temps, j'ai commencé à travailler avec les ONG et les organisations paysannes et autochtones. Au fur et à mesure des interactions, j'ai remis en cause l'image de la « communauté » en défense du territoire que je venais chercher. La compréhension des dynamiques du conflit de Piruj Bajo, que j'avais déjà étudié en 2018, a été centrale pour cela (Encadré 8).

Encadré 8. Le conflit qui oppose Sacha Rupaska S.A et les habitants de Piruj Bajo

Depuis 2008, un conflit oppose les habitants de deux localités dont celle de Piruj Bajo située à 15 km de San José de Boquerón, à l'entreprise Sacha Rupaska S.A. Le conflit est toujours en cours en 2022. Ce n'est pas le seul conflit foncier opposant les habitants d'un village et des entreprises et entrepreneurs mais c'est sans doute celui qui a pris le plus d'ampleur en termes de médiatisation, d'acteurs et d'échelles d'actions.

En 2007, l'entreprise Sacha Rupaska S.A acquiert plusieurs parcelles sur lesquelles sont situées une partie des villages. Une centaine de familles sont concernées. Les entrepreneurs connus comme Horacio Gandara et Luis Méndez, cherchent à négocier avec les habitants. Mais l'envoi de camions et de personnels pour monter des clôtures au cours des discussions coupe les négociations. Les habitants montent une première *carpa*³⁵ pour faire blocage et éviter que l'entreprise ne prenne possession des terres. Ils mobilisent en parallèle des outils institutionnels en se réunissant avec le gouverneur de la province ou le Défenseur du peuple. Dans le même temps, l'entreprise revend une partie des terres (3000 hectares) sur lesquelles se trouvent les maisons du village de Piruj Bajo, à un autre entrepreneur qui reste cependant lié à Sacha Rupaska S.A. Il s'agit d'une stratégie de fragmentation : en séparant le territoire en deux propriétés, l'entreprise complique la possibilité pour les villageois d'engager un recours juridique. Le nouveau propriétaire initie lui-même un procès contre les habitants pour usurpation sur les 3000ha qui lui ont été vendus. Le processus judiciaire prend du temps.

³⁵ La *carpa* (tente en français) est le nom donné par les mouvements paysans et autochtones aux installations provisoires mises en place lors de conflits. Les *carpas* servent de lieu de rencontre. Elles permettent de visibiliser l'existence de mouvements de résistances et de revendications. Dans le *Salado Norte*, les *carpas* sont mises en place sur les lieux des conflits ou à proximité. Cela permet de bloquer les travaux de défrichement ou de construction de clôtures, de surveiller le territoire et de pouvoir réagir en cas de nouvelles tentatives d'intrusion. Dans d'autres contextes, les organisations peuvent monter des *carpas* dans des lieux symboliques, par exemple sur la *Plaza de Mayo* à Buenos Aires, toujours dans l'objectif de rendre visible les luttes.

En 2010, l'entreprise décide d'entrer sur les parcelles avec des machines et des salariés armés. Les habitants se mobilisent de nouveau, en montant deux *carpas* de part et d'autre du chemin menant aux machines. Lors d'une confrontation, l'un des contremaîtres pointe son arme sur l'un des habitants qui lui faisait face. Le coup ne part pas et le contremaître est rapidement désarmé par les habitants, mais le moment a marqué les habitants présents et illustre la violence du conflit. Lors de ces confrontations, les habitants sont appuyés par les organisations paysannes de la zone : la UPPSAN, la OCCAP, et le MOCASE Via Campesina, qui chacune ont un point de vue sur la stratégie à adopter au long cours. Les acteurs institutionnels sont aussi présents, comme le Secrétariat de l'agriculture familiale ou le Comité d'urgence. Les habitants gardent le souvenir de cette mobilisation tant pour la violence à laquelle ils ont dû faire face, que pour la solidarité qui existait dans les *carpas*. Cependant, cette phase du conflit a aussi créé des dissensions au sein même du village de Piruj Bajo, autour de la question de la négociation avec l'entreprise.

Depuis 2010, l'entreprise a pris possession, en les clôturant, d'une partie des terres convoitées. Elle y a construit plusieurs maisons pour ses employés en charge de garder les terres. Au quotidien le conflit reste latent. Les habitants dénoncent des menaces et des actions de harcèlement. Les contremaîtres payés par l'entreprise pour garder le terrain déposent par exemple régulièrement plainte contre l'un ou l'autre des habitants pour dénoncer le fait qu'il ait coupé du bois.

Le procès intenté contre les habitants par le propriétaire des 3000ha sur lesquels se trouvent les maisons de Piruj Bajo a eu lieu en 2017. La paroisse de Boquerón qui a commencé à appuyer les habitants a invité le Prix Nobel de la Paix Adolfo Pérez Esquivel à intervenir. Il a pris connaissance de la situation et a déposé un document de recommandation « *amicus curiae* » auprès du juge. Ce moment est l'un des pics de médiatisation du conflit. Le résultat du procès a reconnu aux habitants la possession sur les 400ha de terres où se trouve le village. Pour le reste du territoire en conflit, le juge s'est déclaré incompétent pour valider la propriété de l'entreprise ou des habitants. Une forme de *statu quo* s'est installée depuis. Des négociations sont en cours entre les avocats de Sacha Rupaska S.A et ceux des habitants (qui sont financés par la paroisse). En 2018 et 2021, les habitants ont fait une demande de reconnaissance de leur territoire comme communauté autochtone. Elle a été acceptée en 2022. Au quotidien les faits de harcèlement continuent, ce qui suppose une pression constante pour les habitants de Piruj Bajo (Langbehn et Garcia 2020).

La compréhension des dynamiques à l'œuvre dans le conflit qui oppose Sacha Rupaska S.A et les habitants m'a permis de nuancer les récits qui uniformisent les résistances rurales. Les acteurs sont en effet multiples, et leurs stratégies d'action peuvent être divergentes, ce qui se répercute sur les intérêts et opinions des membres du village et finit par créer des dissensions dans le choix de la réponse à apporter à la situation. Dans le cadre de Piruj, le conflit a marqué les habitants du *Salado Norte*, notamment du fait des ruptures qui se sont fait jour au sein de la population du village. Par ailleurs, l'idée d'une communauté territorialisée et résistante est à nuancer aussi car les organisations paysannes, et leurs membres qui viennent de toute la zone, voire de toute la province, jouent un rôle important dans la formation de la *carpa*.

En parallèle, au fur et à mesure des interactions avec les ONG, j'ai pris conscience de l'existence d'autres termes pour désigner les populations rurales et du cadre institutionnel qui

les accompagne. Se référer à des paysans ne signifie pas la même chose que de parler de populations autochtones, alors que les habitants de la région peuvent souvent se reconnaître dans les deux termes à la fois (voir Chapitre 6).

Au delà du terrain, la littérature argentine sur les pratiques de communalisation (Brow 1990; Saldi 2012; Kropff 2016), a été d'une grande aide pour penser l'existence de cet écart. La définition fondatrice de la communalisation par Brow (1990) met l'accent sur plusieurs piliers : un sens d'appartenance en commun ; qui peut se déployer dans plusieurs espaces comme la famille, une communauté nationale ou religieuse ou une unité militaire ; qui implique toujours un imaginaire notamment dans la mise en récit du passé commun des membres du groupe qui devient un vecteur central de leur identité (un processus que Brow nomme *primordialization*) ; et qui se base sur des relations de pouvoir naturalisées c'est à dire formalisée comme naturelles et donc interchangeable, alors qu'elles sont des constructions sociales. En Argentine, cette approche a été reprise pour étudier les processus territoriaux qui accompagnent les logiques de visibilité de communautés autochtones huarpes dans la province de Mendoza (Saldi, 2012), et mapuche dans la province de Rio Negro (Kropff, 2016) suite au vote de la Loi d'urgence autochtone en 2006. Les deux autrices montrent comment les nouvelles institutions que sont les communautés autochtones deviennent des moyens de négociation territoriaux et des espaces de positionnement micro-politiques pour les jeunes (Kropff, 2016) ou pour des habitants cherchant une autre voie face aux institutions déjà existantes qu'il s'agisse de l'État, de la municipalité ou des religieux locaux (Saldi, 2012). Dans les deux cas, les processus de communalisation implique alors des discussions sur « la définition de qui fera partie de la communauté, ce que le terme signifiera, et quels critères seront utilisés pour délimiter le territoire autochtone » (*Ibid.*, p 139). J'ai donc considéré comme central l'écart entre la « communauté » comme support d'une politique institutionnelle et la réalité des pratiques.

De ce cheminement est née la nécessité de reprendre les travaux sur les communs au prisme de l'institutionnalisation. J'entends par institutionnalisation la création d'institutions qui prennent en charge un problème. Ce processus peut être fait par le haut, via des politiques publiques dont l'objectif est de structurer et de formaliser le traitement d'un problème. Il peut aussi venir des populations qui s'organisent pour se rendre visibles et obtenir ce dont elles ont besoin. Le plus souvent, le processus va dans les deux sens. L'institutionnalisation questionne alors les rapports entre l'État et la société.

En Argentine dans le contexte de la décennie kirchneriste (2003-2014) ouverte avec l'élection de Nestor Kirchner, suite à la crise économique, politique et sociale de 2001, les pouvoirs publics ont mis en œuvre des cadres institutionnels pour prendre en compte les populations rurales sur lesquels je reviendrai au Chapitre 6. *Bosques Nativos et Comunidad* est un outil de l'institutionnalisation environnementale des populations rurales argentines. La « communauté » sur laquelle le projet se base doit donc être constituée comme une entité capable de porter les revendications des habitants des forêts vers les pouvoirs publics chargés des questions environnementales.

Le fait que le cadre théorique des communs soit mis en œuvre dans un projet de gestion communautaire des ressources naturelles qui a pour but d'instituer une entité communautaire, m'a obligé à prendre en compte le potentiel normatif de la littérature sur les communs et à reformuler mon approche théorique pour y intégrer les analyses critiques des projets de gestion communautaire des ressources naturelles, comme je l'ai développé au Chapitre 1.

4.1.3. Questionner l'institutionnalisation et ses dimensions géographiques

Pour questionner l'institutionnalisation, j'étudie l'écart entre la « communauté » telle qu'elle est mentionnée dans les projets de développement et les pratiques concrètes des groupes sociaux. D'abord, l'étude des effets sociaux et spatiaux de *Bosques Nativos y Comunidad* m'oblige à mobiliser une lecture en terme d'échelles : internationale, fédérale, provinciale, et locale. L'échelle locale est centrale dans cette thèse mais les enjeux locaux de *Bosques Nativos y Comunidad* sont révélés par la mise en perspective avec les intérêts, actions et décisions prises aux autres échelles.

L'échelle internationale est celle des politiques environnementales qui vont guider la formulation des cadres de la gestion forestière communautaire. Ce n'est pas l'objet de cette thèse mais il me faut prendre en compte les orientations politiques des grands paradigmes internationaux pour comprendre ce que signifie la « communauté » mentionnée dans les projets. C'est pourquoi au Chapitre 1, j'ai essayé aussi de comprendre les circulations des discours sur la « communauté » dans les espaces de décisions de la Banque mondiale et dans les échanges et espaces de rencontres des activistes environnementaux.

L'échelle fédérale est celle des fonctionnaires du Secrétariat ou du Ministère de l'environnement et du développement durable, qui pensent et mettent en œuvre les politiques forestières en Argentine. Pour ces acteurs, *Bosques Nativos y Comunidad* s'inscrit dans un processus – celui de la Loi des forêts – et dans une politique publique – connecter les cadres institutionnels, administratifs et juridiques des politiques forestières aux besoins des populations rurales qui vivent de et dans les forêts, particulièrement ici celles du Chaco. Je dois étudier cette démarche car elle implique de négocier et d'adapter le type de projet financé par la Banque mondiale comme je l'ai montré au Chapitre 2.

L'échelle provinciale est d'abord celle de la prise de décision sur les ressources naturelles et donc sur les forêts car constitutionnellement en Argentine ce sont les provinces qui ont le pouvoir dans ce domaine, comme je l'ai expliqué au Chapitre 2. En Argentine, dans le cadre de la Loi des forêts, les gouvernements des provinces où s'étend la forêt du Chaco tendent à agir en opposition aux acteurs fédéraux, car leurs intérêts divergent. Le projet *Bosques Nativos y Comunidad* est donc un objet de négociations, et ce d'autant plus qu'il représente des sommes importantes en comparaison avec les budgets habituels des provinces pour le développement rural. L'échelle provinciale est ensuite une arène de négociation pour les organisations locales autochtones ou paysannes et leurs leaders qui cherchent à mobiliser des appuis politiques, des projets de développement et des financements qui puissent bénéficier à leurs membres et renforcer leur légitimité comme représentant des populations rurales.

Enfin, l'échelle locale est celle de la mise en œuvre de *Bosques Nativos y Comunidad* opérationnalisée à travers la formulation et l'exécution des Plans intégraux communautaires (PIC). C'est à cette échelle qu'est questionnée l'existence de la « communauté » car c'est à cette échelle qu'interagissent les discours et les projections des acteurs extérieurs (entendus comme ceux qui ne sont pas sujets des normes et règles de conduite locales) et les pratiques effectives.

Cela dit, il est évident que les acteurs ne sont pas conditionnés à ces échelles : ils circulent entre elles. Par exemple, les fonctionnaires fédéraux se rendent dans les villages ; les leaders d'organisations paysannes négocient aux échelles provinciales et fédérales et les salariés des agences publiques provinciales et des ONG mettent en œuvre des projets locaux et font des plaidoyers nationaux. C'est dans ces circulations entre échelles que se font les interactions et que se transmet, se négocie et se forme le projet qu'est effectivement *Bosques Nativos y Comunidad*. Méthodologiquement cette approche s'est donc traduite par une attention à une grande pluralité d'acteurs et par la réalisation dans les entretiens de parcours de vie, pour comprendre comment se sont construits les objectifs de chacun et les conceptions qu'ils projettent sur la « communauté ».

L'autre enjeu spatial qui rend l'analyse géographique importante pour comprendre *Bosques Nativos y Comunidad*, est l'importance que prend la définition des limites spatiales dans l'opérationnalisation du projet. Selon Brosius et al (2005), clarifier et fixer les limites du territoire, pour les acteurs extérieurs aux « communautés », est l'un des objectifs principaux des projets de gestion communautaire des forêts. Or pour les populations ces limites sont claires, mais elles sont basées sur des connaissances précises du territoire que peu de personnes ont en-dehors du village. Les limites sont aussi fluides et évolutives. D'une part elles dépendent d'arrangements qui peuvent changer et d'autre part, elles sont spécifiques à chaque usage, ce qui fait qu'elles se superposent souvent.

A Santiago del Estero, les territoires des villages ne sont pas cartographiés officiellement et le cadastre de la province n'est plus à jour. Pour comprendre ces arrangements fonciers et d'usages de la forêt, j'ai donc entrepris de réaliser ou de faire réaliser des croquis des territoires et des limites de chaque village intégrant les limites des parcelles collectives ou de celles de chaque famille lorsqu'elles existent, les types de végétations et leurs usages et les noms particuliers des chemins ou des marqueurs du paysage qui servent de repères aux habitants.

Les croquis que je propose dans cette thèse sont donc issus du croisement de plusieurs sources : les images issues des PIC, ou des « *carpetas* » des communautés autochtones que les habitants m'ont partagées lorsqu'ils étaient en possession des dossiers et que j'ai photographiées avec leurs autorisations ; les croquis dessinés à main levée (Illustration 42) lors de discussions informelles, d'entretiens ou de visites avec les habitants et les informations sur le paysage qui m'ont été indiquées lors de ces mêmes temps de discussions ; les points ou traces GPS des trajets en forêt que j'ai réalisés avec les habitants, lorsqu'ils m'ont autorisée à les prendre, et les notes explicatives de ces visites ; et enfin, dans le cas de San Carlos, d'un croquis réalisé lors de la réunion de présentation de ma recherche, qui a regroupé une dizaine

d'habitants du village. Les croquis que je présente ont été conçus en reproduisant ou projetant ces sources sur des images satellitaires.

Dans le cas de la Unión et de Quebrachal, où les limites sont plus complexes à identifier, j'ai procédé par aller-retour. J'ai réalisé les croquis suite aux discussions et je suis revenue à plusieurs reprises les présenter aux habitants pour obtenir des précisions et des explications sur les points qui n'étaient pas clairs. Pour autant, les retours sur ces croquis ont souvent été partiels, soit parce que l'image présentée semblait correspondre à celle que les habitants se faisaient de leur parcelle ou du territoire du village - dans ce cas, le croquis était « approuvé » sans revenir en détail sur les limites - soit parce qu'étant donné l'absence de cartes officielles, les habitants n'avaient pas en tête de représentation géographique de leur territoire et ne pouvaient donc pas « valider » les croquis, soit enfin parce que les limites et les usages ne sont pas, eux-mêmes, définis précisément.



Illustration 42: Croquis dessiné dans la terre par B. Río. Il représente le territoire du village de la Unión avec les anciennes parcelles. Le 2 mars 2022.

4.2. La sélection des études de cas et l'entrée sur le terrain.

4.2.1. La sélection des études de cas

J'ai initialement considéré la possibilité de prendre pour étude de cas une dizaine de villages. La sélection m'a permis d'aboutir à trois villages (Tableau 7). Le premier critère était que les villages aient participé au projet *Bosques Nativos y Comunidad* et que celui-ci ait pu être mené à bien. Les deux quartiers du village de Piruaj Bajo ont ainsi été écartés car du fait du conflit avec Sacha Rupaska S.A, leur PIC n'a pas pu aboutir. Ensuite, le critère de sélection a été que les habitants soient membres d'organisations paysannes ou autochtones. J'ai souhaité que chaque cas d'étude présente une ou des organisations distinctes afin de pouvoir étudier les différences dans les modes d'intermédiation. L'accessibilité a été un autre critère, tant en terme de transport qu'en terme de possibilité « d'entrer » dans les villages. Ainsi, après 2020, les leaders du MOCASE Via Campesina n'ont pas répondu à mes sollicitations. J'ai donc écarté la possibilité de choisir les villages où cette organisation est dominante parmi les habitants. Je reviens plus en détail sur cet obstacle dans la partie suivante de ce chapitre. Enfin, j'ai aussi pris en compte les spécificités de chaque village en terme de production forestière. L'un des villages que j'avais pris pour cas d'étude en 2018 a ainsi été écarté car je savais que les revenus des habitants y dépendent peu de la forêt. C'est aussi le cas à San Carlos mais je n'en ai pris conscience qu'après avoir décidé de le prendre pour cas d'étude.

Village	nombre de maisons/familles	département	PIC	Comunidad autochtona	organisations paysannes	Nombre d'entretiens formels
<i>Quebrachal</i>	16	Copo et Alberdi	oui	non	1	10
<i>La Unión</i>	13	Copo	oui	oui	2	12
<i>San Carlos</i>	55	Pellegrini	oui	non	1	8

Tableau 7: Caractéristiques des trois villages sélectionnés comme étude de cas.

4.2.2. Comment et avec qui suis-je arrivée sur le terrain ?

En 2018, grâce à Lorenzo Langbehn, j'ai eu l'opportunité de réaliser un terrain de recherche à San José del Boquerón, où lui même travaillait en tant que membre d'une équipe de formulation des PIC pour la paroisse jésuite. Ce premier terrain dans la zone qui deviendra le terrain de recherche de ma thèse a duré un mois et demi. Même si ce terrain a été de courte durée, il m'a permis une première rencontre avec les acteurs locaux du développement rural et avec certains acteurs du projet *Bosques Nativos y Comunidad*. L'un des acteurs importants de ce premier terrain est Rodrigo Castells Davedere, frère jésuite de la paroisse de San José del Boquerón (Encadré 9). De par son travail social, il a été un intermédiaire entre les habitants des villages où je me suis rendue en 2018 et moi-même.

Encadré 9. Le travail social du frère Rodrigo Castells, qui a fait de lui un intermédiaire important de ma prise de contact avec les groupes.

La paroisse de Boquerón fonctionne avec deux ou trois prêtres ou frères. Ils sont nommés pour une durée de cinq à sept ans³⁶. Sur place, ils se répartissent les tâches entre la catéchèse, les messes et ce qu'ils ont appelé le travail social de lien avec les habitants. En 2018, lors de mon premier séjour à Boquerón, Rodrigo Castells Davederes était affecté au travail social. Ce rôle n'est pas défini par les Jésuites, chacun l'adapte selon sa personnalité, ses intérêts et ses valeurs. Rodrigo Castells Davederes a pris ce rôle très à cœur. Il s'est particulièrement intéressé aux modes de vie paysans. Il s'est investi aux côtés des habitants dans les conflits fonciers, notamment à Piruj Bajo, comme il l'explique lui-même :

En 2007, [...] j'étudiais la philosophie au collège jésuite de San Miguel, à Buenos Aires, et on m'a proposé de faire une mission de 10 jours ici, dans cette paroisse avec plusieurs étudiants en philosophie jésuite. [...] Ce qui m'a beaucoup impacté ce sont les gens, leur simplicité, une grande précarité, mais en même temps ce qu'ont les gens simples, une grande profondeur, parce que cela rend visible le merveilleux de la nature humaine. [...] Et dans certains lieux tout ce qu'implique le renoncement de la vie religieuse, qui est une vie qui implique beaucoup de renoncement, pour moi, il y a des endroits avec des gens, avec des personnes avec qui cela prend tout son sens. L'un de ces endroits que j'avais connus, c'était Boquerón. J'ai fini ma formation, j'ai terminé mes études de philosophie et en 2015, j'ai dit au provincial que c'était ici que je voulais être envoyé, qu'il fallait qu'il m'envoie à Boquerón ! Une fois à Boquerón, j'aimais beaucoup aller dormir dans les villages, prendre la hache, sortir dans la forêt. [...] Je ne serai jamais un paysan. C'est impossible parce que je suis né ailleurs. Mais je peux aiguïser mon oreille pour les comprendre, pour les accompagner, pour les écouter. Mais une écoute qui va au-delà de ce qu'ils disent, surtout parce qu'ici, les gens ne s'expriment pas beaucoup avec des mots, mais plutôt avec des gestes... Pour cela, je dois aller dormir, prendre la hache, aller dans la forêt. Donc j'ai écouté, et l'une des choses que j'ai entendues, c'est la douleur qu'ils ressentaient parce que personne ne faisait rien contre le grand problème qui existait dans la paroisse, celui du territoire et des menaces d'accaparement comme celle de Gándara (le propriétaire de Sacha Rupaska S.A qui a acheté les terres du village de Piruj Bajo). Alors j'ai cherché comment je pouvais aider à trouver une solution. (Entretien avec Rodrigo Castells Davederes, le 21 avril 2018*).

Rodrigo Castells a par exemple obtenu que l'évêché d'Añatuya, dont dépend Boquerón, finance l'appui juridique aux habitants dans le cadre du conflit. Les habitants de la zone le connaissent tous. Il a aussi créé des liens avec les organisations paysannes et autochtones de

³⁶ Il y a des exceptions à cette règle. Le père Juan Carlos Constable, que je mentionne et présente au Chapitre 3 est resté presque cinquante ans à Boquerón. Il y a aussi des frères ou pères, surtout des jeunes, qui viennent séjourner pour quelques mois à la paroisse dans le cadre de leur formation.

la zone. Pour cette raison, il a été un intermédiaire très important lors de mon arrivée sur le terrain du *Salado Norte* et une aide pour analyser et comprendre les dynamiques de la zone.

Ma seconde visite à San José del Boquerón a eu lieu de mi-janvier à mi-février 2020. À cette date, le frère jésuite Rodrigo Castells Davederes était parti. La personne qui le remplaçait était le père Santiago García Pinto, qui reprenait donc le travail social. Au cours de ce séjour j'ai aussi fait la connaissance de l'équipe du projet *Comunidad del Signo*. Un projet pensé par Rodrigo Castells Davederes et financé par le Rotary Club de Buenos Aires. Il visait à mettre en place des activités communautaires – des jardins communautaires ou des citernes de récupération d'eau potable - dans une dizaine de villages autour de Boquerón. La majorité des financements était dédiée à l'emploi par la paroisse de « promoteurs sociaux » chargés de se rendre dans les villages pour motiver et accompagner les habitants dans la réalisation des activités du projet. Certains d'entre eux ont été des intermédiaires importants pour moi pour la suite.

Après la pandémie, je suis revenu à Boquerón en mai 2021. Les premiers mois de mi-mai à mi-août 2021, ont été des mois d'adaptation, et ce d'autant plus que le mois de juillet 2021 a été en Argentine un mois de confinement. Le reste du temps, j'ai repris contact avec les personnes connues en 2020. Au début du mois de septembre 2021, le père Santiago García Pinto a quitté son poste (et la prêtrise). J'ai fait le choix de composer mon terrain en créant les contacts et la confiance avec les habitants des villages directement et sans passer par des intermédiaires de la paroisse ou des ONG. La période de septembre à décembre 2021 a donc été celle de la prise de contact et du choix des études de cas et en parallèle du resserrement sur la question de l'institutionnalisation de « la communauté ».

Entre janvier et août 2022, je me suis rendue dans les villages que j'avais choisis comme étude de cas. A Quebrachal, l'une des promotrices du projet *Comunidad de Signo* m'a accueillie chez elle plusieurs jours à de multiples reprises, ce qui m'a permis d'avoir le temps de connaître la vie quotidienne du village et de mener des entretiens. À San Carlos, la rencontre avec les habitants a été plus longue. Notamment parce que toutes les interactions passaient par une personne, la responsable de la chapelle du village. En janvier 2022, j'ai pu rencontrer A. González, le délégué du village pour l'organisation paysanne OCCAP. Il m'a mise en contact avec D. Villareal, un homme ayant une forme de leadership dans le village. Cette ouverture m'a enfin permis de rencontrer de nombreuses personnes du village et de réaliser avec elles des entretiens et une visite du territoire (Illustration 43). Cependant, San Carlos est, des trois études de cas, le village dont la population est la plus nombreuse. Il m'était donc difficile de connaître toutes les familles. Pour surmonter cet obstacle, j'ai organisé une réunion collective. Cela m'a permis de me présenter et d'expliquer ma démarche à la dizaine de personnes présentes.



Illustration 43: Une visite du territoire du village de San Carlos avec C. Nuñez, l'un de ses habitants. Le 29 mars 2022.

À la Unión, une famille, la famille Fernández m'a accueillie chez elle pour plusieurs semaines au mois de mars 2022, afin de pouvoir rester au village et de ne pas avoir à faire des allers-retours à Boquerón. J'avais prévu à mon arrivée de proposer une réunion à tous les habitants du village mais les dissensions internes m'ont fait changer de stratégie. J'ai expliqué le déroulé de cette réflexion dans mon carnet de terrain :

« Pour comprendre comment s'organisent les choses à la Unión, je décide d'aller passer un mois (celui de mars 2022) chez S. Fernández. À mon arrivée, je propose d'organiser une réunion collective avec tout le village pour que je puisse poser mes questions et que chacun et chacune me donne son point de vue. Afin de préparer cette réunion, je suis convié à la réunion mensuelle du groupe du village qui participe du MOCASE Via Campesina. Elle a lieu le dimanche à 10h du matin chez M. Río. Il n'y a que 5 personnes, toutes des femmes. Elles m'expliquent que l'objectif de la réunion d'aujourd'hui était de restituer les informations de la dernière assemblée de l'organisation au reste du groupe. Mais, elles étaient toutes présentes à cette assemblée et les hommes ne sont pas venus aujourd'hui. Les jeunes hommes sont en train de travailler à charger un four à charbon pour l'un des fils de B. Río Et B. Río est employé pendant deux semaines pour la construction d'une maison. Il n'y a donc personne à qui restituer les informations.

Elles me proposent tout de même de me présenter. Au cours de l'échange, les femmes m'expliquent le fonctionnement du groupe du MOCASE Via Campesina, leurs situations et leur travail avec le *telar*, [...]. Après ce temps de discussion, je demande si nous pourrions convoquer l'ensemble du village pour réaliser ensemble une frise chronologique des changements du village et une carte du territoire. Le groupe me répond avec un silence gêné. S. Fernández prend la parole pour me dire que cela pourrait avoir lieu à la chapelle du village mais que si c'est le cas, les hommes ne viendront pas. Or pour parler de la forêt, il faut qu'ils soient là. Je demande s'il ne serait pas possible de se réunir sous le toit collecteur d'eau de pluie du PIC, car je sais que c'est un lieu de réunion habituel dans d'autres villages. S. me répond qu'elle ne peut pas convoquer une réunion à cet endroit car elle ne fait pas partie du groupe PIC. Je demande donc si quelqu'un d'autre peut convoquer une réunion. M. Río me dit que B., son père pourrait mais il n'est pas là cette semaine.

Les voisines Molino ne sont pas présentes à cette réunion. Elles ne font pas partie du MOCASE Via Campesina mais sont à la tête de l'organisation *Grupo Unido*. Je demande alors quels sont les villages où les familles sont membres de *Grupo Unido*. La réponse de M. Río est « quasiment personne à la Unión [...] Avant nous y étions tous mais maintenant les membres sont surtout des villages alentour comme Atamisqui, Pozo Viejo ou Tres Amigos ». Cette question permet en quelque sorte de crever l'abcès. Il y a une opposition au sein du village entre la famille Molino, et particulièrement l'une des maisons de la famille et les autres familles. Les deux groupes ne se parlent pas et se critiquent. Je comprends que cette opposition bloque la possibilité de réaliser une réunion collective et que pour la proposition qui est la mienne il n'y a pas d'enjeu (de projet ou de financement) qui rendrait nécessaire la participation à une telle réunion. De fait, lorsque, pour clore la discussion, je reviens sur la question de la réunion collective à la Unión, B. Fernández me dit que finalement, il serait certainement mieux d'aller de maison en maison pour me présenter. » (Carnet de terrain, la Unión, le 6 mars 2022)

Je me suis donc rendue dans chacune des maisons du village une par une. Cela m'a permis de connaître les habitants. J'ai pu par la suite revenir régulièrement rendre visite à l'un ou à l'autre, notamment lorsque j'avais besoin de comprendre un sujet.

4.3. Les outils adaptés selon les acteurs et les obstacles

4.3.1. Les outils

Pour étudier la partie institutionnelle et opérationnelle des PIC je me suis basée sur trois niveaux d'analyse : d'une part la littérature primaire du projet, d'autre part les entretiens avec les fonctionnaires de *Bosques Nativos y Comunidad* et les personnes liées aux formes d'organisations rurales à Boquerón et Santiago del Estero, et enfin l'observation participante.

La littérature primaire correspond aux rapports produits pour la formulation du projet et des documents de suivi et d'évaluation (Annexe 5. Tableau de la littérature primaire). Ainsi, la formulation du projet a donné lieu, entre 2011 et 2014, à un ensemble de rapports financés par le Secrétariat de l'environnement et du développement durable (SAyDS) : sur le renforcement de l'accès au foncier (Di Paola & Del Valle Ramirez 2014), sur les aires critiques en termes environnemental et social dans l'écosystème du Parc Chaqueño (SAyDS 2011), sur une étude de cas de 20 villages permettant d'identifier les bénéficiaires cibles du projet *Bosques Nativos y Comunidad* (Serman y associés 2014) et enfin, sur la formulation de recommandations pour promouvoir la participation et mettre en place un cadre de consultation préalable, libre et informée (PROSOBO 2013). De ces quatre rapports, je n'ai pu accéder qu'au document sur la gestion foncière. Je me base cependant sur les informations issues des autres études qui sont citées dans le document d'évaluation sociale de *Bosques Nativos y Comunidad* (SAyDS 2015a).

Par la suite, trois types de documents décrivent les actions du projet. Il s'agit d'abord du document de Synthèse Exécutive du profil du projet (SAyDS 2014), qui correspond à la première version de travail proposé par la SAyDS à ses partenaires. Le deuxième type de documents sont les Révisions, (PNUD 2015 ; 2017 ; 2018 ; 2020 ; 2022), qui sont les documents de planification du projet, comprenant une rapide présentation des objectifs et des bénéficiaires, les calendriers exécutifs années par années et les budgets eux aussi annuels. Ils sont rédigés par l'administration argentine en charge du projet, et revus par la Banque mondiale, avant d'être signés par les deux parties. Enfin, le dernier type de document est la Convention de prêt (Banque mondiale 2015) qui définit l'argumentaire de la Banque mondiale elle-même et justifie de la cohérence du projet et de son financement au regard des critères sociaux, environnementaux ou financiers de la Banque mondiale.

Je mobilise aussi des documents créés par les équipes de *Bosques Nativos y Comunidad* pour le fonctionnement du projet, à savoir deux guides à destination des agents de développement rural en charge de la formulation des PIC (Medina et al. s/d ; Lopez y Presta s/d) et les documents de cadres sociaux (SAyDS s/f) et environnementaux (SAyDS 2015b) qui reprennent en les catégorisant les informations de l'évaluation sociale (SAyDS, 2015a). Enfin, j'ai consulté le dernier rapport d'avancement du projet (IEG, 2023) produit par des consultants indépendants en charge de l'évaluation pour la Banque mondiale.

Pour étudier les modalités spécifiques de la mise en œuvre du projet *Bosques Nativos y Comunidad*, j'ai mené 49 entretiens avec les fonctionnaires du projet ou des personnes liées aux formes d'organisations rurales à Santiago del Estero et Boquerón, comme le Comité d'urgence, les techniciens d'ONG ayant travaillé à Boquerón, des avocats ou des chercheurs. Il s'agissait notamment de comprendre la différence entre la formulation et les textes du projet et « l'esprit du projet » tel qu'il est appliqué, et d'approfondir ma compréhension du rôle et des positions des acteurs extérieurs dans le *Salado Norte*.

Personnes avec qui j'ai réalisé des entretiens formels entre 2018 et 2022	Femmes	Hommes	Total
<i>Habitants des villages</i>			
Quebrachal	3	4	7
San Carlos	3	4	7
La Unión	7	8	15
Autres villages (Entretiens de 2021 et 2022)	3	7	10
Total des entretiens avec les habitants des villages études de cas réalisés en 2021 et 2022	16	23	39
Autres villages (Entretiens de 2018)	11	20	31
<i>Acteurs extérieurs</i>			
Leaders paysans et/ou autochtones	4	6	10
Autres membres des organisations paysannes et/ou autochtones	5	2	7
Paroisse de San José del Boquerón	1	4	5
Unité locale d'application de Bosques Nativos y Comunidad à Santiago del Estero	2	2	4
Agence de développement rural du projet Bosques Nativos y Comunidad	4	1	5
ONG	4	3	7
Comité d'urgence	1	1	2
INAI	1	0	1
INTA	0	2	2
Avocats travaillant avec les populations rurales de la zone via les ONG ou les entités religieuses	3	3	6
Total des entretiens avec les acteurs extérieurs réalisés entre 2018 et 2022.	25	24	49
Total des entretiens réalisés entre 2018 et 2022	52	67	119

Tableau 8: Nombre d'entretiens formels réalisés entre 2018 et 2022, selon le genre des personnes questionnées.

Je mobilise aussi une série d'entretiens menés par Pierre Gautreau, Marie Gisclard, Lorenzo Langbehn, Alberto Preci et/ou Mariana Schmidt, en 2017 et 2018, dans le cadre du projet de recherche « Chaco : Post-néolibéralisme et nouveaux instruments de lutte contre la déforestation en Argentine », avec différents acteurs des administrations provinciales à Santiago del Estero et à Salta, et des fonctionnaires nationaux impliqués dans la formulation du projet. Les entretiens cités dans cette thèse mais que je n'ai pas réalisés moi-même, et qui donc sont issus de ce corpus, sont indiqués par une étoile (*).

Ces entretiens sont complétés par des moments d'observation participantes lors que j'étais invitées par la paroisse de San Jose del Boquerón, les ONG locales (FUNDAPAZ ou *El*

Ceibal) ou les organisations paysannes à participer aux réunions des organisations. J'ai pu aussi à deux reprises suivre les techniciens du projet *Bosques Nativos y Comunidad* sur le terrain pour une journée entière.

Enfin, une large partie de mes analyses se basent sur les échanges avec les habitants des villages sélectionnés comme cas d'étude et la compréhension des spécificités de chacun d'entre eux. Dans ce documents, les noms des villages ont été anonymisés (à l'exception de Piruaj Bajo lorsqu'il s'agit de traiter du conflit foncier dans lequel est impliqué le village car ce conflit a été médiatisé à l'échelle nationale et est mentionné par des publications scientifiques). Les habitants des villages avec qui j'ai échangé dans le cadre d'observations participantes sont eux aussi anonymisés. Entre 2020 et 2022, j'ai ainsi réalisé 39 entretiens formels avec des habitants des villages études de cas (Tableau 8). Ils s'ajoutent aux 27 entretiens avec des habitants enregistrés en 2018. Pour ce faire, je me suis installée à Boquerón entre mai 2021 et août 2022. J'ai appris à manier la moto pour me déplacer pour me rendre dans les villages. À chaque entretien, j'ai expliqué que j'étais chercheuse en France et que je travaillais aussi avec Lorenzo que la plupart de mes interlocuteurs dans la zone connaissent au moins de vue. J'ai dit que je souhaitais comprendre les pratiques communautaires dans le village, comment fonctionnait la forêt, l'histoire du village et les projets qui avaient été faits, comme celui du PIC. J'ai aussi distribué à chaque personne avec qui j'ai eu un entretien une feuille de présentation sur laquelle j'ai indiqué la thématique, les objectifs, les activités et les résultats espérés de ma recherche et mes coordonnées avec une photo (Annexe 6. Feuille de présentation distribuée aux habitants enquêtés). Dans plusieurs situations, j'ai pris un temps pour lire cette feuille avec les enquêtés et expliquer ce que chaque point voulait dire car le langage dans lequel le document était rédigé était encore académique.

La sélection des personnes avec lesquelles réaliser les entretiens a été faites en consultant certains leaders paysans et autochtones, les acteurs religieux de la paroisse de Boquerón et surtout les habitants eux mêmes. En effet, l'objectif des entretiens était de recueillir données soit sur l'histoire des villages, soit sur les arrangements fonciers. J'ai donc demandé qui dans chaque village étaient les personnes les plus à même d'avoir ces informations. Dans le premier cas, se sont les personnes âgées, le plus souvent des femmes, qui m'ont été désignée pour m'expliquer la mémoire historique de la constitution des villages et la généalogie des habitants. Sur le sujet du foncier, on m'a recommandé d'interroger les hommes âgés de 50 à 60 ans qui ont l'habitude de travailler en forêt ou de chasser (c'est-à-dire qui connaissent bien le territoire) et qui ont une forme d'autorité dans le village pour se prononcer sur ces questions.

Pourtant, ces échanges formels n'étaient pas suffisants. J'ai donc aussi réalisé un travail d'observation participante dans chaque village (et avec plusieurs acteurs extérieurs). Il s'agissait de participer à la vie quotidienne et de comprendre en les vivant les enjeux et les obstacles que représentent les conditions de vie dans un village du *Salado Norte*. A la Unión et à Quebrachal, ce travail de terrain m'a permis de connaître toutes les familles du village. Cela a notamment été possible car elles sont peu nombreuses : 16 à Quebrachal et 13 à la Unión (voir Tableau 7). Je me suis donc rendu dans chaque maison de la Unión lors de mon

séjour de mars 2022 et j'y suis repassé régulièrement lors de mes visites dans le village par la suite. A Quebrachal, j'ai connu les habitants progressivement entre septembre et décembre 2021 et je suis ensuite revenu régulièrement les voir. A San Carlos, la situation est différente car mon entrée dans le village a été plus complexe et qu'il comprend aussi un nombre plus élevé de familles. Dans ce cas, la connexion avec les habitants s'est fait par un processus « boule de neige », chaque personne me recommandant d'aller voir l'un ou l'autre de ses voisins. Je me suis ainsi rendu dans une dizaine de familles du village. Mes premiers contacts étant soit la personne en charge de la chapelle du village, soit le leader de l'organisation paysanne du village, ma sélection comporte certainement le biais de comprendre les habitants les plus engagés du village.

Lors de se travail d'observation participante, j'ai consigné les discussions dans mes carnets de terrain, tout comme mes observations quotidiennes sur les activités que je réalisais. Pour une partie de ces discussions et observations, j'ai aussi pris l'habitude de réaliser ce que j'appelle des « audio-notes » c'est-à-dire que j'enregistrais un résumé personnel juste après les rencontres ou les activités afin de ne pas avoir à attendre de pouvoir écrire pour retranscrire les informations et et donc de conserver le plus de données possibles et le plus fidèlement possible. Dans cette thèse, les informations qui sont issues de discussions informelles ou de l'observation participante sont indiquées comme des « discussions » suivies de la mention « carnet de terrain ». Les entretiens qui ont été enregistrés sont nommés « Entretiens ». Une partie de ces entretiens a été retranscrite par moi-même, à partir de 2023 l'autre partie a été retranscrite grâce au logiciel *Whisper*. De même les traductions ont dans leur majorité été réalisées via *DeepL* puis corrigées et adaptées par moi-même pour retransmettre l'intention originelle de la formulation en espagnol.

4.3.2. Les obstacles à la recherche et les stratégies de contournement

L'accès aux documents des PIC

En 2020 puis en 2022, j'ai réalisé un entretien avec Magdalena Abt, la directrice de l'Unité d'application locale (UEL) de *Bosques Nativos y Comunidad* à Santiago del Estero. Le travail de compréhension du fonctionnement du projet s'est aussi traduit, en 2018, par la participation à deux ateliers avec la paroisse de San José del Boquerón. Par la suite, j'ai pu avoir des échanges et des discussions avec l'équipe de la UEL lors de ses visites à Boquerón et à deux reprises suivre les fonctionnaires du projet dans leurs visites dans les villages. La majorité des activités de formulation participative du projet *Bosques Nativos y Comunidad* dans les villages ont eu lieu entre 2015 et 2018 comme je l'ai expliqué au Chapitre 2. Pour cette raison, je n'y ai pas participé dans les villages études de cas. De même, au moment où je suis arrivée sur le terrain en 2021, presque tous les équipements financés par le projet avaient aussi été construits. Je me base donc sur les entretiens pour reconstituer a posteriori le processus d'installation et de réalisation du projet *Bosques Nativos y Comunidad*.

L'un des objectifs de *Bosques Nativos y Comunidad* est de formuler des plans de gestion participative (lesdits PIC) pour chaque village participant au projet. L'un des enjeux de ma recherche a été d'avoir accès à ces documents, et aux comptes-rendus des réunions et

discussions collectives préparatoires contenus dans un cahier de procès verbaux (Encadré 10), pour chaque village que j'ai pris pour étude de cas. Or, si les habitants ne voyaient pas d'inconvénients au fait que je puisse lire et photographier ces documents, ils ne savaient pas exactement qui les avaient gardés. Dans la majorité des cas, ils me renvoyaient vers la UEL ou les intermédiaires. À la Unión, l'une des habitantes a accepté de partager avec moi le cahier des procès-verbaux et d'autres documents en sa possession, issus des ateliers du projet : des cartes, des affiches des réunions et une version imprimée du plan de gestion final. Dans ces documents se trouvaient aussi quelques cartes du village de Quebrachal, alors qu'à Quebrachal, nous n'avons retrouvé aucun document. À San Carlos, j'ai pu lire et photographier le cahier des procès-verbaux mais pas le texte du plan de gestion. Cette « évaporation » des documents du projet n'est, selon moi, pas liée à une volonté des habitants de les cacher, mais à leur désintérêt pour ces outils une fois le projet terminé.

Encadré 10. Les cahiers de procès-verbaux.

Le « *libro de actas* » que je traduis par cahier des procès-verbaux est un document important dans tous les espaces formels d'organisation collective dans la zone. Il semble que les premiers cahiers de procès verbaux ont été mis en place pour les clubs de football qui avaient besoin d'être inscrits administrativement pour que les équipes puissent jouer le championnat local. Les commissions de parents des écoles et les organisations paysannes ont tous un cahier de procès verbaux. Y sont consignés la date des réunions, les participants, l'ordre du jour et les décisions prises pendant la rencontre. Ils servent donc à garder une trace des décisions prises lors des réunions, mais ils sont aussi des objets symboliques. Le cahier de procès-verbaux est la marque d'une organisation formelle, et de la légitimité du groupe à se réunir et décider collectivement.

Les entretiens avec les ONG qui avaient le rôle d'intermédiaire entre la UEL et les habitants (elles sont appelées Agences de développement rural) n'ont pas permis de compléter ces documents. Je me suis donc tourné vers l'équipe de la UEL pour accéder aux documents du projet. La directrice m'a alors demandé de faire une demande officielle à la direction nationale du projet basée à Buenos Aires pour pouvoir me transmettre les plans de gestion de chaque village. J'ai obtenu l'autorisation mais finalement, la directrice de la UEL de Santiago del Estero a refusé de me donner accès aux documents papier. La raison invoquée était qu'il y était inscrit les noms, prénoms et numéros des documents d'identité des habitants. Elle m'a par contre accordé un entretien, que j'ai pu enregistrer, lors duquel elle a repris point par point les données de chacun des plans de gestion finaux des villages que je souhaitais étudier.

L'accès aux documents des PIC a été un premier obstacle de ma recherche. Le fait que les habitants n'aient pas gardé les documents produits lors de la formulation des PIC ou ne sachent pas où ils se trouvaient illustre le fait que les habitants ne les utilisent pas pour garder une trace des décisions prises lors de la formulation du projet. Ils ne considèrent pas les procès-verbaux comme des outils contraignants sur le long terme. Cela illustre aussi le rapport non-écrit des habitants du *Salado Norte* aux discussions et prises de décisions collectives. Les normes de gestion forestière sont en effet basées sur des pratiques que Langbehn (2021b) a

démontré être implicites et inférentielles. Cela signifie qu'elles ne sont pas formulées ou exprimées de manière transparentes et qu'elles n'émanent ni d'une autorité ni locale comme pourrait l'être une assemblée du village, ni d'une autorité étatique.

La gestion des conflits de voisinage et entre organisations

Au cours de ma recherche sur le terrain j'ai dû faire face à deux types de conflits : ceux qui existent entre les habitants des villages et ceux qui opposent les intermédiaires comme les ONG ou la paroisse. Dans le premier cas, j'ai pu noter que dans tous les villages il existe des oppositions entre les habitants. Elles sont plus ou moins fortes et ont donc plus ou moins d'impact sur les dynamiques sociales à l'échelle des villages.

Par exemple, Quebrachal est un village qui m'a été présenté par Santiago García Pinto, l'un des curés de la paroisse comme une « communauté » harmonieuse et tranquille. Pourtant rapidement, dans les échanges avec les habitants je me suis rendue compte que des oppositions, parfois anciennes, orientaient les amitiés et constituaient des groupes au sein du village. Ces oppositions peuvent prendre la forme de discussions sur les arrangements d'usages, de plaintes et procès, et de conflits fonciers.

Une fois les adaptations effectuées de ma part, ces conflits n'ont pas réellement eu de conséquences sur ma possibilité de parler avec tous, car chacun souhaitait me donner sa version des divergences, et d'une certaine manière essayer de me convaincre. Il était donc plutôt facile d'obtenir les témoignages. Ces discussions avec les habitants des villages m'ont fait prendre conscience de la centralité de ces conflits de voisinage dans la vie des villages. J'en suis venue à considérer que ces conflits sont une partie de ce qui fait la « communauté ». Ils sont la face visible de l'histoire du village et une forme de récit de l'histoire du village qui tient les gens entre eux parce qu'ils sont éminemment spécifiques à chaque village et mêlent les arrangements fonciers, les logiques de parentalités, les interventions de projets et d'acteurs extérieurs, etc.

Dans le deuxième cas, il m'a fallu naviguer dans les conflits entre les intermédiaires. Comme je l'ai dit les acteurs religieux, et particulièrement Rodrigo Castells, sont les premiers qui m'ont accueillis à Boquerón. Pour cette raison, j'ai été identifiée comme étant en lien avec la paroisse. Dans un cas particulier cela a été un frein à la prise de contact. A partir de 2019, le soutien de la paroisse au conflit de Piruaj Bajo, a par exemple conduit à une opposition avec le MOCASE Via Campesina. En effet, le MOCASE Via Campesina considère que ce n'est pas le rôle de la paroisse d'apporter son appui aux luttes en défense du territoire et que la manière de faire des acteurs religieux va à l'encontre de l'objectif d'autonomisation et de développement de la capacité d'auto-organisation des habitants. Ainsi, si en 2018 j'ai pu rencontrer les leaders de la centrale locale du MOCASE Via Campesina et réaliser des entretiens avec eux, à partir de 2020 je n'ai plus eu de réponses à mes demandes, répétées, d'entretiens. Cela a aussi été un sujet de discussion avec les habitants de la Unión qui sont membres de cette organisations. Il m'a fallu prendre les devants pour expliquer ma position, et ma volonté d'indépendance vis-à-vis de l'église, pour obtenir leur confiance. Une fois cette position entendue, la méfiance a disparu et j'ai pu avoir avec eux le même type d'échanges

qu'avec les autres habitants. Cette situation explique cependant pourquoi la prise de contact et la sélection des études de cas ont été si longues. Elle illustre aussi l'importance des organisations paysannes et des dynamiques d'appartenance dans les relations entre les habitants et les acteurs extérieurs.

Être perçue comme une jeune femme pour étudier une activité masculine

Accéder à ce terrain en tant que femme, c'est être de fait être éloignée des questions liées à la gestion forestière. La division genrée des activités dans le *Salado Norte* implique que l'espace de la production forestière n'est pas ma place. La production forestière est une affaire d'homme, et souvent de jeune homme.

La position de chercheuse française, extérieure au village, a pu à certains moments me permettre de m'extraire ou d'être extraite de ces rapports de genre, mais pas sur la question des sorties en forêt. Lors de mes premiers mois de terrain j'ai souvent demandé à mes interlocuteurs si je pouvais les accompagner lorsqu'ils se rendaient à leur four à charbon ou quand ils allaient faire des poteaux de bois. Dans la plupart des cas, ils évitaient de me répondre. Dans d'autres cas, on me l'a proposé, mais c'est moi qui ne me sentais pas suffisamment en confiance et en sécurité pour aller passer plusieurs heures dans la forêt, à des distances éloignées des villages, et avec peu de repères. Au fur et à mesure, dans chaque village, j'ai contourné cet obstacle soit en établissant des relations amicales avec de jeunes couples, ce qui me permettait alors de proposer des sorties familiales sur les lieux de production ; soit en m'adressant aux hommes plus âgés. Ces derniers ne travaillent plus, ou moins, à la production forestière. B. Río à la Unión, C. Nuñez à San Carlos ou R. Hernández à Quebrachal ont ainsi pu m'emmener voir les fours à charbon ou faire le tour du territoire du village.

Il n'empêche que cette distance aux pratiques forestières a pu être frustrante. Avec le temps, il m'a pourtant semblé que cela constitue aussi l'un des apports de cette thèse. En effet, lorsque j'étais dans les villages, j'ai passé de longues heures, voire des journées dans les maisons avec les femmes. Je les ai accompagnées dans leurs activités quotidiennes, dans leurs visites de voisinage et j'ai pu discuter avec elles de leurs interactions « communautaires ». De ces échanges, je garde la conviction que dans les relations de solidarité entre les villageois le rôle des femmes au quotidien est central.

Conclusion

Ce chapitre revient sur le cheminement qui m'a amené à m'intéresser à l'institutionnalisation d'une « communauté gestionnaire » par le projet *Bosques Nativos y Comunidad*. Ce choix résulte de deux tournants théoriques et méthodologiques. Le premier résulte de la prise en compte de l'écart entre la « communauté » comme support discursif et de politiques institutionnelles et la réalité des pratiques des groupes ruraux du Chaco argentin. Je me suis d'abord intéressé à la zone d'étude en voulant étudier les pratiques collectives des mouvements en défense du territoire, c'est-à-dire des organisations paysannes et autochtones nombreuses dans le *Salado Norte*. Lors de mon premier terrain j'ai pu réaliser que les « communautés » si souvent mentionnées dans les récits des luttes territoriales de ces

organisations ne sont pas des groupes homogènes socialement, originaires d'un même village et unis par une même revendication. Plutôt les collectifs qui s'engagent dans des conflits fonciers pour faire valoir leurs droits à rester et vivre sur les terres face à des entrepreneurs qui se disent propriétaires, sont divers. Ils sont composés d'habitants, de membres d'organisations venus de toute la province et de personnes issues d'ONG ou d'acteurs religieux. Par ailleurs, même si ces acteurs sont unis au moment du conflit, ils ne sont pas tous d'accord sur les stratégies à adopter. Certains souhaitent être dans une opposition frontale avec les accapareurs, d'autres préféreraient opter pour la négociation. Ces divergences de points de vue se retrouvent entre les organisations qui appuient les luttes, mais aussi au sein des villages concernés par le conflit. De ce fait, la « communauté en défense du territoire » n'est pas une entité uniforme et ses contours ne sont pas ceux des villages. Cette prise de conscience a été un premier tournant.

Le second tournant a été de prendre en compte les logiques d'institutionnalisation qui se mettent en place dans les espaces ruraux. L'institutionnalisation, entendue comme la création d'institutions qui prennent en charge un problème, ouvre un nouveau champ de négociations et de bénéfices. Plusieurs processus d'institutionnalisation existent dans le *Salado Norte*. J'ai montré au Chapitre 3 le rôle des acteurs religieux. Je reviendrai au Chapitre 6 sur l'institutionnalisation de l'Agriculture familiale et sur celle des communautés autochtones. Il existe aussi une institutionnalisation politique, à travers les liens partisans qui se déploient notamment lors des élections des commissions municipales. Sur le terrain, les échanges avec les ONG, les acteurs religieux ou les leaders des organisations paysannes et autochtones m'ont permis de me rendre compte que les termes qu'ils utilisaient pour nommer les habitants étaient en partie un moyen de se rattacher à ces processus institutionnels. Cela m'a permis de concevoir la « communauté » que *Bosques Nativos y Comunidad* vise à instituer comme le support institutionnel des politiques environnementales argentines en direction des forêts.

J'ai ainsi fait évoluer l'ancrage théorique de mon travail dans la littérature sur les communs pour prendre en compte la dimension normative des théories néo-institutionnelles qui servent de base aux projets de gestion communautaire des ressources naturelles. Cela m'a permis de considérer les étapes et outils de la mise en œuvre du projet sur le terrain comme un processus de structuration de la « communauté gestionnaire » voulue par les promoteurs de *Bosques Nativos y Comunidad*. Dans ce cadre, les jeux d'échelles sont importants car les acteurs extérieurs influencent la mise en pratique. D'autre part, les outils de représentation spatiale, comme les cartes participatives produites dans le cadre de la formulation des PIC, deviennent alors des outils pour fixer et légitimer les limites du groupe et de son territoire.

PARTIE 2. CHERCHER LA COMMUNAUTÉ FORESTIÈRE ET TROUVER LA COMMUNAUTÉ SOUTERRAINE.

Chapitre 5. Instituer une « communauté gestionnaire » de la forêt par le projet *Bosques Nativos y Comunidad* – un défi impossible.

Introduction.

Au chapitre 2, j'ai démontré que la formulation de *Bosques Nativos y Comunidad* a nécessité plusieurs années. Elle s'est appuyée sur des rapports préalables qui visaient à identifier les zones de mises en œuvre du projet selon des caractéristiques socio-économiques, écologiques et organisationnelles, à analyser la situation foncière dans les provinces et à étudier les antécédents de participation et consultation avec les « communautés ». Cependant, ces rapports ne définissaient pas la « communauté ». Ce n'est qu'après le début du projet, en 2015, qu'on trouve dans la documentation des définitions opérationnelles de la « communauté » bénéficiaire des PIC.

C'est au moment de l'exécution du projet qu'il devient nécessaire de définir des critères pour identifier la communauté qui portera celui-ci. Cette tâche revient aux équipes du projet. Comme nous le verrons, elles aussi évitent de formuler une définition générale. En revanche, elles définissent les critères que le groupes doit remplir pour pouvoir être bénéficiaire d'un PIC et les procédés qu'ils doivent mettre en œuvre tout au long du projet pour fixer leurs règles de gouvernance et les limites de leurs territoires. Les groupes s'adapteront aux critères opérationnels pour pouvoir bénéficier du projet, mais ne s'approprient pas les procédures de gouvernance proposées.

L'écart entre les critères et outils proposés par le projet et leur application au cours de la formulation et de la mise en œuvre de chaque PIC illustre l'inadaptation entre les modèles de « communautés » décrits au Chapitre 1 et les pratiques des groupes visés par le projet. Les manières d'agir et de décider collectivement des groupes PIC ne sont pas structurées par des règles de gestion comme celles de la « communauté gestionnaire ». Ces manières de faire ne sont pas non plus ouvertes, démocratiques ou « assembléistes » tel que le présente l'imaginaire de la « communauté en défense du territoire ». De ce fait, les procédés du PIC vont produire des tensions au sein des groupes PIC lors de la mise en œuvre du projet.

Dans ce chapitre, je reviens d'abord sur la définition de la « communauté gestionnaire » de la forêt que le projet se donne dans les documents de formulation de *Bosques Nativos y Comunidad* et dans les guides rédigés pour accompagner les Agences de développement rural dans la rédaction et la formulation des PIC. Je montre que ces définitions ne sont pas opérationnelles. Puis, je présente les outils qui sont utilisés pour identifier et accompagner les groupes PIC dans le tracé des limites spatiales de la « communauté » et la définition de ses

règles de gouvernance. Enfin, je reviens sur l'accueil et les effets de ces procédures. Je montre que, dans certains cas, mais pas dans tous, cela peut permettre de formaliser des usages du territoire qui ne sont pas encore dits, ni reconnus par les entités extérieures. Je mets aussi en évidence les divisions internes aux groupes PIC qui surgissent au moment de la construction des équipements et le fait que les procédures de gouvernance proposées ne permettent pas de les régler.

5.1. *Bosques Nativos y Comunidad* propose des critères pour identifier une communauté gestionnaire de la forêt, finalement inexistante.

5.1.1. La formulation de *Bosques Nativos y Comunidad* : entre absence de définition et focalisation sur les catégories pensées comme communautaires.

Alors que « la communauté » est largement mentionnée tout au long des documents du projet, et en premier lieu dans le titre du projet, aucun des documents produits pour la formulation du projet *Bosques Nativos y Comunidad* ne la définit. Les résultats attendus, puis obtenus, du projet sont formulés en termes de bénéficiaires, de ménages ou de nombre de PIC. Le nombre de bénéficiaires des PIC est estimé à cinquante mille personnes (PNUD 2015). Dans un bilan de 2023 (IGE 2023), on dénombre 1985 ménages ayant bénéficié d'amélioration de l'accès à l'eau pour la consommation et la production, et 5770 personnes déclarant avoir bénéficié d'une amélioration de leurs conditions de vie à travers la valorisation de la production forestière. Les objectifs du projet étaient de réaliser deux cent cinquante PIC, puis seulement cent après la révision de 2019. La liste des PIC finalement financés est mise à disposition sur le site du MAyDS sous la forme d'un tableau Excel qui recense quatre-vingt PIC, dont vingt-sept à Santiago del Estero. De son côté, le rapport final de la Banque mondiale de 2023 ne mentionne pas le nombre de communautés ayant réalisé un PIC, ni le nombre de PIC réalisés.

Comme tous les projets de développement, les documents du projet *Bosques Nativos y Comunidad* doivent préciser la nature et les caractéristiques des bénéficiaires. Dans le document de référence de 2015, le projet est destiné « aux peuples autochtones, aux communautés paysannes et aux petits producteurs primaires sur le territoire qu'ils habitent » (PNUD 2015, p. 13). Dans les documents produits par la Banque mondiale en amont de la mise en œuvre du projet, deux sous-catégories de ces bénéficiaires sont particulièrement identifiées : les femmes et les populations autochtones. Parce que ce sont des populations jugées les plus vulnérables, elles font l'objet d'une attention particulière de la part de la Banque mondiale dans le cadre de sa lutte contre la pauvreté (Banque mondiale 2004).

Pour les bénéficiaires autochtones :

« 80 % des bénéficiaires du projet devraient être des peuples autochtones, appartenant à neuf groupes ethniques différents : les Qoms, les Wichís, les Mocovíes, les Vilelas, les Tonocotés, les Mbyá Guaraníes, les Ava Guaraníes, les

Tupí Guaraníes et les Kollas. Ces groupes manquent généralement d'opportunités et d'accès aux financements qui leur permettraient d'échapper à la pauvreté [...] Ils souffrent d'une insécurité alimentaire disproportionnée, d'un statut foncier irrégulier, et de faibles niveaux d'éducation et d'organisation » (Banque mondiale 2015 p. 6).

Pour la perspective de genre, le projet visibilise la vulnérabilité des femmes et leur manque d'accès tant aux ressources naturelles qu'aux ressources sociales (Santé, éducation, accès à la terre) (Banque mondiale 2015 p. 75 et 76 et SAyDS s/d.). Enfin, à l'issue du processus d'évaluation, les bénéficiaires sont « présentés par genre et ethnie » (Banque mondiale 2015 p. 28). Sur les cinq mille sept cent soixante-dix bénéficiaires finaux, deux mille sept cent trente-cinq d'entre eux sont des femmes (soit 47%) et deux mille cent trente sont reconnus comme faisant partie d'une minorité ethnique autochtone (soit 37%) (IGE 2023). En termes de genre, la répartition des bénéficiaires est donc proche de la parité numérique. En termes d'origine ethnique, par contre, les bénéficiaires qui se reconnaissent comme autochtones sont loin d'atteindre les 80 % du total des bénéficiaires prévus au début du projet.

La mise en avant de ces deux catégories est particulièrement prégnante dans les documents qui portent le point de vue de la Banque mondiale. Elle répond à la logique de focalisation de la Banque, c'est-à-dire l'attention portée à des populations dites vulnérables au nom de l'objectif de réduction de la pauvreté. Or, les femmes et les populations autochtones sont aussi des populations jugées comme essentiellement « communautaires » (Tsing 2020) dans les imaginaires internationaux. La focalisation renforce donc l'image de la « communauté gestionnaire » de l'environnement.

5.1.2. Les dimensions morales, sociales ou territoriales des définitions de « la communauté » de Bosques Nativos y Comunidad.

Deux définitions des « communautés » sont finalement proposées dans le « Guide de participation » pour l'élaboration des PIC, produit vers 2015 (Lopez y Presta s/d) alors que le projet a déjà commencé. L'une pour les communautés autochtones, l'autre pour les communautés paysannes. La première reprend la définition de l'article 75 de la Constitution nationale de 1994 :

Les communautés autochtones « sont formées de l'ensemble des familles qui s'auto-reconnaissent comme telles du fait de descendre de peuples et/ou nations originaires qui habitaient le territoire national à l'époque de la conquête ou de la colonisation » (*Ibid.* p. 12).

La dimension autochtone est formulée comme spécifique du fait de la continuité historique avec les sociétés autochtones précoloniales desquelles les « communautés » tireraient leurs pratiques. Les communautés paysannes sont définies parce qu'elles

« sont un groupe ou une famille qui s'insère habituellement dans un espace territorial partagé avec d'autres familles paysannes. Elles constituent alors une

unité de personnes relativement similaires, dans laquelle toutes partagent, sur la base de normes, coutumes, et modèles culturels, l'usage de ressources naturelles déterminées, ou participent d'équipes de travail en collaborant réciproquement à l'exécution de certains travaux et en s'entraïdant face à des situations de nécessité ou d'urgence » (*Ibid.* p. 12).

L'identité paysanne est construite autour du partage des ressources naturelles et des activités collectives ou familiales. Cette division, entre logiques autochtones et caractéristiques paysannes, laisse penser que l'objet de la définition concerne bien plus les spécificités des identités « autochtones » ou « paysannes » que celle de la « communauté » elle-même. On peut cependant procéder à une analyse déductive pour identifier et isoler les différences entre les deux définitions ; ce qui resterait similaire étant alors ce qui a trait à la « communauté ». Dans le cadre du projet *Bosques Nativos y Comunidad*, elle est définie par les caractéristiques suivantes :

- C'est une entité définie principalement par une identité culturelle spécifique ;
- Fondée sur des pratiques jugées « traditionnelles » ou coutumières
- Pratiques relativement figées par la répétition dans le temps long du quotidien. Dans le cadre des communautés paysannes, les pratiques qui sont ainsi définies sont les pratiques de production : celles qui organisent les usages des ressources et du territoire pour le travail. Dans le cas des communautés autochtones ce sont toutes les pratiques qui permettent l'organisation du groupe dans le domaine « social, économique, culturel et politique ... » ;
- Du fait des caractéristiques et des pratiques antérieures, la communauté se différencie et est séparée des autres citoyens et habitants des espaces ruraux.

L'accent est mis ici sur deux des trois dimensions des définitions de « la communauté » telles que proposées par Barrow et Murphree (1998), ou Le Meur (2008). La dimension culturelle et morale, qui porte sur l'identité du groupe et les normes et coutumes qui la forgent ; et la dimension sociale, qui a trait à l'idée d'appartenance à un groupe défini par opposition aux autres. Dans les deux définitions proposées, la dimension territoriale qui correspond au lien entre l'identité culturelle et le territoire est peu développée.

5.1.3. Une définition qui n'est finalement pas opérationnelle

En pratique, ces définitions contenues dans le Guide de participation pour l'élaboration des PIC (Lopez y Presta s/d) ne sont pas opérationnelles. C'est-à-dire qu'elles ne permettent pas d'identifier sur le terrain les groupes devant être les bénéficiaires du projet en tant que « communautés », comme me l'explique la directrice de la UEL de Santiago del Estero :

« Je me souviens qu'une fois, lors des discussions avec la Banque, à l'époque où nous avons commencé à élaborer des PIC, j'ai proposé une définition de la communauté [...]. Je devais la définir parce que les gens parlaient vraiment de la communauté mais avaient plein de questions : "Jusqu'où va une communauté ?

Quelle est la distinction entre une communauté et un village ? Est-ce que c'est possible qu'il y ait deux communautés ensemble ?" Ça nous est arrivé parce que parfois il y a des communautés qui sont très proches les unes des autres. Si on est de l'extérieur, on se dit : "il y en a une. Est-ce que ce n'est pas deux, ou trois". C'est donc là que nous avons proposé une définition. Évidemment, l'équipe de recherche avec laquelle je travaille à la UNSE [Universidad Nacional de Santiago del Estero] m'a également aidée d'une certaine manière. [...] On a donc essayé de donner une définition de ce qu'on voyait. Ce n'était même pas une définition conceptuelle, elle n'était pas non plus étayée par une bibliographie. [...] Nous parlions plutôt d'une question de cohésion interne [...]. J'ai fait appel aux définitions de la communauté proposées par Marisa Monteros, qui est une psychologue communautaire, et qui parle du sens communautaire au sens psychologique du terme. Il s'agit du fait pour les membres d'être reconnus comme faisant partie de cette communauté [...] et de se différencier des autres. C'est-à-dire de pouvoir établir un autre qui n'est pas eux. Et puis il y a la question du pouvoir de gestion et jusqu'où arrive la capacité de l'exercer. Il y a toujours une limite à la gestion et à l'usage du bien commun. "Jusqu'ici" c'est la limite de la zone d'appropriation, et donc la limite de cette communauté. C'est la limite, si tu veux, en terme géographique, physique. Et d'un autre côté, il y a la limite en termes d'appartenance ou de non-appartenance, qui fournit d'autres informations, comme l'organisation et le travail en commun. Avec ces idées, nous avons commencé à développer et à esquisser notre définition. Au final, le projet s'en est servi, mais ce sont des choses qui restent dans la partie non visible du projet et qui n'ont pas été écrites, parce qu'après la date de cette discussion, aucune autre publication du projet à ce sujet n'a vu le jour. » (Entretien avec Magdalena Abt le 28 janvier 2020).

Ce que nous dit ce récit, c'est que les définitions disponibles au moment du lancement du projet n'étaient pas opérationnelles. L'absence de définition de la dimension territoriale - la question des limites - semble avoir été particulièrement problématique.

Dans la zone d'étude, il n'existe pas d'institutions fondées sur une « communauté » territoriale. Le cadre institutionnel de la reconnaissance des communautés autochtones reprend le terme de communauté, mais se base sur l'auto-reconnaissance. La communauté autochtone n'est pas instituée comme une entité territoriale. Dans le *Salado Norte* les communautés autochtones qui ont été reconnues par l'Institut national des affaires autochtones (INAI) regroupent généralement entre trois et cinq villages et les hameaux qui les entourent, sans prendre en compte les arrangements et usages propres à chacun d'entre eux. Au moment de la mise en œuvre de *Bosques Nativos y Comunidad*, il n'y avait donc pas d'institutions communautaires territorialisées pré-existantes qui auraient pu être les bénéficiaires évidentes du projet.

Une définition pratique a donc été proposée par les équipes de la UEL de Santiago del Estero, en s'appuyant sur un réseau de chercheurs impliqués dans des discussions informelles avec les acteurs opérationnels. On notera aussi que cette définition reprend les apports de la thèse de la

directrice de la UEL (Giubergia Abt 2014). La définition pratique proposée se base d'abord sur la cohésion interne. Cette dimension était déjà présente dans les définitions officielles. Elle se base ensuite sur les usages et les arrangements d'appropriation pour définir la dimension spatiale de chaque communauté. Ces usages étaient mentionnés dans la description de la communauté paysanne proposées dans les documents du projet, mais ils n'étaient valorisés qu'en tant que production culturelle et non dans leur dimension territoriale. La dimension culturelle, ethnique ou paysanne, est par ailleurs absente de la description opérationnelle.

La grande différence entre la définition officielle du Guide de participation pour l'élaboration de PIC (Lopez y Presta s/d) et celle, pratique et informelle, proposée par la UEL, tient ainsi au choix de valoriser la dimension culturelle, dans le premier cas, ou territoriale, dans le second. Dans les deux cas, les définitions n'apportent pas d'indications sur la gestion forestière, au-delà du fait que le travail s'organise « en commun ». *Bosques Nativos y Comunidad* construit, sur cette base instable, une « communauté » qui peut porter localement les politiques environnementales forestières.

5.2. La mise en pratique du PIC : les outils pour faire émerger une communauté gestionnaire étape par étape.

Malgré l'absence de définition claire, les acteurs de terrain en charge de *Bosques Nativos y Comunidad* ont dû faire émerger « la communauté gestionnaire » de la forêt qu'ils recherchaient. Pour cela, ils ont disposé de méthodes et d'outils qui, utilisés tout au long des étapes du projet, devaient amener à faire apparaître les limites spatiales et les pratiques de gouvernance du groupe. Pour *Bosques Nativos y Comunidad*, comme dans de nombreux projets de gestion communautaire des ressources naturelles, En ceci, le projet adhère au premier des huit principes ostromiens (Tableau 6, chapitre 2) qui stipule que l'existence de limites clairement définies du territoire, de la ressource, et du groupe constituent des principes qui renforcent les garanties de la réussite de l'auto-gestion. Cette section démontre donc les outils qui permettent de mettre en pratique les principes ostromiens.

5.2.1. Les outils et critères qui permettent de définir les limites du groupe et du territoire

La déclaration d'intérêt

Le premier moment d'identification de la « communauté » passe par la déclaration d'intérêt. Chaque « communauté » qui souhaite réaliser un PIC doit déposer une lettre d'intention, auprès de la UEL de sa province, dans laquelle elle se présente en fonction des critères du projet. Ce document est aussi appelé « idée PIC ». La « communauté » doit démontrer qu'elle répond aux critères de sélection des groupes précisés dans le Manuel des PIC (Medina *et al.* s/f), à savoir : être située dans l'un des trois départements ciblés – Alberdi, Copo et Pellegrini (1) ; être située sur un territoire de minimum 2000 ha et maximum 10000 ha, et d'une surface continue (2); être située dans un espace reconnu comme une forêt native telle que définie dans le Plan d'aménagement territorial provincial (OTBN) et que cette forêt couvre plus de 60 %

du territoire du groupe (3); être une communauté autochtone, une communauté paysanne ou un groupe de petits producteurs de l'Agriculture familiale (4) ; être un groupe de minimum 10 familles et maximum 60 (5); et que le groupe puisse démontrer une possession pacifique et ininterrompue pendant 10 ans (6).

Les 10 ateliers de formulation des PIC

On l'a vu au Chapitre 2, une série de dix ateliers animés par l'Agence de développement rural (ADR) de « la communauté », est mise en place lors de la formulation du PIC. Cette série d'ateliers est donc au cœur du travail de formulation et donc de formalisation de « la communauté gestionnaire ».

Les dix ateliers de formulation du PIC sont répartis en trois étapes (Tableau 9). La première est celle de la construction de « la ligne de base ». Cette expression désigne la réalisation du diagnostic de la situation des villages dans plusieurs domaines. Le diagnostic de l'état de la forêt se fait à travers un inventaire forestier, réalisé par les ingénieurs forestiers de l'ADR. Le diagnostic de la situation socio-économique se fait sous la forme d'un recensement des membres du groupe PIC, réalisé au moyen d'un questionnaire. Enfin, le diagnostic participatif en lui-même concentre la majorité des ateliers de formulation du PIC. Il doit permettre aux ADR de comprendre les besoins des habitants. Le Manuel des PIC (Medina et al. s/d p. 24) indique que ce diagnostic doit permettre de collecter les informations sur les usages de la forêt qui pourront être utiles pour la planification. D'après le Manuel, pour que la planification soit adéquate et que les conflits avec les « communautés » voisines soient évités, il est aussi crucial d'identifier d'abord, les espaces d'usages collectifs car « ils sont le cœur des PIC » (Ibid p. 25) ; puis la gouvernance c'est-à-dire les moyens que le groupe se donne pour prendre des décisions et résoudre les conflits ; et enfin, les limites du territoire.

ÉTAPES DE LA FORMULATION DES PIC	
1	Construction de la ligne de base
	Diagnostic participatif : Les usages de la forêt, Les espaces d'usage collectif, La gouvernance, Les nécessités de la communauté, La délimitation du territoire de la communauté. Recensement socio-économique Inventaire forestier
2	Stratégie de développement territorial
	Élaboration participative de la proposition vision du futur
3	Plan d'investissements participatif
	Identification des équipements communautaires

Tableau 9: Les étapes de la formulation des PIC. Source : Medina et al. s/d.

La deuxième étape de la formulation correspond à l'élaboration participative de la stratégie de développement territorial de « la communauté ». Elle se base sur la définition d'une « vision du futur » collective tant en termes de production que de gestion du territoire. Il s'agit alors de réunir les différentes générations d'habitants et de favoriser le dialogue entre elles. La troisième étape est celle de la planification à proprement parler. C'est lors de cette étape que les habitants identifient les équipements dont ils vont demander le financement. Ces équipements doivent être communautaires. Les habitants doivent aussi définir et cartographier le lieu où seront installés ces équipements, ce qui, on le verra, posera problème plus tard. Cette étape permet aussi au groupe PIC de prioriser les équipements qu'il juge urgent de voir financés.

Enfin, il est intéressant de noter que le Manuel des PIC indique aussi la position de facilitation que doivent prendre les acteurs extérieurs membres des ADR. Ainsi, les ateliers doivent permettre à la communauté d'amplifier la confiance et le dialogue avec les agents extérieurs » : il est prévu que de « donner la parole aux habitants » (*Ibid.* p. 24) et que les habitants montrent leur territoire aux ADR. Lors de l'atelier sur la gouvernance, les ADR doivent chercher à développer la capacité du groupe à résoudre les conflits, en convenant, dès le début des discussions, de mécanismes de dialogue effectifs et transparents (*Ibid.* p 25). Puis, lors de l'élaboration de la planification, les techniciens doivent « stimuler la construction d'une vision collective des scénarios territoriaux » et « accompagner le groupe dans sa réflexion sur l'impact futur de ses actions présentes » (*Ibid.* p. 26).

La cartographie sociale

Lors de ce processus de formulation, le Guide de participation pour l'élaboration de PIC (PIC) à destination des ADR (Lopez et Presta s/d) propose de produire des cartes, à partir d'un processus de cartographie sociale. Il s'agit de réaliser « les cartes sociales et outils participatifs qui sont utiles pour caractériser le groupe, son environnement et les problèmes qui les affectent » et « pour identifier des solutions et planifier des actions » (*Ibid.* p. 19). La première carte à produire est celle qui accompagne la présentation de l'idée PIC. S'en suivent plusieurs cartes à réaliser de manière participative dans le cadre des ateliers de formulation du PIC.

D'abord, au moment du diagnostic, il s'agit de comprendre les activités productives et les liens entre le groupe et son environnement. Les cartes à réaliser sont : la carte « Communauté-Nature » qui doit permettre de dessiner les ressources naturelles, leur disponibilité, leurs usages et les problèmes qui peuvent les affecter ; la carte « Communauté-Économie-Moyens de Vie » qui doit répondre à la question « de quoi vivons-nous ? » et permet de cartographier tant les espaces forestiers productifs que les infrastructures et services publics essentiels. Enfin les carte « Communauté-Institutions » (Illustration 44) et les cartes « Communauté-Communauté » permettent d'identifier les institutions et organisations qui ayant un impact sur le groupe et le type de liens qui les lient.

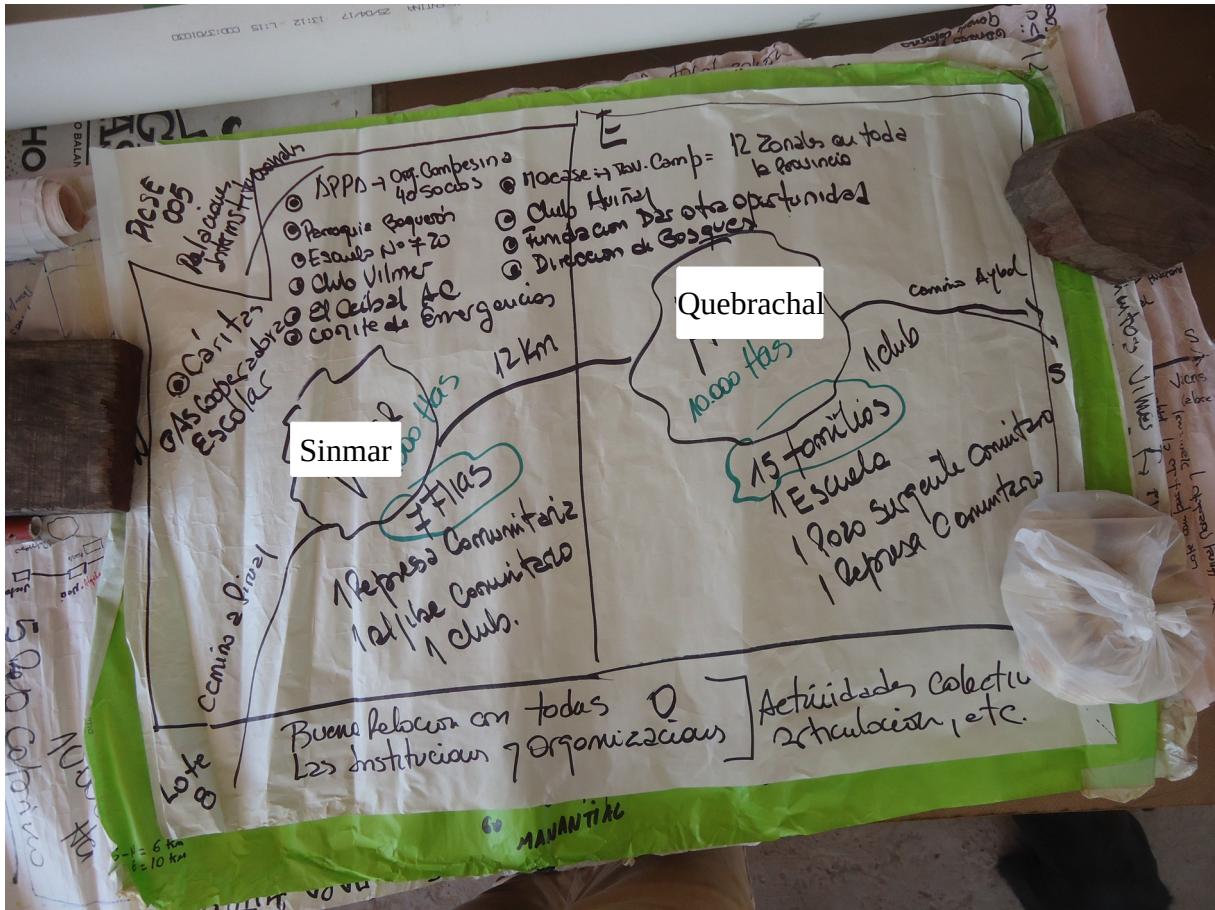
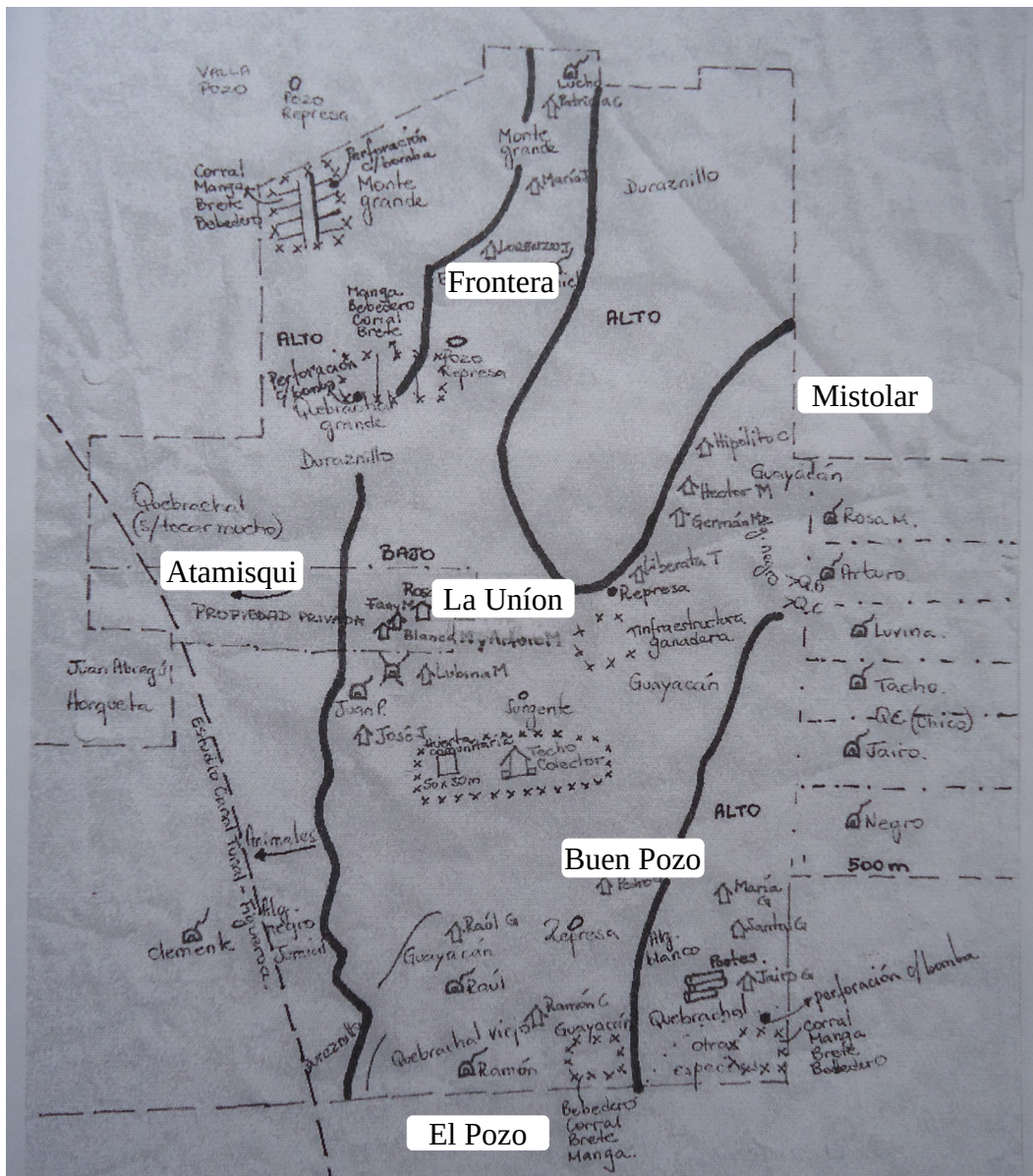


Illustration 44: Photographie de la carte des relations institutionnelles du PIC de Quebrachal et Sinmar.

Puis, au moment de la planification participative, il s'agit de réaliser des cartes du passé, du présent et du futur (Illustration 45) afin de que les familles « redessinent leur espace de vie » en fonction des besoins et des opportunités identifiés au cours du diagnostic et des investissements qui seront permis par le projet.

Illustration 45: Photographie de la carte du futur pour le PIC de la Unión, Buen Pozo et Frontera



5.2.2. Les outils et critères qui permettent de définir les règles de gouvernance que se donne le groupe

La dimension de la gouvernance entendue comme les règles de gestion de la ressource que se donne le groupe est centrale dans la définition de « la communauté gestionnaire ». Dans une logique ostromienne, la forêt étant conçue comme un commun, il faut mettre en place les règles pour qu'elle soit effectivement gérée comme telle. De ce fait, c'est par la formalisation et l'institutionnalisation des mécanismes de décisions, de contrôle de leurs applications et de

sanctions, que passe la reconnaissance du groupe comme un interlocuteur capable de prendre en charge la gestion de la ressource.

Dans le corpus ostromien, trois principes encadrent la dimension de la gouvernance : la surveillance « de la ressource commune et les comportements des appropriateurs » par « les appropriateurs eux-mêmes » ; les sanctions graduées qui doivent être prises « par les autres appropriateurs et/ou par des agents travaillant pour le compte des appropriateurs » et les mécanismes de résolution des conflits et notamment la possibilité de disposer « d'un accès rapide à des arènes locales bon marché pour résoudre les conflits entre appropriateurs ou entre les appropriateurs et leurs représentants ou agents » (Ostrom 2010 p 80 et Tableau 5).

La reformulation de ces « principes de gestion » pour le projet *Bosques Nativos y Comunidad* (Medina et al. s/d) propose d'abord la définition de réglementations sur les usages collectifs à travers la mise en œuvre de « procédures et [...] d'accords documentés avec des normes et une distribution des responsabilités ». Elle indique que « le caractère contraignant de ces accords se documente, et se renforce à travers des processus de communication et d'éducation effectifs ». Puis, elle propose un système de contrôle participatif où « la communauté est en charge du contrôle de son PIC et de l'accomplissement de ses règlements et étapes » ainsi que la résolution des conflits au moyen de « mécanismes de dialogue qui permettent à la communauté de résoudre les conflits de manière pacifique, créative et transparente » (Tableau 5).

En outre, les principes de gestion qui ont été reformulés pour *Bosques Nativos y Comunidad* prennent en compte la participation aux réunions du PIC. Le critère trois s'intitule « Forte participation à la prise de décision sur le territoire » et indique que « plus la participation est importante, plus les accords obtenus seront solides et les risques de conflictualité entre voisins d'une même communauté seront mineurs » (Tableau 5). Ce que dit aussi cette formulation, c'est que la conflictualité est considérée comme un problème à résoudre, car elle remet en question la solidité des accords qui permettent une bonne gestion du territoire.

Les outils de gouvernance prévus avant la mise en œuvre du projet

Plusieurs formulaires et procédures complémentaires ont été créés dès le début du projet pour la mise en œuvre des équipements des PIC et leur gestion. Ils sont présentés dans le tableau 10. Dès la formulation du projet, un atelier permet de discuter de la gouvernance du groupe. Il donne lieu à un « Procès-verbal de gouvernance », c'est-à-dire un formulaire spécifique, signé par tous les membres du groupe PIC, dans lequel sont décrites les règles de gouvernance que le groupe se donne pour l'ensemble du projet. A cela s'ajoute le livre des procès-verbaux qui a été remis à chaque groupe PIC au début des ateliers de formulation et qui est rempli à chaque atelier ou réunion de suivi de la mise en œuvre du projet. Enfin, des procès verbaux permettent de recueillir l'accord à la mise en œuvre du PIC de la part des villages voisins et les habitants des villages qui auraient choisi de ne pas participer au PIC.

Le projet avait donc prévu des outils de suivi et d'évaluation afin de prévenir les conflits. Pourtant, au moment de recevoir et de gérer les équipements financés plusieurs conflits surgissent car la distribution et la construction des équipements financés par le PIC ont des

implications sociales et territoriales. Les choix faits par le groupe pour la construction des équipements peuvent se heurter aux arrangements d'usages existants dans chaque village. C'est à ce moment là que les règles de gouvernance définies lors de la formulation des PIC dans le procès-verbal de gouvernance devaient être mobilisées par les groupes. Or, elles ne le sont pas. La UEL a donc dû créer de nouveaux outils spécifiques pour gérer ces situations.

Les outils de gouvernance produits et adaptés au cours du projet

Ces mécanismes indiqués dans le tableau 11 proviennent de la UEL. Ils ont été créés *ad hoc* pour le projet car les outils prévus se sont révélés insuffisants pour faire face aux situations de conflits qui ont émergés au cours du projet. Ces nouveaux outils de gouvernance « sont innovants au sens où ils n'existaient pas avant » selon la directrice de la UEL de Santiago del Estero (Entretien avec Magdalena Abt, le 26 janvier 2022). Ils visent notamment à clarifier la distribution des équipements qui sont construits grâce au financement du PIC. Ces mécanismes permettent, d'une part, de produire des justificatifs pour répondre aux potentiels contrôles de la Banque mondiale, et d'autre part de clarifier qui, parmi les membres du groupe PIC prendra la responsabilité de la réception et de la maintenance des équipements. Ils ont été proposés par les UEL et discutés avec l'ensemble des fonctionnaires de la Banque mondiale, pour être ensuite adaptés aux réalités des différentes provinces.

Tableau 10: Outils et formulaires de gouvernance prévus dans les documents de planification du projet Bosques Nativos y Comunidad. Source : Entretien avec Magdalena Abt, le 26 janvier 2022.

Outils	Provenance	Description / Objectifs du mécanisme	Citations / Explications
<i>Livre de procès-verbaux des réunions</i>	Les livres de procès-verbaux sont un outil habituel de la gouvernance des organisations ou associations.	Garder une trace des discussions et décisions de chaque réunion.	« Nous avons été très exigeant pour que toutes les plaintes figurent dans le procès-verbal. Nous leur disions : " Si vous avez une plainte à formuler, faites-la figurer au procès-verbal. Si vous avez un accord, faites-le figurer dans le procès-verbal". Sinon, toutes les décisions restaient en suspension. Et comme toutes les communautés avaient l'habitude de faire des procès-verbaux, c'était très simple. Cela a été facile.»
<i>Procès-verbal de gouvernance</i>	<i>Bosques Nativos y Comunidad</i> Il s'agit de l'une des sections obligatoires du document du PIC qui est formulée lors de l'un des ateliers d'élaboration du PIC.	Partie du PIC dans laquelle étaient déclarés les mécanismes de prise de décisions, de résolution de conflits, de contrôle des accords et de sanction que le groupe choisait de se donner.	« Dans ces procès-verbaux de gouvernance, le groupe devait mettre sur papier ses mécanismes de gouvernance en exprimant formellement les mécanismes coutumiers de décisions. Les procès-verbaux disent par exemple : "si nous devons prendre une décision nous nous réunissons. Si nous ne savons pas comment procéder, nous demandons habituellement l'aide de telle organisation, de l'église, de l'enseignant, etc". Et ensuite il fallait clarifier que cela allait être le mécanisme de prise de décision dans le cadre du projet. Tout cela figurait dans le procès-verbal de gouvernance, qui était ensuite signé par tous et qui était intégré dans le document PIC ».
<i>Mécanismes de garantie environnementale et sociale</i>	Banque Mondiale	Contrôler que le projet ne cause pas de tort aux populations qui le reçoivent.	
<i>Rapport de contrôle environnemental</i>	<i>Bosques Nativos y Comunidad</i> Il s'agit de l'une des sections du document PIC. Il est rédigé par la UEL.		
<i>Rapport de suivi du groupe</i>	<i>Bosques Nativos y Comunidad</i> Il s'agit de l'un des mécanismes de suivi et d'évaluation du projet prévu en amont dans la composante N°5.	Processus de suivi et d'évaluation des résultats économiques du projet pour les habitants des villages cibles.	« Nous devons faire un contrôle du groupe communautaire [groupe PIC] mais aussi du groupe réel, parce que nous devons détecter si les familles qui avaient choisi de ne pas participer au PIC mais étaient sur le territoire, comprenaient les enjeux. Il fallait aller leur parler des équipements, et ce, avant de réaliser l'investissement et donc la construction. Donc nous avons adapté un contrôle de plus en plus approfondi. Il fallait aussi réaliser une enquête économique des résultats du PIC. [l'une des fonctionnaire de la UEL] était en charge de suivre toutes les familles une par une, pour réaliser des questionnaires. »

Outils	Provenance	Description / Objectifs du mécanisme	Citations / Explications
<i>Plan d'affectation des actifs</i>	Unité d'application locale du projet <i>Bosques Nativos y Comunidad</i> à Santiago del Estero	Document qui approfondit l'analyse de la situation territoriale pour l'installation et les usages des infrastructures financées par le PIC	«Le plan d'allocation d'actifs était destiné à valider l'engagement à ce que le lieu de construction des équipements devienne collectif. Il devait être réalisé avec les communautés et signé par tous les membres de la communauté. Il fallait poser les questions qui permettent de valider l'engagement : "Voici ce qui a été annoncé dans le PIC. Dans les faits, quelles sont les parcelles individuelles et quelles sont les parcelles communautaires ? [...] Qui vont être les bénéficiaires ? Tout le monde ? Non, pas tout le monde. Alors, il faut les noms de chaque bénéficiaire " »
<i>Accords avec les villages voisins</i>	Unité d'application locale du projet <i>Bosques Nativos y Comunidad</i> à Santiago del Estero	Procès-verbal qui précise que les habitants des villages voisins, ou les habitants qui ne participaient pas au PIC, étaient avertis et d'accord pour la mise en place des infrastructures financées par le PIC.	« Au fil du temps, nous avons exigé des communautés que les personnes qui se trouvaient en dehors du plan mais qui vivaient à proximité, soient notifiées. C'est à dire que la communauté aille les voir et leur dise " regardez, nous allons faire un enclos, mais cela vous sera bénéfique parce que si vous voulez, vous pouvez continuer de votre côté". Ou bien, "pour vos vaches, nous laisserons un portail pour qu'elles puissent passer". Et ces arrangements extérieurs, qui dépassaient parfois les polygones des PICs, étaient des exigences préalables. Le PIC sans cela n'était pas valide. »
<i>Procès verbal de remise du matériel</i>	Unité d'application locale du projet <i>Bosques Nativos y Comunidad</i> à Santiago del Estero	Document réalisé au moment de la remise des ouvrages et matériels financés par le Pic et qui permet de préciser les utilisateurs et la responsabilité de la maintenance.	« Ce document permettait de clarifier la relation entre les biens financés et leur utilisation. [...] Une fois défini qui utilisait réellement tel ou tel équipement, nous signions un acte de remise de l'ouvrage. Le procès-verbal disait : "Nous avons lancé un appel d'offres, l'entreprise Untel a gagné, et tant de biens sont arrivés pour cette communauté. Ces biens seront utilisés par la communauté, de façon partagée, et la communauté sera responsable de leur utilisation, de leur entretien, et Untel les utilisera. Et un point GPS a été placé pour que l'on puisse voir où le matériel a été laissé." »
<i>Procès verbal de contrôle des entreprises</i>	Unité d'application locale du projet <i>Bosques Nativos y Comunidad</i> à Santiago del Estero	Procès-verbal signé entre les entreprises et la communauté pour désigner au sein des groupes PICs les responsables de la réception et du suivi de la construction des infrastructures financées.	« Nous avons établi un protocole précisant qui devait être présent lors de la remise des équipements ou la réalisation des travaux et qui devait être chargé du suivi et de la maintenance en lien avec les entreprises. Cela permettait d'avoir un contrôle sur les choses qui été faites au cas où les communautés se seraient plaintes que quelque chose manquait. »

Tableau 11: Outils et formulaires de gouvernance proposé ad-hoc par l'Unité d'application locale de Santiago del Estero pour résoudre les problèmes apparus au fur et à mesure de la construction des équipements financés dans le cadre du projet *Bosques Nativos y Comunidad*. Source : Entretien avec Magdalena Abt, le 26 janvier 2022.

5.3. Fixer des limites et définir des règles de prise de décision : des objectifs qui se heurtent aux conflits internes à chaque village.

En pratique, les outils et méthodes définis par *Bosques Nativos y Comunidad* ou bien, de manière *ad hoc*, par la UEL, se heurtent aux arrangements existants et aux conflits internes aux groupes. Les critères d'identification du groupe et de son territoire ne permettent pas toujours qu'un village accède seul au PIC. À Quebrachal, par exemple, le groupe PIC a été formé car le village voisin de Sinmar ne réunissait pas le nombre minimum de familles pour proposer un PIC. Les habitants de Sinmar ont donc proposé à leurs voisins de Quebrachal de formuler un PIC avec eux. À la Unión et San Carlos, les habitants ont aussi proposé à leurs voisins de différents hameaux, avec lesquels ils ont l'habitude de collaborer, de formuler le PIC avec eux. Les habitants s'organisent donc pour rentrer dans les cadres qui leur sont demandés. En conséquence, les limites du territoire du PIC et celles des villages sont souvent différentes. De même, lorsqu'il s'agit d'expliquer qui est membre du « groupe PIC » et qui ne l'est pas, la réalité du projet est plus complexe que les critères proposés par *Bosques Nativos y Comunidad*.

5.3.1. Des limites spatiales fluides

Idéalement le groupe PIC de *Bosques Nativos y Comunidad* doit correspondre à une « communauté » territoriale. Dans les faits, un groupe PIC ne correspond jamais exactement à l'ensemble des habitants d'un village, et certains villages se réunissent pour entrer dans les critères des PIC, comme l'illustre, pour mes cas d'étude, le tableau 12.

Village	Villages du groupe PIC	Nombre de familles dans le village en 2015	Nombre de familles du village dans le PIC	Nombre de familles dans le PIC (au total)	Superficie du village en 2015	Superficie du village dans le PIC	Superficie du PIC (au total)
<i>Quebrachal</i>	Quebrachal et Sinmar	16	Entre 15 et 17	22	3800ha	4300ha	6000ha
<i>La Unión</i>	La Unión, Frontera et Buen Pozo	13	11	15	5550ha	5250ha	5700ha
<i>Babylonia</i>	San Carlos et Verdecido	55	35	52	5400ha	5400ha	6755ha

Tableau 12: Nombre de familles et superficies par village et par PIC pour les trois cas d'étude

Il faut noter que les participants au PIC sont identifiés ici par familles. De fait, ce tableau ne dit pas combien de personnes de chaque famille participent aux PIC, ni comment la participation est arrangée au sein des familles. On peut, en effet, imaginer que certaines familles envoient un représentant différent à chaque réunion selon le sujet et les disponibilités de chacun, ou, au contraire, qu'elles laissent une seule personne prendre part à ce projet pour toute la famille.

Le PIC de San Carlos : des limites déjà instituées.

Pour le cas d'étude de San Carlos, le groupe PIC est formé des habitants de San Carlos (35 familles) et Verdecido (17 familles). Le groupe est resté relativement similaire tout au long du processus de formulation du PIC. La lettre d'intention du PIC a été signée par 50 personnes et le plan final déposé à la Direction provinciale des forêts nomme 52 personnes. Le PIC en lui-même implique l'ensemble du territoire des villages de San Carlos et Verdecido soit 6755 ha.

Dans ces villages, la question des limites spatiales était déjà réglée au moment du PIC, car les villages sont encerclés par trois domaines agricoles clôturés et sont déjà passés par des négociations foncières avec les propriétaires de ces domaines (Illustration 46). Dans les années 2000, des entrepreneurs ont cherché à faire valoir un titre de propriété sur les terres habitées par les populations depuis plusieurs générations, et ont demandé leur expulsion. Conseillés par l'organisation paysanne OCCAP, les habitants ont refusé l'expulsion et négocié avec les entrepreneurs. Au moment de la tentative d'accaparement, les villageois ont mené, avec l'organisation paysanne OCCAP, un recensement du territoire. Ils l'ont ensuite fait reconnaître à travers un « jugement de prescription »³⁷ qui a abouti positivement. Les 26 familles concernées par ce recensement ont décidé de ne pas diviser le territoire recensé en parcelles et de garder le territoire communautaire dans son intégralité. Elles ont payé collectivement les impôts fonciers correspondant pendant plusieurs années. Puis, elles ont arrêté car les personnes qui avaient des titres de possessions sont décédées. Bien que les habitants ne s'acquittent plus de la taxe foncière aujourd'hui, cette négociation et l'expérience antérieure de légalisation ont entérinées les limites spatiales actuelles. Elles ont pu être reprises par le PIC sans questionnements.

Les usages du territoire sont communautaires, mais différenciés depuis 2018. À cette date, en effet, un supposé propriétaire est entré sur le territoire et a commencé à s'installer en traçant une délimitation. Les habitants se sont réunis pour l'obliger à partir. Suite à cet épisode ils ont convenu de séparer la parcelle communautaire en deux. À l'ouest de la délimitation tracée par l'entrant (en rouge sur l'illustration 46), c'est-à-dire dans la partie la plus éloignée des maisons, les hommes peuvent exploiter la forêt. Ce fonctionnement permet de garder un œil sur le territoire. En allant travailler dans la partie de la parcelle la plus éloignée du village, les hommes passent par l'ensemble du territoire et pourraient réagir rapidement si un entrepreneur cherchait de nouveau à entrer et à s'installer. À l'est, jusqu'au village, il s'agit d'une « réserve » dans laquelle chacun est autorisé à couper du bois pour les besoins spécifiques de sa famille, comme la construction des maisons ou bien la réalisation d'un enclos - mais pas pour le vendre.

Dans ce cas, donc, les usages ont changés en 2018 pendant le cours du PIC, mais ils restent circonscrits aux limites établies par les négociations et le processus de légalisation mené des années auparavant. Pour les acteurs du PIC, le groupe de San Carlos (et Verdecido) est « l'un de ceux où il y a eu le moins de problèmes » (entretien avec A. Diaz, le 5 avril 2022). De mon

³⁷ Le jugement de prescription est un jugement légal de reconnaissance de la possession d'une personne habitant sur les terres sans en être propriétaire. Pour faire reconnaître cette possession comme une propriété le demandeur doit démontrer le fait qu'il possède et use effectivement la terre, de façon pacifique et ininterrompue pour une période de vingt ans continus et qu'il ne reconnaît pas autrui comme propriétaire.

côté, j'ai pu me rendre compte lors de mes visites et entretiens que les habitants n'avaient pas de réticences à dessiner une carte du territoire du village, contrairement à d'autres lieux de la zone. Les négociations foncières antérieures à la mise en œuvre du PIC ont réduit la possibilité qu'il y ait un écart entre les limites et les usages.

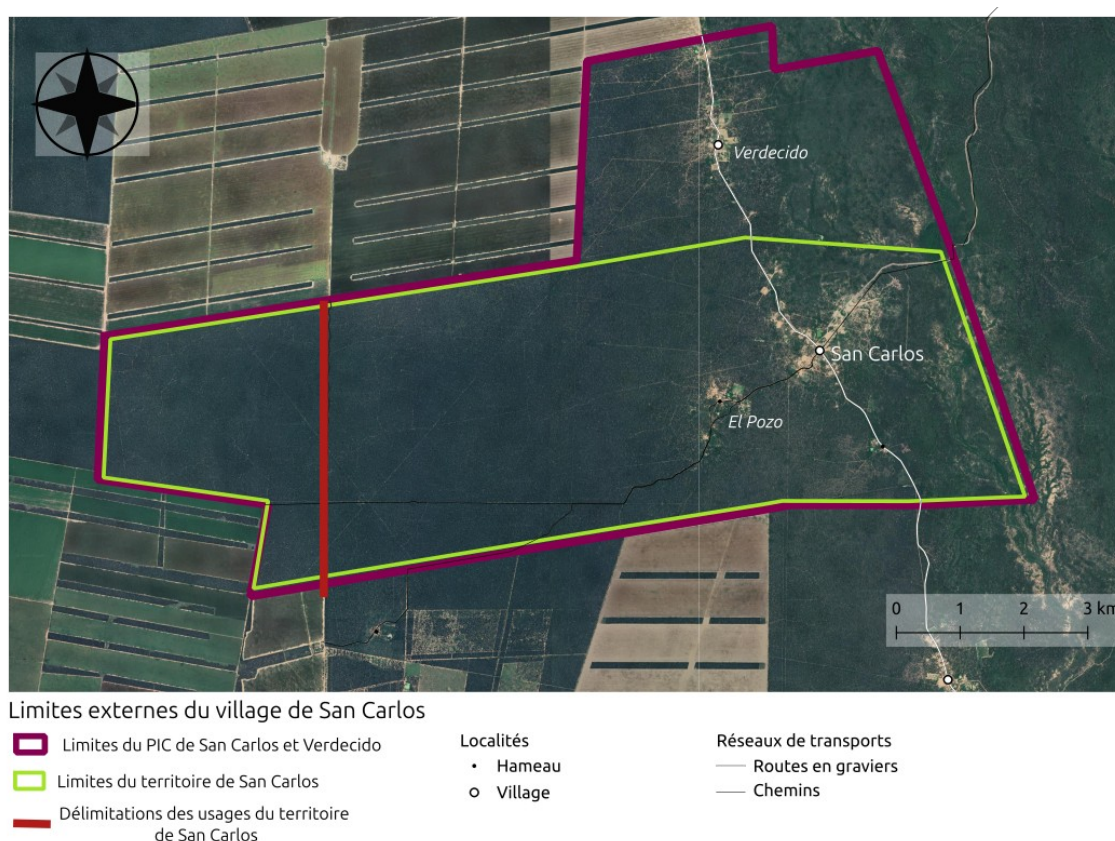


Illustration 46: Croquis du PIC, des limites et des usages du territoire de San Carlos (et Verdecido).

Le PIC de Quebrachal : un outil d'institutionnalisation spatiale.

À Quebrachal le PIC a été formulé avec la communauté voisine de Sinmar (situé au nord-est de Quebrachal). La lettre d'intention a été signée par 15 familles à Quebrachal et 7 à Sinmar. Cela correspond au nombre de familles qui sont inscrites dans le plan de gestion.

Selon la UEL,

« À Quebrachal différentes personnes se sont incorporées au groupe d'habitants au fur et à mesure du PIC. Les enfants des gens qui étaient partis sont revenus. Une famille a invité des cousins d'une autre communauté à travailler sur ses terres, sans le dire aux autres, ce qui a généré des conflits internes. Je te dirais que Quebrachal a été la communauté la plus mobile et la plus flexible en termes de prise de décision. » (Entretien avec Magdalena Abt, le 26 janvier 2022).

Deux familles se sont rajoutées au PIC de Quebrachal après sa formulation. Il s'agit de jeunes couples qui ne vivait pas à Quebrachal au début du projet. Le territoire proposé pour le PIC était de 11 800 ha mais les limites du PIC ont beaucoup changé entre la carte d'intention et la version finale du PIC, notamment car une partie du territoire de Sinmar est prise dans un conflit foncier. Le territoire total du PIC est donc finalement de 6000 ha composé de 1700 ha à Sinmar et 4300 ha à Quebrachal.

A Quebrachal, les descendants masculins du fondateur du village ont des parcelles attribuées (en vert sur l'illustration 47) celles qu'ils appellent « propriétés » (voir Chapitre 3). Elles correspondent au territoire du village au moment de sa fondation et représentent 400ha. Sur le reste du territoire approprié dans les années 1990, les usages sont collectifs. Ils s'adaptent aux saisons. En effet, le Sud du territoire est difficilement accessible lors de l'été austral car les pluies rendent les chemins boueux. Les habitants exploitent donc la forêt du nord du territoire à cette période, et vont couper les arbres dans le sud en saison sèche. En dehors de cet arrangement, les hommes s'organisent pour respecter les espaces de coupe des uns et des autres.

De ces 4300 ha, 500 ha ont été ajoutée au moment du PIC. Au sud-ouest de Quebrachal, depuis la fin des obrajes, une parcelle est partagée entre les habitants de trois villages : Quebrachal, Tacioj et Decidido (Illustration 47). Il s'agit d'une parcelle publique. Les habitants de ces trois villages n'en ont jamais réclamé la possession. En pratique, seuls les habitants de Quebrachal utilisent cette parcelle. Les habitants de Tacioj ont clôturé l'ensemble de leur territoire en 2004, suite à un conflit. Ils y ont inclus une partie de cette parcelle, mais du fait des clôtures qu'ils ont réalisé, ils ne peuvent plus avancer sur le reste du terrain. Du côté de Decidido, la population est peu nombreuse et le territoire et la forêt qu'ils ont pour eux leur suffisent (discussion avec A. Pérez, carnet de terrain, le 12 août 2022). Dans ce cas, le PIC vient donc formaliser une limite existante dans les usages.

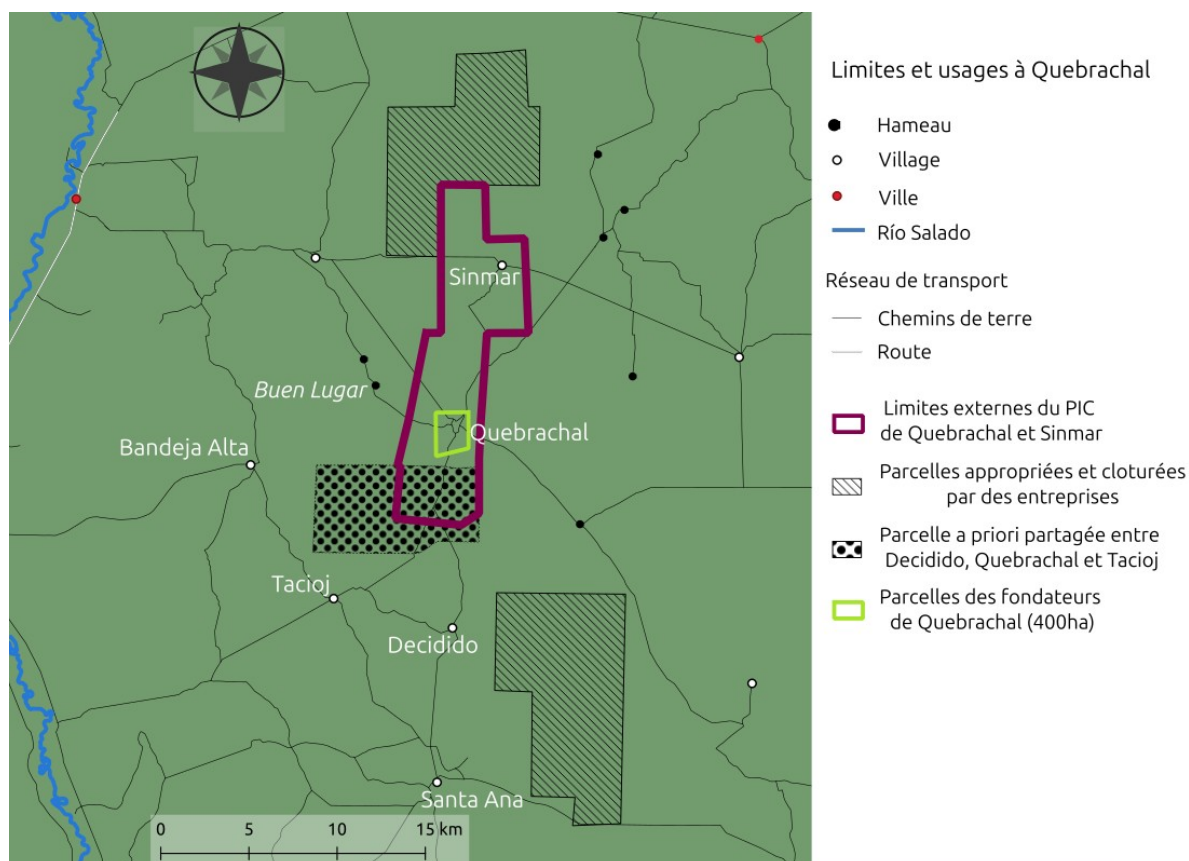


Illustration 47: Croquis des limites de Quebrachal et du PIC.

Le PIC de la Unión : l'échec de l'institution des limites spatiales

A la Unión, la « communauté » du PIC est formée des habitants de la Unión, village central où habitent 13 familles dont 11 participent au PIC, et de deux hameaux voisins, Frontera et Buen Pozo. Dans chacun de ces hameaux, deux familles sont intégrées dans le PIC. Le territoire total comporte 6000ha, dont seules 5300 ha sont intégrés dans le plan de gestion. Cela est dû à l'existence d'une parcelle qui n'a pas été intégré au PIC car la famille qui en fait usage en revendique la propriété. La famille participe cependant au PIC.

Dans les arrangements spatiaux locaux, le territoire de la Unión est divisé entre les habitants sur la base du tracé d'anciennes parcelles, qui allaient de l'ancien lit de la rivière Salado vers l'intérieur des terres. Mais les limites externes du village ne correspondent plus exactement aux limites de ces parcelles. Chacune a été négociée une par une, à différents moments, par la famille de la Unión concernée par la parcelle, avec la famille du village voisin dont la parcelle est limitrophe, sans qu'il y ait particulièrement de discussions avec le reste des habitants de la Unión. C'est le cas, au sud du village, entre la Unión et le hameau de Buen Pozo, au sud-ouest entre la Unión et le village de El Descanso, ainsi qu'à l'ouest avec le hameau de Horqueta et au nord avec le hameau de Frontera. L'inclusion d'une partie de ces hameaux dans le PIC montre d'ailleurs la bonne entente entre les habitants des deux bords. Enfin, à l'Est du village,

le territoire intègre aussi sept parcelles de 50 ha chacune. Elles correspondent à des parcelles mesurées et attribuées en 1982, dans le cadre d'un plan provincial qui devait donner lieu à la remise de titres fonciers à chacune des familles concernées. La remise des titres n'a jamais eu lieu mais les habitants ont continué de faire usage de ces parcelles.

La comparaison entre les arrangements et les limites du PIC (respectivement en vert et violet sur l'illustration 48), montre que les contours de ne se superposent pas, notamment au sud-est des parcelles de 50 ha (zone rainurée sur l'illustration 48). Une surface, que les habitants de la Unión ne dessinent pas quand ils réalisent des croquis de leur village, est incluse dans les cartes du PIC. Cette partie est appelée *Lote 7*. Elle est limitrophe de la Unión, du hameau de Buen Pozo et du village de El Pozo, dont les maisons sont situées de l'autre côté de la route provinciale n°4.

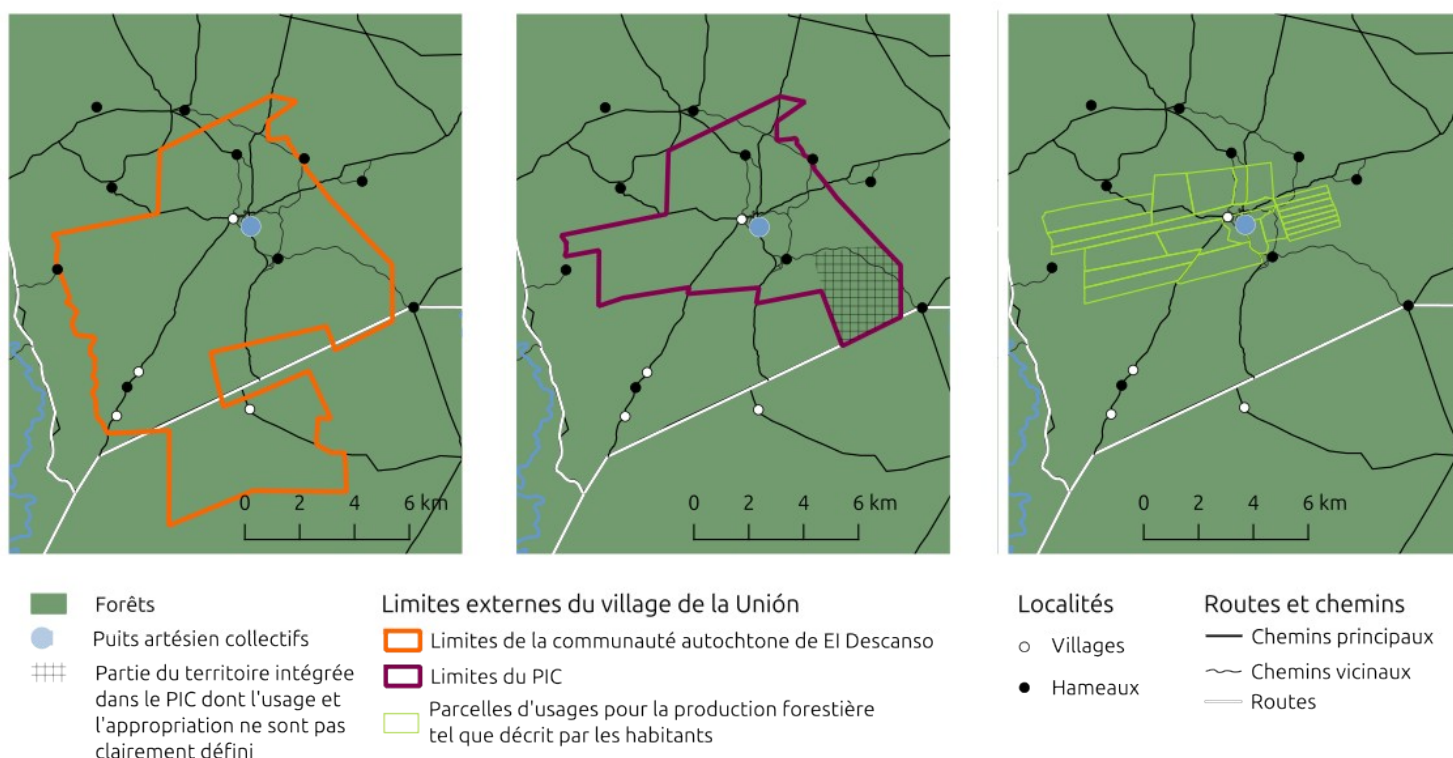


Illustration 48: Croquis des limites de la Communauté autochtone, du PIC de la Unión et les arrangements fonciers propres au village (pour l'exploitation forestière).

J'ai essayé de comprendre l'usage de cette parcelle : s'il était individuel ou collectif et qui étaient les habitants qui y avaient des droits, afin de comprendre pourquoi cette espace apparaissait à l'intérieure les limites des PIC. Les habitants de la Unión et Buen Pozo expliquent cela de différentes manières :

R., habitant de Buen Pozo, me dit « Cette partie de la parcelle publique appartient au village de El Pozo, jusqu'à 1 km vers l'Est après le chemin et là commencent les parcelles de 50 ha. » (Discussion avec R. Hernández, le 11 mars 2022, carnet de terrain).

De son côté, G. Vazquez un jeune du village, m'explique : « Moi et J. [un autre jeune du village] nous avons un four à charbon dans cette partie. C'est pour ça qu'on a mis cette partie-là dans le PIC. Mais on n'y va plus [...]. On a fait construire des fours à charbon à la Unión, et on y va plus maintenant. » (Discussion avec G. Vazquez, le 20 mars 2022).

J., de son côté n'a pas vraiment d'explication. Lors de l'une de mes visites je lui montre l'une des cartes que j'ai essayé de réaliser suite aux indications des autres habitants et je lui demande ce qu'il en est de la partie à l'est. Il me dit :

« On ne sait pas très bien à qui est cette partie. Ce n'est pas très clair » (Discussion avec J. Río, le 23 avril 2022, carnet de terrain).

Enfin, B. l'une des personnes plus âgées du village, a une autre explication au fait que le *Lote 7* soit intégré dans la surface du PIC. Pour lui :

« C'est à cause de la Communauté autochtone. Cette partie était déjà dedans. Elle l'était car pour la Communauté autochtone, on nous a dit qu'il fallait faire recensé une superficie de 6000 ha minimum, sinon l'ingénieur n'allait pas venir. Alors on a dû aller à la chasse [il rit]. Il fallait convaincre les voisins et plusieurs d'entre eux ne voulaient pas entrer. Mais avec cette partie, on a réussi à atteindre le compte » (Discussion avec B. Río, le 25 juin 2022, carnet de terrain).

De fait, il semble que le contour utilisé pour le PIC reprend simplement, pour cette partie Est, les lignes tracées auparavant pour la communauté autochtone. Pour expliquer ce fait, il faut dire que le territoire de la Unión est compris dans le territoire de la communauté autochtone de El Descanso, qui comprend plusieurs villages et hameaux voisins entre lesquels la Unión, El Descanso et El Pozo. Le territoire de la communauté autochtone a été recensée en 2012 seulement. C'est à ce moment que les limites du territoire de la communauté ont été négociées et tracées. Les villages de la Unión et El Pozo dont les habitants font ou faisaient usage du *Lote 7* étant tous les deux intégrés dans la Communauté autochtone, la parcelle a donc pu être intégrée au territoire autochtone sans discussion.

Pourtant, comme l'illustre la citation de G. Vázquez, les usages ont changé. Les hommes du village qui exploitaient cette parcelle ne le font plus ou bien marginalement et cette limite reste « floue ». L'intégration de la parcelle dans le PIC semble décorrélée des usages réels actuels. Dans ce cas, donc, une forme d'institutionnalisation des contours du village avait déjà eu lieu en 2012, à travers le recensement comme Communauté autochtone. Mais elle n'a pas fixé les usages, qui ont continué à évoluer et à être disputés. Le PIC a repris cette limite sans prendre en compte les évolutions des usages. Par conséquent, les cartes officielles sont en décalage avec les pratiques des habitants.

5.3.2. Une gouvernance qui ne passe pas par des règles formelles

La définition des membres d'un groupe PIC doit permettre de définir qui prend les décisions en son sein. Je montre ici que dans les cas étudiés, les outils de gouvernance proposés par le

PIC ne correspondent pas aux pratiques et usages à l'échelle des groupes. D'abord parce que les outils n'ont pas été utilisés de manière à révéler les arrangements existants. Et ensuite parce que, dans la zone, les manières de décider, de surveiller et de résoudre les conflits ne passent pas par des règles formelles, écrites qui seraient contraignantes.

Qui décide ?

Dans chaque village, certains habitants peuvent refuser de se joindre au groupe PIC par manque de confiance envers le groupe ou par désintérêt pour les avantages que le projet apporte, par exemple. Ces habitants doivent tout de même déclarer leur accord pour que le PIC soit réalisé malgré leur absence. Le projet prévoit alors que les villageois qui ne participent pas au projet soient tenus au courant de son existence et signent un document dans lequel ils donnent leurs accords pour que le PIC soit institué sur le territoire communautaire. Cette procédure a été critiquée. Dans un entretien de 2018, avec les leaders de la Centrale du MOCASE Via Campesina, ce sujet amène à questionner la possibilité de décision donnée aux participants de la « communauté ».

« Nous avons une position assez critique à l'égard du projet, car nous pensons qu'il finit par imposer ses conditions. Il impose de nombreux critères aux communautés qui peuvent ou ne peuvent pas participer au projet. L'un des critères est qu'il faut un certain nombre de familles. Toutes les communautés ne sont pas composées de ce nombre minimum de familles. Sur ce point-là, il y a eu une plus grande flexibilité et certaines communautés qui n'avaient pas été retenues ont pu entrer dans le projet. Il fallait une certaine quantité de terres que, là non plus, toutes les communautés n'ont pas. Il fallait qu'elles n'aient pas de conflits fonciers avec des « *empresarios* » depuis moins de 10 ans. Quelle est la communauté qui a ça ? Il fallait que toutes les communautés environnantes soient d'accord avec ce que la communauté qui formule le PIC voulait faire. Le projet commence par déterminer que tout le monde dans la communauté est d'accord, et il finit par donner le pouvoir de formuler ou non un PIC aux communautés environnantes, ou à un propriétaire foncier qui dépose une plainte, ou un autre qu'est-ce que j'en sais. Ça nous est arrivé dans une communauté. Une personne, qui était celle qui négociait toujours les terres, celle qui était toujours contre tout, a refusé de participer au PIC. Ça enlève donc le pouvoir à la communauté elle-même. Donc nous remettons beaucoup de choses en question dans ce projet. Et c'est pourquoi seulement 3 communautés sur les 12 communautés où [le MOCASE Via Campesina est] présent a formulé un PIC [...]. » (Entretien avec S. et T. Hernández, le 19 juin 2018).

Par ailleurs, le fait d'être recensé dans les PIC ne signifie pas que les habitants participent effectivement. C'est l'un des points que la UEL a dû éclaircir au fur et à mesure de la mise en œuvre du PIC. Dans le cas de la Unión, deux personnes ont ainsi été « exclues du PIC » car elles ne participaient pas suffisamment, comme l'explique la directrice de la UEL :

« Bon, à la Unión, il y a eu des gens qui entraient, qui sortaient, qui revenaient...Ils venaient quand il y avait un bénéfice qui les intéressait et repartaient quand il n'y en avait pas. Ils ne venaient pas aux réunions. Ce sont des choses que nous avons dû faire. Nous avons pris une ou deux femmes et nous leur avons demandé "Vous venez [aux réunions] ou non ?", "Vous faites partie du PIC, ou non ?". [...]. Et il a été décidé qu'elles ne participeraient pas au PIC. Parce que sinon elles allaient être bénéficiaires mais il était impossible de leur remettre quoique ce soit parce qu'elles ne participaient pas. Ça a été un travail ultérieur à la formulation du PIC qui faisait partie de l'ensemble du domaine du suivi et de l'évaluation des groupes, qui était notre travail. » (Entretien avec Magdalena Abt, le 26 janvier 2022).

Ainsi, l'appartenance au groupe PIC est parfois basée sur la participation. Ceux qui sont présents aux réunions sont bénéficiaires, ceux qui ne viennent pas n'entrent pas dans le PIC ou en sont exclus. Plus la situation est conflictuelle entre les membres du groupe, plus cette règle semble appliquée strictement. À la Unión, l'absence de participation a pu disqualifier certains habitants. Dans les deux autres PIC que j'ai pu étudier les ateliers de formulation du PIC ne regroupaient pas non plus, à chaque fois, l'ensemble des membres du PIC. Pourtant si cela a pu être un sujet d'agacement, cela n'a jamais été évoqué comme un sujet qui amènerait à exclure certains habitants du PIC.

L'usage des outils de gouvernance

À la lecture des documents des PIC de la Unión et de Quebrachal, on se rend compte que la partie sur la gouvernance du groupe a été interprétée par l'Agence de développement rural (ADR) comme une présentation de l'organisation paysanne qui a sollicité le PIC du village. L'annexe du PIC de la Unión indique donc que l'organisation interne et permanente qui rassemble la communauté pour aborder les thématiques d'intérêt commun est « L'association de promotion *Grupo Unido* », à laquelle participe « plus de 40 membres qui sont des trois communautés qui forment le PIC et d'autres communautés voisines » et qu'elle fonctionne « avec une commission directive élue lors de l'Assemblée par la majorité des membres. Il y a aussi des délégués de base pour chaque communauté, qui participent aux réunions mensuelles. Sont réalisées des assemblées ordinaires annuelles et chaque année une assemblée de réélection des autorités à laquelle peuvent participer tous les membres. Pour réaliser l'assemblée, la majorité des membres doivent être présents et sans ce quorum les élections ne peuvent avoir lieu. Les personnes élues aux fonctions de la « commission directive » [président, secrétaire, trésorier, porte-parole et contrôleur des comptes] peuvent être élues pour deux mandats de deux ans, au maximum. » (Annexe au « Formulaire V – Fiche Communautaire » du Plan intégral communautaire de la Unión, Buen Pozo et Frontera, Projet *Bosques Nativos y Comunidad* BIRF 8493 – AF, communication personnelle). Cette assemblée est l'autorité désignée pour le PIC et elle possède « un livre de procès-verbal ou sont enregistrées toutes les décisions et la vie de l'association ».

Pour Quebrachal, je n'ai pas eu accès au document du PIC (comme expliqué au Chapitre 4). C'est la directrice de la UEL qui m'a donné les informations sur le contenu du PIC. Elle m'a

expliqué que l'ADR déclare que « APPA est leur organisation [...] ». Cette l'organisation se base sur une élection par l'assemblée, qui dure pour la durée du mandat. Les réunions, auxquelles délégués participent pour chaque communauté, ont lieu tous les mois. Après ces réunions, les délégués doivent revenir [dans leur village] et dire [aux autres membres de l'organisation] ce qui a été discuté [...] ». Pour le projet, ils proposent « d'être présents aux réunions pour s'assurer que ce qu'ils avaient décidé était respecté. Et pour les usages communautaires, ils prévoient de conclure un accord sur l'utilisation communautaire, l'entretien et l'utilisation du patrimoine collectif par le biais d'un procès-verbal et de l'engagement à un partage communautaire ». (entretien avec Magdalena Abt, le 26 janvier 2022)

D'autres ADR pourront avoir fait le choix de décrire en détail les mécanismes informels et inférentiels qui régissent les interactions au sein des villages et les arrangements d'usages spécifiquement territoriaux qui les caractérisent. N'ayant pas accès aux documents des PIC de San Carlos, ou d'autres groupes PIC, je n'ai pas de moyens de comparaison.

Deux problèmes principaux émergent de la formulation de cette gouvernance. D'une part, les organisations paysannes ne représentent pas tous les membres des groupes PIC. Et, d'autre part, les modalités décrites ne sont pas celles des villages ou des groupes PIC. Le fonctionnement par assemblées et délégués ou l'usage des procès-verbaux, s'il correspond effectivement aux pratiques de gestion des associations mentionnées, ne s'applique pas aux pratiques concernant l'usage des terres, forêts et infrastructures.

Ce qu'on dit, et ce qu'on ne dit pas.

Dans la zone d'étude, les règles et les conflits sont rarement ouvertement explicités. La gestion forestière relève de pratiques que Langbehn (2021) a démontré être implicites et inférentielles. Cela signifie qu'elles ne sont pas formulées ou exprimées de manière ouvertes et transparentes et qu'elles n'émanent pas d'une autorité locale, officielle ou non, comme pourrait l'être une assemblée du village, ou une autorité étatique. Il n'y a pas d'assemblées, ni d'autorités élues pour prendre des décisions à l'échelle des villages (hormis pour des services bien particuliers comme les chapelles, les écoles, les clubs de football, voir chapitre 3 à ce sujet). Les décisions se prennent suite à des discussions d'un voisin à l'autre, souvent sous l'impulsion d'un leader reconnu. Elles ne sont donc généralement pas écrites. Chaque groupe a ainsi sa manière de gérer la prise de décision et les conflits qui peuvent émerger.

À San Carlos, un petit groupe de référents peut prendre la parole, et des décisions pour les autres sans que cela ne pose problème. À la Unión, les dissensions sont importantes et certains habitants ne se parlent pas en dehors des réunions des projets. Elles sont donc un espace pour régler les conflits et obtenir la médiation des acteurs extérieurs dans ce sens. À Quebrachal, les habitants ont pris l'habitude de régler les conflits relatifs aux projets entre eux, à l'écart des espaces de discussions avec les acteurs extérieurs. Le trésorier de l'organisation paysanne Association des petits producteurs d'Alberdi (APPA), qui est l'un des habitants de Quebrachal présente les choses de cette manière :

O. : « Nous sommes plusieurs à Quebrachal à être membre de APPA. [...] Mais à un moment, j'ai dit à mes voisins, je vais créer un groupe de l'organisation tout seul, juste avec ma famille. Je ne leur ai pas dit pourquoi, rien. [...]. Nous avons formé un groupe [...] et ils ont un autre groupe pour eux. Nous sommes tous membres de APPA, seulement à Quebrachal, il y a deux groupes »

[...]

Moi : « Et quand, le PIC a été fait, c'était déjà le cas ? »

O. : « Non. Oui. Pour le PIC tout allait bien. »

Moi : « Vous étiez tous ensemble ? »

O. : « Oui, tous les participants. Nous étions tous ensemble. L'un ou l'autre a ses problèmes mais bon ... c'est la vie, c'est tout. On ne va pas montrer ça là-bas, tu vois. On a pas besoin de montrer qu'on est pas d'accord. »

Moi : « Qu'il y a des conflits internes, tu veux dire ? »

O. : « Oui, on ne va pas aller se montrer en disant qu'on s'oppose. On ne dit rien de tout ça. D'autres oui. Dans le village voisin par exemple, à chaque réunion, ils veulent se disputer entre eux. »

Moi : « Et vous agissez comme ça parce que vous considérez que ce sont des choses qui ne doivent pas sortir du groupe ? »

O. : « Oui, bien sûr. Pour les projets tu vois. Je leur ai même parlé, à ces voisins. Je leur ai dit, bon, attention, soyons unis parce que sinon nous n'aurons rien. »

(Entretien avec O. Lopéz et R. González, le 20 novembre 2021).

Dans ce cas, la participation est soumise à une règle formulée en interne. Celle de ne pas rendre public les désaccords entre les habitants. L'étendue de ce que l'on est censé dire ou non dans les discussions publiques du PIC est questionnée par les habitants, et notamment par ceux qui ont l'habitude du fonctionnement des organisations paysannes.

L'écart entre les procès-verbaux et les conflits

Les décisions ne sont donc généralement pas écrites et lorsqu'elles le sont, les écrits, notamment les procès-verbaux de réunions, n'ont qu'une vocation symbolique. Ils ne permettent pas de stabiliser une décision sur le long terme car ils ne sont pas utilisés pour se rappeler des arrangements décidés. Du côté de la UEL, c'est ainsi que le sujet est pensé :

« Ça [le procès-verbal de gouvernance] servait dans la mesure où les habitants donnaient de la valeur aux procès-verbaux. À la Unión par exemple, les membres

du groupe PIC signaient les actes et puis l'un d'entre eux venait et disait, "je ne suis pas d'accord". Et il fallait faire des actes et des contre actes. Et finalement il fallait intervenir, faire des réunions où nous devions discuter, expliquer ce qui s'était passé, ce qui avait été fait, dissiper de nouveau les malentendus. » (Entretien avec Magdalena Abt, le 26 janvier 2022).

Étant donné que les décisions ne sont pas stabilisées, elles n'ont de sens que pour les parties qui les appliquent. De manière générale, si l'une des parties souhaite modifier les arrangements, la première option n'est généralement pas la négociation, mais l'évitement.

« Si je devais te dire quelle est leur façon de résoudre les conflits, je te dirais que la première façon de faire c'est de l'éviter. Deuxième option, se séparer et se débarrasser du problème. Il ne m'appartient plus. C'est comme ça qu'on règle le conflit et c'est tout. Ensuite, s'il n'y a pas d'autre solution, on va au combat. Des situations comme ça, il y en a eu beaucoup. Dans certains cas, il y avait la possibilité de discussion, de négociation. Et dans d'autres, non. Parce que pour avoir la possibilité de résoudre un conflit, il faut aussi avoir des outils, des méthodes, une certaine prédisposition, une certaine préparation professionnelle. Et je pense que nous n'avons pas tous ces outils. Donc, quand ils ont commencé à nous appeler tous les jours pour nous demander "qui a raison ?". "Vous nous dites de faire ça mais qui êtes-vous pour nous dire ce qu'on doit faire". Là nous leur disions "vous savez, vous faites ce que vous voulez". Après il y a des communautés avec lesquelles ça passe bien, et d'autres moins. » (Entretien avec Magdalena Abt, le 26 janvier 2022).

À la Unión, l'installation des enclos financés par le PIC est un exemple des situations de conflits. Tout d'abord, à la Unión, quatre enclos ont été financés, chacun de 25 ha (contre un seul enclos de 100 ha dans les autres villages). Ils ont été répartis entre quatre sous-groupes du PIC. Cette division en sous-groupes est une conséquence directe des dissensions existantes au sein du village. Lors d'une des discussions l'un des habitants du village m'a expliqué à quel point il a été complexe de choisir le lieu où poser l'enclos de l'un des groupes, appelé le groupe nord.

B. se souvient de tous les problèmes qu'ils ont rencontrés pour installer la clôture du groupe nord : « Au début, l'endroit choisi était à côté du puits de Caritas, mais S. leur a dit non, parce que c'était un puits communautaire qui avait été financé par la paroisse. Il appartenait à tout le monde, disons. Ensuite, cela devait être sur le territoire du hameau de Mistolar. Don García, de Mistolar s'y est opposé. Le groupe nord voulait le faire ici parce selon eux, le terrain leur avait été vendu par Don García de Mistolar. Mais même ainsi, Don García s'y est opposé et cela n'a pas pu se faire.

Nouvelle réunion. À chaque fois, l'entreprise commençait à creuser les trous [pour les poteaux de la clôture] : l'un des membres du groupe nord a dû vendre des animaux pour rembourser à l'entreprise les trous réalisés et non utilisés. Et donc,

quand R. Molino du groupe nord a dit [à l'équipe du PIC] : « revenez la semaine prochaine Magui [Magdalena Abt, la directrice de la UEL de Santiago del Estero], nous en discuterons entre nous d'ici là», ils ont répondu : "non, il n'y a plus de temps. Vous avez 48 heures pour choisir le lieu de l'enclos et en faire la démarcation". Et en fin de compte, ils l'ont fait là où il est maintenant » (Discussion avec B. Río, carnet de terrain, le 25 juin 2022).

La deuxième tentative montre le rôle des parcelles familiales des habitants de la Unión et le fonctionnement des conflits fonciers. Pour comprendre ce qui est en jeu, il faut voir ce qu'engage la construction d'un enclos communautaire. Cela signifie que le possesseur doit partager l'espace clôturé avec ses voisins. Il sera confronté à leur regard sur ses usages de la parcelle, et ce même si, par exemple, il a été décidé collectivement que le possesseur pouvait continuer à y couper du bois pour ses besoins familiaux (construction de sa maison ou des clôtures par exemple). A la Unión, il a été décidé que l'espace clôturé devra être une réserve, c'est-à-dire que le possesseur ne pourra plus y couper du bois et le vendre. De fait, c'est une contrainte sociale et productive. La citation démontre aussi l'absence de communication qui donne lieu au conflit : au moment de désigner le lieu de construction, le groupe nord ne s'est pas assuré du fait que ses voisins étaient d'accord. De l'autre côté, des règles de gouvernance avaient été discutées entre les membres du groupe lors de l'atelier dédié et une « carte du futur » avait été réalisée pour imaginer la localisation des infrastructures financées. Cela n'a pas empêché de devoir rediscuter la localisation des équipements au moment de leur construction (qui intervient, en effet, près de 4 ans après la formulation du PIC). Pour ces raisons le conflit de voisinage émerge et le choix du lieu est repoussé à deux reprises.

Les arrangements fonciers à l'échelle du village sont loin du « tout communautaire » qui est mis en évidence dans les documents de projets. Pour la UEL, l'exemple de la Unión est marquant :

« Je me souviens du cas de la Unión parce que les habitants disaient [...] "tout le territoire est communautaire". Et au fur et à mesure de la discussion, ils t'expliquaient "là c'est la clôture de Pedro, le four de P., le barrage de Juan". Donc, nous avons commencé à enquêter à l'intérieur de ce plan, avec le travail déjà présenté. "Et si je mets cet outil ici, à qui appartiendraient les terres en dessous ? À qui appartiendraient les terres situées en dessous. Et si je le mets ici, qui va aller là". Et ainsi de suite. » (Entretien avec Magdalena Abt, le 26 janvier 2022).

D'autre part, cela démontre la difficulté du groupe à discuter et gérer les situations de conflits sans l'intervention d'acteurs extérieurs perçus comme légitimes ou ayant une forme d'autorité sur les discussions du groupe.

La gouvernance de quoi ?

Les exemples présentés précédemment mettent en évidence un point de divergence entre les habitants de la Unión sur le sujet de la participation. La citation suivante illustre le point de

vue de l'une des personnes exclues du PIC de la Unión du fait de son manque d'assiduité aux réunions :

Moi : « Et vous avez essayé de faire des enclos, d'avoir un lieu de pâturage ou ce genre de choses ? »

Santos : « Oui, juste au moment où le PIC a commencé à se former. J'étais aussi membre du PIC, moi. Je vivais avec ma fille et mon fils le plus jeune, et le projet est arrivé au moment de la maladie de ma mère. Je devais sortir [du village pour aller aux rendez-vous médicaux] avec elle. Les enfants restaient là. Parfois, il y avait des réunions et ils ne pouvaient pas y participer. Et donc, nous sommes restés en dehors parce que nous ne participions pas. Ma mère allait de plus en plus mal, elle perdait la vue, on sortait toujours du village quand [les équipes du PIC] venaient. Donc oui, j'aimerais bien, même parfois mes enfants voudraient mettre en place une clôture, ou relever la clôture que nous avons là-bas, mais nous ne pouvons pas nous le permettre... C'est très cher de construire une clôture. » (Entretien avec Santos Fernández, le 29 novembre 2021).

Au-delà de la mise en évidence d'une situation individuelle qui empêche certaines personnes – ici une femme seule – de participer au PIC et questionne donc l'inclusivité de la participation, ce qui m'intéresse dans cette citation est que le sujet du PIC apparaît dans cet entretien au moment de la question sur les clôtures. Cela montre que l'enjeu du PIC, pour une partie des habitants qui y participent, est celui d'un accès aux bénéfices matériels du projet. Il ne s'agit pas ici de faire valoir un point de vue sur la gestion du territoire, son contrôle et son futur, mais bien de se positionner pour accéder à la possibilité d'obtenir le financement d'un enclos pour l'élevage.

Conclusion

Le projet *Bosques Nativos y Comunidad* devait donc faire émerger une communauté qu'il présupposait. Pour cela il disposait de méthodes et d'outils qui par leur usage tout au long des étapes de formulation et mise en œuvre des PIC, devaient amener les groupes à définir leurs limites, celles de leur territoire, et les règles de gouvernance qu'ils se donnent.

La formulation du PIC visait dans un premier temps à identifier ses limites spatiales à travers la réalisation de cartes participatives. Selon les villages, ce processus a pu permettre de faire connaître et reconnaître les usages en proposant de nouveaux contours du territoire (dans le cas de Quebrachal) ou de valider les limites existantes sans les modifier (dans le cas de San Carlos). Dans un cas, les limites spatiales du PIC se sont superposées aux contours déjà institutionnalisés mais sans rapport aux usages (dans le cas de la Unión). En terme de limites du groupe, le projet *Bosques Nativos y Comunidad* fait de la participation la variable essentielle de sa définition. Plus les divisions au sein des groupes sont importantes, plus la règle de la participation est appliquée strictement. Ni les limites du groupe, ni celles du territoire, ne sont automatiquement fixées grâce au projet. Plutôt, elles dépendent des dynamiques relationnelles internes au groupe ou d'actions extérieures.

Les règles de gouvernance pensées pour la gestion forestière doivent permettre de gérer les dynamiques internes de répartition des bénéfices du projet. Dans les documents du projet *Bosques Nativos y Comunidad* plusieurs mécanismes sont prévus : les politiques opérationnelles de la Banque mondiale en terme de gestion environnementale et de relocalisation, un procès-verbal de gouvernance, le suivi des familles du PIC. Ces mécanismes ne sont pas appropriés par les groupes PIC. Les décisions, prises au début du projet, sur la distribution ou la localisation des investissements doivent être rediscutées à l'étape finale du projet, celle de la construction des infrastructures, car elles se heurtent aux arrangements et conflits internes aux groupes. La UEL a donc produit un ensemble de documents complémentaires pour suivre et fixer les accords avec les personnes des villages qui ne sont pas dans le PIC, contrôler l'affectation des services et infrastructures financées, et formaliser les liens avec les entreprises qui fournissent les équipements et leur maintenance sur le long terme. Ces mécanismes écrits sont à l'usage des institutions mais ne permettent pas la généralisation parmi les groupes des pratiques de gouvernance prévues par le projet.

Ainsi, la mise en œuvre d'un projet comme *Bosques Nativos y Comunidad* donne lieu à une confrontation entre deux manières de faire : celle du projet basée sur un ensemble de documents et rapports écrits et contraignants ; et celle des habitants des villages, où les règles sont rarement formulées, les arrangements passent par des interactions individuelles et peuvent être constamment rediscutés. La logique écrite et contraignante des accords passés lors de la formulation des PIC ne parvient pas à s'imposer comme moyen de fonctionnement du groupe. Alors que pour la plupart de leurs activités les groupes réussissent à prendre des décisions par eux-mêmes, ils peinent à le faire à propos des bénéfices tirés de BNYC (les infrastructures). Ils font alors appel à l'intervention de fonctionnaires du projet ou à des intermédiaires, comme les acteurs religieux, pour les aider à prendre leurs décisions.

Ces conflits tournent autour de la distribution et de la localisation des équipements financés par le *Bosques Nativos y Comunidad*. Cela révèle un écart entre l'objectif de la gouvernance pour les promoteurs du projet et les objectifs des habitants. Pour *Bosques Nativos y Comunidad*, l'objectif de la gouvernance est la forêt. Il s'agit de constituer et d'institutionnaliser une communauté gestionnaire des forêts. Pour les habitants, *Bosques Nativos y Comunidad* est un projet d'obtention d'infrastructures qui, de part le budget engagé, permet la réalisation d'équipements importants. Les procédures de gouvernance de *Bosques Nativos y Comunidad* s'appliquent finalement (relativement) à la gestion des infrastructures des PIC mais ne s'étendent pas à la gestion de la forêt et du territoire.

Les enjeux de gouvernance qui se posent aux groupes PIC sont liés à la dimension communautaire des équipements. Face à cela, les outils proposés par *Bosques Nativos y Comunidad* ne permettent pas d'instituer une « communauté gestionnaire ». Ils ne permettent pas non plus de révéler les règles d'auto-gestion dont disposerait naturellement la « communauté ». En effet, les habitants tendent à éviter les situations de conflits ouverts autour des arrangements d'usages productifs ou fonciers. C'est seulement lorsque les enjeux sont importants et que les habitants ne peuvent pas faire autrement, qu'émergent les oppositions et la confrontation. Le projet *Bosques Nativos y Comunidad* est un exemple de ces

enjeux. Dans ces cas là, les parties mobilisent les fonctionnaires de la UEL comme des intermédiaires pour arbitrer. L'un des besoins que révèle le projet *Bosques Nativos y Comunidad* est donc celui d'une médiation qui prennent en compte l'existence d'une diversité d'intérêts des habitants de la « communauté ».

Chapitre 6. La configuration organisationnelle et territoriale d'une politique publique forestière, dans un espace déjà structuré par des réseaux d'acteurs institués.

Introduction.

Bosques Nativos y Comunidad doit donner à la Loi des forêts un ancrage territorial local. La « communauté gestionnaire » est l'unité territoriale de cet ancrage. Pourtant, le projet arrive dans un espace où il existe déjà des processus organisationnels qui structurent l'espace rural de la zone d'étude. Par ce terme de processus organisationnels, je désigne plusieurs choses à la fois : des organisations qui ont pour objectif de réaliser des actions collectives ; leurs visions du territoire, qui se traduisent par des revendications en terme de politiques foncières ou d'amélioration des infrastructures de développement rural ; les modes d'actions et de prise de décisions de ces organisations ; et le choix de ces organisations de se rattacher à des agendas de politiques publiques. J'ai ainsi identifié deux processus organisationnels qui structurent l'espace rural de la zone d'étude avant l'arrivée de *Bosques Nativos y Comunidad*³⁸.

J'identifie un premier processus organisationnel dans l'Agriculture familiale. Je le nomme ainsi car les organisations qui le composent se rattachent à la structure institutionnelle de l'Agriculture familiale en Argentine. Je décrirais cette structure institutionnelle dans la première partie de ce chapitre. J'appelle les organisations de l'Agriculture familiale « organisations paysannes ». Elles ont une vision du territoire qui s'est longtemps basée sur la demande de reconnaissance de la possession individuelle des terres. Cette demande est aujourd'hui jugée insuffisante et irréalisable par la majorité des acteurs du développement rural à Santiago del Estero. Les membres de l'organisation choisissent des délégués qui participent aux réunions mensuelles et rendent ensuite des comptes à leurs membres. L'organisation est dirigée par un bureau élu composé d'un secrétaire, d'un trésorier et d'un président. Le président est l'intermédiaire entre les membres de l'organisation et ses partenaires (ONG, agences publiques, et autres bailleurs). Il (ou elle) est généralement choisi pour ses qualités de leadership, pour son caractère charismatique, et sa personnalité qui facilite la création et l'entretien de bonnes relations avec les partenaires de l'organisation.

Le deuxième processus est celui de l'auto-reconnaissance comme population autochtone. Il se rattache aux politiques et agences publiques qui permettent et accompagnent l'auto-reconnaissance comme peuple autochtone en Argentine. Je décrirai cette structure institutionnelle dans la seconde partie de ce chapitre. A l'échelle la plus locale, les organisations qui s'inscrivent dans ce processus sont dénommées « communautés autochtones ». Dans la zone d'étude que j'ai choisie ce sont des communautés du peuple lule-

³⁸ Ces deux processus organisationnel ne sont pas les seuls existants dans la zone. On pourrait par exemple y ajouter les structures religieuses (catholiques ou évangéliques) ou les réseaux liés aux partis politiques. Je me concentre sur l'Agriculture familiale et les Communautés autochtones car ils sont pour moi les plus importants pour comprendre les effets du projet *Bosques Nativos y Comunidad*.

vilela. Leur vision territoriale se base sur la préexistence des peuples autochtones sur les terres de l'Argentine. Cela signifie que leurs droits doivent être reconnus comme antérieurs aux droits constitutionnels argentins. En pratique, cette reconnaissance passe par une inscription de ces droits dans la Constitution argentine et par la demande de l'attribution aux communautés autochtones de la propriété collective de leurs terres. En termes de prise de décisions et de représentations, les communautés autochtones choisissent leur mode de gouvernance lorsqu'elles se déclarent autochtones et se font recenser comme telles. Dans la zone d'étude, elles ont choisi d'élire trois conseillers autochtones. L'une des particularités des communautés autochtones de la zone d'étude est que leur auto-reconnaissance va de pair avec leur affiliation au MOCASE Via Campesina, qui est également une organisation paysanne. Les membres des communautés autochtones participent aux réunions du MOCASE Via Campesina, réunions qui adoptent un mode de discussion dit « assembléiste » : elles ont lieu chaque mois dans un village différent de Santiago del Estero afin que tous les membres puissent participer à la prise de décisions. Les leaders du MOCASE Via Campesina sont les intermédiaires entre les membres des Communautés autochtones et les partenaires publiques ou les ONG.

Le processus organisationnel proposé par *Bosques Nativos y Comunidad*, que je décrirai dans la troisième partie de ce Chapitre, se base sur un ancrage communautaire. Cela signifie que les promoteurs du projet s'adressent à l'ensemble du groupe PIC, et pas seulement aux leaders des villages. Les promoteurs du projet attendent que le groupe prenne des décisions collectives pour la gestion du territoire. En terme de vision territoriale, *Bosques Nativos y Comunidad* se caractérise par la reconnaissance et la protection des droits d'usage du groupe PIC sur sa forêt. Le PIC en tant que plan de gestion reconnu par la Direction provinciale des forêts est l'outil de cette protection des droits d'usage.

En 2015, au moment où le projet *Bosques Nativos y Comunidad* est diffusé, les processus organisationnels de l'Agriculture familiale et des Communautés autochtones cohabitent déjà depuis plusieurs années de manière souvent conflictuelle. En parallèle de la mise en œuvre du projet *Bosques Nativos y Comunidad* les divergences entre les deux processus organisationnels s'accroissent. Dans ce cadre, chaque organisation ou réseau d'organisations mobilise ses partenaires institutionnels et leurs ressources dans son intérêt. *Bosques Nativos y Comunidad*, en tant que politique publique environnementale, ouvre un nouveau champ de négociations et de bénéfices pour les organisations – tant leurs membres que leurs leaders. Cela implique des réorganisations de la distribution du pouvoir au sein des organisations. Ce sera l'objet de la quatrième partie de ce chapitre.

6.1. Des organisations paysannes qui n'arrivent pas à faire système autour de l'Agriculture familiale.

Toutes les organisations présentes dans le *Salado Norte* mobilisent le cadre institutionnel de l'Agriculture familiale. Elles s'opposent entre elles pour l'influence que cela peut leur donner comme intermédiaire entre les populations et les différents échelons public. Elles sont contraintes par la conjoncture politique qui, d'une part, ne permet pas la reconnaissance

effective de la possession foncière des populations, et d'autre part réduit les financements de la structure publique en charge de l'accompagnement de l'Agriculture familiale : le Secrétariat à l'agriculture familiale paysanne et autochtone (SAFCI).

6.1.1. Le paradigme de l'Agriculture familiale

Comme son nom l'indique l'Agriculture familiale prend l'unité famille comme base sociale du développement rural. La Réunion spéciale pour l'agriculture Familiale (REAF) du Marché Commun Sud Américain (MERCOSUR) définit en 2006, l'Agriculture familiale comme « un type de production où l'unité domestique et l'unité de production se trouvent intégrées physiquement. L'agriculture est l'activité et la source de revenus principale de l'unité familiale. La famille apporte la plus grande partie de la main-d'œuvre des exploitations. Et la production est autant orientée vers l'auto-consommation que vers le marché. » (REAF 2006 cité par Gisclard et Allaire 2012).

Les agriculteurs qui entrent dans le secteur de l'Agriculture familiale étaient auparavant qualifiés par une diversité de termes comme petit producteur ou *chacarero*, *minifundista*, paysan. Si l'on considère que la façon de nommer les bénéficiaires illustre la perspective choisie par les promoteurs des politiques publiques pour atteindre leurs objectifs, le choix du passage de ces termes à celui d'Agriculture familiale implique un élargissement de la base sociale. Cette élargissement va dans deux directions. Il concerne d'une part les membres du ménage qui participent aux tâches quotidiennes de production, sans être reconnu comme producteurs ; et d'autre part les aspects productifs et les aspects culturels et relationnels de la ruralité (Fernández, 2017). Dans ce déplacement, il faut noter que les caractéristiques comme la pluriactivité ou la participation de la famille (et non de salariés extérieurs) à la production, qui était auparavant jugées comme des désavantages structurels des populations rurales, deviennent des déterminants essentiels de la spécificité productive et de la pérennité de l'Agriculture familiale, qu'il s'agit alors de préserver.

Les institutions qui portent ce nouveau paradigme se positionnent en relai des revendications des producteurs familiaux en leur assignant le rôle de garantir la sécurité alimentaire du pays (Gisclard, Allaire et Cittadini 2015), par opposition aux producteurs de l'agriculture industrielle d'exportation dont le rôle est de fournir des devises et d'assurer la croissance économique. L'Agriculture familiale est dirigée vers les régions périphériques et est censée être complémentaire spatialement de l'agriculture d'exportation. L'émergence et la diffusion de ce cadre institutionnel a lieu au croisement des nouvelles idées des programmes internationaux de développement rural et des contingences politiques nationales argentines (*Ibid.*).

Au niveau international, l'avancée de l'agenda – au sens de processus par lequel certaines questions et problématiques deviennent légitimes dans le débat public (Fernández 2018) – de l'Agriculture familiale est portée depuis les instances du MERCOSUR. En 2003, la Coordination des organisations de producteurs familiaux du MERCOSUR (COPROFAM) demande la création d'un groupe de travail sur cette thématique afin de proposer aux états membres de s'emparer du concept de l'Agriculture familiale pour harmoniser et renforcer

leurs politiques publiques de développement rural. Cela donne lieu à la création, en 2004, sur proposition du Brésil, de la REAF, la Réunion spéciale de l'agriculture familiale pour le MERCOSUR. La REAF réunit les ministères agricoles de chaque pays, ainsi que des ONG et des organisations paysannes. Elle permet des échanges thématiques, participe à la formation des fonctionnaires et à la discussion sur les contenus des futures politiques publiques (Juárez et al. 2014; Gisclard, Allaire et Cittadini 2015; Fernández 2018).

Les discussions initiées au sein du MERCOSUR favorise l'intégration de la question de l'Agriculture familiale dans les revendications des organisations de petits producteurs familiaux en Argentine. En 2005, la constitution du Forum national de l'agriculture familiale (FONAF) est proposée par la Fédération agraire argentine (FAA)³⁹ pour appuyer l'idée de politiques publiques spécialement dédiées au secteur de l'Agriculture familiale. Le FONAF propose un espace de représentation pour les petits producteurs argentins regroupés dans cinq régions (le nord-est, le nord-ouest, La Patagonie, La Pampa et La région de Cuyo). En 2006, il est reconnu comme un nouvel acteur rural par le Secrétariat à l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'alimentation (SAGPyA) du Ministère de l'économie.

La création du FONAF donne un espace aux organisations paysannes créées dans les années 80 et 1990 pour faire entendre leurs revendications. Elles sont de plusieurs ordre : véritable réforme agraire qui garantisse l'accès des petits producteurs au foncier ; appui aux transformations productives qui permettrait de stabiliser l'accès des producteurs aux marchés ; mise en œuvre d'infrastructures d'eau, d'énergie, de transport, d'éducation et de santé, de logement et de communication ; et protection sociale des producteurs et travailleurs ruraux (Gisclard, Allaire et Cittadini 2015 ; Fernández, 2017). Ces revendications, mettent en évidence la nécessité d'améliorer les conditions de vie des populations rurales.

L'opposition entre l'Agriculture familiale et l'agriculture d'exportation est rendue visible en 2008, lors du conflit agraire argentin (Gisclard, Allaire et Cittadini 2015) Cette séquence oppose le gouvernement de Cristina Kirchner (2007-2015), à un secteur de l'agriculture, celui des exportateurs. Mais elle permet aussi aux producteurs de l'Agriculture familiale de faire entendre les différences de points de avec les producteurs industriels et d'obtenir l'attention du gouvernement qui s'appuiera tout au long de son mandat sur l'Agriculture familiale et accélèrera son institutionnalisation (*Ibid.*).

En 2007, est établi le Registre national de l'agriculture familiale (RENAF). Il vise à recenser les producteurs pratiquant l'Agriculture familiale et ainsi à contribuer à leur visibilité. L'inscription au registre, en tant que Noyau de l'agriculture familiale (NAF), devient progressivement un critère pour bénéficier des projets et des politiques publiques. En 2008, est créé le sous-Secrétariat du développement rural et de l'agriculture familiale (SsDRyAF). Il passe au rang de secrétariat, en 2009, au sein du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAGyP) nouvellement créé. En 2009, est aussi créé un régime de protection social agricole spécifique pour les petits producteurs, le « Monotributo Social Agropecuario » (MSA). Les producteurs inscrits au RENAF bénéficient ainsi, sans avoir à payer de contribution, d'une protection sociale, de l'accès au système de retraite, de la possibilité de

³⁹ Organisme créé en 1912 suite à la rébellion rurale connue comme « el Grito de Alcorta » (Le Cri de Alcorta).

réaliser des factures et d'être fournisseur pour les administrations publiques (Fernández 2018).

Enfin, l'institutionnalisation de l'Agriculture familiale passe aussi par de nombreux dispositifs comme des études et diagnostics. Dès 2005, est créé le Centre de recherche et de développement technologique pour la petite agriculture familiale (CIPAF) de l'INTA, qui met ensuite en place des Instituts pour la petite agriculture familiale (IPAF) dans les cinq régions d'actions de l'INTA. L'objectif de ces agences est de proposer des technologies localisées, adaptées et appropriables par les petits producteurs de l'Agriculture familiale. Les financements permettent aussi la formation des fonctionnaires et techniciens de l'INTA, dans les administrations publiques ou au sein des personnels du Service national de santé et qualité agro-alimentaire (SENASA). La diffusion des produits se fait par la mise en place de marchés pour la vente des produits maraîchers à prix réduits [*feria franca*] et de réseaux de commercialisation en circuits courts, etc (Juárez, et al 2014). Enfin, en parallèle, le SENASA en charge du suivi et du contrôle des productions agricoles instaure une commission de l'Agriculture familiale qui doit permettre d'identifier et d'adapter les normes agroalimentaires difficiles à appliquer pour les petits producteurs.

Cet ensemble d'outils et de structures institutionnelles qui sont mises en place entre 2003 et 2014, forme un ensemble institutionnel hiérarchisé. En 2015, le gouvernement de Mauricio Macri réorganise la structure des ministères publics. Il instaure un Secrétariat de l'agriculture familiale, paysanne et autochtone (SAFCI) au sein du Ministère de l'agro-industrie, puis en 2018 du Ministère de la production et du travail. Mais la mandature est marquée par un définancement quasiment total de la structure de la SAFCI. À Santiago del Estero, l'ensemble des 114 salariés de la SAFCI sont licenciés. Pendant la période 2014-2019, qui correspond au début de la mise en œuvre de *Bosques Nativos y Comunidad*, la SAFCI n'est donc plus active dans le *Salado Norte*. Le développement rural est pensé au prisme de l'assistance aux populations vulnérables. Les projets restants passent par le Ministère du développement social. En l'absence de politiques publiques qui puissent s'adresser à l'ensemble de la population rurale, les ONG et l'église redeviennent des acteurs clés, mais avec des moyens réduits et localisés en comparaison avec le pouvoir d'action des acteurs publics.

En 2019, avec l'élection d'Alberto Fernández les financements publics pour l'Agriculture familiale sont rétablies. Il faudra deux ans pour que les travailleurs de la SAFCI soient progressivement réintégrés. Mais le niveau de financement pour les déplacements, ou la mise en œuvre de nouveaux programmes ne revient pas au niveau d'avant 2014. Cela positionne les agents de la SAFCI dans une situation d'instabilité et d'incapacité à mener à bien leurs missions.

6.1.2. L'organisation en groupe, un passage obligé pour les bénéficiaires du développement rural.

À Santiago del Estero, le cadre institutionnel de l'Agriculture familiale s'adresse aux organisations paysannes qui se sont créées depuis les années 1970. Elles ont bénéficié des

projets de développement rural dont la très grande majorité a pour objectif d'accompagner l'organisation collective des bénéficiaires.

Les projets promeuvent la constitution de petits groupes de 15 à 20 personnes. Dans les faits, les groupes ont généralement d'une taille plus modeste que ce qui était envisagé. Ils sont composés de sept personnes en moyenne lorsqu'il s'agit de producteurs distincts ou bien de trois ou quatre familles (Manzanal 2005). Ces groupes sont présents comme un moyen de réduire les risques individuels de l'engagement dans le projet, et de réaliser des économies d'échelle. La confiance entre les membres est nécessaire pour former un groupe solide, d'autant plus lorsque l'objectif est d'acquérir un crédit collectif ou de gérer collectivement une machine. Cela explique leur taille réduite et le fait que les groupes se créent généralement sur la base de liens de parenté élargie pré-existants.

Cette dynamique de formation de groupe participe à la structuration d'un mode de fonctionnement et de représentation basé sur plusieurs échelles. D'abord, les groupes se forment à l'échelle d'un ou plusieurs villages proches. Ensuite, leurs représentants désignés ou élus participent aux réunions et actions de l'organisation paysanne, qui ont généralement lieu dans la commune ou la ville. Puis des Fédérations ou Unions d'organisations de producteurs les réunissent à l'échelle d'une zone, d'une province ou nationale.

Dans les années 1980, le projet du *Salado Norte*, présenté au Chapitre 3, a donné lieu à la formation de la première organisation paysanne de la zone, l'Union des Petits Producteurs du *Salado Norte* (UPPSAN). Dans ce projet, avant même la création de la UPPSAN, les prêtres mettent l'accent sur la formation de groupe dans chaque village du territoire de leur paroisse et sur l'identification d'une personne qui prend le rôle de « promoteur » pour faire le relai entre le groupe du village et les religieux. Les groupes locaux du projet du *Salado Norte* deviendront des groupes de base de la UPPSAN. En 1998, on l'a vu, une partie des membres de la UPPSAN quitte l'organisation et crée l'Organisation des Paysans de Pellegrini, Alberdi et Copo (OCCAP). La OCCAP conserve le mode d'organisation de la UPPSAN :

« Nous avons décidé de sortir et de former directement une organisation purement paysanne [c'est-à-dire sans la paroisse à la différence de la UPPSAN]. Nous nous sommes réunis et nous avons commencé à examiner tous les moyens, à chercher des possibilités pour les gens, et à mettre en place une structure qui fonctionnerait de manière représentative. Dans chaque endroit, il y a une famille et la première cellule de l'organisation était la famille. Un groupe de familles constituait un groupe de base. Et les groupes de base désignaient les délégués et c'est avec eux que l'OCCAP a été créée » (Entretien avec M. Hernández, le 7 juillet 2022).

A partir de la fin des années 1990, les projets de développement rural cherchent à structurer les groupes et à appuyer la formation d'associations qui pourront s'y rattacher. Pour ce faire, l'assistance technique des projets forme certains membres aux démarches administratives nécessaires à l'enregistrement et au bon fonctionnement d'une association comme la création et le dépôt des statuts en préfecture, l'ouverture d'un compte en banque et la réalisation des bilans annuels. A Boquerón, la UPPSAN réalise les démarches pour obtenir la personnalité juridique en 2010 avec l'appui de INCUPO, juste avant que cette ONG ne cesse d'intervenir

dans la zone. La OCCAP fait de même à la même période, avec l'appui de l'association *El Ceibal*. Les formations portent aussi sur les formes de participation et de prise de décisions à travers la réalisation de compte rendu de réunion, l'organisation des assemblées générales, la formation des leaders, ou comme l'explique María Elena Orellana, technicienne de l'ONG *El Ceibal*, « l'aspect organisationnel, c'est-à-dire l'identification des différents rôles au sein de l'organisation, afin de trouver des solutions collectivement. » (Entretien avec María Elena Orellana, le 2 août 2021). Le manque de lien et de transparence entre les représentants et les membres de base est cependant régulièrement critiqué quelque soit l'organisation concernée :

« La OCCAP, comme la UPPSAN, avait choisi de fonctionner avec d'un comité directeur. Il s'agit d'un conseil d'administration qui réunit une fois par mois les délégués des différentes communautés. Mais le lien entre le comité directeur et le reste de l'organisation a échoué. Les leaders qui venaient en ville étaient au courant d'un projet, d'un programme, ... Ils concentraient ce capital symbolique et social et ne le partageaient pas avec les autres. C'est ce que nous avons observé. » (Entretien avec María Elena Orellana, le 2 août 2021).

C'est l'une des raisons qui a donné lieu au discours « assembléiste » demandant à ce que le lieu des réunions ne reste pas le siège de l'organisation mais tourne d'un village à un autre pour permettre à tous les membres de l'organisation de participer au moins une fois aux assemblées du groupe.

Dans ce fonctionnement, les liens de socialisation familiale sont transférés à la sphère productive et politique. Comme le décrit Merklen (2003), en l'absence de valorisation d'autres espaces sociaux, tel que celui que constituaient les syndicats dans les années 1950, l'ancrage territorial dans une famille ou un quartier devient un espace de relation social privilégié. Le groupe de base des organisations de l'Agriculture familiale est ici basé sur la parenté, et ces appartir de lui que se déploient une confiance et une solidarité dans la production et dans l'action politique.

6.1.3. Les stratégies foncières des organisations paysannes

La question de la possession des terres - l'absence de titre de propriété des populations rurales sur les terres où elles habitent - a été au cœur des préoccupations des mouvements ruraux depuis leurs créations. Les membres de l'ONG *El Ceibal*, très active dans le *Salado Norte*, prennent en compte cette thématique à partir des années 2000, tout comme l'ONG INCUPO qui appuie la UPPSAN. L'une comme l'autre choisissent de financer des « améliorations productives » qui en même temps peuvent être des marqueurs de la possession foncière, comme l'explique un technicien d'INCUPO qui a accompagné la UPPSAN.

« Tout ce qui concernait la formation aux droits fonciers constituait donc un axe de travail très fort. INCUPO continuait à essayer d'obtenir des ressources, mais ces ressources n'étaient plus destinées à l'achat d'une charrette ou d'un bœuf reproducteur, mais à acheter du fil de fer pour pouvoir commencer à délimiter les

possessions. Les clôtures étaient mal vues dans la région, c'était un obstacle à ce que les animaux puissent se promener librement. Les gens étaient donc gênés par la clôture. Mais nous sommes parvenus à un accord selon lequel chaque communauté pourrait délimiter ses possessions. D'abord, les communautés se réunissaient pour se mettre d'accord sur l'emplacement de la limite. Et ensuite, nous installions une seule ligne de fil de fer à une certaine hauteur pour que les animaux puissent continuer à circuler. L'important c'était que, pour la personne qui venait de l'extérieur en disant qu'elle avait acheté cette terre, cela soit comme un fait, un acte de possession, un acte de propriété. Parce que les enclos de bois ou les clôtures de branchages, la personne qui venait de l'extérieur ne les considérait pas comme tel. » (Entretien avec Edgardo Schierlock, le 9 août 2022).

Ce qu'illustre la citation du technicien de l'ONG INCUPO, c'est que la stratégie développée alors par les organisations est d'appuyer financièrement des « actes de possession » qui puissent être reconnus en cas de jugement de prescription. Cela fait écho aux logiques de contre-enclosures décrites par Gómez-Herrera (2019).

Un jugement de prescription est un jugement légal de reconnaissance de la possession d'une personne habitant sur les terres sans en être propriétaire. Pour faire reconnaître cette possession comme une propriété le demandeur doit démontrer qu'il possède effectivement la terre, autrement dit qu'il y habite, l'utilise pour ses productions, investit dans des équipements. Il aura besoin de prouver qu'il a réalisé des « actes de possession » qui illustre qu'il possède la terre de façon pacifique et ininterrompue depuis une période de vingt ans continus (même si, la possession sur des durées plus courtes donne déjà accès à des droits). C'est ce que l'on appelle la « possession vingtenaire » (*posesión veinteañal*). Et enfin, il devra déclarer qu'il ne reconnaît pas autrui comme propriétaire, c'est-à-dire qu'il n'occupe pas la terre en tant que locataire et donc au nom d'autrui, mais de son propre chef. Ce dernier point est ce qu'on appelle l'« *animus domini* » en droit romain (traduit comme *ánimo de dueño* en espagnol). Les jugements de prescription peuvent-être initiés par le possesseur. Les jugements vont, dans ce cas, toujours à l'encontre d'un déclarant, propriétaire du bien qui peut-être l'état, la province ou bien un propriétaire privé.

L'un des risques pour les habitants est que la possession ne soit reconnue que sur les espaces des hameaux et villages, où se trouvent les maisons, et non sur les espaces de forêt (Barbetta 2009). Les marques de possessions dérivant des activités productives réalisées dans le *Salado Norte* peuvent être des clôtures de branchages, comme dans la citation d'Eduardo Schierlock, des mares naturelles qui ont été sur-creusées, des layons qui délimitent les parcelles, ou les souches des arbres coupés. Ces actions sont rarement reconnues par les juges comme des actes signifiants. Au contraire les puits, les clôtures, les installations comme des lieux d'extraction du miel ou les scieries, et des maisons sont remarquées et prises en compte.

Un jugement de prescription est un processus très long et qui est relativement coûteux pour les paysans, notamment car aux frais d'avocats s'ajoutent la mesure et la cartographie de l'ensemble du territoire par un géomètre assermenté. Par ailleurs, une fois attribuée au nom de la possession vingtenaire, un titre de propriété implique de payer des impôts fonciers pour

lesquels les propriétaires n'ont souvent pas les moyens. Enfin, la propriété donne droit à la transmission de la terre par vente ou héritage, ce qui provoquerait une division des parcelles entre les héritiers qui serait non-fonctionnelle, car contraire aux pratiques actuelles des habitants⁴⁰. La prescription est, cependant, l'unique processus de titularisation légale à la disposition des paysans de Santiago del Estero, qui dans leur très grande majorité vivent sur des terres pour lesquelles ils n'ont pas de titres de propriété.

Si l'ensemble des organisations paysannes, et des techniciens qui les accompagnent, s'accorde pour donner un rôle central à la thématique foncière, les stratégies mobilisées divergent en cas de conflits fonciers. Il y a, d'une part, celles et ceux qui acceptent de négocier avec les entreprises ou entrepreneurs et, d'autre part, celles et ceux qui refusent et réclament que l'on reconnaisse leur entière possession sur le territoire des villages qu'ils habitent. A Boquerón, cette divergence se met en scène dans l'opposition entre le MOCASE Via Campesina qui refuse de négocier avec les entrepreneurs et forme les habitants à des stratégies de confrontation comme le fait de couper les fils de fer des clôtures construites par les accapareurs, et les organisations comme la OCCAP ou la UPPSAN qui accepte souvent les négociations proposées par les entrepreneurs et préfèrent dans tous les cas les stratégies institutionnelles ou juridiques.

A partir de 2005, la province de Santiago del Estero a mis en place des espaces de dialogues et des outils visant à faciliter l'accès à des titres fonciers pour les petits producteurs, comme le Comité d'urgence. La dynamique de ces espaces de réunion s'est ralentie à partir de 2015, puis éteinte avec la pandémie de Covid 19. Ils pâtissent des divisions qui s'approfondissent entre les deux MOCASE, d'un manque de volonté politique de régulariser la possession foncière des populations rurales, et d'une perte de conviction dans la pertinence du jugement de prescription comme outil efficace pour répondre à la situation foncière. C'est en tout cas le constat des acteurs que j'ai pu interroger en 2021 et 2022 :

« Aujourd'hui, ce n'est pas que nous ne soutenons pas cette logique – elle reste dans les possibilités si elle est demandée - mais ce n'est pas une logique que nous allons proposer aux familles que nous accompagnons comme nous l'avons fait au début. [...] Aujourd'hui, nous faisons en fonction de chaque situation. Ce que je vois le plus sur le territoire, ce sont des communautés avec de nombreuses familles, une partie du territoire à usage individuel et une partie à usage communautaire. Dans ce cas, faire un plan d'étude territorial et demander la prescription est complexe. Le plan d'étude territorial implique un impôt sur le revenu payé à la province. Par ailleurs, après 5 ans, ce plan expire. Ainsi, si la famille n'a pas entamé de procès en prescription, qui est également très coûteux, au bout de cinq ans, il faut un nouvel examen technique de l'arpenteur pour ratifier ce plan à nouveau. L'un des cas les plus emblématiques a été celui de Amicha, une localité du département de Río Hondo, où il a fallu plus de 20 ans pour parvenir à une résolution judiciaire. Les premières familles ou leurs représentants étaient

⁴⁰ Par exemple, pour l'élevage dit à « forêt ouverte » les animaux pâturent librement sur le territoire du village mais aussi des villages voisins. Il n'y a pas de limites des parcelles. La mise en place d'un régime de propriété stricte serait donc contradictoire avec cette pratique.

déjà décédés quand le jugement a abouti. Toutes les organisations comme nous [Le Comité d'urgence], qui sont ici pour accompagner les populations, ont été confrontées à ces situations. Il n'y a pas de jurisprudence qui fasse de la prescription la formule parfaite pour obtenir un titre de propriété. [...] Ce n'est donc pas la voie à suivre pour le moment, sauf dans des cas très spécifiques. » (Entretien avec Claudia Ríos. le 21 février 2022).

En conclusion, en Argentine, l'Agriculture familiale s'institutionnalise à travers les structures nationale et provinciale de gouvernement, la mise en œuvre d'études, de diagnostic territoriaux et de formations qui permettent l'intégration transversale des principes directeurs au sein des agences publiques telles que l'INTA, le Ministère de l'agriculture, le SENASA ou les ONG de développement rural. Leur objectif est de favoriser la production et la commercialisation locale dans un objectif de souveraineté alimentaire. Ces institutions font le lien avec les organisations paysannes qui, à Santiago del Estero, existent depuis les années 1970 et mettent en œuvre des projets de développement rural depuis les années 1990. En terme foncier, l'extension des droits de prescription vingtenaire à l'ensemble des populations rurales a démontré être, en pratique, irréalisable sans une simplification des démarches juridiques et une réduction des coûts qu'elles engendrent. La propriété privée individuelle reste pourtant un modèle et un objectif pour certains acteurs et leaders.

6.2. Des communautés autochtones entravées par l'absence de reconnaissance publique de la propriété collective autochtone.

En 2024, il y a en Argentine 35 peuples autochtones reconnus. Lors du recensement de population de 2022, 2,8 % de la population du pays se déclarait comme autochtone. C'est 0,4 points de plus qu'en 2010 et 1,3 point de plus qu'en 2004 lors du premier recensement (Illustration 49). A Santiago del Estero en 2022, 2,7 % de la population se reconnaissait comme autochtone (Illustration 50). A titre de comparaison, dans les pays limitrophes de l'Argentine la Bolivie compte 41 % de population autochtone (Instituto Nacional de Estadística de Bolivia 2012); le Paraguay 1,90 (Instituto Nacional de Estadística de Paraguay 2022) et le Chili 12,8 (Instituto Nacional de Estadística de Chile 2017). Il faut prendre les données argentines comme le reflet du processus historique d'effacement et d'homogénéisation ethnique qui renvoie l'image de l'Argentine comme un pays d'européens. Les origines autochtones d'une partie de la population sont encore dans ce contexte largement invisibilisées, voire dévalorisées, ce qui explique que l'auto-reconnaissance à l'échelle individuelle reste minoritaire.

Ces chiffres démontrent d'une part la faible part de l'auto-reconnaissance autochtone à fortiori à Santiago del Estero, une province dont 30 % du territoire est resté sous contrôle autochtone jusqu'à son occupation militaire par le nouvel État argentin vers le début du XXe siècle. De l'autre, ils démontrent que le processus de mise en place du cadre institutionnel permettant de prendre en compte la population qui s'auto-reconnaît comme autochtone ou

bien descendant de peuple autochtone a donné lieu à une augmentation graduelle du nombre de personnes s’auto-déclarant tel quel.

Le processus de reconnaissance nationale des populations autochtones débute institutionnellement en Argentine en 1985. Il s’agit ici d’en retracer les moments clés tout en essayant de mettre en lumière les thématiques autour desquelles il s’est construit. Contrairement à l’Agriculture familiale, la question foncière est centrale dans les logiques historiques de revendications autochtones car la demande première des peuples autochtones vis à vis des états est la reconnaissance de leur préexistence sur les terres. En Argentine, pourtant, l’État ne s’est pas doté d’un processus légal spécifique permettant d’attribuer aux communautés la propriété foncière des territoires autochtones pourtant recensé et reconnus. Cela n’empêche pas la communauté autochtone, en tant qu’entité de base de l’institutionnalisation, d’être au cœur des dynamiques politiques locales d’accès au foncier et aux ressources, ce que nous verrons dans le cas de Boquerón.

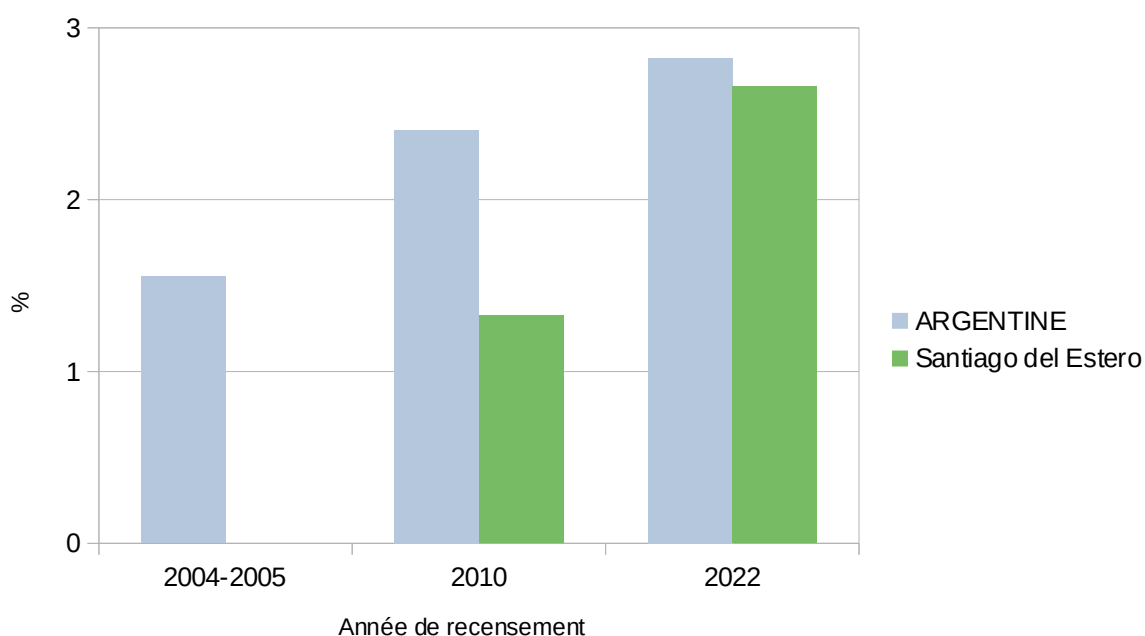


Illustration 49: Pourcentage de la population qui se reconnaît comme autochtone ou descendant de population autochtone, parmi la population totale, en Argentine et à Santiago del Estero. Source : INDEC, Censo Nacional de Población, Hogares y Viviendas 2022.

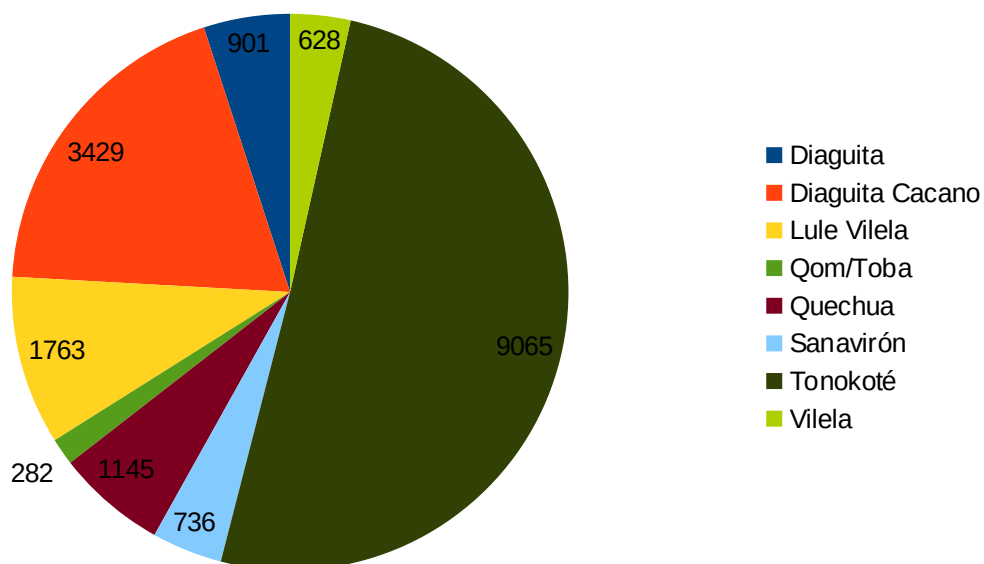


Illustration 50: Principaux peuples autochtones recensés à Santiago del Estero en nombre de personnes. Source : INDEC, Censo Nacional de Población, Hogares y Viviendas 2022.

6.2.1. La genèse de la reconnaissance des peuples autochtones en Argentine

La Constitution argentine de 1853, qui forme la base de la Constitution de 1994, attribue au Congrès la faculté d'« Assurer la sécurité des frontières ; maintenir des relations pacifiques avec les populations autochtones (*indios*) et promouvoir leur conversion au catholicisme » (« Constitución de la Nación Argentina » 1853 art. 15). Les populations autochtones étaient censées habiter en dehors des limites de la nation. La seule obligation constitutionnelle par rapport à eux était leur conversion.

La première loi portant sur la reconnaissance de l'existence de peuples autochtones en Argentine est la Loi 23.332 de politiques autochtones et d'appui aux communautés autochtones votée en 1985. Elle crée l'Institut national des affaires autochtones (INAI) (Congreso de la Nación argentina 1985 art. 5) qui a la charge de garantir la participation des dites communautés « aux processus socio-économiques de la Nation ». Les bases de l'appartenance à une communauté autochtone sont posées à travers l'auto-reconnaissance : « On entend comme communauté autochtone les groupes familiaux qui se reconnaissent comme telle car ils descendent de populations qui habitaient le territoire national à l'époque de la conquête ou de la colonisation » (*Ibid.* art. 2). La loi prévoit aussi la mise en place de plans d'adjudication de terres aux communautés reconnues comme autochtones (*Ibid.* art. 8). Ces dispositions sont complétées par des plans pour l'éducation des jeunes autochtones (*Ibid.* art. 12), pour l'accès aux services de santé publique (*Ibid.* art. 18) et pour l'amélioration des conditions de logement (*Ibid.* art. 23). Dans les faits, la mise en place des dispositions de la loi est un processus lent, relatif et encore en cours. Il faudra, par exemple, attendre 1989 pour que le décret de création de l'INAI soit effectivement publié (« Decreto Reglamentario 155 / 1989 de la Ley 23.332 de Creación del Instituto Nacional de Asuntos Indígenas » 1989).

À l'échelle internationale, la convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les Peuples autochtones et tribaux de 1989 est ratifiée par l'Argentine en 1992. En 1994, la réforme constitutionnelle argentine reconnaît la pré-existence des populations autochtones sur les terres argentines. L'article 75 stipule qu'il revient au Congrès argentin de « reconnaître la pré-existence ethnique et culturelle des peuples autochtones argentins ; de garantir le respect de leur identité et leurs droit à une éducation bilingue et interculturelle ; de reconnaître la personnalité juridique de leurs communautés et la possession et propriété communautaire des terres qu'elles occupent traditionnellement et de réguler la remise d'autres [terres] aptes et suffisantes pour le développement humain. [...] ; d'assurer la participation de la communauté dans la gestion des ressources naturelles et des autres intérêts qui les affectent [...] » (« Constitución de la Nación Argentina » 1994 art. 75, incise 17)

Cette reconnaissance constitutionnelle est suivi de la création du Registre national des communauté autochtone (RENACI) en 1995 (Resolución N° 781/95 citée par Instituto Nacional de Asuntos Indígenas 2013) et de la régulation des critères d'inscription des communautés dans ce registre qui sont précisés en 1996 (Resolución 4811/96 ex SDS cité par *Ibid.*) Pour être inscrite, la communauté doit fournir au RENACI un dossier (nommé couramment *carpeta* ce qui signifie pochette). L'INAI a la responsabilité de mettre à jour ce registre. Le point clé de ce processus est que l'inscription au RENACI permet pour les communautés autochtones l'obtention d'une personnalité juridique – support formel de la communauté.

En 2006, face à la lenteur des démarches de recensement, dans un contexte de pression foncière accrue, et dans la situation politique d'ouverture de nouveaux droits pour les populations auparavant marginalisée, est votée la Loi 26.160 d'urgence en matière de possession et de propriété des terres qu'occupent traditionnellement les communautés autochtones du pays (appelée couramment la Loi d'urgence autochtone). Cette loi permet d'abord d'attirer l'attention sur la situation des populations autochtones dans les espaces menacés par l'extractivisme. Elle permet de garantir aux communautés un appui de l'INAI en cas de tentatives d'éviction. Surtout, elle suspend les procédures judiciaires d'expulsion des terres des communautés inscrites au RENACI, pour une durée définie (« Ley Nacional 26.160 de Emergencia en Materia de Posesión y Propiedad de las Tierras que tradicionalmente ocupan las comunidades indígenas originarias del país. » 2006 art 2.). Le décret d'application fixe à quatre ans la durée de la protection mentionné. Depuis, il a systématiquement été renouvelé pour quatre ans à son expiration, la dernière fois en décembre 2021. La déclaration d'urgence renouvelle aussi le budget de l'INAI ce qui permet de mobiliser des équipes provinciales pour mener à bien les recensements et inscription des communautés autochtones du pays au RENACI (*Ibid.* art. 3 et 4). Les campagnes de recensement ont donc lieu tous les quatre ans suite au vote de la loi.

A Santiago del Estero, les campagnes de recensement ont commencé en 2012, puis se sont poursuivies en 2018 et 2022. Elles sont réalisées par le Ministère de la santé provincial qui a signé un accord avec l'INAI. L'encadré 11 explique le fonctionnement du recensement à travers le témoignage d'un avocat de Santiago del Estero qui a assuré le recensement pour le peuple diaguita en 2018 et 2022. Il met en évidence les trois parties du rapport réalisé par les

équipes de recensement, et qui constitue la « *carpeta* » : une carte du territoire de la communauté, un rapport socio-anthropologique qui retrace l'histoire de la communauté et ses usages, et une partie juridique qui propose notamment un ensemble de recommandations sur la manière de faire reconnaître la possession foncière de la communauté. Il montre aussi, que les acteurs de ce recensement ne sont pas, ou rarement, des membres des communautés elles-mêmes. La visite de recensement dure une ou deux journées ce qui est très peu pour que les membres de l'équipe ne connaissant pas les territoires, recensés, puissent comprendre en détail les spécificités spatiales et sociales de la communauté concernée.

*Encadré 11. Comment fonctionnent les recensements des communautés autochtones ?
Extraits d'un entretien avec Pablo Cantos.*

Comment les équipes qui réalisent les recensements sont-elles constituées ?

Normalement, les communautés désignent une personne pour chaque poste et le gouvernement, ou l'INAI, place aussi une personne à chaque endroit. C'est-à-dire que, par exemple, dans mon cas, j'étais l'avocat, dans le domaine juridique, du peuple Diaguita. Et j'ai travaillé pour chaque recensement avec un autre avocat que le gouvernement a choisi. [...]

Il y a trois domaines : le travail de géoréférencement, la partie socio-anthropologique et la partie juridique. Ce sont les trois « jambes » qui composent l'enquête. La personne chargée du géoréférencement s'occupe de marquer les points, les limites que les communautés considèrent comme leur propre territoire et aussi tout ce qui est à l'intérieur : école, bâtiments... clôture, maison communautaire, maison non communautaire, tout est marqué. [...].

Ensuite, nous devons voir quelles feuilles du registre cadastral sont concernées, voir qui y apparaît, si c'est un propriétaire, si c'est l'État, si c'est un particulier, s'il y a un conflit. Nous formulons également une recommandation sur la question. C'est-à-dire quelle voie suivre. Par exemple, s'il y a des conflits, on peut recommander d'engager une action de prescription. Une autre voie serait un acte administratif de l'État avec expropriation. C'est la partie juridique. Le volet socio-anthropologique, pour lequel nous avons également beaucoup d'interactions, concerne tout ce qui a trait au mode de vie et à l'utilisation de la forêt [...].

Comment procédez-vous au recensement ?

Avec cette équipe, on se rend dans la communauté. Parfois, les habitants ont une carte qu'ils ont déjà faite et qu'ils vous présentent. Pour faire le référencement avec le GPS, ils envoient le « géo » [a la personne chargée de la cartographie] avec des personnes qui connaissent bien les chemins (*baquianos*). Il y a un moment para-juridique pour parler des problèmes, des conflits fonciers, de tout. Et le côté anthropologique, que j'aime beaucoup, comporte plusieurs étapes. Des

entretiens pour écouter les anciens. Il y a une étape qui s'appelle la visite guidée. Cela nous prend trois, quatre, cinq, six heures dans la forêt avec les anciens pour connaître les lieux. Nous avons atteint des endroits comme des cimetières sacrés. Des endroits où il y a des pots en terre dans lesquels les générations précédentes conservaient l'eau au frais (*vasijas*). Ensuite, il y a des entretiens collectifs, des discussions.

Et chacun des deux avocats fait un rapport à la fin du recensement ?

Cela dépend de chaque communauté et de la dynamique de travail de chaque groupe. Dans le cas des recensements du peuple diaguita, nous travaillons ensemble sur le rapport, nous faisons le rapport ensemble, mais celui qui prend l'initiative disons, est toujours l'avocat de la communauté. Et, heureusement pour moi, je n'ai pas eu de problèmes les deux fois avec l'avocat qui m'a été attribué. Il comprenait la dynamique de travail, il comprenait la vision des gens. [...]

Tout au plus, je me souviens que dans la première partie, l'avocat nommé par le gouvernement, avec lequel j'ai très bien travaillé, a fait un paragraphe spécial dans le rapport, - un rapport de quatre-vingts pages - un paragraphe où il disait que, de son côté, il voyait la prescription [vingtenaire] comme une possibilité. Parce que la vision proposée dans l'ensemble du rapport allait contre la recommandation de la prescription. (Entretien avec P. Cantos, le 10 décembre 2021).

6.2.2. La dimension foncière : la propriété collective et ses limites

La dimension foncière est centrale dans la formulation de l'institutionnalité autochtone. La définition de la possession autochtone telle qu'elle est avancée par l'INAI est différente de celle du Code civil argentin, qui sert de support par exemple aux jugements de prescription.

Pour le Code civil, les pratiques et usages reconnus comme autochtones comme l'élevage, la cueillette de plantes médicinales ou la récolte de miel donnent lieu à des signes de possession « subtils » (Instituto Nacional de Asuntos Indigenas 2005) comme le creusement de mares naturelles, la réalisation de puits, la pose de piège de chasse, ou la délimitation des aires de collecte. Ces modifications ne seraient pas légalement reconnues comme des actes de possession. Pourtant, la géographie des terres autochtones est directement liée à la mémoire des populations, ce que reconnaît le texte de la Constitution de 1994, et qui explique que la possession autochtone « des terres traditionnellement occupées » doit être protégée (sans qu'aucune loi ne vienne définir par qui).

Par ailleurs, les pratiques autochtones ne donnent traditionnellement pas lieu à une délimitation de frontières spatiales, ni à une appropriation sous la forme de droits exclusifs de

possession et d'usage des terres à l'intérieur de ces limites (Chirif et García Hierro 2007). Pour l'INAI, la figure juridique qui traduit le moins mal cette dimension culturelle de la terre est celle de la propriété collective. Les terres attribuées sous cette forme aux communautés autochtones sont jugées inaliénables, intransmissibles et ne peuvent pas être taxées ou mise sous embargo (Congreso de la Nación argentina 1985 art.11).

Cependant, si la Constitution reconnaît la possession autochtone sur les terres, il n'existe pas de loi qui mette directement en application cette reconnaissance. L'inscription au RENACI donne lieu à l'attribution à la communauté d'une personnalité juridique en tant qu'entité collective. Mais l'étape suivante, celle de l'attribution des terres recensées à la personnalité juridique de la communauté, n'est pas établie légalement. Un projet de loi a été proposé en 2019 par un ensemble d'organisations dont le MOCASE Via Campesina, pour modifier la Loi 23.302 en ce sens, mais il n'a pas été traité au Parlement. Depuis 2020, le jugement de la Cour interaméricaine des droits humains en faveur du collectif de peuple autochtones Lhaka Honhat⁴¹ et contre l'Argentine, fait jurisprudence en Argentine⁴². La condamnation définit les réparations à apporter comme la mise en place des actions nécessaires pour délimiter, démarquer et accorder un titre qui reconnaisse la propriété des communautés autochtones sur leur territoire ; assurer le retrait des clôtures et du bétail appartenant aux colons créoles (*criollos*) du territoire autochtone, et procéder au transfert de la population créole hors de ce territoire, en favorisant le volontariat, en évitant les expulsions forcées au cours des trois premières années et, en veillant à ce que les droits de la population créole soient effectivement préservés (Interamerican Court of Human Rights 2020).

La demande de titrisation de Lhaka Honhat a commencé en 1984. La longueur du processus révèle les difficultés courantes dans le processus d'attribution de la propriété autochtone, aux échelons provinciaux et nationaux. Pour cette raison, les demandes sont portées à l'échelon international. La jurisprudence ouverte par la décision de la Cour interaméricaine permet cependant d'envisager l'attribution des terres à l'entité juridique de la communauté autochtone, via une procédure légale dirigée vers les provinces. Un autre point ouvert par ce jugement concerne la relocalisation des populations dites créoles par le transfert de cette situation à d'autres contextes que celui de la province de Salta.

6.2.3. Le rôle du MOCASE Via Campesina

La propriété des terres et donc le contrôle de l'accès aux ressources est attribuée à la personnalité juridique formalisée pour chaque communauté autochtone suite aux recensements. Le groupe communautaire est donc le sujet de l'institutionnalisation autochtone et cette communauté autochtone est aussi l'échelon le plus local de l'institutionnalité autochtone.

⁴¹ Du nom de l'association formée en 1992 par les membres de 132 communautés autochtones, de 5 peuples différents, de la province de Salta.

⁴² Lhaka Honhat a obtenu de la Cour Interaméricaine des Droits Humains la condamnation de l'État argentin pour « violation du droit de propriété communautaire » des parcelles publiques [*lotes fiscales*] 14 y 55 qui couvrent une superficie de 643.000 hectares.

L'INAI a impulsé la création des Conseils de Participation Autochtone au sein desquels la représentation se fait par province et par peuple. À Santiago del Estero, six peuples autochtones participent : le peuple tonocoté (divisé depuis 2018 en deux conseils) ; le peuple diaguita, le peuple lule-vilela, le peuple lule, le peuple guaycurú et le peuple sanavirón. Depuis 2010, les organisations, ayant une personnalité juridique associative, et regroupant plus de 60 % du nombre total de communautés de chaque peuple autochtone (pour une province donnée) peuvent être reconnues et inscrites au Registre des organisations de peuples autochtones (ReNOPI), tout comme les fédérations et confédérations d'associations (Instituto Nacional de Asuntos Indígenas 2010). Cela leur donne la possibilité de participer aux réunions de l'INAI, ou du Conseil de participation autochtone, leur octroie un rôle consultatif lors de la préparation des recensements, leur attribue la possibilité de bénéficier de financement pour le renforcement institutionnel de la représentation autochtone, et les établit comme observatrices du respect du droit à la consultation et participation des peuples autochtones.

A Boquerón, c'est ainsi la centrale du MOCASE Via Campesina qui accompagne, dans la majorité des cas, les processus d'inscription des communautés autochtones au RENACI, au nom du peuple lule-vilela. La prise en compte de l'identité autochtone des habitants du *Salado Norte* et son intégration dans le discours du MOCASE Via Campesina date de 2003 :

« En 2003, il y a eu un conflit dans le département Alberdi. Il y a eu une vente aux enchères de terrains et trois acheteurs se sont présentés. Celui qui offrait le plus d'argent l'achetait. Il y avait une *carpa*. Nous y sommes allés avec le MOCASE-Via Campesina. Il s'est avéré qu'il s'agissait d'une communauté autochtone et que, pour cette raison, le terrain ne pouvait pas être vendu aux enchères. [...] Ils nous ont donné des informations de l'INAI. Nous avons commencé à rechercher nos racines. Nous sommes entrés en contact avec des gens de Tintina, [...] et nous avons vu sur les cartes du musée de Santiago del Estero qu'il y avait des Lule-Vilela dans cette région. Nous nous sommes reconnus comme Lule-Vilela » (Discussion avec R. Hernández, le 7 juillet 2022, carnet de terrain).

Dès 2005 les représentants du hameau de El Descanso demandent à être reconnus comme communauté autochtone et obtiennent la personnalité juridique correspondante. Les premières démarches mises en œuvre pour l'auto-reconnaissance des communautés autochtones dans la zone précèdent donc le vote de la loi nationale. L'élan donné par ce premier pas participe de ce que Saldi (2012) appelle un processus de « re-communalisation ethnique », c'est-à-dire de réappropriation du territoire à travers la récupération de l'histoire et de l'identité autochtone. A Boquerón et aux alentours, l'identité autochtone s'entremêle dorénavant avec la participation au MOCASE-Via Campesina jusqu'en 2020. A cette date, les leaders se divisent. Une partie des fondateurs créent une nouvelle organisation. En 2022, la communauté autochtone de Descanso, qui jusque-là se confondait avec la Centrale du MOCASE-Via Campesina était en conflit pour savoir qui devaient être les nouveaux conseillers de la communauté.

6.2.4. Les caractéristiques des communautés autochtones

Bien que déjà reconnue en 2005, la communauté de Descanso n'a été recensée qu'en 2012. Les terres qui ont été recensées comprennent 6 villages et hameaux dont ceux de El Descanso, la Unión, Buen Pozo ou El Pozo. Elles dépassent donc les limites d'un seul village. C'est aussi le cas des trois autres communautés autochtones qui sont recensées comme Lule-Vilela dans cette partie du département Copo lors du second recensement (2018).

La communauté comme territoire n'est donc pas pré-existante. Elle prend forme à partir de l'acte de recensement et de reconnaissance de la personnalité juridique qui s'ensuit. Elle adapte à la forme par laquelle « l'État prétend autoriser aujourd'hui l'existence de ce processus de réappropriation historique et territoriale » (Cañuqueo, Kropff et Pérez 2015) Le recensement institutionnalise aussi des limites, mais aussi la forme d'organisation pour poser les réclamations, et de représentation pour participer aux décisions étatiques, selon les critères définis dans *la carpeta*.

Ces critères demandés pour déposer un dossier de reconnaissance de l'appartenance à un peuple autochtone se basent sur un ensemble de présupposés de ce que devrait être une communauté autochtone. Il faut d'abord indiquer un lieu et un nom pour la communauté, ce qui suggère que l'appartenance ethnique ne peut se faire que dans un seul espace identifié, ininterrompu et homogène. On notera d'ailleurs que les cartes officielles des communautés autochtones proposées par l'INAI représentent les communautés autochtones argentines par un point, et non par un polygone (Illustration 51). Cette représentation met l'accent sur le lieu plus que sur le territoire, sur la somme des communautés plus que sur la somme de leur étendue.

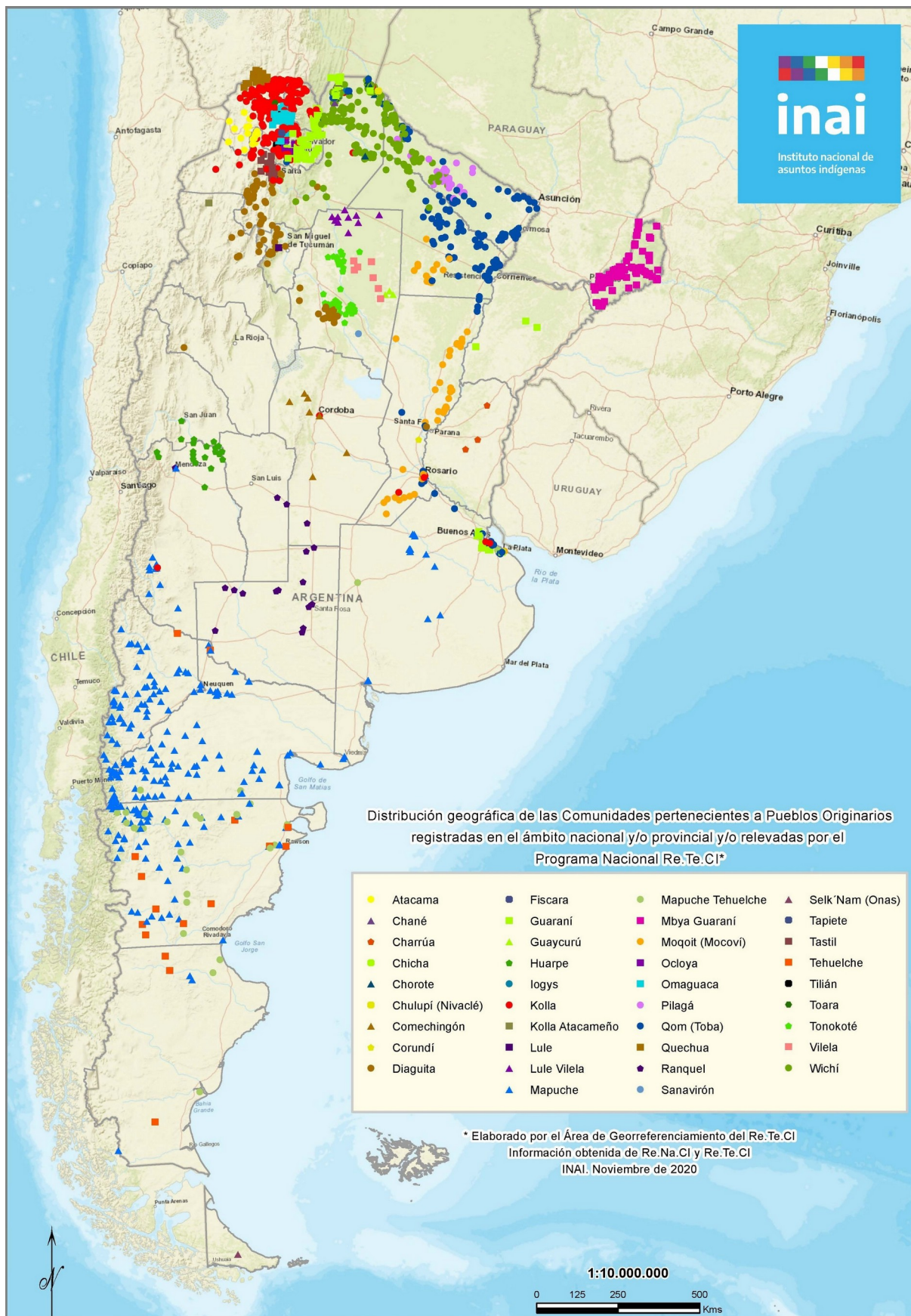


Illustration 51: Carte des communautés autochtones argentines selon le peuple autochtone.
Source : INAI, 2020.

Il faut ensuite fournir le résumé de l'origine ethnique, culturelle et historique, avec la documentation disponible à ce sujet, ce document tend à fixer les populations dans la dimension traditionnelle de leurs pratiques et modes de vie. Cette dimension peut-être présentée comme naturelle, d'autant plus qu'elle est renforcée par la mise en récit historique de l'appartenance ethnique. Puis il faut décrire les formes d'organisation et des moyens de désignation et de retrait des autorités de la communauté, ce qui sous-entend que ces procédures existent déjà au sein des groupes. Enfin, les membres doivent être listés et leurs liens de parenté doivent être explicités, mais il faut aussi montrer les mécanismes d'intégration et d'exclusion de ses membres.

Dans le cas des communautés du peuple lule-vilela de Santiago del Estero, le choix a été fait de définir dans la *carpeta* une gouvernance partagée entre trois conseillers, « pour éviter les logiques d'individualisation du leadership » (Discussion avec R. Hernández, le 7 juillet 2022, carnet de terrain). Seuls les habitants qui se sont déclarés autochtones peuvent participer aux instances de décisions de la communauté et élire, ou se faire élire, comme conseillers.

Lors de mes premiers entretiens en 2018, l'adhésion au MOCASE-Via Campesina était collective. Il fallait, pour être membre, convaincre la majorité des habitants du village d'adhérer aussi. En 2021, ce n'était plus le cas, et de nombreux villages étaient ainsi divisés entre des membres de deux voire trois organisations. À la Unión, seuls trois habitants sur 40 habitants environs à cette date, avaient choisi de se reconnaître autochtone. Tous ont des liens de parenté avec leurs voisins qui eux ne se reconnaissent pas comme autochtones.

L'institutionnalité des communautés autochtones se construit autour de la reconnaissance institutionnelle de leur auto-reconnaissance. Cela implique de réaliser un recensement du territoire communautaire, des personnes qui sont légitimes à en faire usage et de formaliser des dynamiques organisationnelles et de prise de décision du groupe. Pourtant, en termes de foncier l'absence de cadre légal pour la propriété collective autochtone les capacités de contrôle de ces communautés sur leurs territoires.

6.3. Le PIC comme modèle territorial

Bosques Nativos y Comunidad est un projet qui permet de tester la mise en œuvre d'une politique publique environnementale territorialisée, c'est-à-dire s'appuyant sur des entités locales permettant de connecter les habitants aux espaces institutionnels nationaux que sont le Ministère de l'environnement et sa Direction des forêts. À ce titre, les promoteurs de *Bosques Nativos y Comunidad* cherchent à structurer un processus organisationnel nouveau. Il est nouveau, car il est différent à la fois des objectifs des institutions environnementales jusque là, et à la fois de ceux qui jusque là s'adressaient aux populations rurales, notamment l'Agriculture familiale et la reconnaissance des communautés autochtones. Dans le domaine environnemental, les politiques publiques étaient jusque là des politiques de renforcement institutionnel (à l'exception du programme PROSOBO comme présenté au Chapitre 2). Ce nouveau processus organisationnel environnemental se base sur une « communauté gestionnaire ». Elle est composée des membres du groupe PIC et son ancrage territorial est celui des villages dont les territoires sont recensés dans les PIC. Contrairement aux

organisations paysannes ou aux communautés autochtones, les « communautés » de *Bosques Nativos y Comunidad* n'ont pas de personnalité juridique propre. Elles sont cependant reconnues à travers les informations contenues dans le plan de gestion déposé à la Direction provinciale des forêts. De ce fait, ce processus organisationnel promeut un contrôle du territoire du PIC qui repose sur le consensus entre les membres du groupe PIC. Or, on l'a vu au Chapitre 5, le modèle de gouvernance des groupes PIC - leurs modes de discussions et de prises de décisions collectives - n'est pas toujours fonctionnel.

6.3.1. La protection foncière des usages

En termes de protection foncière, *Bosques Nativos y Comunidad* ne peut pas se baser sur l'institutionnalisation d'une propriété collective autochtone, ou sur les outils de reconnaissance de la possession proposés pour les agriculteurs familiaux, car aucun de ces deux mécanismes n'est fonctionnel. La volonté des acteurs du projet de prendre en compte et de proposer des solutions foncières aux habitants des forêts du Chaco est contrainte par les échecs des institutionnalisations précédentes. Le PIC est donc formulé comme une « couche de protection supplémentaire » qui n'entre pas en contradiction avec les propositions autochtones ou de l'Agriculture familiale. Cette protection se base sur les usages comme on l'a vu au Chapitre 2. Dans ce domaine, le plan de gestion implique une identification des personnes – les membres du groupe PIC - qui sont autorisées à couper et commercialiser du bois issu de la parcelle recensée dans le PIC. Les personnes qui ne sont pas inscrites dans ce plan, n'ont, en théorie, pas le droit de faire usage des ressources du territoire du PIC.

Dans les faits, cette mesure pourrait être utilisée légalement contre des entrepreneurs extérieurs et est donc dissuasive pour eux. Elle ne s'applique pas, à ma connaissance, aux habitants du village qui ne sont pas inscrits dans les PIC, ni aux habitants des villages voisins qui parfois tentent de venir extraire du bois sur les parcelles où ils n'ont pas de droits d'usage. Ce cas se présente régulièrement dans les villages, mais il est résolu « en interne ». Les habitants ne font pas appel au PIC pour gérer ces situations et légitimer les limites d'usage.

En complément de cette protection des usages, les améliorations productives du PIC sont aussi présentées comme des « actes de possession » (Gómez-Herrera 2019), comme l'explique la directrice de la UEL de Santiago del Estero :

« D'une certaine manière, le plan de gestion constitue un précédent qui renforce la possession ininterrompue et pacifique de la terre. La superficie recensée peut être inférieure à la superficie que la communauté veut revendiquer – le territoire de Sinmar, par exemple, comprend une parcelle en conflit qui n'a pas pu être intégrée dans le PIC. Pour le reste du territoire, ce qui est effectivement dans le PIC, ce que les possesseurs d'un plan peuvent dire, c'est "je ne suis jamais parti, je n'ai jamais quitté cet endroit, et de fait, j'ai un plan approuvé par la Direction provinciale des forêts, où est réunie l'histoire de ma vie et où il est dit que je suis toujours ici". Et si quelqu'un d'autre vient avec un titre, ils peuvent dire "vous avez peut-être un titre, mais je n'ai jamais perdu la possession et j'ai un plan approuvé qui le dit"». (Entretien avec Magdalena Abt, le 26 janvier 2022).

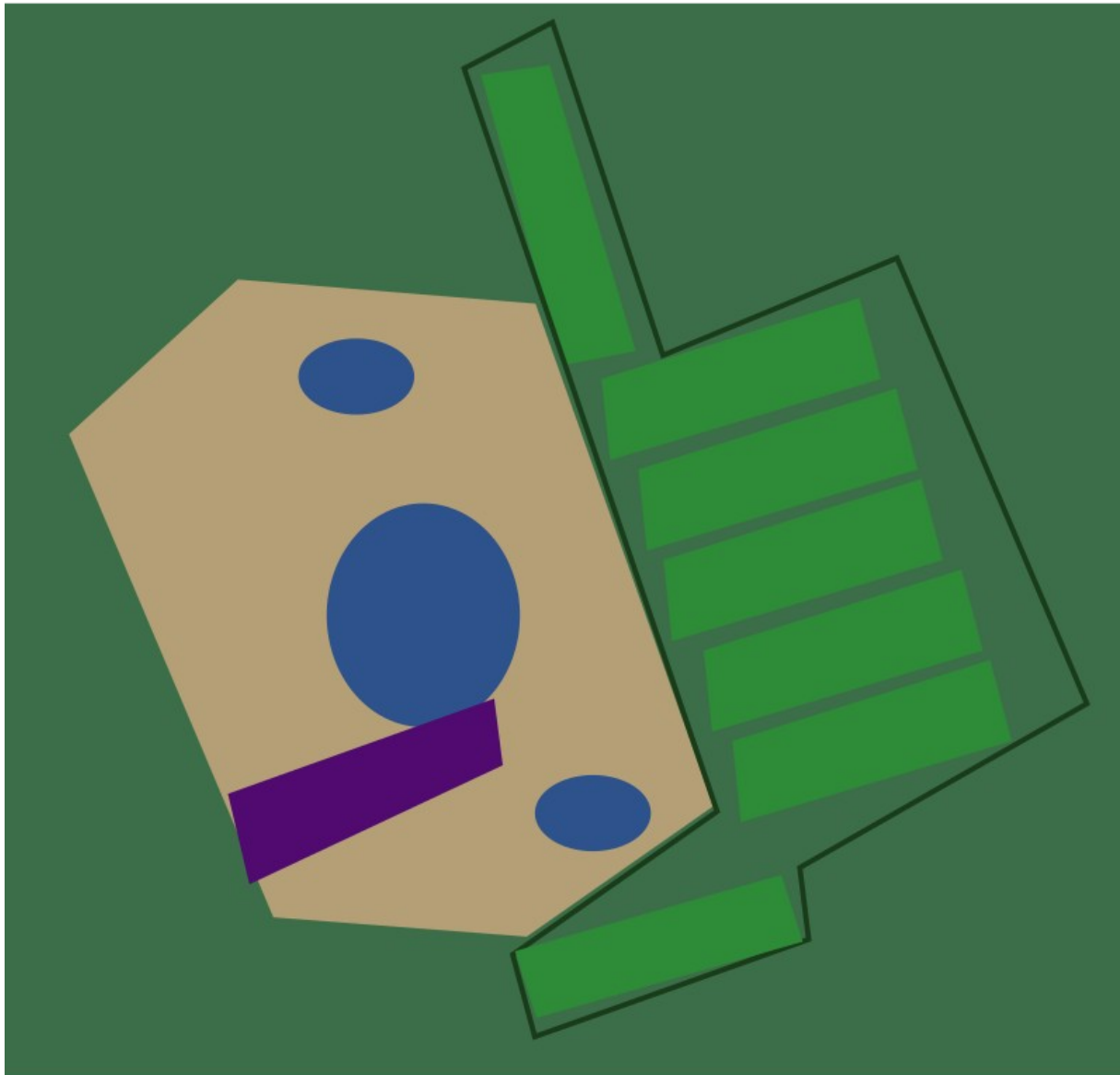
De ce fait, la validation d'un PIC peut effectivement être une « couche de protection » foncière supplémentaire pour les populations rurales face aux acteurs extérieurs. Ils viennent s'ajouter à l'inscription dans une communauté autochtone ou à l'enregistrement au registre des possesseurs du Comité d'urgence provincial, par exemple. Mais cette protection foncière ne permet pas de répondre aux conflits fonciers internes aux villages ou à ceux qui opposent deux villages voisins.

6.3.2. Un plan de gestion communautaire qui met en évidence les manques de la sylviculture classique.

Le PIC est le support territorial de *Bosques Nativos y Comunidad*. On a vu au Chapitre 2 qu'il se base sur les prescriptions de la sylviculture classique. Le territoire des PIC est divisé en autant de parcelles qu'il y a de Plans opérationnels annuels (POA). Chaque POA s'applique sur une parcelle sur laquelle les extractions peuvent être réalisées pendant un an et qui doit ensuite être laissée au repos. Il y a autant de POA qu'il faut d'années avant que les essences d'arbres exploitées (par exemple le *quebracho colorado*) aient conclu un cycle de régénération. Dans le contexte des villages du *Salado Norte*, ce découpage et ce fonctionnement sont pourtant en décalage par rapport aux pratiques d'usage des populations que j'ai détaillé au Chapitre 3.

L'illustration 52 montre ce découpage pour le village de la Unión tel qu'il est proposé dans le document PIC du village. Une parcelle est laissée en réserve, c'est à dire que la coupe y est interdite. La majorité du territoire est délimité pour la gestion forestière en parcelle. Spatialement, les parcelles à droite du croquis correspondent approximativement aux parcelles de 50 ha attribuées à certains habitants de la Unión dans les années 80. Les cercles bleus, indique les espaces dédiés à l'élevage. Enfin, la zone la plus claire est l'aire sans forêt, c'est-à-dire les espaces du village où se situent les maisons.

Dans cet exemple, les POA devraient donc s'appliquer sur les parcelles délimitées pour la gestion forestière. Or, en mettant de côté le fait que leur représentation cartographique n'est pas conforme à la disposition réelle du territoire du village de la Unión, on sait que dans ce village chacune de ces parcelles a, en réalité, un usager (voir Chapitre 3). Imposer une planification d'exploitation qui obligerait à ne faire usage que d'une seule parcelle chaque année est contraire aux usages existants. Les espaces de forêts sont régis par des normes d'usages qui répartissent le territoire en parcelles entre les habitants et ne permettent donc pas une rotation annuelle sur l'ensemble du territoire.



Reproduction du croquis de planification du PIC de la Unión






- | | | | |
|---|----------------------------|---|-----------------|
|  | Zone de réserve |  | Zone d'élevage |
|  | Zone de gestion forestière |  | Zone sans forêt |
|  | Parcelles pour les POA | | |

Illustration 52: Reproduction du Croquis de planification territoriale du PIC de la Unión, Frontera et Buen Pozo.

L'exemple de la Unión démontre l'incompatibilité des modèles classiques de plans de gestion avec les spécificités des territoires et des groupes PIC. Cette incompatibilité est bien comprise et mise en évidence par les responsables de *Bosques Nativos y Comunidad* et les techniciens et chercheurs avec lesquels ils travaillent (Entretien avec Magdalena Abt, le 26 janvier 2022). Ils savent que ces plans ont été pensés pour des producteurs individuels et que la séparation

du terrain en parcelles est faite pour un territoire qui serait uniforme dans la répartition et la densité des essences d'arbres. De ce fait, les contraintes écologiques (la diversité et les spécificités de la végétation), ou météorologiques (l'impossibilité d'accéder à certaines parties du territoire en période humide) ne s'adaptent pas à la parcellisation prévue dans le PIC. Dans chacun des villages pris comme étude de cas, des parties du territoire abritent des essences spécifiques qui ne sont pas ou peu exploitables pour la production forestière, soit parce que leur bois ne permet ni de faire du charbon, ni de réaliser des poteaux, soit parce qu'elles doivent être conservées pour l'élevage.

Enfin, c'est un zonage qui fonctionne lorsque l'on peut calculer et réguler l'extraction à la parcelle près. Or, dans le cas des PIC, on parle de parcelles qui ne sont pas visibles pour les personnes qui ne sont pas du village, car elles ne sont jamais délimitées par des clôtures, parfois par des layons forestiers et le plus souvent seulement par des marqueurs du paysage connus seulement des habitants. Par ailleurs, il faut noter que la surface des PIC est relativement importante en comparaison avec la majorité des plans individuels et associés. Les PIC ont une surface moyenne de 5008 ha toutes provinces confondues (Données du Ministerio de Ambiente y Desarrollo Sostenible, s/d) contre 1982 ha en moyenne pour la somme des plans individuels de gestion, de conservation et de gestion et conservation, depuis 2010 (Annexe 1 : Types de plans de gestion). Contrôler la production et la commercialisation dans ce contexte semble très complexe.

De ce fait, si le plan de gestion représente a priori une institutionnalisation des usages, ce qui est effectivement institutionnalisé dans les documents des PIC est une négociation entre les réalités des arrangements fonciers et productifs internes au village et le modèle de plan que demande la Direction des forêts pour qu'il soit validé. Malgré la volonté des promoteurs de *Bosques Nativos y Comunidad* de permettre une prise en compte des modalités de gestion communautaire et de les intégrer dans le dispositif institutionnel environnemental forestier, la mise en œuvre du PIC révèle que l'outil institutionnel des plans de gestion n'est pas adapté pour les bénéficiaires communautaires.

Les fonctionnaires de la UEL, accompagnés de certains techniciens des PIC et de chercheurs, ont commencé à prendre en compte ce manque et proposent une nouvelle façon de formuler la gestion forestière des plans de gestion communautaires.

« Mais il y a une autre voie que la sylviculture classique rejette [...] c'est l'« entrée et sortie normalisée ». Elle n'est pas régularisée et porte sur l'ensemble du terrain, sans divisions. Cela signifie que j'ai ce terrain et que j'ai un potentiel de récolte par exemple de 55 000 poteaux. Je peux dire que chaque année, ce terrain ne peut pas être exploité au-delà d'une certaine quantité, et je fais une proposition de ce que chacun peut y retirer. Il doit y avoir un contrôle interne qui dit, " combien tu as fait toi ce mois-ci, combien toi tu as exploité pour ce mois ", et quand le total annuel est atteint, on dit stop, " les gars, vous ne pouvez pas couper plus ". Il doit y avoir un outil qui permette de contrôler que ce qui est exploité ne dépasse pas la quantité totale. " Ensuite, les gars allez chercher vos poteaux ailleurs ". On peut donner au producteur forestier une série de normes et de critères - ne pas récolter

d'arbres dont le diamètre est inférieur à telle mesure, ne pas exploiter les arbres qui se trouvent de tel côté. [...]. On mettra un taux d'extraction X, des arrangements Y, on définira que la communauté, ce sont ces personnes A et B, et qu'elles s'engagent à respecter X et Y, et que, pour cela, elles vont mettre en place un cahier de suivi, et une personne responsable de la surveillance et du contrôle, et que cela se fera en collaboration avec toutes les autorités. » (Entretien avec Magdalena Abt, le 26 janvier 2022).

Ce modèle d'entrées et sorties normalisées est une proposition conceptuelle de la part des techniciens et chercheurs qui participent à la mise en œuvre des PIC. Cette citation montre que l'intervention et l'expertise des habitants ne sont pas sollicitées dans la formulation des plans de gestion. Ils sont le résultat d'expertises extérieures. Dans ce modèle d'entrées et sorties normalisées, le taux d'exploitation annuel (ou de « potentiel de récolte ») est fixé par le ratio entre les exemplaires de *quebracho colorado* sur le territoire et le nombre d'années de régénération de cette essence. À ces mesures s'ajoute la prise en compte commerciale pour « définir le cycle d'intervention, le nombre et la taille des parcelles d'abattage annuelles, le volume de récolte, le taux d'abattage annuel durable et le diamètre d'abattage » (Brassiolo et al. 2007, p. 54). Les plans de gestion présentés se basent donc sur des mesures de la demande commerciale et des données écologiques - celles produites lors des inventaires forestiers. Ce sont ces données et mesures qui doivent orienter les cadres d'usage de la ressource à long terme. La participation des habitants intervient seulement, hypothétiquement, au moment de la répartition annuelle, entre eux, de ce potentiel de récolte. C'est à ce moment-là du processus de production qu'intervient « la communauté gestionnaire » qui doit s'être doté des règles permettant de décider de la répartition du potentiel de récolte de ladite « communauté ».

Ainsi, d'un côté, les PIC se basent sur des critères rationnels de durabilité de l'exploitation foncière qui ne prennent pas en compte les savoirs locaux habitants, et, de l'autre, ils se basent sur l'illusion d'une communauté qui sait, et désire, gérer collectivement ses ressources.

6.3.3. Des plans de gestion qui visent à intégrer les producteurs dans le système institutionnel de suivi des produits commercialisés

L'outil que sont les plans de gestion forestière doit être intégré dans le système de suivi et contrôle public des flux d'exploitation et de transport des produits forestiers. J'ai montré au Chapitre 3, que le plan de gestion est la première étape de ce suivi et la base de la traçabilité du produit qui sera vendu. Il est complété par un certificat de commercialisation qui est nécessaire, notamment lorsque les produits sortent de la province. C'est à travers ce certificat et donc au moment du transport et de la commercialisation que sont appliquées les taxes sur la production forestière. Au moment de mon terrain, le lien entre les PIC et ce mécanisme de suivi de la commercialisation n'est pas effectif : les groupes PIC n'ont pas la possibilité de demander des certificats de commercialisation. Mais les certificats de commercialisation individuels existent déjà dans le *Salado Norte*. Leur obtention repose sur la propriété ou la possession foncière, mais aussi sur les compétences administratives et les capacités

économiques des demandeurs. Pour ces raisons, les producteurs des villages du *Salado Norte* sont très peu à pouvoir les utiliser.

Moi : « Et tu sais s'il y a beaucoup de producteurs ici à Boquerón, dans la région, qui peuvent avoir des certificats de commercialisation. »

F. Molino: « Il doit y en avoir trois [et] ils ne peuvent pas faire grand-chose avec seulement deux certificats par semaine. Tu sais comme moi, qu'il y a clairement plus de deux chargements par semaine qui transitent par Boquerón. Il y en a peut-être vingt, c'est-à-dire quatre ou cinq par nuit. »

Moi : « Le problème de base est que beaucoup de producteurs n'ont pas de titre de propriété, n'est-ce pas ? »

F. Molino: « Bien sûr. C'est ça le problème. Ils ne peuvent pas obtenir de certificat, même s'ils le voulaient, disons. C'est la raison pour laquelle de nombreux producteurs font des accords. Ils paient la main-d'œuvre pour charger le camion et le transporteur s'occupe du certificat. »

(Entretien avec F. Molino, le 1er juillet 2022)

L'absence de titre de propriété, ou de documents permettant aux habitants de démontrer leur possession est le frein majeur à leur obtention de certificats officiels de commercialisation. Les habitants passent donc par d'autres systèmes pour vendre leurs produits. Dans la majorité des cas, ce sont les transporteurs qui achètent des certificats de commercialisations aux quelques producteurs qui y ont accès (généralement les plus capitalisés). Ce fonctionnement informel, mais complètement intégré dans les pratiques des habitants, ne permet pas de connaître la provenance exacte du bois et va donc à l'encontre du principe des certificats. C'est la raison pour laquelle il y a un intérêt à faire le lien entre les PIC et le système de certification.

L'intérêt de cette institutionnalisation des usages, des pratiques de production, et de la commercialisation n'est donc pas uniquement d'apporter une protection foncière. Il s'agit aussi de contrôler le territoire, la production et les échanges commerciaux de produits forestiers, notamment en dehors de la province. Comme l'explique Scott (1998), dans le contexte de l'émergence de la foresterie allemande, l'enjeu est pour l'état de rationaliser et d'uniformiser les processus de production et de commercialisation, notamment pour faciliter la surveillance et permettre le prélèvement des taxes. Pour ce faire, l'État doit à la fois connaître le « potentiel commercial de la forêt », ce que permettent les inventaires forestiers, et le connecter à « un inventaire détaillé de la propriété foncière pour réaliser le rendement maximum et durable des récoltes » (*Ibid.*, p. 38). Le PIC s'intègre donc dans un ensemble de mesures – en cours de mise en œuvre – qui signifient un resserrement de l'administration environnementale autour de critères et démarches rationnels, et standardisés. D'abord, un plan de recensement foncier. Ensuite des inventaires forestiers et des plans de gestion basés sur un modèle technique d'exploitation des forêts qui s'il doit être durable et adapté aux petits

producteurs, doit aussi être contrôlable facilement. Enfin, des certificats de suivi de la commercialisation des produits. C'est dans ce cadre que le projet *Bosques Nativos y Comunidad* accompagne la construction d'une « communauté gestionnaire » sur laquelle pourrait reposer ce système de suivi et de gestion.

6.4. Les interférences entre les processus préalables d'organisation et le PIC.

Bosques Nativos y Comunidad a pour objectif d'accompagner les groupes PIC afin que les politiques environnementales forestières aient, enfin, un ancrage territorial et local et que ces groupes PIC soient le premier échelon du processus organisationnel environnemental. Cet « atterrissage » des politiques publiques environnementales sur le terrain ne se fait pas dans un espace vide de processus organisationnels. Le choix d'accompagner la structuration d'une nouvelle entité – la « communauté gestionnaire » - pour porter le processus organisationnel environnemental signifie que *Bosques Nativos y Comunidad* ne peut s'appuyer ni sur les organisations paysannes, ni sur les communautés autochtones, et que les promoteurs du projet ont pris le parti de les contourner. Pourtant, dans les faits, le projet ne peut se faire sans ces organisations paysannes ou autochtones car elles restent des intermédiaires nécessaires entre les équipes de *Bosques Nativos y Comunidad* et les habitants.

Du point de vue des organisations, les ressources qu'apporte un projet comme *Bosques Nativos y Comunidad* sont importantes en comparaison avec d'autres projets. Les leaders des organisations cherchent donc à se positionner comme des interlocuteurs clés et à faire reconnaître par leurs membres leur entremise dans l'obtention des PIC. Les PIC prennent s'intègrent donc dans des dynamiques de redevabilité entre les leaders des organisations paysannes ou autochtones et leurs membres et entre les leaders et les fonctionnaires du projet avec qui ils interagissent.

6.4.1. Contourner les organisations sans les mettre de côté

Pour *Bosques Nativos y Comunidad* le choix de contourner les organisations paysannes ou autochtones peut s'expliquer par la volonté pour ne pas être pris à parti dans les oppositions qu'elles maintiennent entre elles, et dans les dynamiques politiques provinciales qu'elles négocient. En effet, sur le terrain, l'appartenance au MOCASE-Via Campesina ne peut être combinée avec la participation à une organisation paysanne (et vis-versa) et dans les villages, où les deux types de processus organisationnels ont des membres, ce sujet est souvent conflictuel ou bien mobilisé comme un support de conflits déjà existants. De ce fait, les fonctionnaires de *Bosques Nativos y Comunidad* ne souhaite pas être associés à l'un ou l'autre des processus. Les fonctionnaires du projet assument pourtant en parallèle la volonté de ne pas déstabiliser les modes d'organisation existants, sans doute parce que les organisations restent des intermédiaires nécessaires entre les équipes de *Bosques Nativos y Comunidad* et les habitants.

Ainsi, à Santiago del Estero, le projet *Bosques Nativos y Comunidad* choisit de s'appuyer sur les organisations pour diffuser le projet, garantir l'accès aux groupes et la pérennité des

investissements après la fin du projet. Pourtant, le rôle des organisations – tant paysannes qu’autochtones - n’est pas clairement défini dans les PIC. Le présupposé de départ des équipes de la UEL est que le projet ne doit pas remettre en cause les formes d’organisations existantes, comme l’explique la directrice de la UEL.

Moi : « C’est très intéressant de voir comment l’organisation et la communauté sont imbriquées dans le cas de *Bosques Nativos y Comunidad*. À première vue, le projet va vers la communauté, et sort donc du champ d’action des organisations. Mais en fin de compte, vous avez travaillé avec des organisations dans presque tous les PIC. »

Magdalena Abt : « Oui, pour nous, le projet ne devait pas rompre les processus préexistants. D’abord, toute la diffusion a été envoyée aux organisations, puis les organisations ont proposé des communautés qu’elles voyaient pouvoir éventuellement rejoindre le projet selon les critères de sélection que nous proposons. Là, certaines communautés comptaient des membres de plus d’une organisation. Nous leur avons donc dit, même si vous continuez à participer à l’organisation que vous voulez, pour ce PIC il faut décider avec qui travailler, comment vous allez le formuler, qui prend les décisions ... cela a toujours été respecté. Mais finalement, le travail s’est concentré sur la communauté PIC. Et cela a permis, comme tu le dis, de trouver des failles, de sorte que, lorsque l’organisation était un obstacle [...] le projet pouvait continuer à être mis en œuvre et à fonctionner à un autre niveau. Mais il ne s’agit pas de dire qu’il faut rompre avec tout le travail de base des organisations. Car, comme pour tout autre projet, lorsque le projet arrive et disparaît, ce qu’il nous faut essayer de faire, c’est d’avoir un impact neutre ou positif sur les processus existants. Pour cela, il faut bien réfléchir à la manière dont on met en œuvre le projet. Pour ça, un autre mécanisme important, lié à la gouvernance, a été mis en place du début à la fin du projet : le conseil consultatif. » (Entretien avec Magdalena Abt, le 26 janvier 2022).

Ainsi, les organisations ont été impliquées dès la formulation du projet. Elles ont parfois pu se constituer comme des Agences de développement rural (ADR), comme l’Organisation paysanne de Copo, Alberdi et Pellegrini (OCCAP) à San Carlos. Si elles ne remplissaient pas les conditions demandées aux ADR (présentées au Chapitre 2), elles pouvaient orienter leurs membres vers des ONG qui ont pris ce rôle. C’est le cas de l’organisation *Grupo Unido* à la Unión ou de l’Association des petits producteurs de Alberdi (APPA) à Quebrachal, qui ont toutes les deux travaillées avec l’ONG *El Ceibal*.

Les interactions entre les fonctionnaires du projet *Bosques Nativos y Comunidad* et les habitants des villages (qui deviendront les membres des groupes PIC) ont commencés par les leaders dans un premier temps, puis se sont élargi en fonction des besoins et des activités du PIC comme me l’explique le technicien local de la UEL de Santiago del Estero.

Moi : « Qui sont les personnes qui vous ont guidées, qui ont été vos premiers intermédiaires dans les villages ? »

A. Diaz : « Lorsque nous devons parcourir le territoire, et apprendre à connaître le type de forêt de chaque village, nous l'avons fait en accompagnement des personnes qui faisaient l'inventaire forestier. Nous nous réunissions pour cet inventaire et, en même temps, nous apprenions à connaître le type de forêt qu'ils avaient. Mais les guides ont été presque toutes les familles. Parfois, nous devons choisir un secteur et nous allions avec ceux qui en savaient plus sur cette partie. Et lorsque nous allions à l'autre bout, c'était un autre groupe de familles. Il y avait aussi les personnes qui avaient le rôle de leaders ou, comme je ne sais pas si je devrais l'appeler ainsi, de meneur. À Quebrachal, quand nous y allions, nous allions voir le maître d'école qui est en fait originaire de Sinmar [Sinmar et Quebrachal sont deux villages dans un seul PIC] et qui travaille à l'école de Quebrachal. Il a été le référent de la communauté, celui avec qui nous avions l'habitude de nous réunir. Il a facilité la communication avec les familles qui n'avaient pas de wifi dans leur maison, car parfois, au lieu d'aller dans la communauté, nous communiquions de cette manière. Ensuite, nous avons créé un groupe WhatsApp, un groupe d'information dans lequel se trouvent des personnes de tous les PIC, pas tous, mais deux, trois ou quatre de chaque communauté » (Entretien avec A. Diaz, le 5 avril 2022).

L'équipe de la UEL essaye de ne pas se limiter au point de vue des leaders des organisations. Une fois les PIC formulés, elle s'adresse directement aux groupes PIC et ne passe plus par les intermédiaires. C'est important, car, pour les habitants, l'accès à l'information et le contact avec les personnes extérieures ayant cette information sont des vecteurs de pouvoir au sein des villages. Ce choix, qui s'écarte des manières de faire habituelles des ONG et agences publiques dans la zone, a donc des conséquences sur les organisations.

6.4.2. Les conséquences du PIC sur les processus organisationnels dans chaque village.

Le projet modifie les rapports de pouvoir à différents échelons. L'enjeu stratégique pour les organisations et leurs leaders est de se positionner entre leurs membres et les ONG, les bailleurs ou les agences publiques, notamment à l'échelle provinciale dans un contexte de compétition entre les organisations du *Salado Norte*, dû à leur fragmentation. Il leur faut d'une part faire atterrir localement des projets qui répondent aux besoins de leurs membres afin de conserver leur appui, et d'autre part conserver leur légitimité auprès des bailleurs en démontrant leur capacité à gérer les projets et à réunir un nombre de membres dans leur organisation qui leur permet de prétendre à la représentation des paysans ou des populations autochtones de la zone. Du point de vue des organisations et de leurs leaders, le projet *Bosques Nativos y Comunidad* s'insère donc dans ce double objectif.

Vis à vis des habitants, les moyens pour les organisations de démontrer cette redevabilité passent par deux enjeux : la mise en œuvre de projets productifs et les luttes foncières, comme l'explique D. Gil, l'avocat de plusieurs organisations paysannes du *Salado Norte* :

« Je pense que le contexte a changé : On a passé beaucoup d'années à insister sur la défense du territoire, ce qui est nécessaire, mais on a fait comme si c'était là que s'arrêtait l'action des organisations. Maintenant, nous devons repenser le rôle des organisations pour qu'elles soient prises en compte lorsqu'il s'agit de routes, pour qu'il y ait des projets d'eau potable, pour qu'il y ait des projets productifs, et ainsi de suite. En d'autres termes, si trois d'entre nous vont au Ministère des transports et demandent une route ou autre chose, ils ne feront rien. Ils leur diront : "je ne peux pas investir autant parce que trois familles y vivent". Si nous nous réunissons, c'est une autre affaire. Le manque d'investissement est une réalité parce que, dans la logique politique des autorités, cela n'a pas d'intérêt : pourquoi investir autant dans une route qui va de Quebrachal à je ne sais où, et qui va relier combien ? Cinq familles. Les politiques te diront : "avec cet argent, ici à Santiago, je peux faire autre chose et gagner 300 voix". Face à cette logique, il faut renforcer les organisations pour qu'elles puissent apporter plus de voix [pour les élections]. » (Entretien avec D. Gil, le 25 janvier 2022).

Les conditions de l'intermédiation des organisations et de leurs leaders, entre les habitants et le projet, changent selon les contextes de chaque village. Je décris donc les manières dont le projet est pris dans les processus organisationnels.

À San Carlos, l'unité d'un village où les enjeux organisationnels sont relatifs

À San Carlos, il n'y a qu'une organisation paysanne, la OCCAP. L'organisation a accompagné le village dans ses négociations foncières au moment où les domaines agricoles voisins souhaitaient s'adjuger les terres du village. Plusieurs habitants ont aussi bénéficié de projets portés par l'association. A. González, du hameau de Verdecido est le représentant désigné du village aux réunions mensuelles de la OCCAP depuis de nombreuses années et son rôle n'est pas contesté. Dans cette situation, il n'y a pas vraiment de compétition interne au groupe PIC pour s'approprier les bénéfices symboliques et matériels du PIC.

Le nombre de membres de la OCCAP baisse à San Carlos depuis le milieu des années 2000. D'une part parce que l'organisation a perdu de la puissance de négociation à la fin des années 2000. D'autre part, parce que les enjeux principaux auxquels répondait la OCCAP, et les organisations en général, sont aujourd'hui moins prégnants à San Carlos. Les limites territoriales du village ont été fixées lors des négociations foncières. Les terres voisines sont occupées par des domaines agricoles. Le village de San Carlos et le hameau de Verdecido disposent de titres fonciers. Le risque de conflit foncier est donc réduit, même s'il existe encore. Par ailleurs, la situation économique des habitants dépend moins qu'ailleurs du territoire et de la production forestière, agricole ou de l'élevage, car une grande partie des habitants travaille dans les domaines agricoles voisins et reçoit de l'aide des familles à Buenos Aires.

La OCCAP est l'ADR du PIC de San Carlos. Les techniciens impliqués dans la formulation des PIC sont connus des habitants, car ils sont membres ou ont travaillé avec la OCCAP auparavant. Il y a une relative défiance vis-à-vis des techniciens qui s'illustre dans la faible participation aux réunions et dans les commentaires répétés des habitants qui suspectent les ADR ou la UEL d'avoir gardé pour eux une partie des fonds. Dans mon carnet de terrain, je note ainsi en mai 2022 mon bref découragement face à l'unanimité des réponses quand je questionne les habitants de San Carlos sur leurs souvenirs ou leurs apprentissages du PIC :

« Sur le chemin du retour de San Carlos, j'ai été rendre visite à A. González. Il m'a montré la balance financée par le PIC qu'ils viennent de recevoir, et il m'a répété ses doutes sur le budget. C'est le seul résultat que j'obtiens à San Carlos ... l'argent qui a été utilisé pour le projet, et celui qui a soi-disant disparu. Quelle que soit ma question sur le projet, on revient à ce sujet. On dirait que la réduction budgétaire et la différence que cela crée entre les investissements prévus et ceux qui ont effectivement été réalisés ne sont pas des explications qui conviennent à A. González, mais aussi auparavant à M. Hernández ou Doña Isabela. Ils questionnent systématiquement le fait que les techniciens du PIC ou les gens de la UEL aient gardé une partie du budget pour eux. Et le fait que les techniciens n'aient pas pu revenir sur le terrain au moment de la réception des investissements rajoute à cette suspicion. Ils disent « ils sont venus pour les réunions, et ensuite on ne les a plus vus » (Retour sur une visite à Verdecido et San Carlos, carnet de terrain, le 25 juin 2022).

De son côté, l'une des ADR du PIC de San Carlos, mentionne qu'elle se sent mal à l'aise de retourner dans ce village pour les mêmes raisons :

« Lors d'une visite de I. Cruz à la maison, je lui demande comment s'est passé le PIC à San Carlos. Elle me répond : « Il y a des lieux où je préfère ne pas trop retourner. À San Carlos, par exemple. Parce que nous avons mené les réunions. Nous étions 4 ou 5 à chaque fois avec les ingénieurs, parce qu'il faut des ingénieurs pour ce projet. Des forestiers, des ingénieurs en hydraulique, en agronomie. Ce n'est pas que moi. Il y avait toute une équipe. Mais ensuite, le gouvernement a réduit le budget du projet et il a fallu réduire les investissements de chaque communauté et nous n'avons pas continué. J'ai dit à Magdalena [Abt, la directrice de la UEL de Santiago del Estero] de leur expliquer, je la laisse faire, comme ça je n'ai pas à y retourner » (Discussion avec I. Cruz, carnet de terrain, le 3 mai 2022).

Dans ce cas-là, le PIC ne semble pas avoir favorisé de processus de discussion de la gouvernance ni remis en cause le rôle du leader qui représente le village au sein de la OCCAP, Alberto González. Les critiques, inévitablement existantes dans les projets, se tournent vers les ADR et la UEL.

À Quebrachal, le processus de discussion enclenché par le PIC remet en cause les leaders du village.

Dans le village de Quebrachal, les habitants sont membres de l'organisation APPA, dont le président A. Pérez est installé dans le village voisin de El Decidido. L'un des habitants de Quebrachal, O. Lopéz a souhaité arrêter de s'organiser avec les autres habitants du village, tout en restant membre de l'organisation. Il y a donc trois groupes d'habitants membres de APPA à Quebrachal.

À Quebrachal, le PIC a apporté une prise de conscience de la possibilité de se réunir pour discuter des thématiques relatives au territoire, comme l'explique le frère Rodrigo Castells Davederes qui, s'il n'a pas directement participé au PIC de Quebrachal, connaît bien le groupe et a été très investi dans la diffusion du projet :

Rodrigo Castells Davederes : « Ce projet est bâtisseur de communauté. Je ne sais pas si vous avez remarqué aujourd'hui [...] ces gens ne s'étaient jamais rencontrés pour parler de leur problème de terre. La première fois que je suis allé parler de *Bosques Nativos y Comunidad* l'année dernière, J. et deux ou trois autres étaient là et ils ont dit du mal des autres. Donc, c'est un apport à la construction des territoires, un apport au fonctionnement de la communauté et un apport pour la défense des territoires. Les gars commencent à se voir face à face de plus en plus, ils commencent à apprendre à dialoguer, ils commencent à apprendre à exprimer ce qu'ils disent ressentir. On y gagne beaucoup. Cette communauté, aujourd'hui, a beaucoup gagné. Ils se sont assis à la table ensemble, avec toute la valeur symbolique que cela représente. *Bosques Nativos y Comunidad* commence à faire du bien. Je vais te dire qu'au début, c'était une excuse pour aller vers les communautés et commencer à générer ces choses. Parce que ce qui s'est passé historiquement avec les organisations paysannes, c'est que, dans une communauté, il y a 3 personnes de l'une, 3 personnes de l'autre, 3 personnes d'une autre encore, la même chose que ce qui s'est passé avec l'église entre les catholiques, et ceux qui sont évangélistes. Et le travail que nous avons pris a consisté à générer de la cohésion. » (Entretien avec le frère Rodrigo Castells Davedere, le 21 avril 2018*).

Lors de l'année où je me suis rendue régulièrement à Quebrachal, les habitants se sont réunis plusieurs fois. Ce sont des moments de remises en question des leaders du village, notamment par les jeunes nouvellement arrivés. Dans ce contexte, l'une des raisons pour laquelle les leaders du village ne sont pas totalement isolés est parce qu'ils ont l'appui du président de leur organisation. Pourtant, celui-ci questionne la division dans leur village (Discussion avec A. Pérez, le 2 février 2022, carnet de terrain). Il m'explique notamment que, dans le cadre du PIC, cela l'oblige à mobiliser du temps et des ressources au bénéfice de personnes qui ne sont pas dans l'organisation :

« Ils veulent que la gestion passe par APPA mais c'est un problème parce que je devrai donner de l'argent pour résoudre les problèmes d'une communauté dans

laquelle tout le monde n'est pas membre [de APPA]. Et je vais me faire désavouer de l'autre côté si je fais descendre de l'argent aux gens de Quebrachal qui ne sont pas membres et que je ne donne rien aux gens de Santa Ana, par exemple. De plus, je dois demander un budget au comptable. La gestion comptable coûte à l'organisation 7 000 pesos sans les transactions bancaires et cela peut aller jusqu'à 80 000 pesos selon le nombre de transactions. Je ne vais pas faire payer tous les membres de APPA pour un projet pour une seule communauté. Et le dernier problème, c'est qu'ils vont m'appeler pour me mettre au milieu des conflits entre voisins comme ils le font maintenant avec la UEL (Discussion avec A. Pérez, carnet de terrain, le 2 février 2022).

Clairement, pour le président de APPA, l'option que son organisation soit l'entité responsable de l'ensemble de la gestion d'un PIC de la coordination de la formulation à celle de la mise en œuvre n'est pas une situation enviable.

Dans ce cas, les dynamiques du PIC ont affaibli les leaders déclarés du village de Quebrachal, tant au sein de leur village qu'au sein de leur organisation APPA. Il faut pourtant noter que ce n'est pas le PIC qui crée cet affaiblissement. Les divisions entre les voisins étaient déjà là, et les sujets de discorde (comme l'autorisation pour les conjoints des femmes du village de couper du bois) sont extérieurs au projet. Seulement, le fait de concentrer les activités du projet sur l'espace du village et ses habitants rend les oppositions visibles.

À une autre échelle, le projet *Bosques Nativos y Comunidad* a renforcé la position du président de APPA comme un interlocuteur clé dans la zone. Cela s'illustre dans ses liens avec les techniciens de l'Agence de développement rural (ADR) de Quebrachal et avec les fonctionnaires provinciaux ou nationaux du projet. L'ADR de Quebrachal pour le PIC est l'association *El Ceibal*, dont certains des membres sont salariés de la SAFCI. Le renforcement des liens entre A. Pérez et les membres de *El Ceibal* passe donc par exemple par le soutien du directeur de la SAFCI à la candidature (infructueuse) de A. Pérez au poste de commissaire municipal de la ville Huachana lors des élections de 2021, comme il me l'explique lui-même :

« Ils [les fonctionnaires de la SAFCI] m'appuient, mais ils veulent tout gérer eux-mêmes ». Je lui demande pourquoi, alors, il a travaillé avec eux pour les élections. Il m'explique que, dans certains cas, cela lui convient. Le directeur de la SAFCI l'a aidé pour la construction de l'école de son village. Il pourrait à l'avenir lui demander plus de choses, comme un poste de santé, un dentiste. Par « aider », il veut dire que le directeur de la SAFCI a intercédé en sa faveur pour que des fonds provinciaux soient alloués à la construction de l'école. En plus de cela, pour mener à bien sa campagne, il a reçu 5 «plans», c'est-à-dire les moyens de rémunérer 5 personnes qui ont travaillé pour sa campagne électorale». (Discussion avec A. Pérez, carnet de terrain, le 2 février 2022).

Du côté de la UEL et des fonctionnaires nationaux de *Bosques Nativos y Comunidad*, A. Pérez est devenu un modèle de bonne gestion et intermédiation. La réunion de lancement de la suite du projet *Bosques Nativos y Comunidad*, a eu lieu, le 26 juillet 2021, dans son village

de Decidido. Étaient présents, Florencia Gómez, la directrice du Secrétariat de politiques environnementales et ressources naturelles du Ministère de l'environnement national et Martín Monaco, le directeur national du projet *Bosques Nativos y Comunidad*. On voit ainsi apparaître le type de redevabilité qu'A. Pérez entretient avec les acteurs politiques qui l'appuient dans la mission de président de APPA.

la Unión, un village où le PIC est un sujet de plus dans les oppositions organisationnelles.

À la Unión, le groupe est divisé, notamment sur des problèmes fonciers internes. J'ai pu mettre en évidence à quel point les prises de décisions au moment du PIC avaient été compliquées du fait des animosités entre les habitants. Ces problèmes existaient déjà avant le PIC et se sont prolongées pendant sa mise en œuvre. À la Unión, les habitants du village sont membres de deux organisations : *Grupo Unido* et le MOCASE Via Campesina. Ces choix d'organisations sont, entre autres, des moyens pour les habitants d'obtenir des appuis extérieurs dans les conflits internes au village.

La majorité des membres de *Grupo Unido* n'habitent pas à la Unión mais dans des villages voisins. Pourtant l'association est la référence pour les outils de gouvernance du PIC de la Unión. La proposition de prendre en charge la coordination globale des prochains PIC ne convient pas à la présidente de *Grupo Unido*. Pour elle, *Grupo Unido* « ne sera plus l'intermédiaire de PIC pour des personnes qui ne sont pas membres de l'association » (Discussion avec A. Flores, le 15 juin 2022, carnet de terrain).

La présidente de *Grupo Unido* a pris contact avec l'Association *El Ceibal* (la même que celle qui est intervenue pour la formulation du PIC de Quebrachal) pour qu'elle soit ADR du PIC de la Unión. Comme pour l'association APPA, cela a permis aux leaders de *Grupo Unido* de connaître et de se lier avec les fonctionnaires de la SAFCI. La présidente et la trésorière ont pu obtenir le soutien de son directeur pour divers projets de développement rural mis en œuvre parallèlement au PIC. Le PIC leur a aussi permis de créer des liens privilégiés avec la UEL et ainsi d'obtenir des informations actualisées sur l'avancement du projet *Bosques Nativos y Comunidad*, ses suites ou les possibilités d'obtention d'autres financements pour les projets de *Grupo Unido*.

Dans le village, par contre, le PIC est venu renforcé des divergences déjà existantes. Au cours de la formulation du PIC, plusieurs habitants de la Unión ont choisi de devenir membres du MOCASE Via Campesina. Les habitants de la Unión ont rejoint cette organisation dans l'objectif d'être appuyés stratégiquement, juridiquement et financièrement dans leurs conflits, fonciers et productifs au sein du village. Suite aux difficultés du PIC à la Unión, *Grupo Unido* a formulé un plan de gestion comme producteurs associés pour ses membres :

Le plan de « producteurs associés » comprenait la parcelle « propriété » de la famille Molino qui n'entrait pas dans le PIC, et les parcelles de plusieurs membres de l'association située en dehors du territoire du village de la Unión. Le plan a été déposé à la Direction provinciale des forêts. Il prévoyait le financement de clôtures pour chaque parcelle. Pour que le projet soit mis en œuvre le Comité

d'urgence s'est déplacé et a rédigé un rapport sur les conflits fonciers. Le rapport affirmait que les habitants de la Unión, non membres de l'association *Grupo Unido* et qui n'étaient pas inscrits dans le plan de gestion, étaient d'accord pour sa réalisation sur les terres voisines des leurs. (Discussion avec A. Flores, le 15 juin 2022, carnet de terrain)

Pourtant, ces habitants n'ont pas été convoqués à la visite du Comité d'urgence. B. Río m'explique leur point de vue dans une autre discussion.

Les voisins ont appris qu'un projet allait se faire. Ils se sont donc tournés vers leur organisation, le MOCASE Via Campesina, pour comprendre la situation. Le MOCASE Via Campesina est intervenu auprès du Comité d'urgence pour demander la suspension de la validation du plan. Le MOCASE Via Campesina a utilisé deux arguments pour cela : d'une part, le fait que les voisins n'ont pas été consultés et n'ont pas donné leur accord, et d'autre part, le fait qu'une partie des parcelles concernées sont situées sur le territoire de la communauté autochtone. (Discussion avec B. Río, le 25 juin 2022, carnet de terrain).

Pour la présidente de *Grupo Unido*, la communauté autochtone est un problème car elle empêche certains habitants de mettre en œuvre des aménagements sur leurs parcelles. Pour B. Río, l'association *Grupo Unido* ne respecte pas les espaces de discussions et cherche à passer outre la validation du reste de la communauté.

Pour la présidente de *Grupo Unido*, le PIC a permis d'élargir le champ des contacts à l'échelle provinciale pour obtenir des projets et faire avancer les sujets d'intérêt pour les membres de son association. Malgré cela, les leaders des organisations paysannes impliquées dans les PIC ont une position nuancée sur la réussite de leur implication. Ils assument et valorisent le fait qu'ils participent ainsi à l'amélioration des conditions de vie de tous les habitants d'un village. Cependant, cela les met dans une position inconfortable vis-à-vis de leurs membres qui n'ont pas obtenu de PIC.

Conclusion.

Avant l'arrivée de *Bosques Nativos y Comunidad*, les processus organisationnels étaient ceux des organisations paysannes ou autochtones. De son côté, le processus organisationnel environnemental dans lequel s'intègre *Bosques Nativos y Comunidad* se base sur la « communauté gestionnaire ». Son ancrage territorial est celui du ou des villages dont les territoires sont recensés dans le PIC. En comparaison, les échelons de base des organisations paysannes de l'Agriculture familiale sont les familles qui tentent de faire reconnaître leur possession sur les terres. Dans le cadre de l'auto-reconnaissance autochtone, l'ancrage territorial est celui de la communauté autochtone recensée par l'INAI qui correspond, dans le *Salado Norte* à 3, 4 ou 5 villages et les hameaux qui les entourent.

Le processus organisationnel environnemental accompagné par le projet *Bosques Nativos y Comunidad* fait de la « communauté gestionnaire », le support de mesures foncières, sylvicoles et commerciales qui visent à constituer un système institutionnel. La

« communauté » du processus organisationnel environnemental est composée des membres du groupe PIC. Dans le domaine de l'Agriculture familiale, la prise de décisions se fait parfois à l'échelle des groupes de familles et toujours finalement dans les réunions de l'organisation qui regroupent les délégués des groupes de familles de plusieurs villages. Dans les communautés autochtones du *Salado Norte*, les populations élisent des conseillers dont l'appartenance se recoupe avec la participation au MOCASE-Via Campesina.

Dans ce contexte, à Boquerón et dans la province de Santiago del Estero, les organisations qui se rattachent aux processus organisationnels, autochtone ou de l'Agriculture familiale, sont opposées entre elles. Il n'est donc pas possible pour *Bosques Nativos y Comunidad* de passer par l'une des organisations pour rencontrer les habitants des villages, sans prendre le risque d'entrer en opposition à l'autre. Pour cette raison, la UEL cherche à contourner les acteurs autochtones, et les acteurs de l'Agriculture familiale. La « communauté » de *Bosques Nativos y Comunidad* est une entité qui reste en dehors des divergences politiques micro-locales.

Malgré la volonté de contourner les organisations de l'Agriculture familiale et les communautés autochtones, les promoteurs de *Bosques Nativos y Comunidad* ont besoin d'elles, et de leurs leaders, pour entrer en contact avec les habitants. Il y a donc des interactions entre *Bosques Nativos y Comunidad* et les processus organisationnels préexistants. Par ces interactions, le projet est un nouveau champ de négociation pour les acteurs paysans et autochtones de la zone dans leurs luttes de pouvoir. Cela place les organisations, et particulièrement leurs leaders, dans une position intermédiaire. D'un côté le PIC leurs a permis d'élargir leurs contacts et d'avoir des soutiens dans les administrations provinciales et nationales pour que leurs membres bénéficient de ressources financières et matérielles supplémentaires. D'un autre côté, les leaders des organisations paysannes considèrent que leur implication dans les PIC les oblige à être les intermédiaires pour des groupes PIC dont les membres ne sont pas tous de leurs organisations.

Les activités et équipements financés par le projet doivent être communautaires et l'équipe de la UEL prend soin de s'adresser à tous les membres des groupes PIC. Certains habitants vont saisir cette opportunité pour remettre en cause les hiérarchies établies dans leur village ou au sein des organisations. Selon le degré de conflictualité interne aux villages, cela touche les représentants du village au sein des organisations (comme à Quebrachal), les leaders des organisations (comme à la Unión) ou bien cela ne remet pas en question le leader (comme à San Carlos). Ce chapitre vient montrer que, quelle que soit la situation, les « communautés » ne viennent pas remplacer les organisations existantes et que les processus organisationnels se superposent et se lient.

La démonstration de ce chapitre permet aussi de montrer que *Bosques Nativos y Comunidad* permet de faire le lien entre les « communautés » et les institutions environnementales de gestion forestière. Dans ce cadre, le processus organisationnel accompagné par *Bosques Nativos y Comunidad* promeut la structuration du groupe PIC et la mise en œuvre d'outils de décision collectifs pour gérer le territoire et les projets qui s'y développent. Le groupe PIC doit aussi être le responsable des changements fonciers, sylvicoles et commerciaux voulus dans le cadre de la politique environnementale nationale. Les mesures, en cours de mise en

œuvre, comprennent la protection des usages, des inventaires forestiers et des plans de gestion basés sur le modèle de la sylviculture classique (mais contestée) et des certificats de suivi de la commercialisation des produits. Ces mesures expriment une rationalisation et une standardisation de la gestion forestière, dont la « communauté gestionnaire » et le PIC sont les supports. Or, le modèle de gouvernance des groupes PIC - leurs modes de discussions et de prises de décisions collectives – n'est pas fonctionnel pour une telle responsabilité, notamment car les décisions sont souvent basées sur l'évitement ou le conflit.

Cette limite illustre, selon moi, un biais des promoteurs et concepteurs du projet *Bosques Nativos y Comunidad*. Ces personnes ont vu, dans les groupes ruraux du Chaco, des « communautés en défense du territoire » qu'ils veulent soutenir. Ainsi, le PIC permet une protection foncière face aux entrepreneurs extérieurs. Mais ces promoteurs ne voient pas les enjeux fonciers et les conflits d'usage des ressources qui sont internes aux groupes et sont tout aussi importants pour les habitants.

Chapitre 7. Impensés, inconnus et non-dits des activités forestières et des pratiques communautaires qui constituent la « communauté souterraine ».

Introduction.

L'activité forestière est centrale dans la zone où est mis en œuvre *Bosques Nativos y Comunidad*. J'ai montré au Chapitre 3 que les *obrajes* ont été des structures de production importantes à Santiago del Estero tant en termes de participation à l'économie de la province qu'en termes de contrôle du territoire et des producteurs. Depuis la fin du système de production des *obrajes*, l'activité forestière est réalisée à petite échelle et n'est plus centralisée. La production forestière est devenue un non-dit à plusieurs échelles. Les habitants n'en parlent pas, car ils craignent qu'en l'absence de titre de propriété leurs pratiques soient jugées illégales. Les agents provinciaux ou les ONG de développement rural refusent de promouvoir l'activité forestière et visent à la remplacer par d'autres activités, comme l'agriculture ou l'élevage. Le fait que *Bosques Nativos y Comunidad* s'intéresse aux pratiques de production forestière des habitants du *Salado Norte* est donc une nouveauté par rapport aux logiques antérieures. Ce chapitre me permet donc, d'abord, de montrer que les acteurs du projet prennent enfin en compte l'existence continue de pratiques de production forestière dans la zone de mise en œuvre du projet. En théorie, les objectifs de *Bosques Nativos y Comunidad* sont d'orienter les pratiques vers une production durable, c'est-à-dire basée sur les principes de gestion ostromiens comme je l'ai montré au Chapitre 5. Pourtant, étant donné le manque général de connaissances sur l'état des forêts et sur les activités des habitants, *Bosques Nativos y Comunidad* se limite finalement à produire une meilleure compréhension des dynamiques écologiques et productives.

Dans ce processus de production de connaissances, la forêt reste perçue comme une ressource. La compréhension des pratiques se limite à la production et aux modalités d'intégration possible des habitants (alors désignés comme producteurs) dans les logiques formelles de suivi et de contrôle de la production forestière. Le deuxième apport de ce chapitre est de montrer les limites de cette perspective. En effet, la production forestière dans le *Salado Norte* est imbriquée dans les relations sociales à l'échelle des familles et des villages. Ces logiques relationnelles sont souvent structurellement et fonctionnellement inégalitaires. Elles sont un impensé pour les acteurs extérieurs du projet *Bosques Nativos y Comunidad*, qui s'intéressent uniquement aux pratiques forestières. De ce fait, le projet ne peut répondre aux inégalités sociales qui caractérisent la distribution des bénéfices de la production forestière à l'échelle des villages. Pour produire des changements à l'intérieur des groupes PIC il faudrait prendre en compte l'impact des relations sociales quotidiennes sur les pratiques forestières des groupes dits « communautaires », ce que *Bosques Nativos y Comunidad* ne fait pas.

7.1. Les apports de *Bosques Nativos y Comunidad* face aux non-dits et à l’informalité de l’activité forestière à Santiago del Estero

7.1.1. Caractériser l’informalité de l’activité forestière

La production forestière de Santiago del Estero représente au total 15,6 % de la production forestière argentine entre 2006 et 2018. Particulièrement, sur cette période, 61 % des poteaux argentins et 26 % du bois destiné à la production de charbon viennent de Santiago del Estero (Tableau 13). En termes de quantité, c’est la production de charbon qui utilise la majorité (84%) du bois extrait des forêts de Santiago del Estero. 92 % des essences utilisées comme matière sont du *quebracho colorado* ou du *Quebracho blanco*. La production forestière représente cependant une part réduite de l’économie argentine. L’industrie du bois et des meubles représentait 6,4 % de la valeur agrégée brute⁴³ en Argentine en 2004 (Instituto Nacional de Estadística y Censos de Argentina 2005) et 7,4 % en 2016 (Schimpf et al. 2019) .

	Charbon de bois		Traverse (Durmiente)	Bois de chauffe (Leña)	Poteaux	Bille de bois (Rollizo)	Autres*
	Bois pour le charbon	Charbon produit					
unités	milliers de tonnes						
2006	479	96		28	25	58	s.d**
2007	502	100		56	23	59	s.d
2008	467	93		49	24	51	s.d
2009	540	108	0,4	55	14	38	3
2010	515	103	0,5	47	12	44	4
2011	461	92	0,5	36	19	41	3
2012	362	72	0,4	26	20	35	1
2013	448	90	0,4	31	14	29	2
2014	497	99	0,1	34	13	27	1
2015	567	113	2	38	14	26	1
2016	514	103	0,7	47	16	13	2
2017	517	104	7	39	19	16	2
2018	532	16	17	42	14	10	6
Part de la production nationale totale (en %)	25,7	s.d	s.d	3,60	60,80	2,50	

* Les autres produits sont des tuteurs pour les plantes (rodrigones), des piquets (estacas), des baguettes de bois (varillas), etc.

** s.d : sans données

Tableau 13: Productions forestières de la province de Santiago del Estero, en tonnes. Source: Direction nationale des forêts, MAYDS citée par Díaz et de Bedia (s/d).

Les non-dits de l’activité forestière

Pour les habitants

L’activité forestière à petite échelle est d’abord un non-dit pour les producteurs. Au début de mon séjour à Boquerón, je demande à une habitante d’où viennent les poteaux de *quebracho*

⁴³ La valeur agrégée brute correspond à la somme de la valeur des produits vendus.

colorado entassés dans sa cour. Elle m'explique que son fils les a extraits d'une parcelle familiale. Puis, elle se reprend : « Mon fils ne récupère que les arbres secs qui sont déjà tombés au sol » (Discussion avec O. Torrez, le 15 août 2021, carnet de terrain). Or, je sais que les poteaux de *quebracho colorado* ne peuvent être produits à partir d'arbres tombés⁴⁴. Derrière cette réponse s'exprime le fait que, pour les habitants du *Salado Norte*, l'activité forestière ne doit pas être dite. Elle doit être cachée, ou minimisée.

Cette réaction trouve son origine dans les *obrajes*. De cette période, les habitants ont gardé l'idée qu'exploiter les arbres de la forêt est une activité qui n'est légale que pour les personnes ayant un titre de propriété sur les terres. Après la fin des *obrajes*, ils ont continué à couper du bois à petite échelle, malgré qu'ils n'aient pas de titre de propriété ou, seulement sur de petites parcelles. Ils ont parfois mis en place des stratégies pour éviter d'être vus :

R. Hernández du village de Quebrachal me parle de l'*obraje* de Tacioj. Il m'explique qu'à la fin de l'*obraje*, les hommes ont continué à couper des poteaux de bois en forêt, mais qu'ils le faisaient « à l'heure de la sieste », pour éviter d'être vus. Pour eux, cette activité était interdite. Ils laissaient les poteaux là où ils avaient été coupés dans la forêt pour ne pas les amasser chez eux. Les camions venaient les chercher directement dans la forêt. À ce moment-là seulement, ils ramenaient les poteaux vers les chemins principaux en les portant sur leurs dos (Discussion avec R. Hernández, le 4 juillet 2022, carnet de terrain).

Dans les années 80, les habitants ont commencé à prendre conscience qu'ils n'avaient pas besoin de se cacher. Selon les récits, deux raisons peuvent expliquer ce changement. Pour certains, il est dû au programme d'adjudication de terres, proposé par la province en 1982 (Dargoltz 2018) grâce auquel les habitants de la Unión ont par exemple obtenu les parcelles de 50 hectares à l'est du village. Cela a permis aux habitants de se rendre compte qu'ils pouvaient exploiter la forêt légalement, au moins sur ces parcelles. Pour d'autres, l'action clé est celle des acteurs religieux et des organisations paysannes qui, au même moment, commencent à sensibiliser les habitants sur leurs droits, notamment fonciers. Ces actions permettent de contrer progressivement le discours qui voudrait que les habitants n'aient pas le droit de couper du bois. Pourtant, l'idée reste ancrée.

Pour les agences provinciales et les ONG

Pour les agences de l'état et les ONG, qui à partir des années 1990, vont accompagner les producteurs à travers des programmes de développement rural, l'activité forestière est une pratique qui est néfaste pour la forêt et qui doit donc être stoppée et remplacée par d'autres activités agricoles ou d'élevage. L'un des ingénieurs forestiers ayant analysé l'inventaire forestier de Quebrachal se souvient de son travail passé dans une équipe du Programme social agricole (PSA), un programme public de développement rural mis en œuvre à partir de 1998 notamment à Boquerón via la UPPSAN.

⁴⁴ Entre autres raisons parce que le bois de *quebracho colorado* durcit avec le temps et qu'il devient donc impossible à couper une fois tombé.

« Il s'agissait d'un projet dont la structure consistait à mettre en place des groupes de petits producteurs bénéficiant d'une assistance technique et d'une aide financière pour des investissements. Le projet finançait tout sauf les fours à charbon de bois, les tronçonneuses, des tracteurs pour les usages forestiers et des haches. La raison pour ne pas financer ces équipements était qu'il s'agissait d'activités extractives comme ils les appellent. L'idée de ces programmes était de remplacer les activités forestières par d'autres activités qui n'endommagent pas la forêt. Mais cela n'empêche pas que l'activité forestière se poursuive et donc c'est comme si on la niait. Pour moi, c'est une esquive. » (Entretien avec Walter Cassino, le 20 juillet 2022).

Dans ce cas, l'activité forestière n'est pas passée sous silence, mais refusée, car elle est considérée comme une forme d'exploitation de la forêt. Les pratiques doivent donc être modifiées et réorientées vers d'autres usages. Les organisations paysannes vont reprendre et intégrer ce discours en l'adaptant. Pour le MOCASE Via Campesina, par exemple, la position contre « l'exploitation forestière » est très claire, elle est doublée d'un discours indigéniste qui valorise le fait que les populations autochtones ne pratiquaient pas ces activités, et qui insiste sur le fait qu'elles aient été importées dans la région par les entreprises des *obrajes*.

Sergio Hernández : « Nous n'avons jamais été de grands producteurs de charbon de bois ni de poteaux. Nous avons toujours été des éleveurs de bétail. Pour ne pas toucher à la forêt, parce qu'on dit que la forêt, c'est la vie. Les autochtones ne faisaient pas de poteaux, ils ne faisaient pas de charbon, ils ne faisaient pas de traverses, ils ne faisaient pas de billes de bois, rien. J'ai entendu dans une interview que les autochtones faisaient beaucoup de poteaux. C'est un mensonge. Il n'y avait pas même une hache, quelle sorte de poteaux allaient-ils faire. [...] Beaucoup de gens disent que la pauvreté conduit à fabriquer des poteaux et du charbon de bois. Pour moi, c'est un vice que les entrepreneurs des *obrajes* ont amené. Quand les entrepreneurs des *obrajes* sont arrivés, nous avons commencé à faire des poteaux, du charbon de bois, des traverses, des billes de bois,... que nous avons envoyé dans d'autres pays. [...] En tant que centrale du MOCASE, nous ne promovons ni la production de bois ni celle de charbon, mais nous reconnaissons que beaucoup de nos voisins le font par nécessité. »

Tomassa Hernández : « Nous ne présenterons jamais un projet en rapport avec cela. Il est clair pour nous que les productions à promouvoir sont l'apiculture, le bétail, les confitures, mais pas un projet pour tailler la forêt. Non. Pas ici. »

(Entretien avec Sergio et Tomassa Hernández, de la centrale de las Lomitas du MOCASE-Via Campesina, le 19 juin 2018).

Parmi les équipes en charge de la formulation du PIC, ce discours existe aussi. En 2018, l'une des membres de l'ADR du PIC de San Carlos, m'expliquait que, selon elle, l'exploitation forestière telle qu'elle est réalisée aujourd'hui est responsable d'une dégradation de la forêt,

certes moindre que celle qui a lieu lors des grands changements d'occupation du sol, mais qui reste problématique.

Moi : « L'un de mes doutes, en regardant les plans de gestion durable des forêts des PIC, est qu'ils amènent à penser que les pratiques des habitants ne sont pas durables et qu'elles doivent être modifiées. Pourtant, pour les personnes à qui j'ai parlé, ce n'est pas aussi clair. Elles ne savent pas vraiment comment répondre à cette question. »

I. Cruz : « Je pense que, si on regarde les images satellites, il nous faut constater qu'elles ne sont pas durables. Bien sûr, certains, comme la Via Campesina, te diront que les hommes d'affaires sont beaucoup plus violents. Oui, à grande échelle. Mais aujourd'hui, les pratiques des familles paysannes ne sont pas durables, parce que les vaches dégradent le sol, parce que, par nécessité, les habitants font plus de charbon de bois et plus de poteaux qu'il y a quelques années. Parce que les ressources ont été réduites, et j'en passe. J'ose dire que ce n'est pas durable. Bien sûr, ce n'est pas une chose agréable à dire. Et personne ne te le dira, parce que ce qu'on te dira, c'est que celui qui détruit la forêt est celui qui vient de l'extérieur, pas le local. Moi, je dis que le local aussi, à une autre échelle, mais aussi. Cela fait maintenant trois ans que je travaille avec des ingénieurs forestiers [pour la formulation des PIC], nous avons établi, disons, très techniquement à travers leurs inventaires et leurs rapports d'impact environnemental, que la forêt est dégradée. Nous ne parlons pas de la forêt que nous avons déjà perdue parce qu'elle est entièrement remplacée par du soja. Non, je veux parler de la forêt qui est encore entre les mains des communautés. Bien sûr, si les autres l'avaient prise, elle n'existerait plus. » (Entretien avec I. Cruz, le 22 juin 2018).

Les acteurs du développement rural et des communautés autochtones refusent donc de promouvoir les activités de production forestière. Ils considèrent qu'elles ne sont pas durables, qu'elles sont extractives ou qu'il s'agit d'une pratique importée par les *obrajes*.

Le projet *Bosques Nativos y Comunidad* est donc nouveau au sens où ses promoteurs prennent acte de l'existence d'une production forestière à petite échelle. À la Direction nationale des forêts du Ministère de l'environnement et du développement durable, le discours porte sur le choix d'accompagner cette production plutôt que de la condamner, comme l'explique Matías Carignano, le coordinateur national de la Composante 1 du projet *Bosques Nativos y Comunidad* (celle des PIC) : « il y a une négation totale de la question forestière. Les hommes te disent "ici, nous ne coupons pas une branche", mais tout le monde coupe. L'enjeu pour le Ministère de l'environnement, avec *Bosques Nativos y Comunidad*, est de mettre de l'ordre, pas d'arrêter l'exploitation forestière » (Discussion avec Matías Carignano, en août 2022).

La division des tâches dans les processus de production qui rend complexe la valorisation des activités forestières.

La négation ou le refus de la promotion de la production forestière sont deux facettes de l’informalité des pratiques relatives à l’exploitation dans le *Salado Norte*. Une autre facette porte sur la division des tâches. Pour une partie des départements Copo et Alberdi, celle comprise dans le bassin industriel forestier de Monte Quemado, Carignano et al. (2017) ont identifié 312 exploitations agricoles et d’élevages. 90 % de ces exploitations ont une activité liée à la forêt et 70 % produisent du charbon de bois ou des poteaux. Dans les deux cas, il s’agit majoritairement de petites unités familiales.

L’activité forestière de ces unités de production est composée de tâches courtes qui sont souvent réalisées par une personne différente. Il y a donc un nombre important de personnes impliquées d’un bout à l’autre de la chaîne de production et commercialisation.

« Pour faire une bille de bois, les producteurs coupent l’arbre, puis le préparent à deux. Le gars qui coupe amène parfois la bille de bois jusqu’à la route, sinon il la laisse sur place. Ensuite vient le gars qui transporte. Il vient avec un tracteur et quatre ou cinq personnes. Les billes de bois font cent cinquante ou deux cents kilos, il faut un savoir très spécifique pour les soulever. Après celui qui coupe, et le transporteur, il y a celui qui les façonne [...] le gars de la scierie. Là aussi, la main-d’œuvre est nécessaire. Une scierie moyenne à Monte Quemado compte dix personnes. » (Entretien avec Victor Rosales*, le 20 avril 2017).

Pour la production de billes de bois, il peut donc y avoir une quinzaine de personnes impliquées. Pour la production de poteaux de bois, ce nombre est peut-être réduit, car ils ne passent pas par les scieries, ils sont façonnés par les producteurs sur le lieu de coupe dans la forêt ou près de la maison du producteur. Pour la production de charbon de bois, les hommes travaillent souvent en groupe de 5 ou 6. Puis, chaque producteur vend ses produits individuellement aux acheteurs qu’il connaît ou à des intermédiaires locaux. Cela représente entre 200 et 300 poteaux par an pour les habitants qui dépendent le plus de cette activité ou environ 50 tonnes de charbon de bois pour les producteurs qui en produisent. Ils sont vendus en trois ou quatre fois selon les besoins.

Dans un cas comme dans l’autre, il n’y a plus de centralisation de la commercialisation comme cela pouvait être le cas au moment des *obrajes* dans lesquels un contremaître coordonnait une centaine de travailleurs au minimum. Ainsi, « du fait d’être atomisé de la sorte, le contrôle de l’état sur les activités forestières est bien moindre » (entretien avec Walter Cassino, le 20 juillet 2022).

7.1.2. Les apports du projet *Bosques Nativos y Comunidad* en matière de production forestière

L'état de la forêt. Des inventaires forestiers pour combler l'absence de données.

En termes de donnée, il existe peu d'informations pour évaluer les liens entre l'état des forêts concernées par le PIC et l'activité forestière à petite échelle. Le discours sur la détérioration de la forêt est courant parmi les acteurs du développement rural ou même chez les habitants, mais les données issues d'inventaires forestiers ne remontent qu'aux années 70 - après la période des *obrajes* donc – et elles sont partielles et peu nombreuses pour la zone d'étude qui est la mienne.

Encadré 12. Quelques définitions de base des sciences forestières.

La surface terrière

C'est une mesure de la surface occupée par des arbres par hectare. Elle est calculée en mesurant et additionnant la circonférence des arbres à hauteur d'un mètre du sol. Elle est mesurée sur l'aire d'un échantillon puis exprimée en m² par hectare. Pour le Chaco, sa valeur va de 1 à 12 m²/ha comme maximum (entretien avec Magdalena Abt, le 26 janvier 2022) contre 21,7 m²/ha en moyenne pour les forêts métropolitaines françaises (Institut national de l'information géographique et forestière 2008). Cette différence est liée aux caractéristiques écologiques de la forêt. Dans la région, les arbres ont une grande envergure de cime. Cela empêche que la surface terrière puisse être plus importante que 10,5 m² par hectare environs, du fait de la compétition pour l'espace, la lumière et l'eau (entretien avec Walter Cassino, le 20 juillet 2022).

La densité forestière

La densité forestière exprime le nombre d'arbres par hectare. Elle est calculée soit pour toutes les essences d'arbres, soit pour les essences d'intérêt forestier qui, dans le Chaco, sont le *quebracho blanco*, le *quebracho colorado*, l'*algarrobo blanco*, le *guayacan*, le *Quebrachal* et le *mistol*, c'est-à-dire celles qui peuvent être exploitées pour une production forestière.

Selon Walter Cassino, dans le nord de Santiago del Estero, un premier inventaire forestier de référence a été réalisé par Torsato dans les années 70. Il donne des valeurs de surface terrière de 9,5 et 10 m² par hectare pour les forêts dans lesquelles l'exploitation forestière est récente et de 5,5 m² par hectare pour celles qui sont dans une phase qu'il appelle de restauration. Torsato réalise un second inventaire en 1994, sur une petite superficie, dans l'est des départements Copo et Alberdi. Les valeurs qu'il trouve sont autour de 6,8 m² de surface

terrière par hectare. Enfin, le dernier inventaire forestier de référence pour les départements Copo et Alberdi a été fait entre 2015 et 2016, et donne un chiffre de 6,5 m² par hectare.

La formulation du PIC a permis la réalisation d'un inventaire forestier pour le territoire de chaque groupe PIC. Pour chacun des trois villages étudiés, les données sont présentées dans le tableau 14. La surface terrière est comprise entre 7,4 m²/ha à San Carlos et 8,54 m²/ha à Quebrachal, supérieure donc aux valeurs moyennes obtenues lors des inventaires forestiers de 1994 et 2015-2016. Sur la base de ces données, on ne peut donc pas dire que l'activité forestière à petite échelle entraîne systématiquement une dégradation de la forêt. De fait, l'état des forêts varie selon les villages, leurs histoires productives et leurs activités.

Indicateurs PIC	Surface terrière moyenne et pour les essences principales* en m²/ha	Densité forestière : Nombre d'individus des essences principales* sur le nombre d'individus total par hectare	Essences majoritaires sur le territoire
Huiñaj (et Vilmer)	8,54 – 6,8	394 sur 427	Quebracho blanco Quebracho colorado Mistol Huiñaj
Babylonia	7,4 – 2,5	104 sur 310	Viñal Divers arbustes (Tala, Atamisqui, Garabato negro, Itin, etc) Mistol Quebracho colorado
Santa Rosa, el Bordo, Buena Parte	7,94 – 6,9	232 sur 317	Quebracho blanco Tusca Divers arbustes (Sombra de toro, Teatín, Garabato negro, Churqui, etc)

* Les essences principales sont les deux quebrachos, l'algarrobo, le guayacán, le huiñaj et le mistol.

Tableau 14: Indicateurs forestiers pour chacun des groupes PIC étudiés. Sources : Inventaires forestiers des PIC.

À Quebrachal, à l'arrivée du PIC, la majorité des familles se dédiaient à l'élevage et faisait des poteaux de manière complémentaire. En 2022, soit 7 ans plus tard, la situation était différente, car plusieurs jeunes du village, encore adolescents au début du PIC ou bien absents à ce moment, ou bien les conjoints de femmes du village, sont venus et produisent à leur tour des poteaux. La surface terrière moyenne (8,54 m²/ha) est la plus importante des trois villages étudiés. La prédominance des *quebrachos colorados* et *blancos* dans le volume des essences majoritaires présentes sur le territoire, signifie « qu'il y a du avoir un processus de sélection des pousses d'une manière ou d'une autre, par exemple en nettoyant les sous-bois (Illustration

53). Car, en général, les *quebrachos* sont plus équilibrés » (Entretien avec Magdalena Abt, le 26 janvier 2022). Par ailleurs, la surface terrière moyenne de *quebracho blanco* est deux fois plus importantes que celle de *quebracho colorado*. Ce qui signifie qu'une activité forestière fait usage du *quebracho colorado* et délaisse le *quebracho blanco*. Cela est cohérent avec ce que je sais des choix d'exploitation des familles de Quebrachal : les hommes produisent des poteaux de bois de *quebracho colorado* mais ne réalisent pas de charbon de bois, qui demande du *quebracho blanco* pour sa production. Prenant cela en compte, la conclusion de l'inventaire propose une diversification de la production pour exploiter notamment les autres espèces d'intérêt forestier et ré-équilibrer le volume des essences.



Illustration 53: La forêt de Quebrachal, dans l'un des enclos d'élevage de S. Lopéz. La végétation basse a été coupée pour ne laisser que les *quebrachos colorado* et *blanco*. Le 5 juin 2022.

À San Carlos, la surface terrière moyenne (7,4 m²/ha) est proche de celle des autres villages, mais elle est très réduite (2,5 m²/ha) quand on s'intéresse aux principales essences d'intérêt forestier (illustration 54). L'une des explications est le surpâturage de la forêt relevé dans l'inventaire et dans les commentaires des habitants. Une autre explication est que le village de San Carlos se trouve près du *Río Salado* et est traversé par un ancien cours de cette rivière. Ces sols ont généralement une haute concentration en salpêtre, ce qui est un environnement propice *au vinal*. De ce fait aussi, les essences majoritaires sont le *vinal* et des espèces

arbustives. (Extrait du PIC de San Carlos, partagé lors de l'entretien avec Magdalena Abt, le 26 janvier 2022).



Illustration 54: La forêt de San Carlos dans la partie du territoire qui peut être exploitée. On distingue seulement au loin un quebracho colorado. Le 29 mars 2022.

Enfin, à la Unión, l'inventaire forestier montre que le nombre de *quebracho colorado* présent sur le territoire est faible (Illustration 55). Les *quebrachos blancos* représentent par contre une part importante des essences d'intérêt forestier présentes sur le territoire. La surface terrière pour les essences principales est de 6,9 m²/ha ce qui fait que la forêt reste « exploitable », malgré l'absence de *quebracho colorado*, mais pour d'autres activités que la production de poteaux. L'essence de *quebracho colorado* n'apparaît pas dans les essences en régénération, « probablement du fait de la sensibilité au pâturage et à la domination spatiale de l'essence de *quebracho blanco* » (Plan intégral communautaire de la Unión, Buen Pozo et Frontera, Projet *Bosques Nativos y Comunidad BIRF 8493 – ARG*). L'inventaire recommande la mise en place de mesures sylvicoles qui garantissent la reproduction de cette espèce comme des enclos de régénération.



Illustration 55: La forêt de la Unión autour d'un four à charbon en exploitation. On voit que la végétation est basse. Le 14 février 2022.

La comparaison des données des inventaires forestiers du PIC et des précédents ne permet donc pas de généraliser le constat d'une détérioration de l'état des forêts des villages du *Salado Norte*. Selon Walter Cassino (entretien avec Walter Cassino, le 20 juillet 2022), il est possible que les populations paysannes aient, auparavant, été plus concentrées spatialement, ce qui impliquait une exploitation forestière plus intensive sur certains espaces, et des superficies en repos plus nombreuses. C'est peut-être moins le cas aujourd'hui. Cela expliquerait que des habitants du Salado perçoivent qu'il y avait plus d'arbres « avant ».

Par ailleurs, toujours selon Walter Cassino, « la meilleure manière de conserver et promouvoir des forêts saines est de couper les arbres », tout en respectant des seuils d'exploitation en termes d'intensité et de périodicité au-delà duquel la régénération est plus complexe. Par ailleurs, les forêts du Chaco sec ont une grande capacité de régénération, car les arbres produisent une grande quantité de graines et le nombre important d'animaux implique une forte dissémination. Pour toutes ces raisons, les pratiques productives des habitants du Chaco ne semblent pas aller à l'encontre du maintien ou de l'amélioration de l'état des forêts.

Comprendre les pratiques

Les acteurs du projet, malgré leurs divergences de points de vue sur les pratiques d'exploitation existantes, partagent un besoin de mieux les comprendre. C'est l'un des objectifs auquel répond effectivement le projet *Bosques Nativos y Comunidad*. Par exemple, la personne en charge de l'ADR de San Carlos déjà citée, m'explique

« Le PIC va dans un sens qui, pour ceux d'entre nous qui ne sont pas issus du monde rural, ou qui ont une tradition de travail plus individuelle et non communautaire, nous aide à comprendre les modes de production des familles paysannes. C'est le premier objectif. Et je crois que cet objectif est atteint. »
(Entretien avec I. Cruz, le 22 juin 2018).

Pour les équipes de la UEL de Santiago del Estero, *Bosques Nativos y Comunidad* est un objet d'étude qui permet de s'éloigner des modèles de gestion forestière enseignés à l'université. La directrice de la UEL de Santiago del Estero est ingénieure forestière et professeure à la Faculté de sciences forestières de l'Université fédérale de Santiago del Estero, elle explique cela.

« Je vais te donner mon point de vue très personnel, ma position, je dirais que c'est quelque chose que je pense que le projet m'a apporté : la réflexion sur ce que l'on entendait par gestion. Nous avons commencé à en discuter longuement, avec mon groupe de recherche, parce que nous allions vraiment nous attaquer à la gestion [...]. Mais ensuite, il y a la gestion que propose l'académie, et, dans mon cas, celle des sciences forestières. C'est une gestion inspirée de la science forestière classique qui vient de l'économie, surtout d'Allemagne et de France, et plus tard de l'école espagnole, qui aboutit en Amérique Latine [...] Pense aux forêts allemandes, à leurs caractéristiques, à leur environnement, à leur écologie [...] et au transfert de ce type de gestion à l'Amérique latine ! Nous avons dû en discuter avec les autorités provinciales, avec les autorités environnementales, avec la Banque mondiale, entre nous, avec d'autres collègues, nous continuons à en discuter avec nos collègues universitaires. La société en général a une idée de la gestion basée sur la durabilité. C'est très bien. C'est un sujet qui nous préoccupe tous. Mais qui est regardé d'ici depuis le haut. La société est aussi influencée par cette idée de la gestion académique, si tu veux. [...] De ce fait, les définitions de la société sont naturalisées à partir des avis des ingénieurs forestiers. Ils se concentrent sur des essences d'arbres spécifiques, en général une ou deux espèces. Ils concernent un contexte, où une seule personne, qui a aussi une culture très européenne, est en charge d'un espace forestier. Cela donne une situation où il y a très peu d'imprévisibilité. (Entretien avec Magdalena Abt, le 26 janvier 2020).

Le projet *Bosques Nativos y Comunidad* est ainsi un outil qui est mis à profit par ses acteurs pour questionner les connaissances sur les pratiques de gestion forestière existantes.

Les investissements du PIC et leurs conséquences sur la perception de la forêt.

Le projet *Bosques Nativos y Comunidad* est donc mis en œuvre dans un contexte où l'activité forestière est un non-dit, où les connaissances scientifiques sur l'état des forêts sont partielles, et où une grande partie des personnes impliquées dans le processus de production sont peu visibles tant du point de vue statistique, que du point de vue de la compréhension de l'organisation de la production. Par ailleurs, les acteurs du projet ont des points de vue et des discours contrastés quant aux enjeux de la production et aux solutions à y apporter.

Dans ce contexte, *Bosques Nativos y Comunidad* est l'un des premiers projets dans la zone qui prend en compte l'exploitation forestière pour ce qu'elle est – une activité productive importante pour l'économie des familles et des villages. La mise en œuvre des investissements du PIC et les interactions auxquelles elle donne lieu sont ainsi un vecteur de changements des perceptions et des pratiques.

Les investissements des PIC vont dans le sens de la promotion de cinq types d'activités ou thématiques (Tableau 15) : l'accès à l'eau potable, l'élevage, la production de bois, les activités non ligneuses et notamment l'apiculture, et les cuisines à dendroénergie qui sont attribuées aux femmes et sont les seuls outils financés par le PIC qui ne sont pas collectifs. Les équipements présentés ici sont ceux qui ont été demandés et financés dans les villages des trois études de cas. Le projet a pu financer d'autres choses dans d'autres cas, tels que des moulins pour moulinier l'*algarroba*, les outils pour couper le bois en planches (*tableadora*), etc.

Activités et thématiques concernées	Types d'investissements
Eau potable	Toits collecteurs
Élevage	Parcelles clôturées, modules d'élevage avec une balance, le corridor d'accès, la rampe de charge, outil pour creuser des trous pour installer les poteaux, retenues d'eau.
Production de bois	Four à charbon de bois transportables d'une contenance d'une tonne, tronçonneuses
Autres activités non-ligneuses	Ruches et fumoirs et tenues protectrices pour l'apiculture.
Autres	cuisinières individuelles à dendro-énergie

Tableau 15: Types d'investissements financés par le PIC tout village confondu, pour les trois études de cas.

Les activités d'élevage et de production de bois sont priorisées. De ce fait, l'une des conséquences implicite de la mise en œuvre du projet *Bosques Nativos y Comunidad* dans les villages de la zone est la revalorisation de l'ensemble des activités forestières. Ce sont particulièrement les temps informels du projet qui donnent lieu à des échanges et qui modifient les façons de voir le travail de la forêt tant pour les producteurs eux-mêmes que pour les acteurs institutionnels et académiques. La position des ingénieurs du projet *Bosques Nativos y Comunidad* est souvent celle d'une valorisation des « connaissances locales » des dites communautés sur les forêts qui passe par un laisser-faire basé sur le présupposé que ce sont « eux » qui connaissent leur forêt.

Lors des échanges avec les techniciens du PIC, les habitants se sont ainsi vus dire qu'ils pouvaient couper du bois pour leur compte. Le financement de tronçonneuses ou de fours à charbon mobiles allait dans ce sens. Le tournant que cela représente pour les petits producteurs, par rapport aux logiques de dévalorisation des pratiques d'exploitation forestières qui pouvaient avoir cours depuis les années 1960, est un point qui revient dans plusieurs des entretiens que j'ai pu mener.

À San Carlos, c'est A. González qui, quand je lui demande si le PIC a fait changer sa manière de voir le travail de la forêt, mentionne ce point, tout en faisant le lien avec les discussions déjà présentes dans son organisation paysanne, la OCCAP.

Pour les autres, peut-être, oui [le PIC a changé leur regard sur la forêt]. Pour lui, dans l'organisation, il avait déjà appris à prendre soin de la forêt. Aujourd'hui, sa famille ne dépend plus autant de la forêt qu'avant. Il coupe, mais pas beaucoup. Ses enfants vont travailler ailleurs.

D'après A., ce qu'on leur a dit lors du PIC par contre, c'est qu'ils doivent enlever les mauvais arbres et les gros pour laisser pousser les plus petits. Ils avaient également décidé que s'ils devaient créer des enclos, ils le feraient à l'est. Là, où il y a du *vinal*, parce que la forêt à l'ouest, là où l'inventaire forestier a été fait, est encore très productive et très diversifiée. (Discussion avec A. González, carnet de terrain, le 10 février 2022).

À Frontera, hameau qui partage le PIC de la Unión, l'un des habitants exprime aussi cet apprentissage.

« En fait, je ne savais pas beaucoup et j'ai beaucoup appris d'eux [les ingénieurs forestiers] parce que, par exemple, dans la forêt, je pensais qu'il ne fallait couper les arbres, qu'il ne fallait pas faire de charbon de bois. Et quand ils venaient, ils nous faisaient comprendre que les arbres les plus hauts, il n'était pas si nécessaire de les avoir, on pourrait dire. Ce qu'il faut toujours essayer d'avoir, ce sont les nouvelles pousses, les petits arbres, pour qu'ils poussent et que la forêt puisse se renouveler. Il n'est pas très utile d'avoir une forêt avec de vieilles plantes et de ne pas avoir de petites plantes parce qu'à la fin, les vieilles plantes, les vieux arbres meurent et la forêt n'aura plus rien. C'est ce que j'ai appris. Auparavant, je pensais que la forêt ne devait pas être complètement coupée. J'ai appris qu'il fallait l'utiliser, qu'on pouvait l'utiliser, mais qu'il fallait veiller à ce qu'elle se renouvelle. Qu'il fallait prendre soin des plantes qui se régénèrent, des petites plantes. Et c'est pour ça qu'on a fait les enclos parce qu'à l'extérieur les animaux ne laissaient pas grand-chose pousser. J'avais déjà des enclos, mais je ne m'étais pas rendu compte qu'il y avait beaucoup de plantes. Lorsqu'ils sont venus, ils m'ont fait me rendre compte. Ils étaient très heureux de voir toutes ces petites plantes. On a beaucoup appris à ce sujet là. » (Entretien avec Daniel Solis, le 2 décembre 2021).

Les habitants ont pu constater l'intérêt de certains des techniciens pour leurs pratiques. Cela participe non seulement de la revalorisation de leur savoirs et activités forestières, mais introduit aussi des notions de gestion, comme l'expliquent les leaders du MOCASE Via Campesina :

« Il nous a semblé que le PIC avait quelque chose de bien, c'est la gestion de la forêt, parce que c'est une approche qui n'est pas tellement vue. Parce qu'ici, on coupe tout. Et nous avons vu cela comme un bon système pour l'arrêter un peu, pour le ralentir. Et cela vous oblige à écrire, combien de charbon de bois vous enlevez, combien de poteaux, pour avoir la certification. C'est très bien. »
(Entretien avec S. et T.Hernández du MOCASE-Via Campesina, le 19 juin 2018).

7.2. L'impensé des inégalités internes et structurelles au sein des villages les groupes.

Les investissements du PIC doivent être collectifs. Ils vont s'insérer dans les usages sociaux et relationnelles des villages. Il est donc intéressant d'essayer de comprendre le contexte socio-productif des villages. Il y a plusieurs stratégies productives faisant le lien entre l'état des forêts, les interprétations et intérêts individuels des producteurs et les dynamiques sociales de chaque village.

7.2.1. Les types de stratégies productives familiales.

Les familles qui dépendent majoritairement de la forêt

Que les hommes produisent des poteaux de bois ou bien du charbon, la production forestière est une activité quotidienne qui demande un dur travail pour des revenus réduits. Elle est généralement réalisée par les jeunes hommes. La production forestière est conjoncturelle c'est-à-dire qu'elle est liée aux besoins financiers des habitants. Les hommes coupent du bois lorsqu'ils ont besoin d'argent et qu'ils ne peuvent le trouver ailleurs. Dans la mesure du possible, ils cherchent des sources de revenus extérieures.

Les familles bénéficient aussi de prestations sociales comme la prime universelle par enfants [*asignación universal por hijo*] qui est versée pour chaque enfant à charge aux personnes gagnant moins que le salaire minimum. Dans certains cas, les couples bénéficient d'un « logement social » grâce à l'intermédiaire de l'une ou l'autre des organisations paysannes, c'est-à-dire qu'ils se voient attribuer une maison construite pour eux financée par la province.

La production forestière sert aux dépenses courantes : alimentation, essences, abonnements téléphoniques, école et santé. Depuis plusieurs années, les services par abonnements ont rendus les besoins financiers plus réguliers (paiements mensuels pour l'abonnement à la télévision par câble ou à internet, mensualité de l'école, etc). Cela explique notamment la réduction de la taille des fours à charbon, qui sont passés de 8 à 4 tonnes en moyenne. Les fours à charbon de 8 tonnes étaient devenus trop long à remplir pour les besoins mensuels.

En l'absence d'épargne constituée par la possession d'un nombre suffisant de têtes de bétail, plusieurs options existent pour ces familles, pour gagner des sommes d'argent plus conséquentes qui permettent aux jeunes de réaliser des investissements, comme l'achat d'une nouvelle moto, d'une camionnette, ou la construction du logement familial.

Dans certains villages, les jeunes ont l'habitude de réaliser des migrations saisonnières, pour s'employer au ramassage des olives pour des entreprises agricoles situées dans les provinces de Catamarca ou la Rioja. Elles ont lieu entre janvier et mars au plus tard. Les entreprises commissionnent directement une personne de la zone pour recruter des ramasseurs et envoient un bus début janvier pour acheminer ces travailleurs jusqu'au domaine. Lorsque les couples n'ont pas d'enfants, les hommes et les femmes peuvent s'y rendre. Les femmes travaillent dans les champs, ou bien, la deuxième année, une fois qu'elles sont connues des entreprises agricoles, à l'intendance et aux ménages des espaces collectifs (Discussion avec Carla Diaz, le 5 juin 2021, carnet de terrain). Lorsque les couples ont des enfants, ce sont généralement les hommes qui font le déplacement. Un autre type de migration correspond aux voyages vers les villes de Buenos Aires, Santiago del Estero, voire Monte Quemado. Il s'agit dans ce cas de partir pour un an ou deux pour travailler dans la restauration ou la construction pour les hommes, ou comme nourrice ou ménagère pour les femmes. Ces migrations permettent de revenir avec une somme d'argent pour s'installer.

Enfin, pour ces familles, les liens familiaux permettent de faire face aux dépenses imprévisibles, comme une opération ou une maladie. Il est donc important de les garder et de les entretenir.

Les familles monoparentales dont le chef de ménage est une femme.

Les familles monoparentales dans lesquelles les chefs de ménages sont des femmes sont présentes dans tous les villages. Or, l'entrée de revenus issus de la forêt est hautement dépendante de la présence d'actifs masculins. L'absence d'homme dans une famille implique une économie familiale qui passe par la recherche de liens et de revenus multiples. Les prestations sociales sont un pourcentage important des revenus, notamment lorsque les ménages comprennent plusieurs générations. À la prime universelle par enfant peuvent alors s'ajouter les pensions d'invalidité, les pensions de retraite et la pension versées aux mères de plus de sept enfants. Les femmes chefs de ménage sont aussi souvent employées pour de petits travaux, comme le ménage de l'école du village. Les femmes les plus âgées possèdent aussi souvent des chèvres qui peuvent être commercialisées et des moutons et des poules dont l'usage est domestique. Certaines des plus jeunes se dédient à la vente de produits de beauté ou de cuisine à domicile. Dans les villages concernés, comme la Unión, l'existence du groupe des « teleras », permet aussi aux jeunes femmes d'apprendre les techniques de tissage et d'y trouver une source de revenus complémentaire. Enfin, la solidarité familiale est très présente et nécessaire, tant en terme économique que par des coups de main pour certaines activités (construction de la maison, réparations, transport des enfants à l'école, crédits ...).

Les familles qui dépendent de l'élevage

Les familles d'éleveurs ont acquis leurs troupeaux par le travail et la permanence dans le village. Mais aussi, notamment pour les plus jeunes, par l'héritage d'animaux du reste de la famille. La surveillance des animaux demande du temps et du travail, proportionnel à la taille du troupeau.

Les familles qui ont d'importants troupeaux bovins ont pu investir dans des équipements (camions, antennes internet, balance ...) qui sont ensuite mis à disposition des autres familles du village contre paiement ou dans le cadre de divers arrangements. Ces familles accordent aussi parfois des crédits - remboursables en poteaux - à des voisins qui ont besoin d'argent immédiatement. Elles peuvent souvent se faire rembourser les crédits en poteaux ou, plus rarement, en sac de charbon. Ce fonctionnement explique que les familles qui ont d'importants troupeaux bovins jouent parfois le rôle d'intermédiaire pour la commercialisation des produits forestiers. Dans tous les cas, elles bénéficient des entrées d'argent régulières de chaque activité. Pris individuellement, les montants peuvent être réduits, mais cumulés, ils permettent aux éleveurs de recevoir un revenu mensuel qui réduit le besoin de produire des poteaux ou du charbon pour payer les dépenses quotidiennes. La main-d'œuvre familiale est mobilisée par ces activités. Les femmes sont par exemple souvent en charge des magasins d'alimentation.

Les familles qui dépendent d'activité extraprédiale.

Dans certaines familles, les revenus sont majoritairement issus d'activités extraprédiales. Cela comprend les emplois de fonctionnaires (enseignantes ou infirmières généralement) et les travaux forestiers qui ont lieu à l'extérieur du village pour le compte de domaines agricoles. Cela inclut aussi les familles qui dépendent de réseaux de solidarité familiaux localisés en dehors du village, notamment dans les villages où les personnes ayant migrés vers les grandes villes ont recréés des réseaux villageois dans leur ville de migration. À Buenos Aires, par exemple, la distance rend le retour au village irrégulier et explique le besoin de réseaux de solidarité.

7.2.2. Les enjeux à l'échelle des villages

Cette typologie dessine un fonctionnement avec deux pôles d'activités productives principales liées à la forêt à l'échelle des familles : celui de l'élevage et celui de la production forestière. Elles s'insèrent dans les relations sociales et familiales qui sont à la base de la solidarité et de la confiance entre les habitants et structurent une hiérarchie fonctionnelle spécifique à chaque village.

La formation des relations de confiance à l'échelle des villages

L'un des points clés des activités de production de poteaux, de charbon de bois, ou d'élevage est qu'elles font appel à plusieurs personnes pour que la tâche soit réalisée. Cela est vu comme un désavantage pour les fonctionnaires du Ministère de l'environnement car ces tâches courtes et qui ne sont pas centralisées par une entreprise, sont complexes à formaliser

et régler. Pourtant, à l'échelle des villages, cette division des tâches les imbrique dans des logiques de don et contre-don à travers lesquelles se forme la confiance entre les individus et entre les familles. Deux exemples et discussions m'ont permis de mettre en évidence ces logiques.

Le premier cas se passe à Quebrachal. En novembre 2021, j'étais chez un couple qui m'y accueillait régulièrement lors de mes visites lors de la vente d'un chargement de poteaux de bois, que j'ai décrit dans mon carnet de terrain.

Quelques minutes après que je sois arrivée, est aussi arrivé un grand camion. Il s'agissait de l'acheteur des poteaux. Deux personnes sont descendues du camion. L'un est le frère de la personne qui achète et revend effectivement les poteaux dans la province voisine de Salta, son rôle est de régler la transaction. Le deuxième est le conducteur du camion. Il vient de Santiago del Estero Capital et ne connaît pas les chemins.

Ils devaient arriver tôt le matin pour que le camion puisse être chargé alors qu'il ne faisait pas encore trop chaud, mais ils ont pris le mauvais chemin. Il est déjà 11h. F. [le vendeur] s'est installé avec eux pour négocier le prix, les arrangements de chargement et les détails de la vente. Dans un premier temps, je n'assiste pas à la discussion, je prépare à manger avec sa conjointe. Pour comprendre ce qui se passe et les enjeux de la vente, je questionne l'acheteur au moment du chargement, puis je demande à F. de m'expliquer ce dont ils ont parlé. Il en ressort trois sujets de négociation.

D'abord, le prix. En théorie, un prix est fixé à l'avance par message. Dans le cas de F., la vente et le prix avaient été fixés un mois auparavant. Mais l'acheteur a tardé à venir chercher les poteaux. Pour F., cela signifiait que l'argent était en suspens. Étant donné l'ampleur de l'inflation en Argentine, c'est un problème.

Il y a donc eu une nouvelle négociation sur le prix des poteaux. Elle s'est faite sur le total du chargement et sur un prix moyen par poteau. Cela signifie que, même si le chargement est composé de poteaux de différentes tailles, il n'y a pas de prix fixé pour chaque taille. F. a négocié un prix moyen de 1400 pesos. Il avait 310 poteaux à vendre, dont 70 réalisés par lui-même et les autres par des voisins et cousins à qui il les avait achetés ou bien à qui il avait fait crédit. Sur ces plus de trois cents poteaux, huit ne correspondaient pas aux critères de l'acheteur. Il m'a expliqué, lui-même, qu'ils étaient tordus ou qu'ils avaient été façonnés d'une manière qui ne va pas jusqu'au cœur du tronc, ou encore qu'ils étaient abîmés. Au moment du chargement, l'acheteur a finalement décidé de les prendre quand même et donc de les payer.

Un autre sujet de discussion porte sur les frais annexes. F. ne possède pas de certificat de commercialisation, obligatoire pour faire sortir des poteaux de la province. L'acheteur s'en est donc procuré un, en l'achetant à l'une des trois

personnes de Boquerón qui les vend. Cela représente un coût supplémentaire pour l'acheteur (en juillet 2022, soit 10 mois après la situation que je décris ici, le certificat pour un camion chargé de poteaux de *quebracho colorado* valait entre 80 et 100 mille pesos). L'arrangement habituel dans la zone tant pour les poteaux que pour le charbon de bois est que le vendeur qui n'a pas de certificat prend en charge le chargement des poteaux dans le camion. F. vient tout juste de revenir s'installer à Quebrachal, c'est sa première vente. Il ne savait pas qu'il devrait trouver et payer des chargeurs pour le compte de l'acheteur. Après, la négociation qui s'est terminée à l'heure du repas. F. a donc été chercher, à l'heure de la sieste, deux personnes du village pour l'aider. Ils ont été payés 2000 pesos chacun.

Le troisième sujet de discussion est la possibilité pour l'acheteur de faire un chargement de *leña campana*, le bois sec de *quebracho colorado*. Il demande à pouvoir collecter 500 tonnes dans les bois de Quebrachal. F. m'explique qu'il a beaucoup insisté. Mais la forêt de Quebrachal est collective et F. n'avait jamais discuté de ce point avec ses voisins. Il a donc refusé la proposition.

Le chargement a duré de 15h à 17h sous une forte chaleur (les prévisions annonçaient 35°C). Puis le camion est reparti vers Boquerón pour y passer la nuit et continuer ensuite vers Salta. F. et les deux chargeurs sont restés à partager des bières et à plaisanter jusque tard dans la soirée. (Discussion avec F. Lopéz, le 1^{er} novembre 2021, carnet de terrain).



Illustration 56: Le camion d'un acheteur stationné devant une maison à Quebrachal et en face les poteaux à charger. Le 27 octobre 2021.

Quelques mois après cette vente des poteaux, je demande à F. des nouvelles de l'un des voisins qu'il avait sollicités pour l'aider à charger les poteaux dans le camion. F. me répond « qu'il s'est mal comporté ». Quand je lui demande ce que cela signifie, il m'explique :

« Je lui ai fait confiance, mais il s'est mal comporté. Il ne tient pas ses promesses. Le jour où nous avons chargé les poteaux, il m'a dit qu'il avait besoin d'argent. J'avais l'argent de la vente. Donc, je lui ai prêté 40 000 pesos. C'était une somme importante. Il ne me l'a pas rendue, c'était il y a plus de 6 mois. J'ai été le voir pour lui demander de me rembourser en poteaux. Les poteaux, je peux les vendre. Mais je n'ai toujours pas vu les poteaux.»

En continuant la discussion, F. m'explique aussi qu'à ce moment-là, cela faisait quelques mois qu'il venait de revenir s'installer à Quebrachal, il ne connaissait pas toutes les histoires du village. Mais il sait maintenant que personne ne prêterait d'argent à cette personne à Quebrachal. Deux de ses oncles ont un petit magasin d'alimentation et une antenne internet. Ils font crédit à ce voisin pour des petites choses, comme l'alcool et l'essence, parce qu'ils ne peuvent pas lui dire non, parce que cela ne représente pas des sommes importantes, et qu'il peut donc les leur rembourser en poteaux rapidement. Mais ils ne veulent plus lui prêter de l'argent et ne font pas non plus appel à lui pour les petits travaux, comme façonner ou transporter les poteaux, comme ils le font avec d'autres voisins moins aisés du village. (Discussion avec F. Lopéz, le 4 juillet 2022).

Dans ce cas-là, l'octroi d'un crédit, mais aussi la demande de participation au chargement, l'une des tâches qu'implique la production de poteaux de bois, est un signe de confiance qui est infirmé par l'absence de remboursement du crédit. Le lien de confiance est rompu, ce qui obligera F. à trouver d'autres partenaires de travail ou à procéder autrement pour les prochaines ventes.

Le second exemple est celui de la famille Navarro du village de Mayami (à 15 kilomètres au nord de la Unión). Il s'agit d'une famille de 6 enfants, 5 frères dont l'un est décédé et une sœur. Aucun des quatre frères ne vit à Mayami, mais tous y travaillent la forêt de manière plus ou moins intense selon leurs autres activités. En juin 2022, l'un des frères décide de louer une parcelle du territoire de la famille à un entrepreneur. Cela provoque des discussions et une opposition entre les frères. Dans ce contexte, au cours de l'une de mes discussions avec F. Navarro, l'un des frères, qui s'est fortement opposé à l'accord de location, il m'explique comment, malgré ce sujet de divergence, il a tenu à garder le lien de confiance avec son frère P. qui sans être à l'origine de la location, n'y voyait pas de problèmes.

F. Navarro : « J'ai toujours compris que, pour prendre un exemple : si tu as une crevaison sur ton vélo et que quelqu'un s'arrête et t'aide à le réparer, ou te donne une rustine ou quoi que ce soit, ce n'est pas que tu vas aller lui rendre la rustine à lui. Mais pour le prochain à qui ça va arriver et que tu vas croiser, tu vas l'aider ».

Moi : « Mais, dans un autre cas, par exemple, si tu as besoin qu'on te prête un camion pour transporter une vache ou un veau, comme ça t'est déjà arrivé, comment ça se passe ? »

F. Navarro : « Bon là, soit tu peux faire toi même le service de transport et te faire payer par l'acheteur, soit tu demandes de l'aide (« *mingar* ») à quelqu'un en le rémunérant. »

Moi : « Mais si tu demandes de l'aide, vas-tu demander à quelqu'un en particulier ? »

F. Navarro : « Oui, n'importe qui. Enfin tu sais bien qui t'aide, non. Par exemple, Perreyra du bâtiment au bout de la route asphaltée, il ne s'arrêtera jamais pour t'aider sur la route. »

Moi : « Le fait de faire partie d'une organisation paysanne ou une autre a une influence sur la personne à qui tu demandes ? »

F. Navarro : « Non, non. En tout cas, moi j'essaie de ne pas me laisser influencer par ça. »

Moi : « ah d'accord, j'avais l'impression que tu ne demandais pas à n'importe qui. »

F. Navarro : « C'est vrai. Je vais te donner un autre exemple. L'autre fois, ma camionnette est tombée en panne et je devais faire venir un taureau de Pellegrini. J'ai demandé à mon frère P. sa remorque. J'ai pris la moto et je suis allé chez lui. Parce que je savais que, si je lui demandais par message, suite à la situation à Mayami, il allait dire non. J'y suis allé et je me suis assis tranquillement à discuter. On a partagé un maté, discuté pendant un moment et puis je lui ai demandé. Il m'a dit que l'attache de sa remorque était cassée. Bon, je lui ai dit "on fait un coup de soudure et c'est bon". Et il a dit oui... C'était une situation amusante. »

Moi : « Mais si c'était pour te prêter un camion, tu aurais pu demander une autre personne qui habite plus près de chez toi ? »

F. Navarro : « Oui, n'importe qui. »

Moi : « Mais tu voulais demander à P. ? »

F. Navarro : « Oui, pour qu'il sache que j'allais continuer à lui parler même si nous ne sommes pas d'accord. » (Discussion avec F. Navarro, le 14 juillet 2022, carnet de terrain).

Dans ce cas, si F. demande à son frère de lui prêter une remorque c'est pour ré-affirmer dans un contexte de tension, le lien de solidarité qui les lie. De ce fait, l'activité concernée, l'achat d'une vache, est imbriquée dans les relations familiales et de confiance et, en substance, de solidarité. Elle sert de prétexte à leur déploiement.

Dans ces deux exemples, l'échange devient l'occasion de mobiliser et donc de fortifier (ou affaiblir) le lien de confiance. Ces échanges, à travers lesquels se construisent les liens de solidarité, peuvent être soit entre « égaux » soit entre « inégaux ». Dans le cas de F. Navarro, cela suppose d'abord l'inégalité des ressources et des possibilités. L'asymétrie est une composante centrale de l'échange. La confiance se construit alors dans le cadre d'une relation de subordination. Dans le cas de F. Navarro, l'asymétrie n'est pas centrale. La relation entre les deux frères est égalitaire. Dans un cas comme dans l'autre, ces échanges contribuent à tisser un réseau communautaire.

Le soutien familial, le rôle de la famille élargie

On l'a vu, les villages sont aussi des familles. À cet égard, le rôle de la famille élargie est central dans les solidarités villageoises. Elle intervient dans une multitude de petits gestes d'échange quotidiens, comme l'échange de denrées alimentaires si l'un ou l'autre des membres de la famille en manque, la surveillance des bêtes lorsqu'un homme fait une balade de surveillance, le fait de partager un trajet en moto ou en camionnette vers Boquerón, ou d'autres villes, comme Nueva Esperanza (pour aller à la banque ou acheter des pièces de rechange pour une moto ou une tronçonneuse) ou Monte Quemado (pour des raisons bureaucratiques ou des rendez-vous médicaux), ou encore l'échange de petits présents. De manière plus importante, la solidarité familiale est aussi un moyen de faire face aux coups durs et, de l'autre côté de redistribuer la richesse et l'épargne. L'exemple de la gestion des urgences médicales et maladies est l'une des principales illustrations de cette solidarité.

« En janvier 2022, deux jeunes de Mayami ont dû se faire retirer la vésicule biliaire. Cette opération est très courante dans la zone. Elle demande une intervention, qui n'est prise en charge par le système de santé public que dans le cas où elle passe comme une urgence, ce qui est rare et dangereux. De nombreuses personnes de la zone choisissent donc de se faire opérer en passant par le système privé. C'est ce qu'ont choisi les deux jeunes de Mayami. L'opération coûte alors 100 000 pesos, ce qui représente une somme conséquente pour les familles de ces jeunes.

Chacun des deux hommes a donc vendu des vaches de son troupeau. En complément, l'un de leurs oncles, R. Navarro qui vit seul dans le village et est aussi le propriétaire du plus grand troupeau de Mayami a donné deux vaches à l'un et une à l'autre. » (Discussion avec S. Navarro et P. Hernández, le 5 février 2022 et avec S. et Y. Navarro, le 24 mars 2022, carnet de terrain).

Cet exemple permet de montrer que le rôle d'épargne des têtes de bétail ne s'arrête pas au bénéfice individuel de leur propriétaire. Il s'insère dans les relations de familiales et participe

des solidarités qui, dans cet exemple, sont familiales, mais existent aussi à l'échelle du village de Mayami.

À l'échelle du village, des hameaux voisins et des amis, ce sont les tombolas et les lotos qui sont les moyens de démontrer la solidarité d'un côté et de récupérer des fonds de l'autre. Le loto est présentiel : les participants se réunissent un jour et lieu donné pour jouer. Les bénéficiaires du loto viennent de la vente des cartons pour chaque tour. Les gains de la tombola viennent de la vente des tickets numérotés. Les gagnants sont tirés au sort une fois l'ensemble des billets vendus. Cette modalité permet aux proches qui vivent loin de participer aussi. De fait, dans certains cas, les réseaux de solidarité extérieurs aux villages sont les principales cibles. C'est le cas, à San Carlos, où de nombreux habitants sont partis vivre dans un quartier de Buenos Aires, comme me l'expliquent plusieurs femmes du village.

Je me suis rendue à San Carlos pour faire le tour des citernes d'eau de pluie construites avec le financement du Rotary club. Nous avons été à pied visiter chaque maison qui a reçu une citerne. J'ai donc eu le temps de discuter avec Norma Diaz, la présidente de la commission de la Chapelle de San Carlos qui est l'intermédiaire désignée pour cela. Au cours de la discussion, Norma m'a parlé de ses problèmes de vue et de la tombola qui se jouera ce week-end pour l'aider à financer les rendez-vous à Tucumán, les transports et l'opération. Je lui dis que je n'en ai pas entendu parler à la radio de la paroisse que j'écoute le matin. Elle me répond que c'est normal, car la tombola est " pour ceux de Buenos Aires " et, là-bas, ils se transmettent les informations par téléphone. (Discussion avec N Ruiz, le 19 octobre 2021, carnet de terrain).

À Buenos Aires, plusieurs personnes de San Carlos travaillent dans la même usine de textile dans la banlieue nord. Ils habitent à côté, dans la ville de Bella Vista, dans la zone administrative de San Miguel et ont même créé un club de football qui porte le nom de *Club Unión de San Carlos*. Doña Lucia, m'explique que, lorsqu'elle s'est fait opérer de la hanche " ils ont fait la tombola à Buenos Aires, pas à San Carlos ". (Discussion avec L. González, le 4 août 2022, carnet de terrain).

Qu'il s'agisse d'une loterie ou d'un loto, les lots sont offerts par la famille, les amis, les soutiens ou les membres de l'association. Il peut s'agir de vaisselle, de denrées alimentaires ou, dans le meilleur des cas, d'un cochon de lait.

Ces moments peuvent être organisés par une famille en cas de maladie ou de funérailles, ou par des voisins qui prennent en charge l'organisation. Ces jeux ont aussi lieu dans le cadre des associations de parents des écoles, ou d'écoliers pour leur voyage de fin d'année et pour les associations sportives, les organisations paysannes, ou les groupes religieux quand un besoin se fait jour. Enfin, les lotos sont aussi joués régulièrement.

L'achat d'un ticket ou le don d'un lot sont ainsi d'autres moyens de démontrer la solidarité familiale et vicinale. Bien que ces logiques sortent du cadre forestier et dépassent les limites

territoriales du village en s'adressant à une famille élargie ou à des amis, elles participent de la création des liens de solidarité. Cela démontre d'une part que la vulnérabilité et la pauvreté individuelle d'un ménage peuvent être compensées par ces logiques, et d'autre part que l'appui de la famille, et des voisins est central, notamment pour les ménages les plus vulnérables, pour pouvoir continuer de bénéficier de cette solidarité. Dans ces logiques de solidarité, les inégalités et les hiérarchies sont présentes, tout comme elles le sont pour les échanges de services liés à la production forestière ou à l'élevage.

7.3. Une économie dans laquelle la hiérarchie est fonctionnelle

L'élevage et la production forestière n'ont pas la même valeur sociale. La production forestière est une activité qui fournit les revenus quotidiens. On peut donc dire une activité au jour le jour, ou plus sûrement « au mois le mois ». L'élevage est une activité d'épargne. Les familles qui possèdent d'importants troupeaux disposent ainsi d'une relative richesse, d'un avantage social et économique sur les autres. À l'échelle de villages où les possibilités d'investissements sont réduites, cet avantage se traduit souvent par l'investissement dans des biens matériels qui peuvent ensuite être rentabilisé via leur partage avec les autres habitants du village moyennant une contrepartie financière ou en service.

Ces biens matériels et les services qui en découlent sont de plusieurs sortes. Dans le cas d'une antenne internet, le propriétaire va faire payer un montant mensuel aux voisins-usagers. S'il s'agit d'un camion ou une remorque, ils pourront être sollicités pour déplacer un animal ou des poteaux. Ce service peut être rémunéré, intégré dans le prix final des poteaux ou donné. Les habitants qui possèdent une balance d'élevage facturent la pesée aux éleveurs voisins qui voudraient vendre une bête. Dans les boutiques alimentaires qui proposent principalement des produits d'épicerie (farine de blé, herbe à mate et sodas sont les principaux), parfois des légumes ou du pain frais, et de l'essence pour les motos, les habitants ont souvent une note qu'ils payent à la fin du mois en espèce ou en poteaux.

Les avantages sont partagés. Le bénéfice économique de ces avantages matériels va à la famille qui les possède. Il est redistribué par les réseaux familiaux et vicinaux. Pourtant, il ne s'agit pas de dire que tous les bénéfices sont égaux. Les éleveurs les plus riches ont moins besoin de faire appel à la solidarité pour les dépenses de santé par exemple. Ils participent aux loteries, non pas pour être sûrs de bénéficier des contre-dons, mais pour réaffirmer leur rôle de soutien dans la hiérarchie micro-locale.

De l'autre côté de la hiérarchie, les familles les plus vulnérables sont celles qui ne possèdent pas d'animaux en propre, de biens ou service à partager autre que leur force de travail ou dont les appuis familiaux et affinitaires sont réduits. Pour elles, faire appel à l'un de ses services engage des responsabilités autour desquelles se bâtit (ou se défait) la confiance entre les membres du groupe. L'exemple de Quebrachal montre aussi que l'insertion dans ces logiques est un moyen de contrôle social. Les personnes qui ne rentrent pas dans les cadres acceptés – qui ne « se comportent pas bien » comme le dit F. Lopéz - soit parce qu'elles ne remboursent pas leurs crédits, soit parce que la manière dont elles dépensent leur argent (éventuellement

issu de ces crédits) est jugée mauvaise, perdent la confiance du groupe et l'accès aux infrastructures matérielles qui sont autrement partagées.

Ainsi, a priori, le fait de financer des investissements dans les activités forestières, particulièrement la production de bois, aurait pu être un moyen de réduire la pauvreté rurale, en augmentant le capital des personnes les plus vulnérables de chaque village. Pour autant, le projet ne s'intéresse qu'à ce qui est à tout le monde, à ce qui est partagé et considère que les populations des « communautés » sont uniformément pauvres. La méconnaissance et l'absence de prise en compte de la richesse et des vulnérabilités internes aux groupes affaiblissent l'objectif de réduction de la pauvreté et empêchent de proposer des solutions de gestion forestière adaptées.

Conclusion.

Si le projet *Bosques Nativos y Comunidad* prend en compte l'activité forestière des populations rurales, et si les fonctionnaires du projet s'en servent pour mieux comprendre les arrangements fonciers d'usage, l'objectif de formalisation de la gestion forestière du projet se heurte à l'impensé des relations sociales qui soutiennent ces usages. Le projet *Bosques Nativos y Comunidad* ne voit pas ce qui fait la base de l'activité forestière à savoir les relations de solidarité, de confiance et de dons qui se tissent dans les relations sociales intracommunautaires. Ces relations sont fonctionnellement hiérarchiques. Mais, les communautés « gestionnaires » des PIC sont donc formées autour des activités productives qui ne prennent pas en compte la structuration et donc les inégalités internes aux groupes.

Le projet tend donc à faire de la production forestière un « fait communautaire total » au sens où la gestion forestière serait première et structurerait l'ensemble des relations sociales des communautés forestières des PIC. Or, cette vision est erronée. Si le lien avec la forêt est si central dans les conditions de vie des populations du *Salado Norte*, c'est par son imbrication dans ces logiques plus « souterraines » qui dépassent largement le domaine de la production forestière. Contrairement au modèle d'une communauté « en défense du territoire » horizontale et égalitaire, elles sont intrinsèquement et fonctionnellement inégalitaires. Et, contrairement au modèle d'une « communauté gestionnaire », elles sont naturalisées et ne se basent pas sur des règles formelles de gestion de la forêt .

CONCLUSION

Cette thèse prend pour objet d'étude le projet *Bosques Nativos y Comunidad* financé par la Banque mondiale et le Ministère (ou Secrétariat) de l'environnement et du développement durable argentin. Elle s'intéresse à sa mise en œuvre entre 2015 et 2022 dans trois villages de la province de Santiago del Estero en Argentine. L'étude de *Bosques Nativos y Comunidad* permet de comprendre la construction et les effets d'une institutionnalité environnementale forestière qui se base sur le modèle de la gestion communautaire des ressources naturelles.

Le paradigme de la gestion communautaire des forêts est promu internationalement, par la Banque mondiale depuis les années 1990 notamment, car il permet de concilier les enjeux de préservation environnementale et les impératifs de réduction de la pauvreté et de développement économique et social des populations rurales. Le modèle des projets de gestion forestière communautaire dans lequel s'inscrit *Bosques Nativos y Comunidad* doit permettre la structuration et la formalisation de « communautés » et accompagner les administrations publiques environnementales dans la prise en compte et l'intégration des modes de gestion des habitants des forêts argentines dans les politiques publiques forestières et notamment la Loi des forêts. Ainsi, l'étude du projet *Bosques Nativos y Comunidad* me permet de comprendre et d'analyser la construction d'une politique environnementale forestière qui répond au besoin des institutions publiques de créer un lien avec les habitants des forêts dans le contexte argentin. Je reviendrai dans la première partie de cette conclusion sur les résultats de *Bosques Nativos y Comunidad* face aux objectifs ambitieux de protection de la forêt et de lutte contre la pauvreté. Je montrerai dans la deuxième partie de cette conclusion l'apport du choix méthodologique et théorique de la conceptualisation de plusieurs types de « communautés » (gestionnaire et en défense du territoire) pour déconstruire les présupposés associés aux « communautés » forestières. Enfin, je terminerai cette conclusion en revenant sur les apports théoriques de l'exemple argentin que constitue *Bosques Nativos y Comunidad* pour conceptualiser les rôles des acteurs, les paradoxes de la gouvernance et les pratiques de gestion communautaires.

Un projet ambitieux aux résultats finalement modestes

Bosques Nativos y Comunidad est pensé comme un projet ambitieux de gestion communautaire des forêts. Pourtant, comme attendu au regard de la littérature présentée au Chapitre 1, les résultats visibles de *Bosques Nativos y Comunidad* sont modestes. Le projet a pour objectifs opérationnels d'« améliorer la qualité de vie des communautés qui habitent les forêts natives en respectant leur culture ancestrale à travers la promotion de la conservation, de la restauration et de l'usage responsable des services et produits [forestiers], leur production et commercialisation via des instances locales de transformation et l'investissement en infrastructure et capital social » (Révision A, PNUD 2015, p. 2). La formulation et l'application des Plans intégraux communautaires (PIC) sont les moments de la mise en œuvre de ces objectifs. Il s'agit d'améliorer les conditions de vie des habitants à travers le financement d'équipements de production forestière, d'élevage ou d'accès à l'eau,

d'accompagner la mise en œuvre d'une planification territoriale pour la construction de ces équipements et de favoriser la définition d'outils et de règles de gestion de la forêt.

Un déploiement d'activités et de mécanismes de formalisation de la gestion forestière qui ne change pas la donne

En 2022, à la fin de la mise en œuvre du projet, il n'est pas possible de dire si la gestion de la forêt est maintenant différente de ce qu'elle était auparavant ni de savoir si elle est plus durable, ou si elle valorise les savoirs des usagers. Le fonctionnement habituel des villages pour gérer la forêt n'est finalement ni remis en cause ni formalisé par le PIC. Les arrangements fonciers sont fonctionnels et restent appliqués, tout comme les dynamiques sociales hiérarchiques qui ne sont pas spécifiquement démocratiques. Le projet a permis de réaliser un inventaire forestier dans chaque village. Il a eu lieu au moment de la formulation des PIC c'est-à-dire entre 2016 et 2018 selon les villages. Ces inventaires ont permis de caractériser les forêts et les pratiques de chaque village et de proposer des recommandations qui vont généralement dans le sens d'une diversification des types de productions forestières pour que l'exploitation ne repose pas sur une seule essence d'arbre (bien souvent le *quebracho colorado*). Ces inventaires ont pu être comparés avec les rares inventaires précédemment réalisés dans la région. Sur cette base, on peut dire que l'état des forêts était au début du projet, de manière générale, similaire à celui des inventaires précédents. Mais cela ne permet pas d'évaluer les changements de la couverture forestière ou des pratiques d'exploitation au cours du projet.

On peut par contre noter qu'il n'y a pas eu de changements rapides de la couverture forestière sur la période du projet dans les villages concernés. Ces changements sont généralement liés aux choix de propriétaires et d'entrepreneurs qui, s'ils obtiennent la propriété des terres, choisissent de les défricher pour mener des activités d'élevage ou agricoles. Les villages études de cas ont été préservés de ces pressions foncières et de la déforestation correspondante, sans que l'on puisse attribuer cette préservation à la mise en œuvre de *Bosques Nativos y Comunidad*.

Pour atteindre l'objectif de protection forestière, *Bosques Nativos y Comunidad* propose d'accompagner l'élaboration de règles de gestion de la forêt par le groupe lui-même, en reprenant les principes ostromiens. Il s'agit de définir les limites du groupe, et celles de la ressource, et de fixer les moyens de gouvernance, c'est-à-dire les règles que le groupe se donne pour contrôler les règles de maintenance de la forêt et sanctionner les personnes qui ne les respecteraient pas.

Dans ce domaine, il n'est pas possible de dire que les villages ont mis en place des règles de gestion de la forêt sur le modèle des principes de gestion ostromiens, comme le prévoyait le projet. De manière générale, les modalités de gestion forestière prévues dans les documents de *Bosques Nativos y Comunidad* n'ont pas donné lieu à une appropriation par les groupes PIC. Le projet prévoyait ainsi d'appliquer les modalités de gouvernance de la Banque mondiale qui passent par les politiques opérationnelles en termes de gestion environnementale et de relocalisation. L'étape de formulation du PIC impliquait aussi un atelier dit de « gouvernance

» pour que le groupe discute et formalise collectivement ses règles et méthodes de gestion. L'atelier donne lieu à un procès-verbal signé par l'ensemble du groupe PIC. Ces mécanismes formels n'ont pas été utilisés par les groupes PIC. Les décisions prises au début du projet sur la distribution ou la localisation des équipements ont dû être rediscutées au moment de la construction des équipements, car ils se heurtaient aux arrangements et conflits internes aux groupes. L'Unité d'application locale pour la province de Santiago del Estero a donc produit *ad hoc* des mécanismes de gouvernance complémentaires. Ils devaient permettre de suivre et fixer les accords avec les personnes des villages qui ne sont pas dans le PIC, de formaliser les missions des entreprises qui fournissent les équipements et de contrôler l'affectation des services et équipements financés par le PIC et les personnes qui vont être en charge de leur maintenance sur le long terme. Mais ces documents non plus n'ont pas permis de structurer la gestion forestière du groupe.

De manière globale, il y a un écart entre l'objectif de gestion forestière du projet et celui des habitants : pour les promoteurs de *Bosques Nativos y Comunidad* l'objet du projet (et des accords de gouvernance) devrait être la gestion forestière ; pour les habitants, *Bosques Nativos y Comunidad* est un projet d'équipements et de services. Les difficultés de gestion à résoudre portent sur la répartition ou la localisation des équipements. Les discussions qui ont eu lieu tout au long du projet pour que les habitants puissent bénéficier de ces équipements et services ne s'étendaient pas à la gestion de la forêt et du territoire.

Des situations économiques et sociales qui ne sont pas impactées par les nouveaux équipements collectifs et les nouveaux contacts entre les habitants et les acteurs extérieurs

Les PIC ont permis le financement d'infrastructures visant à améliorer la qualité de vie ou les capacités de production dans chaque village. La liste comprend généralement des enclos, des retenues d'eau et des balances pour l'élevage, des outils de production forestière comme les tronçonneuses et des fours à charbon mobiles, des outils et formations pour la production forestière non ligneuse comme les ruches et des toits collecteurs d'eau de pluie qui peuvent aussi servir de préaux pour les réunions. Pour les habitants, ce sont des équipements importants du fait de leur diversité, du montant de l'apport financier qu'implique leur construction, et du fait qu'ils soient communautaires et donc a priori utilisables par l'ensemble des membres du groupe PIC.

En termes de capital social, le PIC a bien permis de mettre en contact les habitants et des acteurs extérieurs, notamment des ONG, des fonctionnaires provinciaux, voire fédéraux, et des chercheurs (dont je fais partie). On peut donc dire que les contacts sociaux vers l'extérieur ont été multipliés. L'une des particularités de *Bosques Nativos y Comunidad* par rapport à d'autres projets de développement rural est que ces contacts ne passaient pas uniquement par les leaders des organisations paysannes et autochtones. Les interlocuteurs étaient l'ensemble des habitants de « la communauté ». Il faut pourtant noter que tous les habitants n'ont pas les moyens d'utiliser ou de développer ces liens. En interne, le projet n'a pas forcément renforcé les liens entre les habitants du groupe PIC. Plutôt, les situations d'alliance ou d'opposition,

voire de conflits, préexistantes au projet se sont reproduites dans la mise en œuvre des PIC. Comme le montraient déjà les travaux de Blanc-Pamard et Fauroux (2004) dans le contexte de Madagascar, les outils de gouvernance et de participation mis à disposition dans le cadre de *Bosques Nativos y Comunidad* n'ont pas amélioré l'autonomie des groupes pour résoudre les conflits et prendre des décisions collectives.

Enfin, il n'est pas possible non plus de dire si les investissements dans les équipements, et les liens sociaux qui ont été créés ont eu un impact sur le niveau de pauvreté des habitants. D'une part, la pauvreté n'est pas définie dans les documents du projet. D'autre part, il n'y a pas de données précises préexistantes dans ces villages pour mesurer une évolution des situations sociales et économiques des familles. Par ailleurs, les situations économiques et sociales dépendent de critères conjoncturels, comme les opportunités d'emploi ou les politiques sociales. La thèse a permis de montrer que les relations familiales et affinitaires au sein des villages ont un impact important sur ces situations, mais qu'elles ne sont pas prises en compte par le projet (Chapitre 7).

Une institutionnalisation de la production et de la commercialisation des produits forestiers qui ne modifie que marginalement les pratiques des habitants

Les PIC ne modifient que marginalement les pratiques de production des petits producteurs et ne changent pas les pratiques de commercialisation. Les équipements financés par les PIC ne sont que peu utilisés. Comme ils sont communautaires, les personnes qui voudraient faire usage d'un outil comme une tronçonneuse ou un four à charbon mobile doivent prévenir l'ensemble du groupe. Le risque d'endommager l'outil, de devoir le réparer et d'être mal jugé par le groupe existe et est souvent dissuasif. D'autres types d'équipements financés par les PIC ont vu leurs usages réduits avant même d'arriver, ou ne seront utilisables que sur le long terme. Les réserves des toits collecteurs permettent aux familles des villages de bénéficier d'un stock d'eau de pluie pour les périodes où elle vient à manquer, à la fin de l'hiver austral (d'août à octobre). Or, dès 2018, au moment où les toits collecteurs étaient en construction, d'autres programmes de développement rural ont permis de construire des citernes familiales dans chaque maison. De ce fait, le besoin de stockage a été réduit. Les réserves ne sont utilisées par les familles que si leur citerne de stockage d'eau de pluie individuelle est vide, ce qui arrive rarement. Les retenues d'eau financées par les PIC doivent être imperméabilisées avant de pouvoir être utilisées, sinon l'eau s'infiltrerait et n'est pas retenue. Cela se fait généralement par le piétinement quotidien des vaches pendant plusieurs mois, voire années. Dans l'ensemble des équipements, seuls les fours à charbon mobiles ont pu apporter des changements, car il n'y en avait pas dans la zone auparavant. Ils permettent notamment de faire du charbon de bois avec des branches de bois mort. Ils permettent aussi de produire de plus petites quantités (1 tonne contre 4 ou 5 pour les autres). Mais ces changements ont un impact réduit sur la production et ne représentent pas une forme de transformation de nature à modifier fortement les modes de production.

Du côté du système de suivi et de commercialisation dans lequel s'intègrent les PIC, il est seulement à ses débuts et donc mis en œuvre partiellement. Les producteurs doivent se procurer un certificat de commercialisation, mais de nombreuses modalités de contournement existent. La suite de la mise en œuvre du système de suivi et commercialisation dépend des orientations politiques fédérales.

Bosques Nativos y Comunidad est donc un projet pilote ambitieux, mais dont les résultats sont finalement modestes concernant la transformation des pratiques de production et l'amélioration des conditions de vie des populations ou indéterminable en termes de préservation de la forêt. Ce constat est similaire à ceux présentés par les critiques de la gestion communautaire mises en œuvre dans les projets de développement internationaux (Cox et al 2010; McCarthy 2005).

Déconstruire le modèle de la « communauté gestionnaire » et révéler le rôle de la « communauté souterraine » dans les pratiques de gestion de la forêt

Bosques Nativos y Comunidad est un projet type de gestion communautaire des forêts. Cela signifie qu'au-delà de ses objectifs opérationnels de réduction de la pauvreté et de préservation de la forêt, la mise en œuvre de *Bosques Nativos y Comunidad* vise à former et légitimer une entité qui prennent en charge la dimension locale de la gestion de la forêt. J'ai proposé d'analyser la mise en œuvre de cette structuration communautaire à travers la catégorie de la « communauté gestionnaire ». J'ai montré en suivant les apports de Le Meur (2008) et Brosius et al. (2005) qu'il était nécessaire de déconstruire les présupposés sur lesquels se base cette conceptualisation. Ce positionnement théorique et méthodologique me permet de me placer dans la continuité des recherches existantes, tout en apportant une réflexion sur ce qui est impensé dans le paradigme de la gestion communautaire des forêts et dans les projets qui sont mis en œuvre dans ce cadre. J'ai caractérisé cette « communauté gestionnaire » par le fait que ses habitants sont généralement pensés, d'une part comme une unité homogène dont les membres partagent une condition sociale (généralement définie par la pauvreté) et un territoire isolé ; et d'autre part, comme un groupe ayant, en raison de son identité rurale et (préssumé) autochtone, des pratiques de gestion auto-organisées et horizontales ou respectueuses et connectées avec la forêt. Le projet *Bosques Nativos y Comunidad* fait reposer sur cette « communauté gestionnaire » une structure administrative à vocation de gestion forestière, foncière et commerciale, et simultanément vise à formaliser la production forestière en considérant que des principes de gestion peuvent être révélés et institués à part du reste du fonctionnement social du groupe.

Contrairement aux exemples connus de projets de gestion communautaire des ressources naturelles, comme les *Rural District Councils* de CAMPFIRE ou les *Forest Management Subcommitee* de l'ACAP (Dervieux and Noûs 2022), *Bosques Nativos y Comunidad* ne propose pas la mise en place d'une entité administrative spécifique intégrée à la hiérarchie institutionnelle forestière ou environnementale. Les communautés de *Bosques Nativos y Comunidad* n'ont pas de structures administratives. Elles ne sont pas non plus des

coopératives de production, comme dans les exemples de Pacheco et al. (2008) en Amérique Latine. De fait, les « communautés » de *Bosques Nativos y Comunidad* ne sont pas définies. Cette absence de définition laisse la place à la projection sur les groupes d'imaginaires communautaires transnationaux, éloignés des pratiques effectives des groupes. Si le projet cible les populations autochtones et paysannes, c'est, entre autres raisons, parce que certains de ses promoteurs présupposent que les habitants forment un groupe homogène, qui est essentiellement respectueux de l'environnement et traditionnellement doté de modes de prise de décisions horizontaux qui permettent au groupe de gérer collectivement et harmonieusement son territoire et ses ressources.

Dans ce contexte, l'analyse développée dans cette thèse est que cette structuration de la « communauté gestionnaire » se heurte à l'absence de prise en compte des dynamiques sociales et territoriales basées sur des échanges quotidiens entre les habitants, ce que j'appelle la « communauté souterraine ». Dans les manières de faire de cette communauté souterraine, la production forestière est encadrée par les affinités, les relations de parenté et des normes sociales. Les activités de production forestière et d'élevage dans les villages du Chaco ne sont jamais réalisées par une seule personne. Elles se décomposent en plusieurs tâches, chacune réalisée par des personnes différentes. La production des poteaux de bois est généralement réalisée à deux pour des questions de sécurité. Pour le charbon de bois, les jeunes travaillent en équipe. Pour l'élevage, on peut dire que tous les hommes du village et des villages voisins surveillent les bêtes et s'échangent les informations sur leur état de santé et leur localisation. Dans toutes ces activités, il existe aussi des modalités dites *a medias*, par lesquelles certains habitants font travailler leurs voisins pour une partie des tâches et les rémunèrent en les payant ou en leur attribuant une partie de la production. Les personnes du village qui ont des équipements comme un camion ou une balance pour peser le bétail peuvent être sollicitées pour transporter les animaux ou les peser, ou ramener les poteaux de bois de leur lieu de coupe dans la forêt à la cour de la maison de celui qui les a coupés. Dans d'autres cas, les poteaux de bois ou le charbon peuvent servir de monnaie d'échange pour payer les achats des produits de base à crédits à la boutique alimentaire du village.

Ces relations sont structurellement et fonctionnellement inégalitaires. Schématiquement, les familles d'éleveurs sont plus riches que celles des hommes qui dépendent majoritairement de la production forestière pour leurs revenus. Les familles d'éleveurs sont celles qui possèdent les équipements du village : une antenne internet, une balance pour peser les bêtes, un camion. Elles sont aussi celles qui possèdent les boutiques d'alimentation des villages. De ce fait, ce sont celles qui accordent les crédits et sont sollicitées pour les services nécessaires à la production et à la commercialisation. Ainsi, la production forestière est intégrée dans un réseau de dépendances souvent inégalitaires. Grâce à ces liens, les familles sont généralement capables de mobiliser rapidement des sommes importantes pour faire face à des situations financières compliquées, comme des opérations, ou des maladies. Les familles d'éleveurs vendent des bêtes. Les familles de producteurs forestiers demandent de l'argent à crédit et remboursent ensuite les sommes en organisant des loteries ou des bingo. Cela amène à poser un autre regard sur les qualificatifs de pauvreté et de vulnérabilité par lesquels ces populations sont décrites par le projet. Ces relations se basent sur des normes qui impliquent que les

hommes qui reçoivent un crédit ou un service doivent « bien se comporter », c'est-à-dire rembourser les crédits, faire bon usage de l'argent accordé, ou être réciproque dans les services rendus. Ces interrelations et logiques normatives « souterraines » sont centrales pour comprendre la situation sociale des populations du *Salado Norte* et les étapes de l'exploitation forestière, de la production à la distribution des bénéfices.

Dans chaque village, les habitants définissent des règles d'usage des ressources qui peuvent être basées sur des parcelles familiales ou sur des parcelles communautaires. Les limites spatiales de ces parcelles peuvent être marquées par des layons forestiers, mais, le plus souvent, elles sont marquées par des repères du paysage (un arbre à la forme spécifique, l'ancien cours d'eau de la rivière, les vestiges d'un four à charbon de bois ...). Ces repères sont connus de tous les habitants, mais ils sont rarement visibles pour les personnes extérieures aux villages. Ces parcelles et leurs repères sont valables pour l'exploitation forestière. Pour l'élevage, les animaux peuvent pâturer sur l'ensemble du territoire d'un village et des villages voisins. Les personnes ayant droit d'accès et d'exploitation des ressources sont les habitants du village. Les règles d'accès peuvent changer au cours du temps. Les conjoints des femmes du village sont généralement autorisés à extraire du bois sur le territoire des villages. Les personnes originaires du village et qui ont migré en ville ou dans une autre province pour leurs études ou leur travail sont aussi généralement autorisées à revenir produire sur le territoire du village et s'y installer. Dans ce cadre spécifique à chaque village, les hommes savent quels types de produits ils peuvent produire. Si elle respecte ces accords, chaque famille peut exploiter le bois comme elle l'entend sans que les voisins aient leurs mots à dire.

Enfin, les discussions en matière de gestion forestière sont généralement informelles, tout comme le contrôle des pratiques. Les discussions peuvent avoir lieu seulement entre les deux familles impliquées, par exemple dans la définition d'une limite, ou elles peuvent être collectives. Elles peuvent avoir lieu lors de visites de courtoisie chez les voisins. Les temps de soin des bêtes réalisés dans les enclos communautaires sont aussi des moments importants de discussion entre les hommes du village. Certains hommes, les plus âgés, parcourent aussi le territoire du village et surveillent ainsi les activités de chacun. Dans de rares cas, une réunion peut être proposée par l'un ou l'autre des hommes du village. Elles sont ponctuelles, et servent à discuter d'une thématique précise. Dans ces cas-là, le sujet a toujours été abordé auparavant informellement, afin de sonder les opinions de chacun. Si les ateliers des PIC ont pu servir parfois de moment pour amener de nouveaux sujets de discussion ou pour prendre des décisions sur un sujet qui le nécessitait, c'est bien le même processus que lors des discussions informelles qui s'applique. Enfin, les décisions prises sont toujours contextuelles. Elles peuvent être rediscutées lorsque le contexte change, comme le montrent les difficultés rencontrées à la Unión lors de la construction des équipements.

Comme l'a montré Rodary (2001) dans son analyse du projet CAMPFIRE, les promoteurs du projet voudraient faire de la « communauté gestionnaire » un « fait communautaire total » au sens où elle serait première et ses pratiques structureraient l'ensemble des relations sociales des communautés forestières des PIC. Cette thèse révèle, au contraire, que la gestion

forestière n'est pas séparée des logiques « souterraines » structurelles et fonctionnelles qui articulent les relations sociales quotidiennes des habitants des forêts du Chaco argentin.

Questionner les analyses de la construction et des effets des politiques forestières à travers l'exemple argentin

L'enjeu de cette thèse est de faire un pas de côté par rapport aux analyses et critiques des projets de gestion communautaire des ressources naturelles habituellement proposées, pour comprendre comment l'institutionnalisation d'une « communauté » forestière impacte les dynamiques sociales, organisationnelles et territoriales des habitants des forêts concernées par les projets.

Mieux comprendre les jeux d'acteurs et leurs effets sur la mise en œuvre des projets

Au Chapitre 1, j'ai montré que la gestion communautaire des ressources naturelles est appliquée aux projets à travers deux types de simplifications. La première intervient lorsque la complexité des dynamiques des relations communautaires est réduite aux cadres utilitaristes et rationnels des travaux néo-institutionnels qui servent de base aux projets. La deuxième a lieu au moment de la traduction des principes de gestion ostromiens en outils de mise en œuvre de la gouvernance communautaire. Par ailleurs, j'ai relevé le fait que les travaux de recherche qui s'intéressent aux acteurs — agents publics, ONG, organisations internationales ou mouvements socio-environnementaux — impliqués dans les projets de gestion forestière communautaire cherchent à exposer les agendas sous-jacents à leur l'investissement dans la mise en œuvre de projets de gestion communautaire. Agrawal (2005) ou Lund et al. (2018) analysent la création de « communautés régulatrices » comme un processus permettant aux États de contrôler des espaces éloignés et marginalisés, ainsi que les ressources en bois dans un objectif de contourner les effets des politiques de décentralisation des années 1990. Blanc-Pamard et Fauroux (2004) ou Tsing (2021) mentionnent le rôle des élites villageoises, des médiateurs ou des courtiers du développement, dans la capture des projets pour servir leurs intérêts individuels, familiaux, ou ceux d'un groupe particulier.

L'étude des positions des différents acteurs engagés dans l'application de *Bosques Nativos y Comunidad* amène à nuancer ces analyses. D'abord, les fonctionnaires nationaux chargés de la formulation et de la mise en œuvre du projet, les ONG, agents publics provinciaux ou acteurs religieux qui prennent le rôle d'Agence de développement rural (ADR), connaissent et prennent en compte les groupes, leurs manières de faire et leurs contradictions internes. Beaucoup sont animés par une volonté d'appuyer ces « communautés » dans les conflits fonciers qui les opposent, ou risquent de les opposer, à des entrepreneurs. Ils ne sont cependant pas unanimes quant aux réponses à donner lors des conflits. Leur opinion est souvent issue de leurs parcours individuels. De même, leurs points de vue sur la préservation de la forêt par ses habitants divergent : pour certains, les habitants sont les garants de la protection des forêts, pour d'autres leurs pratiques ne sont pas durables. Ils se rejoignent cependant sur le fait que les pratiques d'exploitation à l'échelle locale sont moins nocives que

celles des grandes entreprises qui achètent les terres et que, pour cette raison, il faut fournir aux habitants les moyens de rester dans les forêts. Enfin, ces acteurs sont aussi conscients des spécificités de chaque province dans laquelle est mis en œuvre *Bosques Nativos y Comunidad*. Ils savent par exemple qu'à Santiago del Estero, les appartenances autochtones et paysannes sont, au moins en partie, des constructions institutionnelles, et donnent lieu à des oppositions fortes sur le terrain comme je l'ai montré au Chapitre 6.

Ainsi, l'image d'acteurs « extérieurs » projetant unanimement sur les groupes des caractéristiques d'homogénéité, le rôle de gardiens de la forêt ou des pratiques de gouvernance démocratiques et égalitaires doit être modérée. Cette prise en compte nuancée des questions identitaires, communautaires et environnementales s'exprime d'abord au moment de la formulation du projet. J'ai montré au Chapitre 2 que les fonctionnaires fédéraux du Ministère de l'environnement ont eu un rôle central dans « l'atterrissage » territorial du projet. L'autre illustration est que la mise en œuvre du projet a été prise par les fonctionnaires, les ONG et les chercheurs comme un moment d'apprentissage des manières de faire des habitants. L'étude de *Bosques Nativos y Comunidad* permet de mettre en évidence le besoin d'une analyse des enjeux politiques à l'œuvre dans la gestion des ressources naturelles, prenant en compte les parcours et les points de vue des acteurs à chaque étape des projets.

D'autre part, l'échelon provincial censé être contourné par les fonctionnaires fédéraux (Agrawal 2005) pour que se crée un lien direct entre l'administration publique nationale et une entité communautaire instituée, est dans *Bosques Nativos y Comunidad*, toujours présent. Le projet permet en effet la création de lien direct entre les fonctionnaires nationaux du projet (ceux des Unités d'application nationales et locales qui sont rattachés au Ministère de l'environnement), mais la mise en œuvre des PIC ne peut pas contourner totalement les provinces. La validation de la Direction provinciale des forêts est toujours nécessaire pour que le PIC soit reconnu, mis en œuvre ou à long terme permette aux populations rurales de recevoir les bénéfices de leur intégration dans les politiques publiques forestières. Le Comité d'urgence est aussi une institution publique provinciale qui a été fortement sollicitée par les fonctionnaires fédéraux pour le bon fonctionnement du projet. Dans ce contexte, il faut noter qu'à Santiago del Estero, le projet a bénéficié, au début de sa mise en œuvre, de la présence en tant que directeur des Forêts d'une personne dont la vision de la question forestière allait dans le sens du projet, ce qui a aussi facilité la validation des PIC. C'est cette combinaison d'acteurs qui permet que Santiago del Estero soit la seule province dans laquelle les PIC ont été mis en œuvre sur des territoires pour lesquels les habitants n'avaient pas de titres de propriété. L'étude des relations nation-province-«communauté» renforce donc l'argument de la prise en compte des parcours individuels des acteurs dans l'analyse des projets. Elle montre aussi que faire l'écologie politique d'un projet de gestion forestière communautaire demande de replacer les outils institutionnels, comme les plans de gestion, dans le contexte politique qui permet (ou non) leur mise en œuvre.

Enfin, à l'échelle locale, j'ai montré que l'ancrage communautaire des projets (entendu ici comme sa capacité à s'adresser et à créer du lien avec l'ensemble des habitants d'un groupe PIC) avait permis que le projet ne soit pas approprié par les leaders des organisations paysannes et autochtones ou par les délégués de ces organisations dans chaque village. De

fait, *Bosques Nativos y Comunidad* est venu bousculer les logiques organisationnelles et a créé un nouveau champ de négociation qui, dans certains cas, a permis une redéfinition des rôles à l'échelle des villages.

Un premier apport de cette thèse est donc de nuancer les simplifications en prenant en compte les spécificités des points de vue des acteurs intervenant à chaque étape du projet. Dans les faits, *Bosques Nativos y Comunidad* est une politique publique forestière dont les acteurs composent avec les évolutions politiques nationales et provinciales d'une part, et les grandes lignes thématiques des financements internationaux. La thèse montre donc le rôle des négociations et du déploiement de stratégies spécifiques par certains acteurs clés, à plusieurs échelles pour orienter les modalités du projet. Elle contredit l'idée d'une application directe d'un modèle international au terrain.

Démontrer les paradoxes de la gouvernance telle qu'elle est mise en œuvre dans les projets de gestion communautaire des forêts.

Au Chapitre 1, j'ai montré que les projets de gestion communautaire des forêts sont construits sur un paradoxe identifié par Rose (1999). Les « communautés » sont identifiées sur la base de savoirs écologiques et de pratiques de gestion horizontales et assembléistes qui expliquerait qu'elles soient les plus à même de protéger les forêts. Mais, les projets visent dans le même temps à les accompagner à faire émerger et mettre en œuvre de nouvelles règles de gestion de la forêt. Je montre dans cette thèse, en m'appuyant sur la mise en lumière de la « communauté souterraine », que ce paradoxe se construit sur un écart entre les besoins des populations et les apports du projet.

Le projet propose de mettre en place une gouvernance formalisée de la forêt, basée sur les principes de gestion ostromiens. Elle est séparée des questions relatives à la vie quotidienne. À travers les attributs du plan de gestion, le projet propose aussi un ensemble d'outils et de processus qui pour fonctionner s'appuient sur ces capacités de gouvernance instituées. L'un d'entre eux est la protection foncière des usages. Elle vise à renforcer les capacités des habitants à s'organiser collectivement pour défendre cette forêt et le territoire dans le cas de conflit foncier à grande échelle. Les besoins des habitants sont autres. Les exemples de divergences et oppositions internes que j'ai développés dans cette thèse au chapitre 5, montrent que les conflits internes aux groupes sont un problème central, tant pour la mise en œuvre d'un projet comme *Bosques Nativos y Comunidad*, que pour la gestion de la forêt, ou que pour l'organisation en défense du territoire. Ces dissensions sont ancrées dans les relations sociales de confiance et de solidarité qui existent, se créent et se délitent au quotidien. L'enjeu à l'échelle des « communautés » est donc de pouvoir régler ces dissensions de telle manière à ce que le groupe puisse discuter et faire face aux défis collectifs. Pour les acteurs « extérieurs » du projet, qui sont conscients de l'existence de ces divergences, ces conflits internes ne sont pas du ressort du projet et, pour les promoteurs de la gestion communautaire des forêts à l'échelle internationale, notamment, ces divergences internes sont un impensé.

Le paradoxe de Rose repose sur les enjeux invisibilisés par les présupposés sur le groupe. Ces enjeux dépassent le cadre fixé des projets. Ils ne prennent en compte que la dimension de la gestion qui est relative à la gestion forestière ou aux conflits avec des acteurs extérieurs. Dans ce cas alors, les règles de gouvernance instituées par le projet passent à côté des enjeux qui animent les habitants. Or, le sujet de la gouvernance ne devrait pas être la forêt. Cela devrait être la construction de la communauté. Comme les projets présupposent qu'elle existe déjà, ils ne peuvent y répondre.

Ouvrir la boîte noire des pratiques du commun et affirmer la centralité de la conflictualité dans les logiques communautaires

En termes théoriques, il s'agit donc de proposer d'ouvrir la boîte noire du *commoning* comme le proposent Bollier et Heilfrich (2014) et de s'intéresser aux pratiques souterraines, tel que le suggèrent Harney et Moten (2020). Pour étudier la gestion forestière communautaire, il faut commencer par comprendre le monde social dans lequel elles s'insèrent, ce que j'ai appelé « la communauté souterraine ». Ces pratiques dites de *commoning* sont imbriquées dans des relations sociales quotidiennes, parfois inégalitaires, toujours, à un moment, conflictuelles.

Les modèles de la « communauté gestionnaire » et de la « communauté en défense du territoire » ne résistent pas à la comparaison avec les dynamiques du terrain. Dans le domaine de la gestion forestière, la prise en compte de ces pratiques dites de *commoning* est jugée trop complexe à comprendre et à rationaliser, le modèle de gestion communautaire de la forêt fait donc comme si ces pratiques n'étaient pas du ressort du projet. Pourtant, elles influencent chaque étape. Si les logiques souterraines ont commencé à être étudiées et conceptualisées dans le cadre des travaux d'écologie politique qui portent sur les luttes en défense du territoire, par exemple dans les travaux de Gutiérrez Aguilar (2013) sur les mouvements socio-environnementaux boliviens, cette thèse vient mettre en évidence leurs liens avec les logiques gestionnaires. Pourtant, même dans les travaux de Gutiérrez Aguilar, la dimension conflictuelle est éludée. Or, les divisions internes sont une part non négligeable de ce qui fait communauté. Les recherches qui entreprendraient de s'intéresser aux dynamiques souterraines doivent éviter l'illusion de l'harmonie communautaire, sinon elles risquent de reproduire les impensés des conceptualisations « gestionnaires » et « en défense du territoire ».

En conclusion, cette thèse permet d'abord de rendre visibles les présupposés sur « la communauté » et de développer leurs traductions dans la mise en œuvre de projet de gestion communautaire des forêts. Elle apporte ensuite une compréhension de l'écart entre le modèle de « communauté » des projets et les pratiques concrètes des habitants, tant dans le domaine de la production et de la gestion forestière que dans celui des modes de prise de décisions internes aux groupes. L'analyse de cet écart met en évidence le besoin d'améliorer les connaissances sur les pratiques effectives des groupes dits communautaires. Par ailleurs, l'appréhension de l'intégration des groupes dans des processus organisationnels qui se déploient à plusieurs échelles vient rappeler l'importance d'une pratique du terrain prenant en compte les différents acteurs concernés et caractérisant finement leurs rôles, leurs parcours et leurs positions afin de saisir les effets des projets dans toutes leurs nuances.

BIBLIOGRAPHIE

AGARWAL Anil et NARAIN Sunita, 2010, « Equitable sharing of benefits in Sukhomajri, India », *The Economics of Ecosystems and Biodiversity*, 2010, p. 1-4.

AGARWAL Bina, 2000, « Conceptualising environmental collective action: why gender matters », *Cambridge Journal of Economics*, 1 mai 2000, vol. 24, n° 3, p. 283-310.

AGRAWAL Arun, 2005, « Communautés, gouvernement intime et sujets de l'environnement au Kumaon, Inde », *Anthropologie et Sociétés*, 18 novembre 2005, vol. 29, n° 1, p. 21-47.

AGRAWAL Arun, 2003, « Sustainable Governance of Common-Pool Resources: Context, Methods, and Politics », *Annual Review of Anthropology*, octobre 2003, vol. 32, n° 1, p. 243-262.

AGRAWAL Arun, CHHATRE Ashwini et HARDIN Rebecca, 2008, « Changing Governance of the World's Forests », *Science*, 13 juin 2008, vol. 320, n° 5882, p. 1460-1462.

AGUILAR Raquel, 2017, *Horizontes comunitario-populares: producción de lo común más allá de las políticas estado-céntricas*, Madrid, Traficantes de Sueños, 162 p.

ALCORN Janis B., 2005, « Dances around the Fire: Conservation Organizations and Community-Based Natural Resource Management » dans J. Peter Brosius, Anna Lowenhaupt Tsing et Charles Zerner (eds.), *Communities and Conservation: Histories and Politics of Community-Based Natural Resource Management*, Lanham, Plymouth, UK, AltaMira Press (coll. « Globalization and the environment »), p. 37-68.

ALEXANDRE Agathe, 2020, *La Federación Campesina Guaraní de Corrientes, Guardianes del Iberá. Experiencias de una ecología social inédita. (Conflictos socio-ambientales en los esteros del Iberá, provincia de Corrientes)*, <https://jdfa.hypotheses.org/387>, 11 novembre 2020, consulté le 18 septembre 2025.

ARCE Moisés et JASKOSKI Maiah, 2024, « Development Elites, Impacted Communities, and Environmental Governance in Latin America », *Studies in Comparative International Development*, juin 2024, vol. 59, n° 2, p. 199-211.

ARGENTINA, CONGRESO GENERAL CONSTITUYENTE, 1994, *Constitución de la Nación Argentina*, Boletín oficial, le 23 décembre 1994.

ARGENTINA, CONGRESO GENERAL CONSTITUYENTE, 1853, *Constitución de la Nación Argentina*, le 01 mai 1853.

ARGENTINA, CONGRESO DE LA NACIÓN ARGENTINA, 1985, Ley 23.302 de Creación de la comisión nacional de asuntos indígenas, Boletín oficial, N° 25803, le 12 novembre 1985, p 1.

ARGENTINA, CONSEJO FEDERAL DEL MEDIO AMBIENTE, 2014, *Resolución 277/2014 Aprobación del Reglamento de procedimientos generales de la Ley N° 26.331*, Boletín oficial, le 08 mai 2014.

ARGENTINA, HONORABLE CONGRESO DE LA NACIÓN, 2006, *Ley Nacional 26.160 de Emergencia en Materia de Posesión y Propiedad de las Tierras que tradicionalmente ocupan las comunidades indígenas originarias del país*, Boletín oficial, N°31043, le 29 novembre 2006, p.2.

ARGENTINA, INSTITUTO NACIONAL DE ASUNTOS INDÍGENAS, 2013, *Resolución 96/2013 Registro Nacional de Comunidades Indígenas*, Boletín oficial, N°32681, le 17 juillet 2013., p.27.

ARGENTINA, INSTITUTO NACIONAL DE ASUNTOS INDÍGENAS, 2010, *Resolución 328/2010 Registro Nacional de Organizaciones de Pueblos Indígenas – Creación*, Boletín oficial, N°32025, le 10 novembre 2010, p. 26.

ARGENTINA, PODER EJECUTIVO NACIONAL, 1989, *Decreto Reglamentario 155/1989 Ley 23.332 Comunidades Indígenas – Reglamentación*, Boletín oficial, N°26575, le 17 février 1989, p.1.

ARGENTINA, SECRETARÍA DE TURISMO, AMBIENTE Y DEPORTES, 2024, *Informe de estado de implementación de la Ley de Bosque*, <https://www.argentina.gob.ar/ambiente/bosques/informes-y-publicaciones>, consulté le 23 mars 2026.

ARGENTINA, SENADO Y CÁMARA DE DIPUTADOS DE LA NACIÓN, 2007, *Ley Nacional 26.331 De Presupuestos Mínimos de Protección Ambiental de los Bosques Nativos*, 2007, Boletín oficial, le 19 décembre 2007.

ARMITAGE Derek, 2007, « Governance and the Commons in a Multi-Level World », *International Journal of the Commons*, 11 novembre 2007, vol. 2, n° 1, p. 7-32.

BANQUE MONDIALE, 2024, *Directive/Procédure de la Banque Accès à l'information*, <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/51dbf124ad1010683ab68f1c9c7506b7-0090012024/original/2024002062FREfre001.pdf>, consulté le 23 mars 2026.

BANQUE MONDIALE, 2004, *Informe sobre el desarrollo mundial. Servicio para los pobres.*, Bogotá, Colombia, Banque Mondiale, 288 p.

BARBETTA P. Nicolás, 2009, *En lo borde de lo jurídico. Conflictos por la tenencia legal de la Tierra en Santiago del Estero*, Tesis de doctorado, Universidad de Buenos Aires, Buenos Aires, 238 p.

BARROW Edmund et MURPHREE Marshall, 1998, *Community conservation from concept to practice: a practical framework*, Manchester, Institute for Development Policy and Management, University of Manchester (coll. « Community conservation in Africa. Principles and Comparative Practice »), 30 p.

BIAGINI Yumi, 2016, *Stratégies productives des wichi et criollos du Chaco salteño : quels enjeux pour la gouvernance des ressources naturelles ? Le cas des lots publics 55 et 14 de la province de Salta*, Mémoire de fin d'études présenté pour l'obtention du diplôme d'ingénieur agronome, Montpellier SupAgro, Montpellier, 118 p.

- BILBAO Santiago Alberto, 1967, « Actividades humanas en el extremo norte santiagueno », *Cuadernos del Instituto Nacional de Anthropologia*, 1967, vol. 5, p. p 143-206.
- BLANC-PAMARD Chantal et FAUROUX Emmanuel, 2004, « L'illusion participative: Exemples ouest-malgaches », *Autrepart*, 1 septembre 2004, n° 31, n° 3, p. 3-19.
- BOLLIER David et HELFRICH Silke (eds.), 2015, *Patterns of commoning*, Amherst, Massachusetts / Jena, Germany / Chiang Mai, Thailand, Commons Strategies Group, 406 p.
- BRASSIOLO Miguel, ARAUJO Publio, DIAZ LANNES Federico et BONELLI Luis, 2007, *Guía de prácticas sustentables para las áreas forestales de la provincia de Santiago del Estero.*, Santiago del Estero, Argentina, Universidad Nacional de Santiago del Estero, 105 p.
- BROSIUS J. Peter, TSING Anna Lowenhaupt et ZERNER Charles (eds.), 2005, *Communities and conservation: histories and politics of community-based natural resource management*, Walnut Creek, CA, AltaMira Press (coll. « Globalization and the environment »), 489 p.
- BROW James, 1990, « Notes on Community, Hegemony, and the Uses of the Past », *Anthropological Quarterly*, 1990, vol. 63, n° 1, p. 1-6.
- CAFFENTZIS George et FEDERICI Silvia, 2014, « Commons against and beyond capitalism », *Community Development Journal*, 1 janvier 2014, vol. 49, suppl 1, p. i92-i105.
- CAGGIANO Monica et DE ROSA Salvatore Paolo, 2015, « Social economy as antidote to criminal economy: How social cooperation is reclaiming commons in the context of Campania's environmental conflicts », *Partecipazione e CONflitto: The Open Journal of Sociopolitical Studies*, 2015, S(2), p. 530-554.
- CAMBA SANS Gonzalo Hernán, AGUIAR Sebastián, VALLEJOS María et PARUELO José María, 2018, « Assessing the effectiveness of a land zoning policy in the Dry Chaco. The Case of Santiago del Estero, Argentina », *Land Use Policy*, janvier 2018, vol. 70, p. 313-321.
- CAMPBELL J. Gabriel et MARTIN Alejandra, 2000, *Financing the Global Benefits of Forests: The Bank's GEF Portfolio and the 1991 Forest Strategy*, Washington, D.C., The World Bank, 100 p.
- CAMPBELL Lisa et VAINIO-MATTILA Arja, 2003, « Participatory Development and Community-Based Conservation: Opportunities Missed for Lessons Learned? », *Human Ecology*, 2003, vol. 31, n° 3, p. 417-437.
- CAÑUQUEO Lorena, KROPFF Laura et PÉREZ Pilar María, 2015, « A la sombra del estado: Comunalización indígena en parajes de la pre cordillera de Río Negro, Argentina », *Revista del Museo de Antropología*, 30 décembre 2015, p. 159-170.
- CAPDEVILA Luc, COMBÈS Isabelle, RICHARD Nicolás et BARBOSA P., 2012, « Los indígenas en la guerra del Chaco, años 1920 a 1930. hombres, lugares, representaciones », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 15 novembre 2012, n° 42-2, p. 293-295.
- CARIGNANO Carlos Matias, ABT María Magdalena et SARMIENTO Miguel, 2017, « Caracterización de la producción forestal primaria de familias campesinas en Departamento

Copo, Santiago del Estero, Argentina », IIe Congreso Internacional Gran Chaco Americano. Territorio e Inovación. Le 5 et 6 octobre 2017, Santiago del Estero, Argentina, 1 p.

CATAN A et DEGANO C.A.M, 2007, « Composición botánica de la dieta de caprinos en un bosque del Chaco semiárido (Argentina) », *Quebracho - Revista de Ciencias Forestales*, 2007, n° 14, p. 15-22.

CAVAGNARO Guillermo Andrés, 2023, « Actividad forestal en Argentina: su avance desde un análisis de la Ley N°25.080 desde su promulgación a la actualidad », *Apuntes Agroeconómicos*, 2023, vol. 25, p. 1-8.

CHARBONNIER Pierre et FESTA Daniela, 2016, « Biens communs, beni comuni », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 1 octobre 2016, n° 16, p. 187-194.

CHIRIF Alberto et GARCÍA HIERRO Pedro, 2007, *Marcando territorio: progresos y limitaciones de la titulación de territorios indígenas en la Amazonía*, Copenhague, IWGIA, Grupo Internacional de Trabajo sobre Asuntos Indígenas, 340 p.

COLLECTIF MAUVAISE TROUPE, 2016, *Contrées: Histoires croisées de la zad et du No TAV*, Union Européenne, L'éclat (coll. « Premiers secours »), 412 p.

COLLECTIF RECLAIM THE COMMONS, 2009, *Manifeste pour la récupération des biens communs*, https://wiki.remixthecommons.org/index.php/Manifeste_pour_la_r%C3%A9cup%C3%A9ration_des_biens_communis, consulté le 17 octobre 2025.

CONCHA MERLO P., 2019, *Habitar alteridades en los márgenes del Estado Redefiniciones étnicas y formas de habitar el ambiente.*, Thèse de doctorat, Universidad de Buenos Aires, Buenos Aires, 366 p.

CONKLIN Beth A. et GRAHAM Laura R., 1995, « The Shifting Middle Ground: Amazonian Indians and Eco-Politics », *American Anthropologist*, décembre 1995, vol. 97, n° 4, p. 695-710.

CORNWALL Andrea, 2006, « Historical perspectives on participation in development », *Commonwealth & Comparative Politics*, 2006, vol. 44, n° 1, p. 62-83.

COWARD E. Walter, 2005, « Building Models of Community-Based Natural Resource Management: A Personal Narrative » dans J. Peter Brosius, Anna Lowenhaupt Tsing et Charles Zerner (eds.), *Communities and Conservation : Histories and Politics of Community-Based Natural Resource Management*, Lanham, Plymouth, UK, AltaMira Press (coll. « Globalization and the environment »), p. 91-104.

COX Michael, ARNOLD Gwen et VILLAMAYOR TOMÁS Sergio, 2010, « A Review of Design Principles for Community-based Natural Resource Management », *Ecology and Society*, 2010, vol. 15, n° 4, p. 38.

DARDOT Pierre et LAVAL Christian, 2014, *Commun: Essai sur la Révolution au XXIème Siècle*, La Découverte., Paris, 593 p.

DARGOLTZ Raúl E., 2018, *Hacha y quebrachos. Historia ecológica social de Santiago del Estero*, V Edición., Santiago del Estero, Argentina, Marcos Vizoso Edita, 158 p.

DE ANGELIS Massimo, 2004, « Separating the doing and the deed: Capital and the continuous character of enclosures », *Historical Materialism*, 2004, vol. 12, n° 2, p. 57-87.

DEL VALLE GÚZMAN Analia, 2017, *Sistema productivo campesino y conservación del paisaje forestal en el Salado Centro, Santiago del Estero, Argentina*, Tesis doctoral en Ciencias Forestales, Universidad Nacional de Santiago del Estero, Santiago del Estero, Argentina, 133 p.

DEPRAZ Samuel, 2008, *Géographie des espaces naturels protégés. Genèse, principes et enjeux territoriaux.*, Paris, Armand Colin (coll. « U »), 320 p.

DERVIEUX Zénaïde et NOÛS Camille, 2022, « La « communauté » produite pour gérer les ressources naturelles : lecture croisée des programmes CAMPFIRE (Zimbabwe) et ACAP (Népal) », *Justice spatiale = Spatial justice*, 2022, n° 17, 24 p.

DÍAZ Franco et DE BEDIA Gonzalo Rafael, s/d (circa 2018), *Informe de producción forestal registrada para Santiago del Estero*, Santiago del Estero, Argentina, Instituto Nacional de Tecnología Agropecuaria, 8 p.

DIRECCION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE DU MINISTÈRE DE LA PRODUCTION, DES RESSOURCES NATURELLES ET DES TERRES DE LA PROVINCE DE SANTIAGO DEL ESTERO, 2008, *Carte de l'OTBN de Santiago del Estero*, Échelle 1 : 350 000, Santiago del Estero, Argentina.

DUMOULIN KERVRAN David, 2017, « Effets inégalitaires du mode d'action ONG en Amérique latine », *Alternatives sud*, 2017, vol. 24, (coll. « Alternatives Sud »), p. 87-106.

DUMOULIN KERVRAN David, 2005, « Les politiques de conservation de la nature au cœur de l'internationalisation et de la convergence des ordres politiques », *Revista de la CEPAL*, 2005, (coll. « Sélection d'articles 1995-2004 »), p. 71-86.

FARBERMAN Judith, 2019, « El largo ocaso del campo común. División de condominios y explotación forestal en Santiago del Estero (Argentina), 1890-1918 », *Illes i imperis*, 19 septembre 2019, n° 21, p. 195-224.

FARBERMAN Judith, 2016, « Las tierras mancomunadas en Santiago del Estero. Problemas y estudios de caso en la colonia y el siglo XIX », *Mundo*, 2016, vol. 17, n° 36, p. 1-17.

FARBERMAN Judith, 1997, « El peso de la continuidad: Tierra, trabajo familiar y migraciones en Santiago del Estero. Un estado de la cuestión », *Población & Sociedad*, 1997, n° 5, p. 165-186.

FERDINAND Malcom, 2019, *Une écologie décoloniale. Penser l'écologie depuis le monde caribéen*, Paris, Seuil (coll. « Anthropocène »), 466 p.

FERNÁNDEZ LiS., 2018, « Políticas públicas para la agricultura familiar en Argentina durante el período 1990-2015. Nuevos y conocidos elementos en la agenda de debate », *Trabajo y Sociedad*, 2018, n° 30, p. 219-242.

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL, s/d, « Evaluación Ambiental del Proyecto FEM N° 0A0233 "CORREDORES RURALES Y BIODIVERSIDAD" ».

FURLONG S.J Guillermo, 1939, *Entre los Vilelas de Salta. Según noticias de los misioneros jesuitas Bernardo Castro, Joaquin Camaño, Antonio Moxi, Vicente Olcina, Alonso Sanchez, Roque Gorostiza, Jose Jolis, Antonio Garcia, Tomas Borrego y Perdo Juan Andreu*, Academia Literaria del Plata., Buenos Aires, 196 p.

GABAY Mónica, 2012, « Gobernanza, participación y cultura forestal en Argentina. Bosques Modelo y desarrollo local sustentable ».

GAUTREAU Pierre, LANGBEHN Lorenzo et RUOSO Laure-Elise, 2014, « Movilización de información en el Ordenamiento Territorial de Bosques Nativos de Argentina. », Terceras Jornadas Nacionales de Investigación y Docencia en Geografía Argentina, Universidad Nacional del Centro, Tandil, Argentina, 30 p.

GAUTREAU Pierre et PERRIER BRUSLÉ Laetitia, 2019, « Forest management in Bolivia under Evo Morales: The challenges of post-neoliberalism », *Political Geography*, janvier 2019, vol. 68, p. 110-121.

GIBSON-GRAHAM J. K., 2006, *A postcapitalist politics*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 276 p.

GILMOUR D. A. et FISHER R. J., 2011, *Reforma de la tenencia forestal: cuestiones, principios y proceso*, Roma, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (coll. « FAO Forestry Paper »), 118 p.

GILMOUR D.A., 2016, *Forty years of community-based forestry: a review of its extent and effectiveness*, Rome, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (coll. « FAO Forestry Paper »), 168 p.

GIRBAL-BLACHA Noemí, 2019, « Política, Territorio y el regimen forestal argentino de 1948. Reflexiones desde la historia. », *Historia Agraria Revista de agricultura e historia rural*, 2019, p. 1-22.

GISCLARD Marie et ALLAIRE Gilles, 2012, « L'institutionnalisation de l'agriculture familiale en Argentine : vers la reformulation d'un référentiel de développement rural: », *Autrepart*, 15 novembre 2012, N° 62, n° 3, p. 201-216.

GISCLARD Marie, ALLAIRE Gilles et CITTADINI Roberto, 2015, « Proceso de institucionalización de la agricultura familiar y nuevo referencial para el desarrollo rural en la Argentina », *Mundo Agrario*, 2015, vol. 16, n° 31, 18 p.

GIUBERGIA ABT Magdalena, 2014, *El bosque como espacio multifuncional para las familias campesinas de Santiago del Estero, Argentina.*, Tesis doctoral en Ciencias Forestales, Universidad Nacional de Santiago del Estero, Argentina, 259 p.

GOLDMAN Michael, 2005, *Imperial Nature. The World Bank and struggles for social justice in the age of Globalization*, Yale University Press., s.l., 384 p.

GÓMEZ HERRERA Andrea Geanina, 2019, « “Hacer posesión”. Dispositivos y prácticas de gobierno de lo común en una población rural de Santiago del Estero, Argentina », *ReviISE*, octubre 2019, n° 14, (coll. « Estatalidades y Espacios Rurales »), p. 135-146.

GUDYNAS Eduardo, 2014, « Débats sur le développement et ses alternatives. Un guide bref et hétérodoxe. » dans Miriam Lang et Dunia Mokrani (eds.), *Au delà du développement, critiques et alternatives latino-américaines*, Paris, Editions Amsterdam, p. 35-68.

GUERRA Pauline, 2016, *Étude d'un concept international mobilisé à l'échelle local à travers la ley 26.330*, Mémoire de fin d'études en Géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris, 104 p.

GUTIÉRREZ AGUILAR Raquel, 2013, « Conocer las luchas y desde las luchas. Reflexiones sobre el despliegue polimorfo del antagonismo: entramados comunitarios y horizontes políticos », *Acta Sociológica*, septembre 2013, vol. 62, p. 11-30.

GUTIÉRREZ AGUILAR Raquel, NAVARRO TRUJILLO Mina Lorena et LINSALATA Lucía, 2017, « Repensar lo político, pensar lo común. Claves para la discusión. » dans *Modernidades Alternativas*, Ciudad de México, Universidad Nacional Autónoma de México y Ediciones del Lirio. (coll. « Modernidades alternativas y nuevo sentido común: prefiguraciones de una modernidad no capitalista. »), 27 p.

HANSEN M. C., POTAPOV P. V., MOORE R., HANCHER M., TURUBANOVA S. A., TYUKAVINA A., THAU D., STEHMAN S. V., GOETZ S. J., LOVELAND T. R., KOMMAREDDY A., EGOROV A., CHINI L., JUSTICE C. O. et TOWNSHEND J. R. G., 2013, « High-Resolution Global Maps of 21st-Century Forest Cover Change », *Science*, 15 novembre 2013, vol. 342, n° 6160, p. 850-853.

HARNEY Stefano et MOTEN Fred, 2013, *The undercommons: fugitive planning & black study*, Wivenhoe, Minor Compositions, 165 p.

HYDE William F., OLMOS Virginia Morales, ROBALINO Juan, DA GAMA E SILVA Zenobio Abel Gouvêa Perelli, SUSAEETA Andres et YIN Runsheng, 2022, « Latin America: A regional perspective on its forest policy and economics », *Forest Policy and Economics*, août 2022, vol. 141, p. 1-12.

INSTITUTO NACIONAL DE ASUNTOS INDIGENAS, 2020, Échelle 1 : 250 000, « Distribución geográfica de las Comunidades pertenecientes a Pueblos Originarios registradas en el ámbito nacional y/o provincial y/o relevadas por el Programa Nacional Re.Te.CI. », Buenos Aires, Argentina, INAI.

INSTITUTO NACIONAL DE ASUNTOS INDIGENAS, 2005, *Marco institucional del Estado para el Tratamiento de los Asuntos Indígenas*, Buenos Aires, Argentina, INAI.

INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA DE BOLIVIA, 2012, « Censo de Población y Vivienda 2012 Características de la Población », <https://www.ine.gob.bo/index.php/censos-y-banco-de-datos/censos/>, consulté le 25 mars 2026.

INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA DE CHILE, 2017, « Censos de Población y Vivienda 2017 », <https://www.ine.gob.cl/estadisticas-por-tema/demografia-y-poblacion/censo-de-poblacion-y-vivienda>, consulté le 25 mars 2026.

INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA DE PARAGUAY, 2022, « Resultados finales del Censo Nacional de Población y Viviendas 2022 », <https://www.datos.gov.py/dataset/resultados-finales-del-censo-nacional-de-poblacion-y-viviendas-2022>, consulté le 25 mars 2025.

INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA Y CENSOS DE ARGENTINA, 2022, « Censo Nacional de Población, Hogares y Viviendas », <https://www.indec.gob.ar/indec/web/Nivel4-Tema-2-41-165>, consulté le 25 mars 2026.

INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA Y CENSOS DE ARGENTINA, 2021, *Censo Nacional Agropecuario 2018: resultados definitivos*, abril de 2021, Buenos Aires, Ministerio de Economía de Argentina y INDEC, 747 p.

INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA Y CENSOS DE ARGENTINA, 2018, « Censo Nacional Agropecuario 2018 », <https://www.indec.gob.ar/indec/web/Nivel4-Tema-3-8-87>, consulté le 25 mars 2026.

INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA Y CENSOS DE ARGENTINA, 2010, « Censo Nacional de Población, Hogares y Viviendas », <https://www.indec.gob.ar/indec/web/Nivel4-Tema-2-41-135>, consulté le 25 mars 2026.

INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA Y CENSOS DE ARGENTINA, 2005, « Censo Nacional Económico 2004/2005 », https://sitioanterior.indec.gob.ar/cne2005_index.asp, consulté le 25 mars 2026.

INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA Y CENSOS DE ARGENTINA, 2002, « Censo Nacional Agropecuario 2002 », https://biblioteca.indec.gob.ar/bases/minde/1c2002x10_2.pdf, consulté le 25 mars 2026.

INTER-AMERICAN COURT OF HUMAN RIGHTS, 2020, « Case of the indigenous communities of the Lhaka Honhat (our land) association V. Argentina », https://corteidh.or.cr/docs/casos/articulos/seriec_400_ing.pdf, consulté le 25 mars 2026.

JARA Cristian Emanuel, 2014, « La dimensión ecológica de las luchas campesinas. Disputas en torno al Ordenamiento Territorial de los Bosques Nativos en Santiago del Estero », *Trabajo y Sociedad*, 2014, n° 23, p 389-405.

JUÁREZ Paula, GISCLARD Marie, GOULET Frederic, CITTADINI Roberto, ELVERDIN Julio, PATROUILLEAU M Mercedes, ALBALADEJO Christophe et GONZÁLEZ Edgardo, 2014, « III. Argentina: políticas de agricultura familiar y desarrollo rural » dans Eric Sabourin, Mario Samper et Octavio Sotomayor (eds.), *Políticas públicas y agriculturas familiares en América Latina y el Caribe Balance, desafíos y perspectivas*, CEPAL., s.l., (coll. « Colección Documentos de Proyecto »), p. 51-73.

KARSENTY Alain, 2021, *Géopolitique des forêts du monde. Quelles stratégies de lutte contre la déforestation ?*, Études de l'Ifri, Ifri, juin 2021, 54 p.

KONING J. de, 2011, *Reshaping institutions : bricolage processes in smallholder forestry in the Amazon*, Doctor of Philosophy, Wageningen University, Wageningen, 283 p.

KROPFF Laura, 2016, « Entre genealogías familiares y genealogías políticas: jóvenes en un proceso de comunalización mapuche en Argentina. », *Mana*, août 2016, vol. 22, n° 2, p. 341-368.

KUEMMERLE Tobias, ALTRICHTER Mariana, BALDI Germán, CABIDO Marcel, CAMINO Micaela, CUELLAR Erika, CUELLAR Rosa Leny, DECARRE Julieta, DÍAZ Sandra, GASPARRI Ignacio, GAVIER-PIZARRO Gregorio, GINZBURG Rubén, GIORDANO Anthony J., GRAU H. Ricardo, JOBBÁGY Esteban, LEYNAUD Gerardo, MACCHI Leandro, MASTRANGELO Matias, MATTEUCCI Silvia D., NOSS Andrew, PARUELO José, PIQUER-RODRÍGUEZ María, ROMERO-MUÑOZ Alfredo, SEMPER-PASCUAL Asunción, THOMPSON Jeffrey, TORRELLA Sebastián, TORRES Ricardo, VOLANTE José N., YANOSKY Alberto et ZAK Marcelo, 2017, « Forest conservation: Remember Gran Chaco », *Science*, 3 février 2017, vol. 355, n° 6324, p. 465-465.

LABORATORIO DE ANÁLISIS REGIONAL Y TELEDETECCIÓN DE LA UNIVERSIDAD DE BUENOS AIRES, INSTITUTO NACIONAL DE TECNOLOGÍA AGROPECUARIA et RED AGROFORESTAL CHACO ARGENTINA, 2022, « Monitoreo Deforestacion », <https://enlasat.com.ar/>, consulté le 25 mars 2026.

LANGBEHN Lorenzo, 2022, « Productores carboneros en la zona de San Jose del Boquerón (Santiago del Estero, Argentina). Estudio exploratorio de sus estrategias de vida y reproducción », *Andes*, 2022, vol. 33, n° 1, 25 p.

LANGBEHN Lorenzo, 2021a, *Ley de Bosques, análisis de deforestación y situación del Bosque chaqueño en la provincia*, Santiago del Estero, Red Agroforestal Chaco Argentina (coll. « Informe Bosque Nativo en Santiago del Estero. »), 42 p.

LANGBEHN Lorenzo, 2021b, « Normas locales implícitas de uso del territorio: Un estudio de caso en Copo, Santiago del Estero (Argentina) », *Estudios Socioterritoriales*, 2021, vol. 30, p. 1-20.

LANGBEHN Lorenzo, 2017, « La ley de bosques y la construcción del federalismo ambiental en Argentina », *Administración Pública y Sociedad (APyS)*, 30 juin 2017, n° 3, p. 82-105.

LANGBEHN Lorenzo et GARCIA P., 2020, « Cronología de un conflicto de tierras en Santiago del Estero. El caso de Piruj Bajo y Vilmer, departamento Copo (caso Land Matrix N°6848) » dans *El acaparamiento de Tierras desde Adentro*, Ciudad Autónoma de Buenos Aires, FUNDAPAZ (coll. « Land Matrix-LAC El que mide la tierra »), vol.n°2, p. 22-43.

LAUGIER Sandra, 2011, « Le care comme critique et comme féminisme », *Travail, genre et sociétés*, 2011, n° 26, n° 2, p. 183-188.

LE MEUR Pierre-Yves, 2020, « Préface » dans *Agir pour les autres. Gouvernamentalité, développement et pratique politique*, Paris, Karthala, p. 7-16.

LE MEUR Pierre-Yves, 2008, « Communautés imaginées et politique des ressources naturelles » dans Philippe Méral, Christian Castellanet, et Renaud Lapeyre (eds.), *La gestion concertée des ressources naturelles L'épreuve du temps.*, Paris, GRET y KARTHALA, p. 289-301.

LE ROY Etienne, 2015, « How I Have Been Conducting Research on the Commons for Thirty Years Without Knowing It » dans David Bollier et Silke Helfrich (eds.), *Patterns of commoning*, Amherst, Massachusetts / Jena, Germany / Chiang Mai, Thailand, Commons Strategies Group, p. 342-369.

LELE Uma, KUMAR Nalini, HUSAIN Syed Arif, ZAZUETA Aaron et KELLY Lauren, 2000, *The World Bank Forest Strategy: Striking the Right Balance*, Washington, D.C., The World Bank, vol.1, 190 p.

LI Tania Murray, 1996, « Images of Community: Discourse and Strategy in Property Relations », *Development and Change*, juillet 1996, vol. 27, n° 3, p. 501-527.

LOCHER Fabien, 2016, « Third World Pastures. The Historical Roots of the Commons Paradigm (1965-1990) », *Quaderni Storici*, 2016, n° 1, p. 303-333.

LOIZEAU Justine, 2023, *Organizadons nous, s'organiser en commun sur la zad de Notre-Dame-des-Landes*, These de doctorat en Sciences de gestion, Université Paris Dauphine-PSL.

LUND Jens Friis, RUTT Rebecca Leigh et RIBOT Jesse, 2018, « Trends in research on forestry decentralization policies », *Current Opinion in Environmental Sustainability*, juin 2018, vol. 32, p. 17-22.

MALDONADO P. et HOHNE Evelyn, 2006, *Atlas del Gran Chaco Americano: educación y capacitación para el desarrollo sostenible del Chaco Sudamericano*, 2. ed., Buenos Aires, (coll. « Educación ambiental para el Chaco Americano - maletín didáctico »), 96 p.

MANZANAL Mabel, 2005, *Modelos de intervención de los Proyectos de Desarrollo Rural en Argentina a partir de 1995.*, Buenos Aires, Argentina, Rimisp – Centro Latinoamericano para el Desarrollo Rural, 101 p.

MARTINEZ-ALIER Joan, 2009, « Social Metabolism, Ecological Distribution Conflicts, and Languages of Valuation », *Capitalism Nature Socialism*, mars 2009, vol. 20, n° 1, p. 58-87.

MARTÍNEZ-ALIER Joan, 2004, « Los conflictos ecológico-distributivos y los indicadores de sustentabilidad », *Revista Iberoamericana de Economía Ecológica*, 2004, vol. 1, p. 21-30.

MARX Karl, 1842, « Débats sur la loi relative au vol de bois », *Rheinische Zeitung*, 1842 p.

MCCARTHY James, 2005, « Devolution in the Woods: Community Forestry as Hybrid Neoliberalism », *Environment and Planning A: Economy and Space*, juin 2005, vol. 37, n° 6, p. 995-1014.

MERENSON Carlos Elías, MENÉNDEZ Jorge Luis et LA ROCCA Sergio Mario, 2005, *Primer Inventario Nacional de Bosques Nativos*, <https://www.argentina.gob.ar/ambiente/bosques/primer-inventario-nacional-bosques-nativos>, consulté le 25 mars 2026.

MERINO PÉREZ Leticia, 2018, « Comunidades forestales en México. Formas de vida, gobernanza y conservación », *Revista mexicana de sociología*, décembre 2018, vol. 80, n° 4, p. 909-940.

MERLINSKY Gabriela, 2017, « Los movimientos de justicia ambiental y la defensa de lo común en América Latina. Cinco tesis en elaboración. » dans *Ecología Política Latinoamericana*, CLACSO y Universidad Autónoma Metropolitana., Buenos Aires, vol.II, p. 241-264.

MINISTERIO DE AMBIENTE Y DESARROLLO SOSTENIBLE, s/d (circa 2020), « Listado de los PICs ». <https://projects.bancomundial.org/es/projects-operations/document-detail/P132846>. consulté le 22 janvier 2021.

MORELLO JORGE Jorge, SILVA Mariana et RODRIGUEZ Andrea F., 2012, « Ecorregión del Chaco Seco. » dans Jorge Morello, Mariana Silva, Andrea F. Rodriguez et Silvia Diana Matteucci (eds.), *Ecorregiones y complejos ecosistémicos argentinos*, Buenos Aires, Argentina, Universidad de Buenos Aires, p. 151-204.

MORÈRE Lucie, 2018, *Les mosaïques d'aires protégées au Brésil, entre protection et développement*, <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/changement-global/articles-scientifiques/mosaïques-aires-protégées-brésil>, novembre 2018, consulté le 9 septembre 2025.

MURPHREE Marshall W, 1993, *Communities As Resource Management Institutions*, London, International Institute for Environment and Development (coll. « Gatekeeper series »), 16 p.

MURRAY LI Tania, 2007, « Practices of assemblage and community forest management », *Economy and Society*, mai 2007, vol. 36, n° 2, p. 263-293.

NAY Olivier, 2022a, « 3. La fabrique d'une norme d'institution : comment la Banque mondiale s'est appropriée l'idée de participation » dans Delphine Lagrange et Marieke Louis (eds.), *Le tournant social de l'international : Les organisations internationales face aux sociétés civiles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (coll. « Res publica »), p. 69-95.

NAY Olivier, 2022b, « Introduction. Le tournant social des organisations internationales : dynamiques d'ouverture et jeux de frontière » dans Delphine Lagrange et Marieke Louis (eds.), *Le tournant social de l'international : Les organisations internationales face aux sociétés civiles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (coll. « Res publica »), p. 11-33.

NAY Olivier, 2022c, « 1. L'ouverture des organisations internationales : trois interprétations sociologiques » dans Delphine Lagrange et Marieke Louis (eds.), *Le tournant social de l'international : Les organisations internationales face aux sociétés civiles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (coll. « Res publica »), p. 37-54.

NOLTE Christoph, GOBBI Beatriz, LE POLAIN DE WAROUX Yann, PIQUER-RODRÍGUEZ María, BUTSIC Van et LAMBIN Eric F., 2017, « Decentralized Land Use Zoning Reduces Large-scale Deforestation in a Major Agricultural Frontier », *Ecological Economics*, juin 2017, vol. 136, p. 30-40.

OSTROM Elinor, 2010, *Gouvernance des biens communs : pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Bruxelles, De Boeck (coll. « Planète en jeu, ISSN 2032-7048 »), vol. 1/, 301 p.

OSTROM Elinor, 1990, *Governing the commons: the evolution of institutions for collective action*, Cambridge ; New York, Cambridge University Press (coll. « The Political economy of institutions and decisions »), 280 p.

PACHECO P., BARRY Deborah, CRONKLETON Peter et M. LARSON Anne, 2008, *The role of informal institutions in the use of forest resources in Latin America*, Bogor, Indonesia, Center for International Forestry Research (coll. « Forests and Governance Programme »), 80 p.

PAGDEE Adcharaporn, KIM Yeon-su et DAUGHERTY P. J., 2006, « What Makes Community Forest Management Successful: A Meta-Study From Community Forests Throughout the World », *Society & Natural Resources*, 1 janvier 2006, vol. 19, n° 1, p. 33-52.

PALOMEQUE Silvia, 1992, « Los esteros de Santiago. Acceso a los recursos y participación mercantil. Santiago del Estero en la primera mitad del siglo XIX. », *Data*, 1992, n° 2, p. 9-63.

POTEETE Amy R. et OSTROM Elinor, 2004, « Heterogeneity, group size and collective action: The role of institutions in forest management », *Development and Change*, 2004, vol. 35, n° 3, p. 435-461.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT EN ARGENTINE, 2012, ARG/12/013. « Apoyo para la implementación del Programa Nacional de Protección de Bosques Nativos », <https://www.undp.org/es/argentina/proyectos/apoyo-para-la-implementacion-del-programa-nacional-de-proteccion-de-bosques-nativos>, consulté le 25 mars 2026.

RIBOT Jesse C. et PELUSO Nancy Lee, 2003, « A theory of access », *Rural sociology*, 2003, vol. 68, n° 2, p. 153-181.

RICHARD Nicolas, 2006, « Lorsque les institutions colonisent: L'offensive missionnaire des Jésuites sur le Chaco au XVIIIe siècle », *Socio-anthropologie*, 15 avril 2006, n° 17-18, 11 p.

ROCHELEAU Dianne, 2005, « Maps as Power Tools: Locating Communities in Space or Situating People and Ecologies in Place? » dans J. Peter Brosius, Anna Lowenhaupt Tsing et Charles Zerner (eds.), *Communities and Conservation : Histories and Politics of Community-Based Natural Resource Management*, Lanham, Plymouth, UK, AltaMira Press (coll. « Globalization and the environment »), p. 327-362.

RODARY Estienne, 2007, « Mobiliser pour la nature, ou la construction et la disparition du local », *Espace géographique*, 2007, vol. 36, n° 1, p. 65-78.

RODARY Estienne, 2001, « Perspectives territoriales et contrôle réticulaire dans les politiques participatives de conservation de la nature en Zambie et au Zimbabwe / Territorial perspectives and reticular control in participative policies of nature conservation in Zambia and Zimbabwe », *Géocarrefour*, 2001, vol. 76, n° 3, p. 225-232.

ROSE Nikolas S., 1999, *Powers of freedom: reframing political thought*, Cambridge, Cambridge Univ. Press, 321 p.

ROSSI María Cecilia et BANZATO Guillermo, 2017, « Redefiniendo las fronteras y las formas de ocupación de las tierras del antiguo Copo en Santiago del Estero (desde el siglo XVI a mediados del XIX) », *Investigaciones y Ensayos*, 2017, vol. 24, p. 29-72.

ROTH Laura, MONTERDE Arnau et CALLEJA-LÓPEZ Antonio, 2019, *Ciudades democráticas: la revuelta municipalista en el ciclo post-15M*, Barcelona, Icaria (coll. « Akademia. Política »), 299 p.

SALDI Leticia, 2012, « Procesos de comunalización y territorialización indígena: disputas, rupturas y alianzas en el caso huarpe (centro-oeste argentino) », *Cuadernos Interculturales*, 2012, vol. 10, n° 19, p. 137-171.

SAUVÊTRE Pierre, 2019, « Commun et protagonisme démocratique : oublier Ostrom » dans *L'alternative du commun*, Hermann., Paris, (coll. « Cerisy - Colloques de Cerisy »), p. 45-59.

SCHIMPF Rolando, SÁNCHEZ UGALDE Rocío, LUDUEÑA Myriam et CORONEL DE RENOLFI Marta, 2019, « La cadena productiva de la industria de la madera de Santiago del Estero (Argentina) », *Ingeniería Solidaria*, 10 janvier 2019, vol. 15, n° 27, p. 1-27.

SCHLAGER Edella et OSTROM Elinor, 1992, « Property-rights regimes and natural resources: a conceptual analysis », *Land economics*, 1992, p. 249-262.

SCHMINCKE K. H., 1995, « Forest industries: Crucial for overall socio-economic development » dans *An international review of forestry and forest industries*, FAO., Rome, (coll. « Unasyva »), vol.46, p. 46-53.

SCHOLTENS Joeri, 2016, « The elusive quest for access and collective action: North Sri Lankan fishers' thwarted struggles against a foreign trawler fleet », *International Journal of the Commons*, 5 septembre 2016, vol. 10, n° 2, p. 929-952.

SCOTT James C., 1998, *Seeing like a state: how certain schemes to improve the human condition have failed*, New Haven, Yale University Press (coll. « Yale agrarian studies »), 445 p.

SCOTT James C., 1985, *Weapons of the weak. Everyday forms of peasant resistance*, New Haven, Yale University Press, 478 p.

SILVIA FEDERICI, 2012, *Revolution at Point Zero: Housework, Reproduction, and Feminist Struggle*, Oakland, PM Press, 201 p.

SVAMPA Maristella, 2018, *Las fronteras del neoextractivismo en América Latina: Conflictos socioambientales, giro ecoterritorial y nuevas dependencias*, Bielefeld, Germany, Bielefeld University Press (coll. « Afrontar las crisis desde América Latina »), vol. 2, 145 p.

SVAMPA Maristella, 2014, « Extractivisme, néo-développement et mouvements sociaux : Un tournant éco-territorial vers de nouvelles alternatives. » dans Miriam Lang et Dunia Mokrani (eds.), *Au delà du développement, critiques et alternatives latino-américaines*, Paris, Editions Amsterdam, p. 185-216.

SVAMPA Maristella, 2011, « Néo-“développementisme” extractiviste, gouvernements et mouvements sociaux en Amérique latine. », *Problèmes d'Amérique latine*, vol. 81, n° 3, p. 101-127.

TABOADA Constanza et FARBERMAN Judith, 2014, « Asentamientos Prehispánicos y pueblos de indios coloniales sobre el Río Salado (Santiago del Estero Argentina). Miradas dialogadas entre la arqueología y la Historia », *Revista de Arqueología Histórica Argentina y Latinoamericana*, 2014, vol. 8, n° 1, 38 p.

TASSO Alberto, 2007, *Ferrocarril, quebracho y alfalfa, un ciclo de agricultura capitalista en Santiago del Estero, 1870-1940*, Santiago del Estero, Argentina, Alción editora, 347 p.

THOMPSON Edward Palmer, 2014, *La guerre des forêts. Luites sociales dans l'Angleterre du XVIIIe siècle.*, traduit par Christophe Jaquet, La Découverte., Paris, (coll. « SH / Futurs antérieurs »), 196 p.

TSING Anna, 2020, *Friction. Délires et faux-semblants de la globalité*, traduit par Isabelle Stengers et traduit par Philippe Pignarre, La Découverte., Paris, (coll. « Les empêcheurs de tourner en rond »), 457 p.

VANDANA Shiva, 2023, *Mémoires terrestres*, traduit par arin Schaffner, Rue de l'échiquier/Wildproject., Marseille, (coll. « Domaine sauvage »), 216 p.

VARVAROUSIS Angelos et KALLIS Giorgos, 2017, « Commoning against the crisis », *Another Economy is Possible: Culture and Economy in a Time of Crisis*, 2017, p. 128-159.

VELUT Sébastien, 2004, « Comment le Chaco devint blanc » dans Isabelle Laboulais (ed.), *Comblent les blancs de la carte*, s.l., Presses universitaires de Strasbourg, p. 269-290.

VILLAMAYOR-TOMÁS Sergio et GARCÍA-LÓPEZ Gustavo, 2018, « Social movements as key actors in governing the commons: Evidence from community-based resource management cases across the world », *Global Environmental Change*, novembre 2018, vol. 53, p. 114-126.

VOLANTE José Norberto et SEGHEZZO Lucas, 2018, « Can't See the Forest for the Trees: Can Declining Deforestation Trends in the Argentinian Chaco Region be Ascribed to Efficient Law Enforcement? », *Ecological Economics*, avril 2018, vol. 146, p. 408-413.

WORLD WILDLIFE FUND, 2001, « Terrestrial Ecoregions of the World », <http://www.worldwildlife.org/ecoregions>, consulté le 28 novembre 2017.

INDEX DES FIGURES

Illustration 1: Carte de localisation des forêts du Chaco sec.....	21
Illustration 2: Localisation des études de cas de la thèse.....	25
Illustration 3: Iceberg de l'économie où la partie émergée, qui correspond au travail salarié dans les entreprises produisant des biens ou services pour le marché, repose sur de nombreuses tâches non-rémunérées et de fait invisibilisées.....	55
Illustration 4: Carte de l'OTBN de Santiago del Estero. En vert, les forêts de catégorie III à faible valeur de conservation ; en jaune, les forêts de catégorie II des secteurs de moyenne valeur de conservation ; en rouge les forêts de catégorie I qui ne doivent pas être modifiées. Le rectangle gris indique la zone d'étude.....	64
Illustration 5: Schéma des projets internationaux précédents <i>Bosques Nativos y Comunidad</i> . En rouge les projets financés par la Banque mondiale. En vert les projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial.....	70
Illustration 6: Carte des provinces d'application de <i>Bosques Nativos y Comunidad</i> en Argentine.....	76
Illustration 7: Carte des départements d'application de <i>Bosques Nativos y Comunidad</i> dans la province de Santiago del Estero.....	77
Illustration 8: Schéma des acteurs de <i>Bosques Nativos y Comunidad</i>	78
Illustration 9: Les étapes de la réalisation d'un PIC, de l'identification des groupes à la construction des équipements.....	83
Illustration 10: Les différents schémas de planification forestière.....	92
Illustration 11: Les réductions de la juridiction de Santiago del Estero. En rouge, la réduction de San José de las Petacas à l'emplacement de l'actuel Boquerón.....	100
Illustration 12: <i>quebracho colorado</i> dans le village de San Miguel. Le 28 juin 2018.....	104
Illustration 13: <i>Quebrachos colorado</i> et blanco dans le village de San Carlos. Le 25 janvier 2022.....	105
Illustration 14: Algarroba, le fruit de l'algarrobo blanco. Le 24 octobre 2021.....	106
Illustration 15: Le <i>Río Salado</i> à Boquerón. Le 25 septembre 2021.....	109
Illustration 16: Image satellite de la forêt de San Carlos. Localisations des chemins et du <i>Río Salado</i> , des localités voisines et du puits artésien du village.....	110
Illustration 17: Carte du centre du village de San Carlos avec les principaux équipements et services.....	111

Illustration 18: La limite clôturée entre le village de San Carlos et l'un des domaines agricoles voisins. Le 29 mars 2022.....	112
Illustration 19: L'une des retenues d'eau familiale dans le hameau de El Pozo. Le 25 janvier 2022.....	113
Illustration 20: Image satellite de la forêt de Quebrachal. Localisations des chemins et du bâti, des localités voisines et du puits artésien du village.....	114
Illustration 21: Carte du centre de Quebrachal avec les principaux équipements et services	115
Illustration 22: Le terrain de football situé au centre du village de Quebrachal avec au fond le toit collecteur financé par le PIC et la salle de santé du village. Le 28 novembre 2021.....	116
Illustration 23: L'un des enclos d'élevage de S. Lopéz à Quebrachal. Le 5 juin 2022.....	118
Illustration 24: Image satellite de la forêt de la Unión. Localisations des chemins et du bâti, des hameaux voisins et du puits artésien du village.....	119
Illustration 25: Carte du centre de la Unión avec les principaux équipements et services.....	120
Illustration 26: Une maison à l'architecture typique des « ranchos », les maisons en terre et en briques du Salado Norte. Le 18 mars 2022.....	122
Illustration 27: Taille du poteau en « carré ». Le 3 novembre 2021 à Quebrachal.....	123
Illustration 28: Première étape du façonnage. Réalisation de marques à la tronçonneuse dans l'écorce d'un quebracho colorado. Le 3 novembre 2021.....	124
Illustration 29: Un poteau de quebracho colorado terminé et façonné. Le 5 juin 2022.....	126
Illustration 30: L'extérieur d'un four à charbon en train d'être chargé. Le 18 mars 2022.....	127
Illustration 31: L'intérieur d'un four à charbon en train d'être chargé. Le 18 mars 2022.....	128
Illustration 32: La charrette qui permet d'amener les troncs déjà coupé jusqu'à un four à charbon pour le charger. Le 1er avril 2022.....	129
Illustration 33: Des vaches de Quebrachal qui pâturent à forêt ouverte. Elles sont rétives à être approchées. Le 7 avril 2022. Image : F. Lopéz.....	130
Illustration 34: Des vaches qui viennent s'abreuver aux abreuvoirs du puits artésien de Mayami. Le 24 septembre 2021.....	131
Illustration 35: Un champ de gatton panic et des cosses d'algarrobos dans le hameau de Frontera à côté de la Unión. Le 2 décembre 2021.....	132
Illustration 36: Un éleveur a isolé l'une de ses bêtes dans l'enclos du village de Quebrachal et cherche à l'attraper au lasso pour la vacciner. Le 19 avril 2022.....	133

Illustration 37: Les chèvres à la retenue d'eau du hameau de Verdecido à côté de San Carlos, alimentée par l'arrivée d'eau du puits artésien. Le 11 février 2022.....	134
Illustration 38: Dessin d'un telar. Décembre 2021.....	135
Illustration 39: Les étapes de l'extraction du miel. De bas en haut et de gauche à droite. L'identification de la ruche, la ruche une fois l'arbre ouvert, la ruche une fois le miel extrait, et l'extraction du miel. Le 3 novembre 2021.....	137
Illustration 40: Extraction du miel d'abeilles <i>Apis mellifera</i> . Le 3 décembre 2021.....	138
Illustration 41: Des ruches dans le village de la Unión. Le 17 mars 2022.....	138
Illustration 42: Croquis dessiné dans la terre par B. Río. Il représente le territoire du village de la Unión avec les anciennes parcelles. Le 2 mars 2022.....	152
Illustration 43: Une visite du territoire du village de San Carlos avec C. Nuñez, l'un de ses habitants. Le 29 mars 2022.....	156
Illustration 44: Photographie de la carte des relations institutionnelles du PIC de Quebrachal et Sinmar.....	174
Illustration 45: Photographie de la carte du futur pour le PIC de la Unión, Buen Pozo et Frontera.....	175
Illustration 46: Croquis du PIC, des limites et des usages du territoire de San Carlos (et Verdecido).....	182
Illustration 47: Croquis des limites de Quebrachal et du PIC.....	184
Illustration 48: Croquis des limites de la Communauté autochtone, du PIC de la Unión et les arrangements fonciers propres au village (pour l'exploitation forestière).....	185
Illustration 49: Pourcentage de la population qui se reconnaît comme autochtone ou descendant de population autochtone, parmi la population totale, en Argentine et à Santiago del Estero.....	206
Illustration 50: Principaux peuples autochtones recensés à Santiago del Estero en nombre de personnes.	207
Illustration 51: Carte des communautés autochtones argentines selon le peuple autochtone.	214
Illustration 52: Reproduction du Croquis de planification territoriale du PIC de la Unión, Frontera et Buen Pozo.....	218
Illustration 53: La forêt de Quebrachal, dans l'un des enclos d'élevage de S. Lopéz. La végétation basse a été coupée pour ne laisser que les quebrachos colorado et blanco. Le 5 juin 2022.....	241

Illustration 54: La forêt de San Carlos dans la partie du territoire qui peut être exploitée. On distingue seulement au loin un quebracho colorado. Le 29 mars 2022.....	242
Illustration 55: La forêt de la Unión autour d'un four à charbon en exploitation. On voit que la végétation est basse. Le 14 février 2022.....	243
Illustration 56: Le camion d'un acheteur stationné devant une maison à Quebrachal et en face les poteaux à charger. Le 27 octobre 2021.....	251

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1: Les principes de gestion pour la gouvernance des communs	37
Tableau 2: Origines et Montants des financements du projet <i>Bosques Nativos y Comunidad</i>	81
Tableau 3: Évolution du financement du projet <i>Bosques Nativos y Comunidad</i> , par composante du projet.....	81
Tableau 4: Listes des Investissements prévus dans le cadre du projet <i>Bosques Nativos y Comunidad</i>	87
Tableau 5: Comparaison des principes de gestion communautaire des ressources naturelles (Ostrom 2010) et des principes de la gestion communautaire et territoriale des forêts (Medina et al. s/d).....	88
Tableau 6: Mesures et prix des produits forestiers.....	125
Tableau 7: Caractéristiques des trois villages sélectionnés comme étude de cas.....	153
Tableau 8: Nombre d’entretiens formels réalisés entre 2018 et 2022, selon le genre des personnes questionnées.....	159
Tableau 9: Les étapes de la formulation des PIC.....	172
Tableau 10: Outils et formulaires de gouvernance prévus dans les documents de planification du projet <i>Bosques Nativos y Comunidad</i>	176
Tableau 11: Outils et formulaires de gouvernance proposé <i>ad-hoc</i> par l'Unité d'application locale de Santiago del Estero pour résoudre les problèmes apparus au fur et à mesure de la construction des équipements financés dans le cadre du projet <i>Bosques Nativos y Comunidad</i>	177
Tableau 12: Nombre de familles et superficies par village et par PIC pour les trois cas d'étude	178
Tableau 13: Productions forestières de la province de Santiago del Estero, en tonnes.....	231
Tableau 14: Indicateurs forestiers pour chacun des groupes PIC étudiés.....	237
Tableau 15: Types d'investissements financés par le PIC tout village confondu, pour les trois études de cas.....	242

INDEX DES ENCADRÉS

Encadré 1. La modalité des producteurs associés. Un premier pas pour intégrer les petits producteurs forestiers dans les bénéficiaires du Fonds des forêts.....	66
Encadré 2. Le Programme Social des Forêts (PROSOBO).....	72
Encadré 3 : L'Unité d'application locale de Santiago del Estero.....	83
Encadré 4. Le Comité d'urgence et son rôle dans la mise en œuvre de Bosques Nativos y Comunidad.....	86
Encadré 5 : Le modèle de la sylviculture classique.....	93
Encadré 6 : Encomienda, Réduction et estancia.....	102
Encadré 7 : Les principales essences d'arbres du Chaco utilisées dans la production forestière.	106
Encadré 8. Le conflit qui oppose Sacha Rupaska S.A et les habitants de Piruj Bajo et Sinmar	150
Encadré 9. Le travail social du frère Rodrigo Castells, qui a fait de lui un intermédiaire important de ma prise de contact avec les groupes.....	157
Encadré 10. Les cahiers de procès-verbaux.....	164
Encadré 11. Comment fonctionnent les recensements des communautés autochtones ? Extraits d'entretien avec P. Cantos.....	214
Encadré 12. Quelques définitions de base des sciences forestières.....	245

INDEX DES ANNEXES

Annexe 1. Types de plans de gestion.....	297
Annexe 2. Étapes détaillées de la réalisation d'un poteau et de la production de charbon de bois.....	299
Annexe 3. Prix des certificats de commercialisation.....	302
Annexe 4. Calendrier de la faune et la flore forestière collectée ou chassée par les habitants du village de la Unión.....	303
Annexe 5. Tableau de la littérature primaire.....	305
Annexe 6. Feuille de présentation distribuées aux habitants enquêtés.....	307

ANNEXES

Annexe 1. Types de plans de gestion

	Catégories de l'OBTN	Définition	Types d'activités autorisées
Plans de changements d'usage des sols	Catégorie III (vert)	Ce type de plan correspond aux superficies qui sont déforestées. Il ne rentre pas dans les plans qui peuvent obtenir des financements du Fonds des forêts. Il doit être accompagné d'une évaluation de d'impact environnemental qui garantit la participation des citoyens par le biais d'audiences publiques.	Déforestation. Agriculture.
Plans de gestion durable	Catégorie II (jaune) et III	Les objectifs et les activités proposés dans ces plans doivent garantir que la forêt n'est pas remplacée et que les interventions sont suffisamment modérées pour que la forêt continue à maintenir au moins les attributs de conservation de la catégorie dans laquelle elle a été classée. Sinon, le plan doit démontrer que l'éco-système peut se rétablir (naturellement ou artificiellement), en étayant techniquement cette hypothèse.	Récupération ; Maintenance du potentiel de conservation ; Exploitation de produits non ligneux et services ; Exploitation forestière ; Activités Silvo-pastorales ; Gestion des Forêts avec élevage intégré.
Plans de conservation	Toutes les catégories	Les activités qui sont présentées dans ce plan doivent permettre le maintien ou l'amélioration des attributs de conservation de la catégorie dans laquelle elles sont menées.	Récupération ; Maintenance du potentiel de conservation ; Exploitation de produits non ligneux et services
Plans de gestion et conservation (depuis 2015)	Toutes les catégories	Les activités et les objectifs qui sont développés doivent être différenciés en fonction des différentes catégories de conservation de la forêt, en respectant les restrictions établies [...]. De cette façon, la parcelle est considérée comme une seule unité forestière, garantissant que	Récupération ; Maintenance du potentiel de conservation ; Exploitation de produits non ligneux et services ; Exploitation forestière ; Activités Silvo-pastorales ; Gestion des Forêts avec élevage intégré.

		les restrictions d'un Plan de Conservation soient respectées pour les zones forestières classées I (rouge), tandis que les activités proposées pour les zones forestières classées II (jaune) et III (vert) peuvent répondre à la fois à celles d'un Plan de Conservation et à celles d'un Plan de Gestion Durable.	
--	--	---	--

Types de plans selon les activités autorisées et les catégories OTBN. Source : Dirección Nacional de Turismo, Ambiente y Deporte, 2024

Annexe 2. Étapes détaillées de la réalisation d'un poteau et de la production de charbon de bois.

Les techniques de réalisation des poteaux de *quebracho colorado*.

La production de poteau de bois se fait en plusieurs étapes, dont la majorité est désignée par un mot particulier (Discussion avec Federico Navarro, le 16 mars 2022 et Discussion avec F. Lopéz, le 27 octobre 2022, carnet de terrain). Dans un premier temps, le bûcheron choisit l'arbre qu'il va abattre et nettoie les alentours des autres arbres et arbustes, afin d'avoir assez d'espace pour manier l'outil de coupe. Basilo Río raconte le changement produit sur cette étape par l'arrivée des tronçonneuses à la fin des années 70.

B. Río : « En 79, je travaillais à l'*obraje* de San Carlos et c'est là qu'est arrivée la tronçonneuse. [...] »

Moi. « Et comment ça s'est passé les premières fois avec ces tronçonneuses, vous ne les avez pas cassées ? »

B.. « Bon, là, bien sûr, ils sont venus... ceux qui savaient, on va dire, des villages ou ils savaient déjà la manier. Jusqu'à ce que l'un d'entre nous qui s'est plus ou moins fait une idée de ce qu'il fallait faire, je vais dire, ose la prendre. Et on a vu qu'en deux minutes, ils coupaient les arbres que nous coupions en une demi-heure. »

Moi. « C'était un peu magique alors »

B.. « Oui, on arrivait pas à y croire. [...] Avec une hache, on faisait trente poteaux par mois. Tout à la hache. On faisait des poteaux et des bois carrés, comme on les appelle. »

Moi. « Ah oui. Les traverses ? »

B.. « Voilà. Et on faisait soixante-dix pièces, et avec les tronçonneuses, eh bien, on en faisait cent cinquante ou cent. Parce qu'on les coupaient avec les tronçonneuses et puis on continuait avec la hache pour enlever l'écorce. »

Moi. « D'accord mais les poteaux comme vous les faites maintenant, c'est beaucoup de travail avec la hache après, non ? »

B.. « C'était un travail, mais... moins de la moitié. Parce que ce que ce qui coûtait avant, c'était de couper l'arbre. Nettoyer l'espace. Parce que pour couper avec une hache, il faut bien nettoyer. Grand. Et avec les tronçonneuses, tu nettoies juste près de l'endroit où l'arbre va tomber, pas plus. »

Entretien avec B. Río, le 9 novembre 2021.

La seconde étape est celle de la coupe. On dit « *voltear* » (en français retourner). Une fois l'arbre à terre, il faut couper les branches (« *champear* ») et mesurer la longueur du tronc afin

de choisir la taille des poteaux qui vont être réalisés. Il y a quatre tailles de poteaux conventionnelles : 2,20m ; 2,40m ; 2,60m et 3m. En fonction de la longueur du tronc, le bûcheron choisira donc de réaliser un long poteau ou bien deux plus courts. Ceci fait, commence le travail du bois. Il s'agit d'abord de faire des marques à la tronçonneuse dans l'écorce afin de faciliter la suite du travail (« *calar* »). Ce sont ces marques que le bûcheron vise de ses coups de hache afin de retirer l'écorce et d'effectuer une première taille du poteau. Les bûcherons taillent d'abord le poteau en « carré » (sous la forme d'un polyèdre hexaèdre pour être exacte), c'est ce que l'on appelle « *bancar* ». Puis ils retirent les arrêtes du « carré » (« *sacar los cantos* »). Enfin, la dernière étape est celle qui consiste à finir de façonner le poteau en une forme cylindrique (« *labrar* », ce mot désigne aussi, de manière générique, l'ensemble du processus de façonnage à savoir les trois dernières étapes). Dans certains cas, le façonnage est réalisé sur place. Dans d'autres les hommes ramènent les poteaux dans la cour de leur maison, et les façonnent à cette endroit.

Les techniques de *production du charbon de bois*.

La production de charbon de bois se fait dans des fours à charbon en brique en forme de « demi-orange ». Les fours à charbon construits récemment ont une contenance de 3,5 ou 4 voire 4,5 tonnes. Les anciens fours à charbon pouvaient contenir 8 tonnes. Ils sont largement délaissés aujourd'hui : selon les producteurs, il est trop fastidieux de les remplir, et cela ne correspond plus aux besoins financiers des producteurs qui sont aujourd'hui plus réguliers.

Tout comme pour la production de poteaux de bois, la production de charbon de bois donne lieu à un processus bien rodé (Discussion avec Polo Hernández, le 10 mars 2022, Discussion avec B. Río le 16 mars 2022 et avec Pedro Río, le 18 mars 2022, carnet de terrain). La première étape de la production de charbon est de sélectionner les arbres et les mettre à terre. Ils faut ensuite les découper en morceau de 1,2 mètre à 1,4 mètre pour qu'ils passent dans le four à charbon (« *picar* ») et soit à bonne hauteur pour ajouter du bois sec au dessus. Une fois, découpés les morceaux sont amenés près du four (« *rodear* ») en en « *zorra* » - un chariot tiré par un âne ou une mule.

Une fois le bois ramené près du four à charbon, il est chargé progressivement dans le four dans un ordre précis. Au bord des murs il faut laisser un espace de la taille d'une brique de terre. Les producteurs entassent ensuite les branches en cercle en suivant la forme de la paroi. Puis, ils placent les morceaux de *quebrachos blancos* debout. Au fur et à mesure de l'avancement, ils complètent l'espace entre les *quebrachos* et le plafond du four avec du bois sec. Une fois le four chargé. Les portes sont refermées avec des briques et le four est recouvert de terre mouillée. Le propriétaire met le feu par la porte ou bien par l'ouverture située en haut du four et dont sort la fumée, selon les manières de faire de chacun. Le chargement brûle normalement 12 jours. Le producteur peut faire brûler la charge du four plus rapidement – en 5 jours pour les plus rapides - en cas de besoin urgent d'argent par exemple, en réduisant l'espace laissé entre les branches et le mur. Mais dans ce cas là, le charbon est plus léger. Il rapportera donc moins à la vente. Selon Polo Hernández, « Il vaut mieux le laisse brûler tranquillement » (Discussion avec Polo Hernández, le 10 mars 2022, carnet de terrain). Lorsqu'il brûle les producteurs vérifient leur four tous les jours. Lorsque de la cendre apparaît

dans l'une des des encoches latérales située à la base du four, le producteur ferme cette encoche avec une brique pour que le feu se déplace vers un autre côté du four.

Une fois que l'ensemble du bois à brûlé, le four est laissé ouvert quelques jours le temps pour le charbon de refroidir. Il est ensuite déchargé. Le charbon peut être vendu en gros ou bien mis en sac.

Annexe 3. Prix des certificats de commercialisation

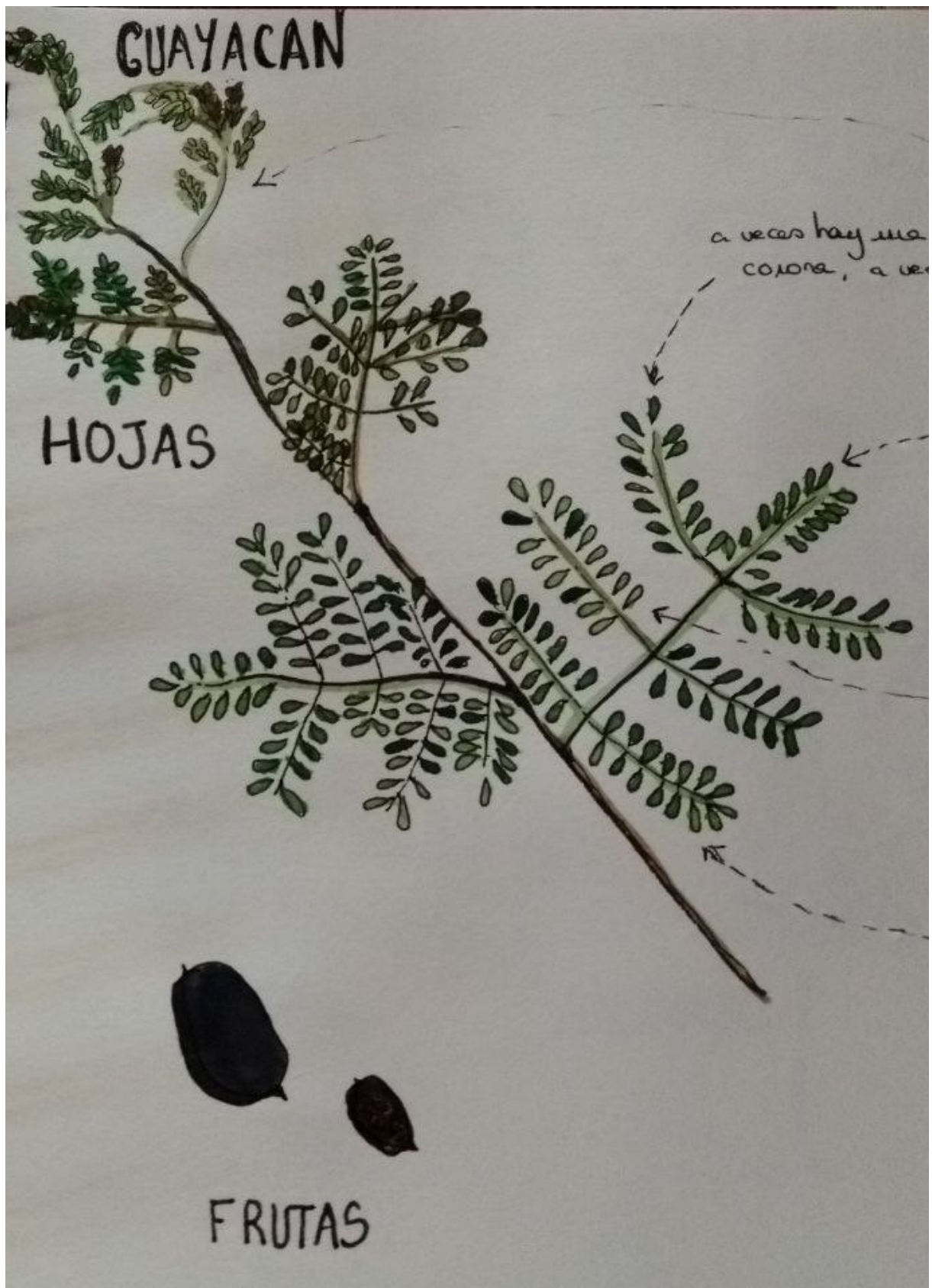
Les certificats de commercialisation sont spécifiques à chaque produits. Le Tableau montre que le certificat le plus coûteux est celui qui porte sur les poteaux de bois de *quebrachos colorados*, puis ceux du charbon et enfin ceux qui concernent les différentes essences de bois de chauffe. Un chargement correspond à un poids de 20 ou 30 tonnes. Ces montants représentent des sommes importantes à l'échelle des revenus des producteurs de la zone. Sans prendre en compte les autres limites administratives ou foncières, l'accès aux certificats est donc réservés aux personnes qui ont les ressources financières suffisantes pour avancer le prix des certificats.

Produits	Prix pour un certificat / un chargement
Poteaux de quebrachos colorados	Entre 80 000 et 100 000 pesos
Charbon de bois	35 000 pesos
Leña campana (bois de chauffe de quebrachos colorados)	Entre 25 000 et 20 000 pesos
Bois de chauffe d'autres essences	15 000 pesos

Tableau des prix des certificats de commercialisation

Annexe 4. Calendrier de la faune et la flore forestière collectée ou chassée par les habitants du village de la Unión.

SANTA ROSA															
Actividad	Plantas y animales		Calendario de extracción										Localización		
	Especia	Partes utilizadas	E	F	M	A	M	J	J	A	S	O		N	D
CARBÓN	quebracho blanco	tronco y ramas													en un radio de 1km alrededor del horno para ser 'rodeado' con zorra (más allá, se rodea en camión). Los hornos están ubicados en las areas reconocidas para cada familia/persona (con raras excepciones cuando los hornos se hicieron antes de la definición de las areas).
	quebracho colorado	ramas													
	brea	tronco y ramas													
	mistol	tronco y ramas.													
	guayacán	Plantas viejas unicamente													
POSTES y DURMIENTES	quebraco colorado	tronco y ramas													En las areas reconocidas para cada familia
	quebracho blanco	tronco													
GANADERIA MENOR	mistol de verano	fruta													En el territorio de la comunidad y de las comunidades vecinas. alrededor de las casas en verano cuando el forraje es abundante y más y más lejos a medida que avanza el invierno y se rarifica el forraje. Radio de ... km alrededor del chiquero donde vuelven cada noche. Caminan frente al viento. Se pierden cuando hay viento sur.
	mistol de otoño	fruta													
	guayacán	fruta													
	algarrobo blanco	fruta													
	algarrobo negro	fruta													
	ancoche	fruta													
	viñal	fruta													
GANADERIA MAJOR	mistol de verano	fruta													En el territorio de la comunidad y de las comunidades vecinas. Lejos en el monte, donde hay agua y forraje en verano. Más y más cerca de las represas y corrales a medida que avanza el invierno. « van hasta 5 o 7 km ».
	mistol de otoño	fruta													
	guayacán	fruta													
	algarrobo negro	fruta													
	algarrobo blanco	fruta													
	chañar	fruta													
	tusca	fruta													
	tala	hojas													
	quebracho blanco	fruta													
pasto nativo y sembrado	tallo														
LEÑA	mistol, quebracho blanco, quebracho colorado, viñal	tronco y ramas												Alrededor de las casas	
CAZA	Conejo / Vizcacha														? Monte alto ?
	Quirquincho / Pinpincho														
	Cabras del monte														
	Chanchos del monte														
	Burro														
	Corzuela														
	Loro / Cata														
	Iguana														
TELAR	mistol	corteza													Cerca de las casas o de los caminos cotidianos de las mujeres (escuela, despensa, ...)
	pata	corteza y raices													
	algarrobo negro	resina y corteza													
	algarrobo blanco	corteza													
	kishka taco														
	kenti														
	quebracho colorado	Astilla, campana y aserín													
	ancoche	hojas													
	rumi														
	cochkil														
	quimil	fruta													
poleo															
asfata															
cebolla	cascara														
MIEL	quebracho colorado	flor													Las colmenas deben estar cerca de una fuente de agua.
	sombra y toro	flor													
	atamisqui, chañar, algarrobo, quechucisa, asfata, huiñaj	flor													



Dessin d'un guyacan et de son fruit.

Annexe 5. Tableau de la littérature primaire

Tableau : Titres, auteurs, référence de citation et commanditaires des documents relatifs au Projet Bosques Nativos y Comunidad, consultés ou référencés.

Date	Titre	Référence de citation	Institution(s) commanditaire(s)
2014	Estudio sobre fortalecimiento de la tenencia de la tierra. Proyecto sobre <i>Bosques Nativos y Comunidades</i> .	María Eugenia Di Paola et Silvina del Valle Ramírez, 2014	Proyecto Manejo Sostenible de los Recursos Naturales – BIRF 7520-AR – PNUD ARG08/008, SsPyPA de la SayDS
2011, cité dans Evaluación Social, SAyDS, 2015	Determinación de Áreas Críticas en el Parque Chaqueño,	SAyDS, 2011	Proyecto Manejo Sostenible de los Recursos Naturales – BIRF 7520-AR – PNUD ARG08/008, SayDS
2014, cité dans Evaluación Social, SAyDS, 2015	Relevamiento Socioeconómico para Línea de Base Proyecto <i>Bosques Nativos y Comunidad</i>	Consultora Serman y Asociados, 2014	Proyecto Manejo Sostenible de los Recursos Naturales – BIRF 7520-AR – PNUD ARG08/008, SayDS
2013, cité dans Evaluación Social, SAyDS, 2015	Rapport des antécédents de participation et consultation avec la communauté	PROSOBO, 2013	Proyecto Manejo Sostenible de los Recursos Naturales – BIRF 7520-AR – PNUD ARG08/008, SAyDS & FAO
2014	Síntesis Ejecutiva del Perfil del Proyecto <i>Bosques Nativos y Comunidad</i>	SayDS, 2014	Proyecto Manejo Sostenible de los Recursos Naturales – BIRF 7520-AR – PNUD ARG08/008, SsPyPA de la SayDS
2015	Proyecto <i>Bosques y Comunidad</i> : Evaluación social	SAyDS, 2015a	SAyDS
2015	Marco de Gestión Ambiental	SAyDS, 2015b	SAyDS
s/f (circa 2014)	Marco Integral Comunitario	SAyDS, s/f	SAyDS
s/f (circa 2014)	Guía de participación para la elaboración de Planes Integrales Comunitarios	Mirta Lopez y Florencia Presta, s/f	Área de Participación Social, Dirección de Bosques, SAyDS
s/f (circa 2015)	Manual de Planes Integrales Comunitarios	Fernando Ariel Medina, Juan José González	Ministerio de Ambiente

		Kehler, Angel Alberto Sabatini, Gustavo Sebastián González, Juan Ramón Lopéz, s/f	
2015	Documento de evaluación inicial del proyecto sobre un préstamo propuesto por el monto de US\$58,76 millones en favor de la República Argentina para un proyecto Bosques y Comunidades.	Banque mondiale, 2015	BIRF & BM
2015	Revisión A	PNUD, 2015	PNUD
2017	Revisión B	PNUD, 2017	PNUD
2018	Revisión C	PNUD, 2018	PNUD
2020	Revisión D	PNUD, 2020	PNUD
2022	Revisión E	PNUD, 2022	PNUD
2023	Implementation Completion Report (ICR) Review	Independent Evaluation Group (IEG) 2023	BM

Annexe 6. Feuille de présentation distribuées aux habitants enquêtés

CAMILLE LAURENT



Doctoranda en Geografía

Dirección de correo :

cam56laurent@gmail.com

Telefono en Argentina (Whatsapp) :

Telefono en Francia :

Laboratorio de investigación PRODIG

Universidad de París 1 Panthéon-Sorbonne

Campus Condorcet

Bâtiment Recherche Sud

5, cours des Humanités

93 322 Aubervilliers Cedex

Problemática de la tesis :

¿Como se desarrolla la comunidad en los bosques semi-áridos del Chaco argentino ?

Directores de investigación :

Pierre Gautreau, de la Universidad de París 1

Lorenzo Langbehn, de la Universidad Nacional de Santiago del Estero.

Objetivos de la investigación:

1. Colectar la historia de las practicas comunitarias en varios parajes del *Salado Norte*, depto Copo, Alberdi y Pellegrini, provincia de Santiago del Estero, Argentina.
2. Entender el uso y el manejo del monte y los cambios de actividades forestales en los bosques del Chaco semi-árido argentino.
3. Ver si existe una *institucionalización* de la comunidad bajo la influencia de los programas de desarrollo rural, de las políticas publicas de reconocimiento indígenas en Argentina, del proyecto Bosque Nativo y Comunidad o de los conflictos por la tierra.

Actividades a realizar en cada paraje :

- reunión de presentación y de explicación de la investigación
- entrevistas con los habitantes del paraje para conocer su historia
- entrevistas con los habitantes del paraje para conocer sus actividades vinculadas con el monte
- caminatas comentadas por el monte

Resultados esperados

- Una linea de tiempo de las infraestructuras comunitarias (escuela, posta sanitaria, caminos, rutas, capilla, canchas, etc)
- Un árbol genealógico de las familias del paraje
- Un mapeo de los limites de la comunidad, y de los usos del monte (postes, carbón, leña, agricultura, ganadería, miel, telar, etc)
- Un grafico de los meses de producción y recolección en el monte según las actividades

Estos resultados estarán compartidos con los miembros del paraje bajo la forma de un cuadernito retomando los datos y las palabras colectadas

Página de presentación (en francés) : <https://www.prodig.cnrs.fr/camille-laurent/>